



2013


DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION DU GROUPE 2	
1.1 Message de la Gérance 4	
1.2 Direction et contrôle du Groupe 8	
1.3 Chiffres clés du Groupe 10	
1.4 Bourse et actionnariat 12	
1.5 Panorama du Groupe 14	
1.6 Politique de mécénat 16	
	6.7 Options de souscription d'actions et actions de performance 116
	6.8 Opérations avec des apparentés 122
	6.9 Procédures de contrôle interne 123
	6.10 Rapport du Président du Conseil de Surveillance 128
	6.11 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance 132
2/ PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 20	
2.1 Rubis Terminal : stockage de produits liquides 22	
2.2 Rubis Énergie : distribution de GPL et de produits pétroliers 28	
	7/ RUBIS ET SES ACTIONNAIRES 134
	7.1 Renseignements de caractère général concernant le capital social 136
	7.2 Dividendes 138
	7.3 Répartition du capital et des droits de vote 139
	7.4 Actionnariat salarié 141
	7.5 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices 142
3/ RAPPORT FINANCIER 34	
3.1 Rapport financier 36	
3.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 46	
	8/ RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR RUBIS 144
	8.1 Renseignements statutaires 145
	8.2 Autorisations et délégations de compétence et de pouvoirs 150
4/ FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES 48	
4.1 Identification et gestion des risques significatifs 51	
4.2 Assurances et politique de couverture des risques 55	
	9/ ÉTATS FINANCIERS 152
	9.1 Comptes consolidés 2013 et annexe 154
	9.2 Comptes sociaux 2013, annexe et autres informations 200
	9.3 Rapports des Commissaires aux Comptes 219
5/ RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE 58	
5.1 Informations sociales 62	
5.2 Informations environnementales 73	
5.3 Informations sociétales 80	
5.4 Note méthodologique sur la remontée des données 85	
5.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales 88	
	10/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 226
	10.1 Attestation des personnes responsables 228
	10.2 Incorporation par référence 230
	10.3 Documents accessibles au public 231
	10.4 Table de concordance du Document de Référence 232
	10.5 Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion 235
	10.6 Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales (RSE) 237
6/ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE 90	
6.1 Spécificité de la société en commandite par actions 92	
6.2 Le Code Afep-Medef : code de référence 93	
6.3 Renseignements concernant les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance 94	
6.4 Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance 104	
6.5 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux 109	
6.6 Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance 112	



AVANT-PROPOS

*La force
du groupe Rubis
repose sur
l'engagement de
ses collaborateurs,
très attachés
à leur entreprise.
Fédérés autour
d'un projet
industriel clair,
animés par
des valeurs
d'entreprise
fortes,*

*les femmes
et les hommes
de Rubis
portent le succès
du Groupe.*

*Nous souhaitons
leur rendre
l'hommage qu'ils
méritent.*



1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Message de la Gérance	4
1.2	Direction et contrôle du Groupe	8
1.3	Chiffres clés du Groupe	10
1.4	Bourse et actionariat	12
1.5	Panorama du Groupe	14
1.6	Politique de mécénat	16



MESSAGE DE LA GÉRANCE

Le groupe Rubis est parvenu en 2013 à un nouveau record avec un résultat net en augmentation de 12 % ; cette progression aurait même atteint 16 % sans une nouvelle aggravation de la pression fiscale en France.

Ainsi, depuis 2007 et dans un contexte de crise économique, Rubis n'a cessé de se développer rapidement et a multiplié par trois son chiffre d'affaires, son résultat net et sa distribution globale de dividendes, tout en veillant à conserver une situation financière caractérisée par un niveau d'endettement réduit.

L'augmentation de capital, lancée en novembre 2013 pour refinancer d'importants investissements et acquisitions, a connu un vif succès avec des demandes de souscriptions trois fois supérieures au nombre d'actions émises.

Les résultats de l'année 2013 ont été acquis, comme les années précédentes, dans un contexte de forts investissements avec, notamment, pour Rubis Terminal le développement à Reichstett du site repris à l'ancienne raffinerie, des extensions à Rotterdam, à Anvers et en Turquie et, pour Rubis Énergie, l'intégration de la Jamaïque, d'une nouvelle filiale en Suisse et l'acquisition de l'activité GPL de BP au Portugal.

L'environnement économique est resté peu porteur sur l'ensemble des régions où nous opérons (Europe, Afrique et Caraïbes), ce qui impacte aussi bien les marchés professionnels que la consommation des ménages, le tourisme aux Caraïbes ou la consommation de carburant aviation.

Un rare élément positif a été la modération des prix des produits pétroliers au premier semestre.

Dans ce contexte pénalisant, il est remarquable que la croissance interne, à périmètre constant, ait été maintenue à un niveau élevé de 12 % en termes de résultat net.

2013 aura été une très belle année pour Rubis Énergie qui a vu sa contribution augmenter de 18 % (et 11 % à périmètre constant). L'Europe a pu bénéficier de meilleures conditions d'approvisionnement tandis que nos opérations aux Caraïbes, en pleine transformation, ont tiré parti d'effets liés aux augmentations de taille et synergies à l'intérieur de la zone. Ces bonnes performances ont permis de compenser les difficultés de marché rencontrées cette année en Afrique, notamment en Afrique australe.

Rubis Terminal a poursuivi ses investissements à Rotterdam, à Anvers et en Turquie. Le terminal d'Anvers a réussi la performance de devenir rentable dès sa troisième année d'exploitation, comme avait su le faire celui de Rotterdam, ce qui est un réel motif de satisfaction pour des projets de grande envergure dans des marchés larges et compétitifs. Le stockage de produits pétroliers en France s'est bien comporté cette année encore, de même que les engrais liquides et les produits chimiques.

Toutefois, un changement radical de réglementation concernant les biocarburants a mis un coup d'arrêt à ce segment, qui s'était fortement développé ces dernières années ; cet impact a divisé par deux la croissance de Rubis Terminal, la ramenant à 3 %.

*Depuis 2007,
Rubis a
multiplié par
trois son chiffre
d'affaires*



*Il est
remarquable
que la croissance
interne ait été
maintenue à un
niveau élevé*

L'année 2014 verra la poursuite du travail d'investissement et de développement dans toutes nos filiales, accompagné d'une recherche active d'acquisitions. Le financement de cet effort sera assuré par un recours aux lignes de crédit déjà en place, sans qu'il soit nécessaire de faire appel au marché financier, ce qui aura un effet positif sur le résultat par action.

Concernant l'environnement de nos activités, nous pensons que les désinvestissements des grandes compagnies pétrolières sont loin d'être terminés ; de profonds changements dans les positions des grands acteurs créent de vastes mouvements de recomposition des marchés, notamment pétroliers, avec des cessions, acquisitions, réajustements d'actifs en cascade qui génèrent un flux constant de nouvelles opportunités.

Les équipes de Rubis ont une connaissance approfondie de leurs marchés et une longue expérience des investissements structurants et des acquisitions.

L'organisation du Groupe s'appuie par principe sur l'engagement des collaborateurs

et leur goût d'entreprendre ; cette volonté, alliée à un mode de gestion très décentralisé par pays, avec des responsabilités clairement définies, donne à Rubis son efficacité et sa réactivité, essentielles dans un contexte chaotique.

Nous sommes toujours impressionnés par le travail, l'engagement, la réussite des collaborateurs de Rubis, et nous leur adressons, cette année encore, nos plus vives félicitations.

Nous sommes ainsi très confiants dans la capacité de Rubis à se développer rapidement, en taille et rentabilité, en respectant les meilleures pratiques et en gardant une excellente situation financière, gage de sécurité.

Nous aurons donc le plaisir de proposer à l'Assemblée Générale une augmentation du dividende par action de 6 % à 1,95 euro, assorti d'une option de paiement en actions, qui recueille, année après année, toujours autant de succès.

En 5 ans, le dividende par action aura augmenté de 50 %, signe tangible de notre croissance et de notre souci de reconnaître le rôle des actionnaires dans ce succès.

Gilles Gobin & Jacques Riou
Associés-gérants

*Les équipes
de Rubis ont
une connaissance
approfondie
de leurs
marchés*



*Nous sommes toujours
impressionnés par
le travail, l'engagement
et la réussite
des collaborateurs
de Rubis*

DIRECTION ET CONTRÔLE DU GROUPE

Rubis, opérateur international indépendant, est spécialisé dans le stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), à travers Rubis Terminal, et dans la distribution de produits pétroliers (réseaux de stations-service, fioul aviation, marine, GPL, bitume, lubrifiants, négoce), à travers Rubis Énergie.

DIRECTION ET CONTRÔLE DU GROUPE



Direction Générale Rubis

Gilles Gobin	◆ Associé-gérant
Jacques Riou	◆ Associé-gérant
Bruno Krief	◆ Directeur Général Finance
Maura Tartaglia	◆ Secrétaire Générale en charge de la Direction Juridique
Anne Zentar	◆ Directrice de la Consolidation et de la Comptabilité
Evelyne Peloye	◆ Directrice de la Communication

Conseil de Surveillance au 31/12/2013

Olivier Heckenroth*	◆ Président
Nils Christian Bergene*	
Jacques-François de Chaunac-Lanzac	
Hervé Claquin	
Claudine Clot	
Olivier Dassault	
Jean-Claude Dejouhanet	
Maud Hayat-Soria	
Chantal Mazzacurati	
Olivier Mistral	
Christian Moretti*	
Alexandre Picciotto	
Erik Pointillart*	

* Membre du Comité des Comptes.

DIRECTIONS GÉNÉRALES FILIALES



Rubis Terminal

François Terrassin	◆ Directeur Général
Bruno Hayem	◆ Directeur Général Adjoint Finance
Gérard Lafite	◆ Directeur Général Adjoint Opérations/Travaux
Didier Clot	◆ Directeur Général Adjoint Opérations France
Clarisse Gobin Swiecznik	◆ Responsable Études et Développement



Rubis Énergie

Christian Cochet	◆ Directeur Général
Jean-Pierre Hardy	◆ Directeur Général Délégué
Gilles Kauffeisen	◆ Directeur Financier
Frédéric Dubost	◆ Directeur Technique Fuels et HSE
Franck Loizel	◆ Directeur Technique GPL
Hervé Chrétien	◆ Directeur Ressources et Risques

DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES



Rubis Terminal

Pascal De Maeijer	Belgique (Anvers)
Paul Van Herrewegen	Pays-Bas (Rotterdam)
Sami Habbab	Turquie (Ceyhan)



Rubis Énergie

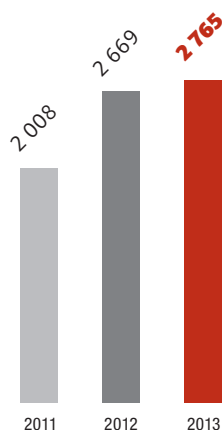
Philippe Sultan	France
Vincent Perfettini	Corse
Manuel Ledesma	Espagne
Stephan Theiler	Suisse
Arnaud Havard	Îles anglo-normandes
Pascal Freches	Portugal
Olivier Chaperon	Maroc
Pierre Gallucci	Madagascar/Comores
Olivier Nechad	Afrique du Sud/Botswana
Florian Cousineau	Antilles et Guyane françaises
David Rose	Bermudes
Mauricio Nicholls	Caribbean - West Indies
Alejandro Sanin	Bahamas, îles Turques-et-Caïques
Don Gary	Îles Caïmans
Alain Carreau	Jamaïque

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

Dans un environnement économique global plutôt terne, Rubis, grâce à la solidité de ses positions locales, est parvenu à générer une croissance de son résultat net de 12 %. Le Groupe a continué à gagner des parts de marché et a poursuivi sa politique d'investissements structurants (Turquie, zone ARA) et d'acquisitions externes (Portugal, Suisse, Reichstett). Les moyens financiers ont été renforcés (augmentations de capital) et permettront au Groupe de saisir de nouvelles opportunités d'acquisition.

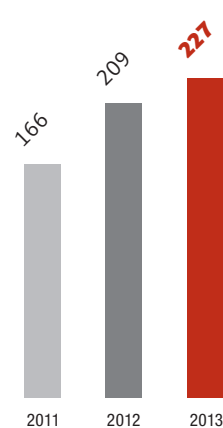
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros, données retraitées)



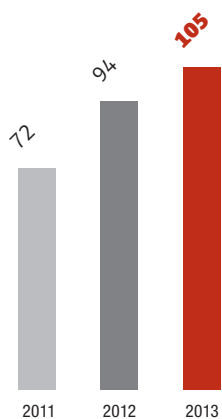
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



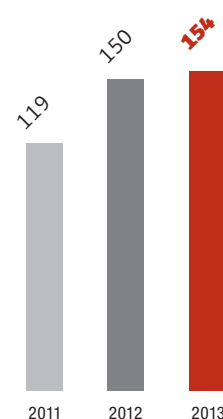
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros)

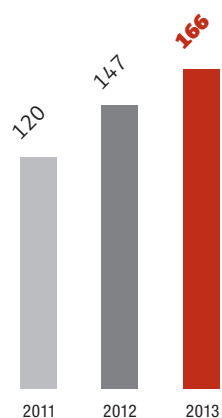


TAUX DE CROISSANCE COMPOSÉ DES AGRÉGATS FINANCIERS JUSQU'À 2013

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Résultat brut d'exploitation	9 %	21 %	18 %	16 %
Résultat opérationnel courant	13 %	24 %	18 %	19 %
Résultat net part du Groupe	12 %	23 %	20 %	22 %

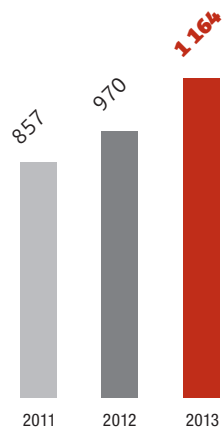
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



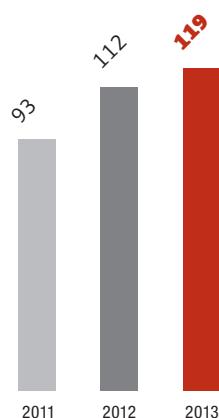
FONDS PROPRES

(en millions d'euros)



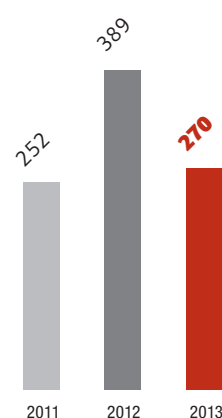
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

(en millions d'euros)



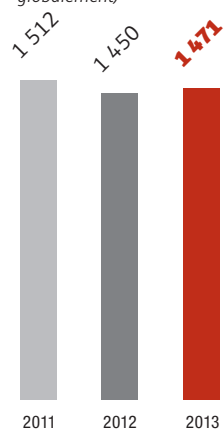
ENDETTEMENT FINANCIER

(en millions d'euros)



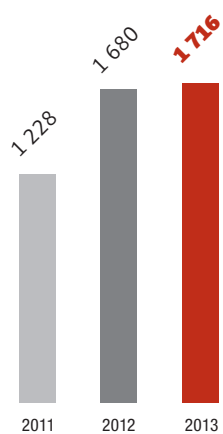
EFFECTIF

(effectif moyen des sociétés intégrées globalement)



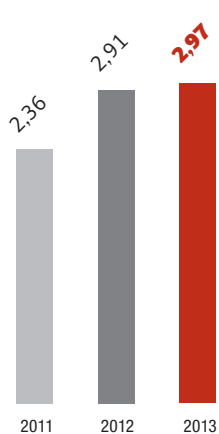
CAPITALISATION BOURSÈRE

(en millions d'euros)



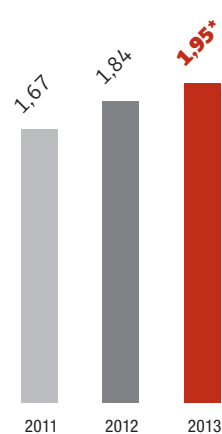
BÉNÉFICE NET PAR ACTION

(en euros)



DIVIDENDE PAR ACTION

(en euros)

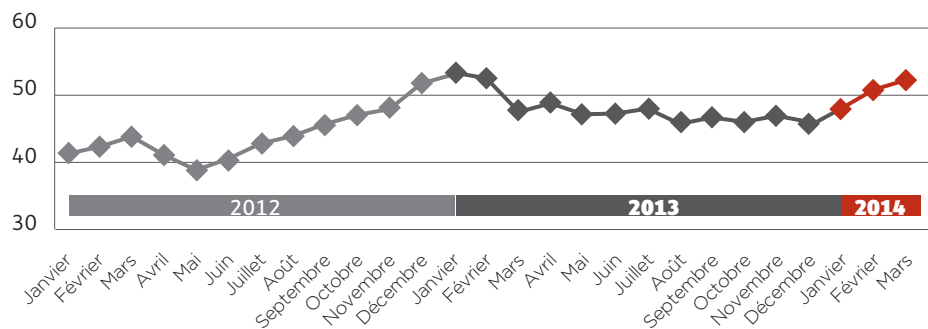


* Soumis à l'approbation de l'AGM du 5 juin 2014.

BOURSE ET ACTIONNARIAT

L'ACTION RUBIS

Évolution du cours de l'action Rubis sur les deux dernières années



MARCHÉ DU TITRE ET VIE BOURSIÈRE

Le titre Rubis est coté à Paris sur NYSE Euronext, compartiment A.

Son code ISIN est FR0000121253.

Le titre Rubis fait partie de l'indice SBF 120.

	2013	2012
Nombre de titres échangés (cumul en millions de titres)*	21	14,7
Capitaux échangés (cumul en millions d'euros)*	1 003,69	651,22
Cours le plus haut en séance (en euros)	53,93	51,80
Cours le plus bas en séance (en euros)	43,27	37,55

* Source Euronext.



COMMUNICATION FINANCIÈRE

Service du titre

Le service du titre est assuré par :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Service des actionnaires

Les actionnaires désireux d'entrer en contact avec la Société peuvent appeler la ligne qui leur est dédiée au :

+33 (0)1 45 01 99 51

Rencontre avec les interlocuteurs financiers

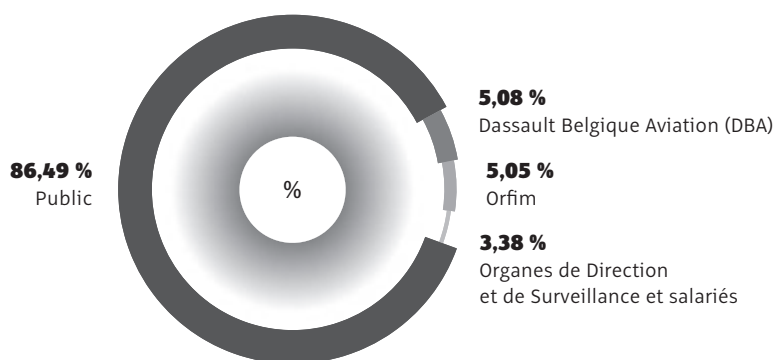
Le titre Rubis est régulièrement suivi par les analystes des sociétés de bourse suivantes :

Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Goldman Sachs, HSBC, Main First, Natixis Securities, Oddo, Portzamparc et Société Générale.

L'ACTIONNARIAT DE RUBIS

Le Groupe compte près de **20 000 actionnaires**.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
(au 31/12/2013)



AGENDA

- 13/03/2014** Résultats annuels 2013
- 05/05/2014** Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2014 et informations financières
- 05/06/2014** Assemblée Générale Mixte
- 06/06/2014** Détachement du coupon et début de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
- 24/06/2014** Fin de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
- 03/07/2014** Paiement du dividende en espèces
- 29/08/2014** Résultats semestriels 2014
- 05/11/2014** Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2014 et informations financières
- 15/02/2015** Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2014 et informations financières

PANORAMA DU GROUPE



Un groupe assis sur des positions locales solides.

Rubis est organisé en multiples centres de profit autonomes, gérés de façon décentralisée.

Une configuration :

- ◆ *adaptée à l'esprit d'entrepreneur ;*
- ◆ *qui donne la priorité à la performance ;*
- ◆ *qui repose sur la confiance ;*
- ◆ *qui préserve la capacité à réagir, à s'adapter, à anticiper.*

RUBIS DANS LE MONDE

Implantations internationales à fin avril 2014

Zone Europe et Méditerranée

Belgique (Anvers)
Espagne
France (y compris Corse)
Jersey et Guernesey
Pays-Bas (Rotterdam)
Portugal (1^{er} semestre 2014)
Suisse
Turquie (Ceyhan)

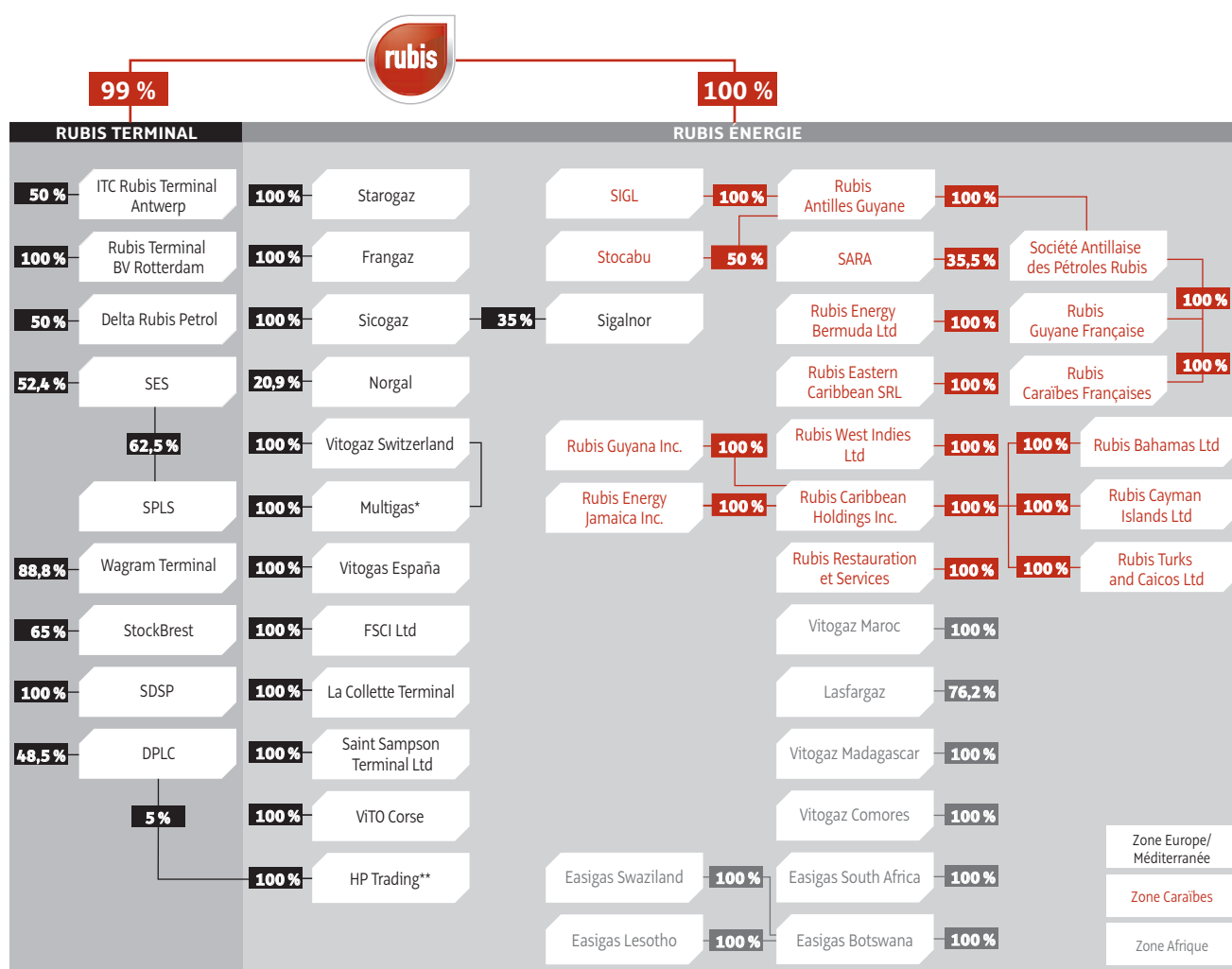
Zone Caraïbes

Antigua
Bahamas
Barbade
Bermudes
Îles Caïmans
Dominique
Grenade
Guadeloupe
Guyane française
Guyana
Jamaïque
Martinique
Marie-Galante
Saint-Barthélemy
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Trinité et Tobago
Îles Turques-et-Caïques

Zone Afrique

Afrique du Sud
Botswana
Comores
Lesotho
Madagascar
Maroc
Swaziland

ORGANIGRAMME SYNTHÉTIQUE DU GROUPE AU 31/12/2013



* Consolidé à partir du 1^{er} janvier 2014.

** Absorbée par Rubis Énergie le 31 décembre 2013.

Hors rachat de l'activité de BP au Portugal. La réalisation définitive de la transaction devrait intervenir au cours du premier semestre 2014.

Participations minoritaires

RUBIS TERMINAL

ITC Rubis Terminal Antwerp

Mitsui	(35 %)
Intercontinental Terminals Company LLC	(15 %)

Delta Rubis Petrol

Med Energy Holding SAL	(50 %)
------------------------	--------

SES

Bolloré Énergie	(0,7 %)
Distridyn	(7,1 %)
Petrovex	(5,6 %)
SCA Pétrole et Dérivés	(8,8 %)
Siplec	(4,8 %)
Zeller & Cie	(2,4 %)
Total Raffinage Marketing	(18 %)

SPLS

Bolloré Énergie	(37,5 %)
-----------------	----------

Wagram Terminal

SCA Pétrole et Dérivés	(8,8 %)
Zeller & Cie	(2,4 %)

StockBrest

Société Pétrolière de Dépôt	(35 %)
-----------------------------	--------

DPLC

Total Raffinage Marketing	(24,99 %)
Delek France SAS	(21,5 %)
M. Joseph-Louis Galleti	(0,01 %)

RUBIS ÉNERGIE

Norgal

Antargaz	(52,7 %)
TotalGaz	(26,4 %)

Signalnor

CGP Primagaz	(35 %)
TotalGaz	(30 %)

Stocabu

Antilles Gaz	(50 %)
--------------	--------

SARA

Total Raffinage Marketing	(50 %)
Esso Caribbean Inc.	(14,5 %)

Lasfargaz

Ceramica Ouadras SA	(3,4 %)
Facemag SA	(7,6 %)
Grocer SA	(3,9 %)
Sanitaire BS SA	(2,2 %)
Union Cerame SA	(6,7 %)

Zone Europe/
Méditerranée

Zone Caraïbes

Zone Afrique

POLITIQUE DE MÉCÉNAT

Fidèle à sa philosophie entrepreneuriale depuis de nombreuses années, le Groupe apporte son soutien financier à différentes associations ou organismes, en France et à l'étranger, dans des domaines aussi variés que le sport, l'enfance, l'éducation et la culture.

(Cf. chapitre 5.3.2)

L'individu est au cœur des organisations qui font bouger les choses.



▲ Vernissage de l'exposition In Thokoza, Johannesburg, Afrique du Sud, 28 mars 2013 © Georgia Groenewold

L'année 2013 a été notamment marquée par un engagement fort auprès de ces différents organismes :



L'association L'École à l'Hôpital, fondée en 1929 et reconnue d'utilité publique en 1978, a pour objectif l'organisation d'un enseignement scolaire auprès des jeunes malades âgés de 5 à 26 ans, à Paris et en Île-de-France, en complémentarité avec l'Éducation Nationale.

Cet enseignement, gratuit, adapté à la demande, au niveau et aux besoins de chacun, est assuré à l'hôpital comme au domicile, par des enseignants bénévoles qualifiés.

La réalité sur le terrain : 4 316 jeunes élèves malades ont suivi 20 160 cours donnés par 524 enseignants bénévoles sur l'exercice 2012.

Par ailleurs, Rubis s'est engagé auprès de L'École à l'Hôpital pour participer à la « Course des Héros » en juin 2014, en faisant un appel auprès du personnel de ses filiales Rubis Terminal et Rubis Énergie, afin de collecter des fonds qui seront reversés à l'association.



L'association Surf Insertion a été créée en 1997. Son objectif est de mettre en œuvre des actions favorisant la pratique des sports de vagues et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté sur le littoral aquitain, en faveur des jeunes des cités et des zones rurales exclus de ces pratiques. Ces actions commencent aujourd'hui à être essaimées sur l'ensemble du territoire.

Les activités touchent en moyenne 3 000 à 3 500 jeunes par an, âgés de 8 à 25 ans.

L'association met en place des projets éco-citoyens, organise des stages d'initiation aux sports de vagues et crée des outils pédagogiques. Ces projets sont également proposés aux écoles et aux différentes structures sociales et spécialisées de la région, dans le cadre de leurs projets éducatifs.



Le Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction (Cavex) est une association qui a pour objectif, d'une part, de faire se reproduire en captivité des espèces menacées d'extinction et, d'autre part, de sensibiliser à la sauvegarde de la nature et initier au développement durable les générations actuelles et futures.

En 2002, le Docteur Henri Quinque et son épouse ont offert à l'association l'importante collection des animaux en voie de disparition qu'ils ont constituée durant 40 ans avec mise à disposition gratuite des locaux qui les abritent. Il s'agit d'un exceptionnel « coffre-fort » génétique de plus de 600 animaux rares faisant partie, pour plusieurs d'entre eux, de conventions privilégiées avec des nations étrangères.

Le soutien financier de Rubis a contribué aux soins d'élevage des espèces menacées et à l'éducation corollaire du public, particulièrement scolaire.

Il a également servi à lancer un second site internet « Cavex Solidaire » ; les fonds récoltés étant reversés pour les soins, la nourriture et l'encouragement de la reproduction des animaux du Conservatoire.

Grâce au soutien financier de Rubis, Surf Insertion a pu d'ores et déjà :

- ♦ consolider un emploi administratif (augmentation du nombre d'heures) ;
- ♦ prolonger un contrat aidé réellement nécessaire au bon fonctionnement de l'association ;
- ♦ participer à la réalisation de supports pédagogiques et ludiques (carnet de voyage, jeu éco-citoyen) ;
- ♦ et permettre l'acquisition d'un équipement informatique supplémentaire pour permettre aux jeunes stagiaires, bénévoles et usagers de l'association, de travailler dans les locaux de Surf Insertion.

*Si l'industrie construit
le monde d'aujourd'hui et de demain,
l'art agit comme un révélateur
de l'évolution de nos sociétés.
L'art nous apporte un nouveau regard,
une évasion, une vérité et parfois
un recueillement.*

RUBIS MÉCÉNAT CULTURAL FUND

Le fonds de dotation Rubis Mécénat a été créé en mai 2011 par le groupe Rubis afin de renforcer les liens entre ses filiales, de contribuer à l'intégration du Groupe dans son environnement socioculturel et faire vivre sa culture d'entreprise.

Rubis Mécénat a choisi l'art comme pilier de ses actions.

Agir dans des pays en développement où le Groupe est implanté est sa première préoccupation. En collaborant avec les filiales sur place, Rubis Mécénat, en partenariat avec des artistes internationaux, développe des projets humanitaires et culturels au sein de communautés défavorisées en leur apportant un enseignement artistique.

Ces projets consistent en un investissement de long terme permettant un soutien durable et un suivi des actions sur le territoire.

Son premier projet a été lancé en 2012 dans le township de Thokoza, à l'est de Johannesburg en Afrique du Sud, en collaboration avec la filiale de Rubis Énergie sud-africaine, Easigas et Nikon Africa Trust. L'initiative se veut à la fois une plateforme visuelle et un programme de développement de compétences de vie pour des lycéens provenant des communautés vulnérables alentour, permettant à certains d'entre eux de poursuivre leurs études de photographie.



▲ Vernissage de l'exposition In Thokoza, Johannesburg, Afrique du Sud, 28 mars 2013 © Georgia Groenewold





Regard Art Autre

▲ Étudiant du projet *Of Soul & Joy, Thokoza*, 2013
© Cyprien Clément-Delmas.

Parallèlement, Rubis Mécénat accompagne dans leur créativité de nouveaux talents, des artistes qui ont une volonté forte de vouloir exprimer leur façon de voir les choses, soulevant ainsi des interrogations. Cyprien Clément-Delmas, à travers son reportage photographique sur le site ITC Rubis Terminal Antwerp, a mis à l'honneur les portraits des personnes qui construisent l'industrie d'aujourd'hui et de demain. Afin de placer l'homme au centre de l'industrie, une installation XXL de ses photos sur le site permet d'accueillir travailleurs et visiteurs quotidiennement.

- ◆ Créer des passerelles entre ses actions sociales et les artistes que le fonds soutient relève d'un engagement réel envers une nouvelle scène artistique florissante afin de faire naître des actions de long terme avec ces derniers et des projets créatifs.
- ◆ Accompagner, en France et à l'étranger, une nouvelle génération d'artistes engagés par le biais d'organisations d'expositions, de commandes et d'acquisitions d'œuvres d'art.
- ◆ Développer des projets sociaux et culturels dans les pays du Groupe, les porter, les faire naître, les aider à prendre forme.

Rubis Mécénat réalise des projets d'intérêt général afin d'agir et de diffuser un nouveau souffle, révélateur d'ouverture d'esprit et d'espoir.

*Être actif
et se tenir au plus près
des autres.*



▲ Festival In Thokoza, Thokoza, Afrique du Sud, 23 mars 2013,
Danse de Township © Georgia Groenewold.



2

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

- 2.1 Rubis Terminal : stockage de produits liquides 22
- 2.2 Rubis Énergie : distribution de GPL et de produits pétroliers 28

RUBIS TERMINAL :

STOCKAGE DE PRODUITS LIQUIDES

Rubis Terminal stocke, pour le compte de ses clients, pour des périodes plus ou moins longues, des produits liquides tels que produits pétroliers, produits chimiques, engrais, oléagineux et mélasses, dans le cadre de leur importation, leur production, leur distribution ou en complément d'un stockage d'usine.

Leader en France, Rubis Terminal intensifie son développement à l'international avec l'extension de ses terminaux aux Pays-Bas (Rotterdam), en Belgique (Anvers) et en Turquie (Ceyhan).



La localisation géographique des unités de stockage étant essentielle, la plupart des sites de Rubis Terminal sont situés en façade maritime ou ont un accès fluvial et sont, pour certains, en liaison avec les principaux pipelines.

SES PRINCIPAUX CLIENTS SONT :

- ♦ les grandes surfaces, pour la gestion de leurs approvisionnements en carburants et la distribution vers leurs magasins ;
- ♦ les compagnies pétrolières et les groupes chimiques et pétrochimiques, qui souhaitent optimiser leurs coûts logistiques ou avoir une plateforme de distribution, d'importation, d'exploitation, ou simplement transitoire lors d'opérations de maintenance de leur plateforme industrielle ;
- ♦ les traders et les intermédiaires, qui doivent pouvoir stocker les produits qu'ils négocient sur les marchés internationaux, en attente de revente ou selon les fluctuations de l'offre et de la demande.

Pour tous ces clients, Rubis Terminal est devenu un acteur essentiel du paysage logistique, non seulement grâce à sa localisation géographique dans des zones à fort potentiel de développement, mais aussi grâce aux lourds investissements réalisés ces dernières années, tant pour adapter son outil aux besoins du marché et aux nouvelles normes en vigueur, que pour développer ses implantations hors des frontières de l'Hexagone.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros)



INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros)



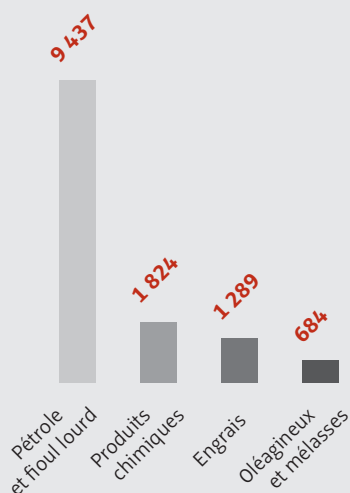
RECETTES STOCKAGE

(en millions d'euros)



SORTIES DE PRODUITS

(en milliers de tonnes)



Atouts stratégiques

- ◆ Opérateur indépendant.
- ◆ Localisation : façade maritime et accès fluvial, branchement pipelines.
- ◆ Connexions : pipelines, jetées maritimes et fluviales, gares routières et embranchements ferroviaires.
- ◆ Investissements réguliers pour les mises aux normes et l'adaptation aux besoins du marché.
- ◆ Qualité des infrastructures.

Faits marquants 2013

- ◆ Strasbourg : reprise au mois de février d'une capacité de 500 000 m³ sur le site de l'ancienne raffinerie de Reichstett.
- ◆ Rotterdam : mise en service de 6 nouveaux réservoirs d'une capacité globale de 15 000 m³.
- ◆ Ceyhan (Turquie) : mise en service de nouvelles capacités pour l'avitaillement des navires. Construction de l'infrastructure d'une jetée « Suezmax ».
- ◆ Anvers : mise en service de 39 000 m³ de capacités chimiques.

Calendrier 2014

- ◆ Dunkerque : mise en service de la liaison avec le pipeline de l'Otan.
- ◆ Strasbourg : réouverture de la gare routière sur le site de Reichstett.
- ◆ Rotterdam : lancement de l'extension du terminal sur la zone adjacente.
- ◆ Ceyhan (Turquie) : mise en service de nouvelles capacités pour la distribution. Poursuite de la construction de la jetée.



Par mon travail, j'apporte une pierre à l'édifice pour véhiculer une image de qualité auprès de nos clients et pour une recherche permanente de la satisfaction de leurs attentes.

Alain

Mon rôle, c'est donner le meilleur de moi-même et m'efforcer de motiver mes collègues pour leur montrer la voie.

Le rôle de mon service est de faire en sorte que les clients et les intervenants sur le site aient la meilleure image du dépôt.

Pierre



RUBIS TERMINAL EN FRANCE...

Rouen – 658 000 m³

Proche de l'agglomération rouennaise, le site de Rouen est situé en bordure de Seine et sur le tracé du pipeline LHP (Le Havre – Paris).

Il jouit d'une situation privilégiée tant pour les importations de produits pétroliers raffinés que pour les flux en sortie des raffineries de Basse Seine.

Proche de Paris, Rouen joue également le rôle de plateforme de distribution pour alimenter en carburants les dépôts secondaires de la région parisienne et le réseau de chauffage urbain de la capitale.

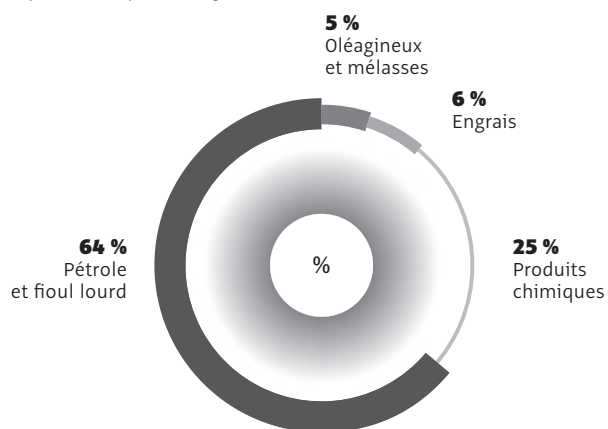
Véritable plateforme multimodale, le site de Rouen est au cœur de la logistique d'approvisionnement en engrais pour le secteur agricole et dispose d'installations permettant de faire face à l'élasticité de la demande et aux pics saisonniers.

Les terminaux de Rubis Terminal Rouen sont répartis sur six sites de part et d'autre de la Seine :

- ◆ quatre appontements pour navire de mer ;
- ◆ deux appontements pour barges et petits navires ;
- ◆ deux embranchements fer ;
- ◆ deux gares routières dédiées aux produits pétroliers ;
- ◆ trois plateformes de chargement de camions d'engrais ;
- ◆ de multiples installations dédiées au chargement de produits chimiques.

RECETTES STOCKAGE

(Répartition en pourcentage)



Mon rôle au service exploitation est de veiller à la bonne gestion du site, pour un fonctionnement optimum, tout en respectant les règles de sécurité et d'environnement.

Emmanuel



Dunkerque – 475 000 m³

Situé au Port Est, le site de Dunkerque se compose de deux dépôts reliés entre eux par un pipeline privatif :

- ♦ le dépôt Unican est dédié aux produits pétroliers et dispose d'une gare routière pour le chargement des combustibles et des carburants ;
- ♦ le dépôt Môle 5 est organisé pour servir une clientèle très variée incluant le secteur pétrolier, l'industrie agroalimentaire et l'industrie chimique. Disposant de deux quais, dont deux positions pour les navires et deux positions pour les barges, le dépôt Môle 5 permet d'accueillir des navires jusqu'à 12,40 m de tirant d'eau.

Le parc de stockage inclut 125 bacs de 260 m³ à 23 000 m³, permettant de stocker, grâce à des *process* de stockage ségrégués, une grande variété de produits allant des huiles alimentaires aux essences aviation en passant par les biocarburants et de multiples produits pétroliers de différents grades.

Formé aux bonnes pratiques du stockage des denrées alimentaires, le personnel applique les principes de la démarche HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) et sait répondre aux besoins spécifiques de ce secteur tels que la garantie de l'origine du produit tout au long de la chaîne logistique.

Depuis janvier 2014, le terminal de Dunkerque a franchi un nouveau pas en se connectant au pipeline de l'Otan, offrant ainsi à la clientèle pétrolière une voie d'accès supplémentaire vers les dépôts de Valenciennes (59), Vatry (51), Saint-Baussant (54), Strasbourg (67) et Reichstett (67) et assurant par là même son développement futur.

Zoom

À Dunkerque, le dépôt du Môle 5 se raccorde au pipeline de l'Otan pour élargir son offre de service ; un outil logistique de six kilomètres permettra de relier les dépôts intérieurs et de renforcer la position stratégique du site.

Dans un contexte concurrentiel fort où il est nécessaire de se démarquer par de nouvelles solutions logistiques, Dunkerque valorise sa position maritime en se raccordant au réseau d'oléoducs de l'Otan.

En 2011, l'autorisation demandée auprès de la DREAL est obtenue pour la pose d'un pipeline de 10 pouces et de 6 km de long reliant le dépôt Rubis au site de l'Otan de Dunkerque. Ce dossier intègre les volets environnement et une étude de danger, associés à l'exploitation de ce pipeline pour transporter du diesel, de l'essence et du carburéacteur destinés à l'aviation. En mars 2013, Rubis valide l'investissement et les travaux démarrent en juin. Les 6 km de pipeline sont enterrés ; 3 km à environ 1 m de profondeur et 3 km en forage dirigé horizontal. Le 7 octobre, l'oléoduc est posé sans aucun incident et ce, dans un environnement industriel portuaire lourd, avec la traversée de sites Seveso, tel qu'Arcelor Mittal, sur lequel 2,5 km de tuyauteries ont été installées. Le test du pipeline du 21 octobre s'est déroulé sans difficultés. La réalisation de la pomperie d'expédition au Môle 5 et la connexion au banc de comptage Trapil ont pu être entreprises sur le site Otan pour une mise en service du pipeline en janvier 2014.

En partant de Dunkerque, le réseau de pipeline Otan descend vers Valenciennes, puis traverse la Champagne et permet d'atteindre Strasbourg, symbole de la synergie des terminaux de Rubis Terminal. Ce nouvel outil apporte ainsi de nouvelles possibilités à nos clients pour approvisionner le nord et l'est de la France.





Je suis en charge de la commercialisation des stockages chimiques des terminaux français. J'interviens directement dans la négociation commerciale et le positionnement marketing de nos terminaux. Ce rôle est extrêmement valorisant du fait de ma réelle contribution dans la signature des contrats et des retombées, positives ou négatives, associées à mes décisions.

Olivier



... RUBIS TERMINAL EN FRANCE

Brest – 131 000 m³

Situé sur le port de Brest, réparti sur deux sites reliés entre eux par un pipeline privatif, le terminal de StockBrest dispose de deux jetées pouvant accueillir des navires jusqu'à 11,50 m de tirant d'eau.

Dernier port de la côte atlantique avant l'entrée dans la zone SECA (*Sulphur Emission Control Areas*), situé à moins de 10 km de l'aéroport de Brest-Guipavas, le terminal, qui dessert aujourd'hui une grande partie de la Bretagne, dispose d'opportunités de développement.

Villeneuve-la-Garenne 11 220 m³

Situé aux abords immédiats du nord de Paris, dans la zone du Port de Gennevilliers, le dépôt de Villeneuve-La-Garenne est spécialisé dans le stockage de produits chimiques et carburants spéciaux.

Ses installations, conçues sur mesure, font du dépôt de Villeneuve-la-Garenne un outil très flexible où l'adaptation aux besoins du client prend tout son sens.

Agglomération de Strasbourg – 700 000 m³

Les capacités sont réparties entre le port de Strasbourg (340 000 m³) et Reichstett, au nord-ouest de la ville (360 000 m³).

Port aux Pétroles

Idéalement localisé dans l'est de la France, en bordure du Rhin, à une douzaine de kilomètres de la frontière allemande, le terminal de Strasbourg est devenu un point névralgique en Alsace.

Accessible par le Rhin au départ de la zone ARA ou par le réseau de pipeline de l'Otan au départ de la zone atlantique, de la Méditerranée ou encore, depuis janvier 2014, de Dunkerque, le terminal de Strasbourg offre une grande souplesse d'approvisionnement à la clientèle pétrolière qui peut ainsi bénéficier des meilleures conditions d'arbitrage tout au long de l'année.

Installé de part et d'autre du bassin Auberger au Port aux Pétroles, le terminal est réparti sur trois dépôts dont deux sont dédiés au stockage de produits pétroliers et le troisième au stockage de produits chimiques.

Les capacités d'accueil incluent quatre appointements ainsi que des installations ferroviaires, une gare routière dédiée aux

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Rotterdam (Pays-Bas) 161 600 m³

Situé à Botlek, au cœur du port de Rotterdam, premier port d'Europe avec un trafic de plus de 400 millions de tonnes par an, le dépôt de Rubis Terminal offrira, à terme, une capacité de 350 000 m³ avec des accès ferroviaires et maritimes importants (trois jetées pour les navires de haute mer et deux jetées pour les barges). Rapportés aux capacités, ces accès, bien supérieurs aux accès des autres opérateurs, permettront à Rubis d'être très compétitifs.

Dans un contexte où la rapidité des opérations maritimes et la réduction des temps d'escale sont des enjeux essentiels de la logistique, ce terminal disposera d'un avantage compétitif indéniable.

Par ailleurs, la ségrégation des bacs de stockage, inox ou acier, dans des cuvettes contenant un faible nombre de bacs, permet de stocker des produits très différents sans problème d'incompatibilité.

Le dépôt dispose aujourd'hui d'une capacité de 161 600 m³, qui lui permet de stocker à la fois des produits pétroliers, des commodités chimiques et des spécialités.

Ce terminal a trouvé sa place sur le marché de la zone ARA, en offrant à la fois une excellente accessibilité et disponibilité sur ses appointements et une expertise déjà reconnue pour les produits sensibles.

La mise en service de six nouveaux réservoirs en janvier 2014 marque l'achèvement du développement de la superficie initiale du dépôt. La construction de nouvelles capacités va se poursuivre sur le terrain voisin pour lequel Rubis a obtenu une concession en 2011.

Anvers (Belgique) 110 000 m³

Rubis et le groupe japonais Mitsui se sont associés à parts égales en décembre 2007 pour construire un terminal de produits chimiques liquides et gazeux dans le port d'Anvers, le deuxième centre mondial de transit de produits pétrochimiques.

La construction de ce dépôt a démarré en septembre 2008, sur une concession de 8 hectares, et le site a été mis en service en octobre 2010. Avec la construction de 39 000 m³ supplémentaires mis en exploitation en 2013, la capacité du terminal a été portée à 110 000 m³, dont 14 000 m³ de gaz.

Ce site dispose aujourd'hui d'une clientèle diversifiée qui comprend les principaux acteurs de l'industrie chimique.

Une nouvelle concession de 13 hectares a été accordée à Rubis, ce qui permettra, à terme, de porter la capacité à 400 000 m³ et d'augmenter le stockage de gaz.

Ceyhan (Turquie) 650 000 m³

Rubis Terminal a finalisé en janvier 2012 le rachat de 50 % du dépôt pétrolier Delta Petrol, le plus gros terminal indépendant de produits pétroliers en Méditerranée, rebaptisé « Delta Rubis Petrol », en formant un partenariat avec ses actionnaires actuels.

Situé au sud-est de la Turquie, en façade méditerranéenne, Ceyhan est positionné au débouché des pipelines BTC, acheminant le pétrole brut de la mer Caspienne, et KC, acheminant le pétrole brut de Kirkouk (Irak). Bénéficiant d'une localisation stratégique et d'avantages maritimes réels, cette zone de Méditerranée orientale promet de devenir le principal carrefour logistique régional de produits pétroliers : flux inter-Méditerranée,

produits pétroliers ainsi que des installations de chargement de produits chimiques.

Le dépôt chimique compte 31 bacs acier et inox dont la taille varie entre 290 et 5 000 m³ et bénéficie d'installations spécifiques comme les moyens d'inertage, de recirculation ou de chauffage. Le dépôt est certifié CDI-T (*Chemical Distribution Institute-Terminals*).

Reichstett

Constitué d'une partie du site de l'ex-raffinerie de Reichstett, le terminal profite d'une desserte autoroutière idéale, permettant notamment de relier rapidement le nord et l'ouest de l'Alsace.

Grâce aux pipelines privatifs qui le relient aux dépôts de Strasbourg, le terminal de Reichstett est accessible par barge et vient renforcer la position stratégique des sites du groupe Rubis dans la région.

Village-Neuf – 62 000 m³

Proche de la ville de Mulhouse, au nord de la ville de Bâle, le dépôt de Village-Neuf est situé sur le Rhin, au croisement des frontières suisse, allemande et française. Ses connexions multiples lui permettent de rayonner sur ces trois marchés.

Le dépôt dispose de deux jetées, d'un embranchement fer et d'une gare routière et stocke des produits pétroliers répondant aux spécifications françaises, suisses et allemandes.

Lyon Saint-Priest – 94 000 m³

Situé en bordure de l'agglomération lyonnaise, à proximité des grands axes autoroutiers de la région, le dépôt de Saint-Priest est connecté au pipeline SPMR le reliant aux raffineries et dépôts pétroliers du sud de la France (Fos-sur-Mer et Étang de Berre) et à la raffinerie de Feyzin.

Le dépôt s'est équipé d'une aire d'attente pour les camions et d'un outil de gestion des enlèvements sur rendez-vous, afin d'optimiser le temps de passage sur le dépôt et d'améliorer la sécurité des riverains.

Salaise-sur-Sanne 19 500 m³

Situé à 60 km au sud de Lyon, le dépôt de Salaise-sur-Sanne est connecté par pipeline à la plateforme pétrochimique du Roussillon. Positionné en bordure de Rhône, à une courte distance de l'autoroute A7 qui relie Lyon à Marseille et Fos-sur-Mer, le site est accessible

par barge et par fer et permet de couvrir les marchés français, suisse et italien. Le dépôt est certifié CDI-T.

Bastia/Ajaccio – 37 000 m³

Situés au nord et au sud-ouest de la Corse, sur la Méditerranée, les dépôts de Bastia et d'Ajaccio constituent les plateformes de distribution de produits pétroliers dans la région pour les carburants routiers, la pêche, les aéroports et le chauffage.

AUTRE ACTIVITÉ : NÉGOCE

Rubis Terminal est également présent dans une activité de vente grossiste de produits pétroliers. Cette activité, marginale mais complémentaire, a généré un chiffre d'affaires en 2013 de 213 millions d'euros pour des volumes annuels d'environ 225 000 m³.

exportations vers l'Afrique et l'Asie, proximité du canal de Suez et de la mer Noire.

Ce terminal de stockage de produits finis a aujourd'hui une capacité de 650 000 m³, commercialisée auprès d'une clientèle d'opérateurs pétroliers internationaux.

Dans le cadre de cette alliance, le projet de Rubis consiste à construire une jetée de 2,3 km et à porter la capacité totale du dépôt à 1 million de m³. Cet avantage compétitif essentiel permet de répondre à une demande logistique régionale croissante et de positionner le dépôt parmi les plus actifs de la zone en élargissant sa gamme de clientèle, en diversifiant la gamme de produits stockés (pétrole brut et soutages) et en ouvrant au marché local turc dont les importations sont en forte croissance.

Les nouvelles capacités de soutage sont opérationnelles depuis mars 2013. Un contrat de stockage long terme a été signé préalablement à leur mise en service.

Des capacités dédiées à l'importation et à la distribution sur le marché turc sont mises en service depuis le début de l'année 2014.

La construction de la jetée se poursuivra jusqu'au début de l'année 2015.

Zoom

Ceyhan, dernière ligne droite avant la fin des travaux

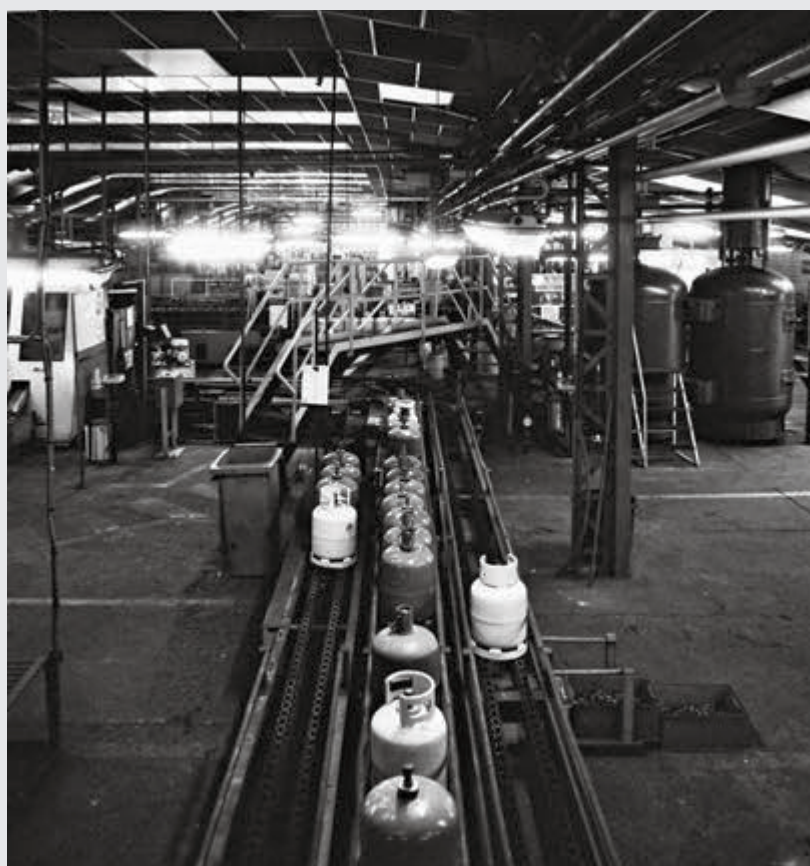
La première phase du projet d'extension du dépôt turc de Ceyhan, achevée en juin 2013, permet au terminal de proposer des services comme la distribution sur le marché intérieur de produits pétroliers et le soutage de navires grâce à de nouveaux réservoirs et à de nouveaux postes de chargement.

En parallèle, la construction d'une jetée de 2,3 km a démarré en juillet 2012 et va se poursuivre jusqu'à fin 2014. La jetée est constituée d'un ensemble d'environ 1 300 pieux métalliques d'une hauteur maximale de 60 m, qui supportent une route centrale reliant les appontements et, environ tous les 6 m, des traverses en béton sur lesquelles seront installées les futures tuyauteries. D'ici à fin 2014, seule une partie des canalisations sera construite. Les appontements sont situés de part et d'autre de 3 plateformes en béton réparties sur la longueur de la jetée, chacune étant équipée de bras marine, et pouvant accueillir des navires de 1 000 à 185 000 TPL (tonnes de port en lourd), correspondant à la taille « Suezmax ». Deux plateformes supplémentaires seront construites pour les équipements électriques et les installations de lutte contre l'incendie. La jetée représente à elle seule plus de 20 000 tonnes d'acier, 90 000 tonnes de béton et environ 400 000 heures de travail.

RUBIS ÉNERGIE:

DISTRIBUTION DE GPL ET DE PRODUITS PÉTROLIERS

Opérateur indépendant, Rubis Énergie est spécialisée dans la distribution de GPL et de produits pétroliers. Sa stratégie englobe le contrôle de toute la chaîne de distribution, depuis l'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final. Sélective dans sa politique d'investissements, Rubis Énergie privilégie son développement sur des marchés de niches : niche géographique (zones structurellement importatrices de produits pétroliers, GPL, ...) ou niche produit (aviation, bitumes, fiouls, ...).



En maîtrisant une chaîne logistique complète (négoce produits, terminaux d'importation, centres emplisseurs, stockages intermédiaires, relais-vrac), Rubis Énergie rend accessible et de façon pérenne pour ses clients, l'énergie (gaz ou carburants) dont ils ont besoin.

Le Groupe est organisé de façon « décentralisée » : chaque centre de profit correspond à une position locale, ce qui permet aux responsables locaux d'avoir une connaissance approfondie de leurs territoires et de conduire une politique d'investissements adaptée. Ce mode d'organisation se traduit par des gains de parts de marché enregistrés régulièrement.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros, données retraitées)



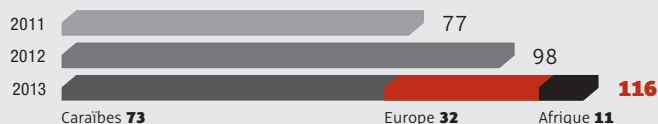
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



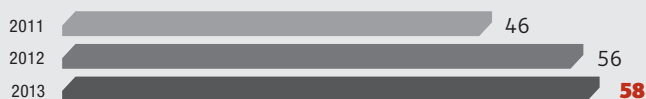
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros)



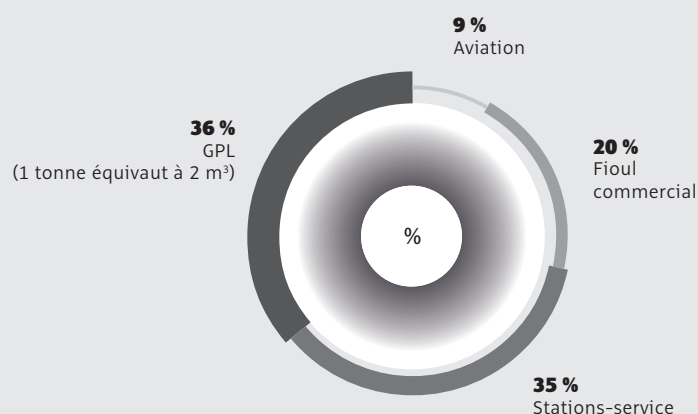
INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros)

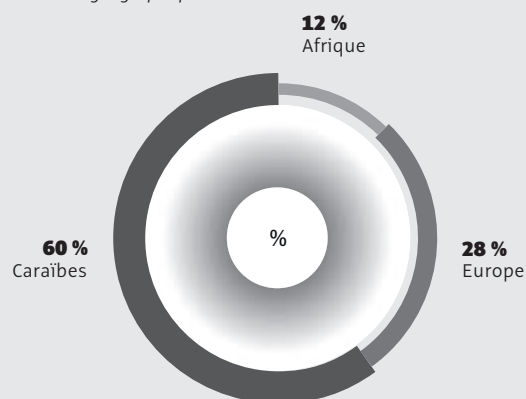


RÉPARTITION DES VOLUMES

Par segment



Par zone géographique



Atouts stratégiques

- ✦ Contrôle de l'approvisionnement.
- ✦ Infrastructures stratégiquement situées.
- ✦ Adaptation à la diversité de produits, de géographie et de niveau de vie.
- ✦ Concentration sur des marchés de niches.

Faits marquants 2013

- ✦ Progression du niveau d'activité dans une conjoncture économique mondiale défavorable.
- ✦ Passage aux couleurs « RUBiS » des stations-service achetées à Chevron aux Bahamas, îles Caïmans et îles Turques-et-Caïques.
- ✦ Acquisition et exploitation des activités de distribution de produits pétroliers appartenant à Blue Equity LLC en Jamaïque.
- ✦ Accord avec BP en vue du rachat de son activité de distribution de GPL au Portugal.
- ✦ Acquisition, par Vitogaz Switzerland, de l'activité Carbagas spécialisée dans le conditionnement et la distribution d'ammoniac haute pureté et de gaz spéciaux.
- ✦ Obtention de la licence d'opérateur de gaz naturel liquéfié (GNL) en France.

Calendrier 2014

- ✦ Acquisition de l'activité de distribution de GPL de BP au Portugal.
- ✦ Passage aux couleurs « RUBiS » des stations-service achetées à Blue Equity LLC en Jamaïque.
- ✦ Poursuite de la croissance externe.
- ✦ Poursuite du développement du GNL en Europe et dans les Caraïbes.

*Contribuer à la cohésion, la motivation
et la progression d'un groupe ayant le goût
de la compétition et de la gagne, permet de doper
le développement des ventes de l'entreprise.*

Vincent



L'ÉNERGIE : UN BESOIN DE BASE

À l'origine spécialisé dans la distribution de GPL (butane et propane), le Groupe a considérablement élargi sa distribution, au gré des acquisitions, à l'ensemble des produits pétroliers : stations-service, fioul commercial, aviation, marine, lubrifiant, bitumes, sur trois zones géographiques : Caraïbes, Europe et Afrique.

Le GPL représente désormais 36 % des produits commercialisés (mesuré en cubage).

Commercialisé en vrac, en bouteilles (conditionné) ou sous forme de carburant automobile (GPL-carburant), le GPL reste une énergie disponible, stable et facilement transportable, dont les vertus environnementales sont démontrées : brûlant intégralement, sans poussière, avec de faibles émissions de NOx (oxydes d'azote) et de particules, sans soufre ni benzène.

Ces caractéristiques environnementales en ont fait une énergie promue par les pouvoirs publics dans de nombreux pays.

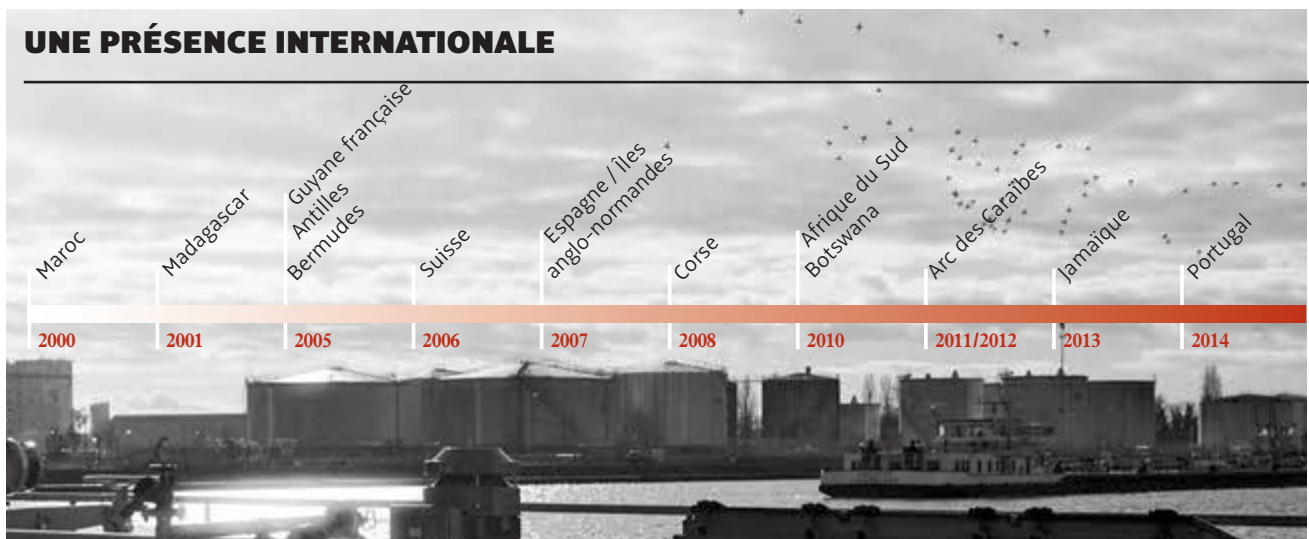
Dans les Caraïbes (Antilles et Guyane françaises, arc des Caraïbes, Bermudes, Jamaïque), les îles anglo-normandes et en Corse, le Groupe exploite en carburants, depuis début 2014, un réseau d'environ 335 stations-service, aux couleurs « RUBiS » ou « ViTO », représentant désormais 42 % des produits commercialisés.

Le Groupe commercialise aussi des fiouls et des carburants aviation.

Pour l'ensemble de ses métiers, le Groupe est propriétaire des infrastructures nécessaires à chaque activité (terminaux d'importation, unités de stockages, centres emplisseurs, etc.).



UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE



Mon implication est primordiale au sein du Groupe et je crois fermement en ce projet depuis le premier jour.

Carmen

ZONE EUROPE

En 2013, l'activité France métropolitaine a réalisé près de 130 000 tonnes de distribution de GPL, représentant une part de marché d'environ 6 %.

Si Vitogaz, présent en France métropolitaine depuis 1939, demeure avant tout un propanier s'adressant historiquement à une clientèle résidentielle (27 %) et avicole (25 %), il a néanmoins réussi à construire et consolider une forte position de marché en GPL-carburant sous la marque GAZ'L (20 %) à travers un réseau de 350 stations-service installées en grandes et moyennes surfaces (GMS) et dans le réseau BP.

Depuis début 2010, Vitogaz est actionnaire unique de Frangaz, société commercialisant des bouteilles de GPL auprès de la grande distribution. Dans le réseau Intermarché, Frangaz distribue des bouteilles de GPL sous la marque Énergaz et pour le réseau Casino, sous la marque distributeur.

Cette montée de Vitogaz dans l'actionnariat de Frangaz traduit un renforcement du partenariat avec les GMS déjà associées dans la distribution du GPL-carburant. Rappelons qu'en 2013, les volumes commercialisés par Frangaz ont progressé de 2 % par rapport à 2012, à travers un réseau de plus de 1 600 points de vente.

Vitogaz s'appuie sur un dispositif logistique puissant pour développer son fonds de commerce et assurer ses approvisionnements aux meilleures conditions : son partenariat, à hauteur de 21 %, dans le GIE Norgal (situé au Havre), lui donne accès au plus gros centre de réception de GPL en façade maritime, à des centres emplisseurs et à un réseau de relais-vrac, répartis sur le territoire pour l'approvisionnement secondaire.

L'activité de ViTO Corse contribue, en rythme annuel, à environ 100 000 m³ de distribution de produits pétroliers, avec 41 stations-service.

Avec l'acquisition faite dans les îles anglo-normandes en 2008, le Groupe est entré dans l'activité de vente de carburant aviation. Sa présence dans ce segment de marché a été étendue fin 2008 à la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française, par le rachat à Shell puis Chevron (en 2011) de leur participation dans les groupements aviation de ces trois départements d'outre-mer.



© Joël Robiner

UNE ACTIVITÉ EUROPÉENNE SOUTENUE EN 2013

ESPAGNE

38 000 tonnes de GPL distribuées, exclusivement vrac et régional, concentré sur le nord de la péninsule. Premiers contrats signés en GNL.

SUISSE

Opérateur n° 1 du marché avec 56 000 tonnes, tous produits confondus. La filiale bénéficie d'une position logistique forte.

ÎLES ANGLO-NORMANDES

91 000 m³ de produits pétroliers dont 15 000 m³ en carburant aviation. 32 stations-service.



Je suis la première personne que tout visiteur ou collaborateur voit en arrivant. Je suis le premier interlocuteur pour toute personne appelant Vitogaz. Je connais tous les collaborateurs de la Société, leur fonction, leurs habitudes, ce qui me permet de pouvoir renseigner, guider, aider. Je fais en sorte d'être disponible, ce qui engendre une bonne entente. Lorsqu'on est disponible pour les autres, ils le sont pour vous. Cela permet de trouver des solutions plus facilement et d'avancer...

Nathalie

ZONE CARAÏBES

Rubis Antilles Guyane

Depuis 2005, Rubis Antilles Guyane est n° 1 en distribution de GPL et n° 2 en réseau de stations-service. Le groupe Rubis dispose en amont d'un puissant dispositif d'approvisionnement, tant à travers sa participation de 35,5 % dans la SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles), unique raffinerie de la région, qu'à travers ses terminaux en propre : deux dépôts de bitumes (en Guadeloupe et en Martinique), ainsi que les terminaux de carburants à Marie-Galante et Saint-Barthélemy.

La Société gère le second réseau de distribution de carburants routiers aux Antilles et Guyane françaises (comportant 82 stations-service) et poursuit, sous la marque « ViTO », le programme d'extension et de rénovation de son réseau, incluant désormais le réseau de stations achetées à Chevron en 2011. La Société commercialise également différents fiouls (marine et industrie), des bitumes et des lubrifiants.

En GPL, Rubis Antilles Guyane est le principal acteur régional, avec une part de marché de 62 % réalisée à travers un réseau de 1 700 dépositaires. En Guadeloupe, sa participation à 50 % dans l'unique terminal d'importation (Stocabu) et 100 % dans le centre emplisseur lui confère une position logistique stratégique.

EN 2013

Rubis Antilles Guyane a commercialisé
305 000 m³ de carburants et fiouls,
18 000 tonnes de GPL, et
10 000 tonnes de bitumes.

Rubis Energy Bermuda

Depuis 2006, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile aux Bermudes (13 stations-service). Fort d'un dispositif logistique autonome, composé de deux stockages d'importation de carburants et d'un terminal d'importation de GPL, Rubis Energy Bermuda dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement en GPL.

EN 2013

La Société a commercialisé
36 000 m³ de carburants et fiouls,
ainsi que 4 000 tonnes de GPL.



Rubis Caribbean

Depuis 2011, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile dans l'arc des Caraïbes, pour un ensemble de 167 stations-service, suite au rachat des activités de distribution de produits pétroliers du groupe Chevron et Blue Equity LLC réparties :

- ♦ à Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Trinité-et-Tobago (Eastern Caribbean) ;
- ♦ aux Bahamas, îles Caïmans et îles Turques-et-Caïques (Western Caribbean) ;
- ♦ en Jamaïque.

Avec une base puissante d'actifs logistiques, Rubis Caribbean dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement aviation ou GPL.

EN 2013

La Société a commercialisé
900 000 m³ de carburants et fiouls,
ainsi que 25 000 tonnes de GPL.



Le Centre de Service à la Clientèle et les responsabilités confiées à chaque individu qui le compose sont les voiles du navire Vitogaz. Elles ne sont peut-être pas son capitaine, ni le gouvernail, pas même sa coque, mais sans elles, il ne pourrait voguer...

Adèle

ZONE AFRIQUE

Maroc

Rubis Énergie s'est implantée au Maroc en 2000, en partenariat avec les industriels du secteur de la céramique, en construisant à Jorf Lasfar, à 120 km au sud de Casablanca, le plus gros terminal d'importation de propane du continent (10 500 m³). Fort de cet outil logistique, Rubis a développé une stratégie de distribution finale en vrac uniquement, avec une position de leader (part de marché 2013 de l'ordre de 18 % en propane vrac). Le Groupe opère à travers sa filiale logistique Lasfargaz SA (détenue à 76 %) et sa filiale de distribution Vitogaz Maroc (détenue à 100 %).

Vitogaz a distribué 29 000 tonnes de GPL en 2013 sur un marché marocain du vrac en régression, destiné pour l'essentiel à une clientèle professionnelle diversifiée (céramique, hôtellerie, agriculture et résidentielle).

Madagascar

Rubis a démarré son activité de distribution de GPL à Madagascar en 2001, en s'appuyant sur ses infrastructures logistiques propres : un terminal d'importation à Mahajunga (5 000 m³) et deux centres emplisseurs.

Le marché du GPL, essentiellement en bouteilles, est d'environ 8 000 tonnes en 2013. Le secteur de l'énergie domestique est dominé par l'utilisation du charbon de bois. De nombreuses actions en faveur d'une substitution par le GPL ont été entreprises afin de lutter contre la déforestation de l'île.

Rubis joue un rôle clé avec 80 % de part de marché et se développe dans le vrac. Mais surtout, sa position logistique unique lui a permis de développer une activité de fourniture de produits à l'ensemble des opérateurs de l'île.

Avec un investissement de 4,5 milliards de dollars US, Ambatovy constitue le plus gros projet minier à Madagascar. Piloté par Sherritt International, il consiste à extraire de la latérite nickélique puis à la traiter et à la raffiner pour obtenir des briquettes de nickel pur à 99,9 %. Vitogaz Madagascar a été retenu pour assurer la fourniture de gaz nécessaire au *process* et, même si les investissements ont pris du retard, Vitogaz a délivré plus de 5 000 tonnes de GPL en 2013.

Afrique australe

Rubis est présent en Afrique australe depuis début 2011, après le rachat à Shell de ses filiales de distribution de GPL en Afrique du Sud, Botswana, Lesotho et au Swaziland. Début 2012, Rubis a complété son dispositif dans cette zone en reprenant l'activité de distribution de GPL de Puma Energy au Botswana.

Avec plus de 120 000 tonnes de ventes annuelles de GPL sous la marque Easigas pour ces 4 pays, Rubis se positionne en n° 2 du secteur avec une part de marché supérieure à 30 %, couvrant l'ensemble des segments du GPL : bouteilles et vrac, usages résidentiels, agricoles et industriels. Easigas a une longue présence historique dans ces pays et bénéficie d'une forte notoriété. La demande en énergie en général, et dans le secteur des GPL en particulier, offre des perspectives de croissance dans cette zone géographique.



Notre service est unique au sein du Groupe, car nous installons les systèmes de chauffage et nous prenons également en charge l'entretien continu des chaudières. Ces services supplémentaires nous permettent ainsi de gérer tous les éléments de la relation client. Nous pouvons alors nous démarquer de nos concurrents et développer une relation sur le long terme avec nos clients basée sur la confiance et un service de qualité. Cette connaissance des demandes de nos clients nous aide à améliorer leur satisfaction et à orienter les ventes. Notre rôle au sein de la communauté locale consiste à fournir le meilleur service possible, tout en veillant au respect de tous les règlements. Cela nous permet de laisser une empreinte positive au sein de la communauté.

Phil



3

RAPPORT FINANCIER

3.1	Rapport financier	36
	◆ Groupe	36
	◆ Rubis Énergie	38
	◆ Rubis Terminal	43
3.2	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	46

RAPPORT FINANCIER

En ligne avec l'objectif de « 10 % de croissance des résultats » annoncé pour 2013, le résultat net affiche une croissance de 12 %, atteignant le niveau record de 104,7 millions d'euros.

Les performances enregistrées au niveau du RBE (+ 9 %) et du ROC (+ 13 %) sont homogènes. À périmètre constant, le ROC et le résultat net avancent respectivement de 7 % et 12 %.

Ces résultats ont été obtenus dans un contexte macroéconomique plutôt morose, où le Groupe a poursuivi ses investissements structurants (Turquie et zone ARA), a fait face aux difficultés internes et externes de sa filiale en Afrique du Sud et a subi un environnement fiscal dégradé en France (impact sur le résultat net de 3,7 millions d'euros).

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	Variation à périmètre constant
Chiffre d'affaires	2 765	2 669	+ 4 %	- 4 %
Résultat brut d'exploitation (RBE)	227	209	+ 9 %	+ 3 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	166	147	+ 13 %	+ 7 %
dont Rubis Énergie	116	98	+ 18 %	+ 11 %
dont Rubis Terminal	61	59	+ 3 %	- 2 %
Résultat net part du Groupe	105	94	+ 12 %	+ 12 %
Capacité d'autofinancement	154	150	+ 3 %	-
Investissements industriels	119	112	-	-

« Les opérations réalisées par la société HP Trading (pôle Rubis Énergie) pour compte de tiers en Corse sont désormais exclues du chiffre d'affaires et des achats, conformément aux pratiques du secteur. Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur le résultat brut d'exploitation, le résultat opérationnel courant ou le résultat net (opérations sans marge). À des fins de comparaison, les données 2012 ont été retraitées ».

Rubis Énergie a bénéficié de :

- ♦ sa capacité de rebond en Europe (ROC : + 51 %) avec un effet marge favorable et un retour à la normale des conditions d'approvisionnement ;
- ♦ des effets de taille et des synergies aux Caraïbes (ROC : + 25 %).

Ces bonnes performances ont permis d'absorber les difficultés de sa filiale en Afrique du Sud, pénalisée par des contraintes d'approvisionnement, des surcoûts sur le GPL importé et une situation économique et sociale dégradée (ROC Afrique : - 41 %).

Chez Rubis Terminal, la solidité de ses positions locales a permis de générer de la croissance (+ 3 %), malgré de lourds investissements structurants (Turquie, Rotterdam et Anvers), la baisse des recettes

oléagineux et la hausse des coûts d'exploitation, notamment de sécurisation des sites et préventions des risques.

En fin d'exercice, l'endettement net s'élève à 270 millions d'euros, pour des fonds propres de 1 164 millions d'euros, faisant ressortir un taux d'endettement de 23 % et un ratio dette nette sur RBE modéré de 1,2.

Post acquisition du Portugal (filiale de BP), prévue mi-2014, le ratio dette nette sur RBE conservera un niveau modéré de 1,4.

Par ailleurs, à fin 2013, le Groupe dispose de lignes de crédit disponibles à hauteur de 395 millions d'euros et d'une ligne de capital (renouvelée en juillet 2013) utilisable jusqu'en novembre 2016, représentant un montant d'environ 130 millions d'euros.



BILAN RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres totaux	1 164	970
dont part du Groupe	1 139	948
Disponibilités	345	272
Dettes financières	615	662
Dettes financières nettes	270	389
Ratio dette nette/fonds propres	23 %	40 %
Ratio dette nette/RBE	1,2	1,9

ANALYSE DU MOUVEMENT DE LA POSITION FINANCIÈRE NETTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013

La capacité d'autofinancement augmente de 3 % pour atteindre 154 millions d'euros.

(en millions d'euros)	
Dettes financières nettes au 1^{er} janvier 2013	(389)
Capacité d'autofinancement	154
Variation du BFR	(38)
Investissements Rubis Terminal	(61)
Investissements Rubis Énergie	(58)
Autres acquisitions financières nettes	0
Acquisitions nettes d'actifs financiers	(1)
Dividendes aux actionnaires et minoritaires	(75)
Augmentation des fonds propres	187
Incidence modification de périmètre et change	12
Dettes financières nettes au 31 décembre 2013	(270)

En matière d'investissements, on notera :

- ◆ pour Rubis Terminal (61 millions d'euros) :
- ◆ 24 millions d'euros déployés sur les travaux d'extension des plateformes de Rotterdam et d'Anvers,
- ◆ 10 millions d'euros sur les travaux de construction de la jetée chez Delta Rubis (Turquie),
- ◆ 27 millions d'euros en France, consacrés au titre de nouveaux projets (dont Reichstett et une liaison pipeline Dunkerque-Otan) et de maintenance des installations ;
- ◆ pour Rubis Énergie (58 millions d'euros) : ils se répartissent sur l'ensemble des filiales ou succursales du pôle et correspondent à des mises à niveau d'installations (terminaux, stations-service) et à des accroissements de capacité (bouteilles,

réservoirs, terminaux) ; l'effort d'investissement est concentré sur la zone Caraïbes avec 34 millions d'euros (dont 13 millions d'euros pour la SARA, 8 millions d'euros pour les Antilles-Guyane et 8 millions d'euros pour Western Caribbean), la France avec 7 millions d'euros, la Suisse avec 7 millions d'euros et l'Afrique australe avec 5 millions d'euros.

La cession de la filiale en Allemagne s'est soldée par une trésorerie nette positive de 12,3 millions d'euros.

L'augmentation des fonds propres de 187 millions d'euros intègre l'augmentation de capital réalisée en novembre (83,5 millions d'euros nets de frais), le paiement du dividende en actions (52 millions d'euros), les tirages sur la ligne de capital en place à hauteur de 41 millions d'euros et les souscriptions d'actions dans le cadre du PEE et des stock-options (11 millions d'euros).



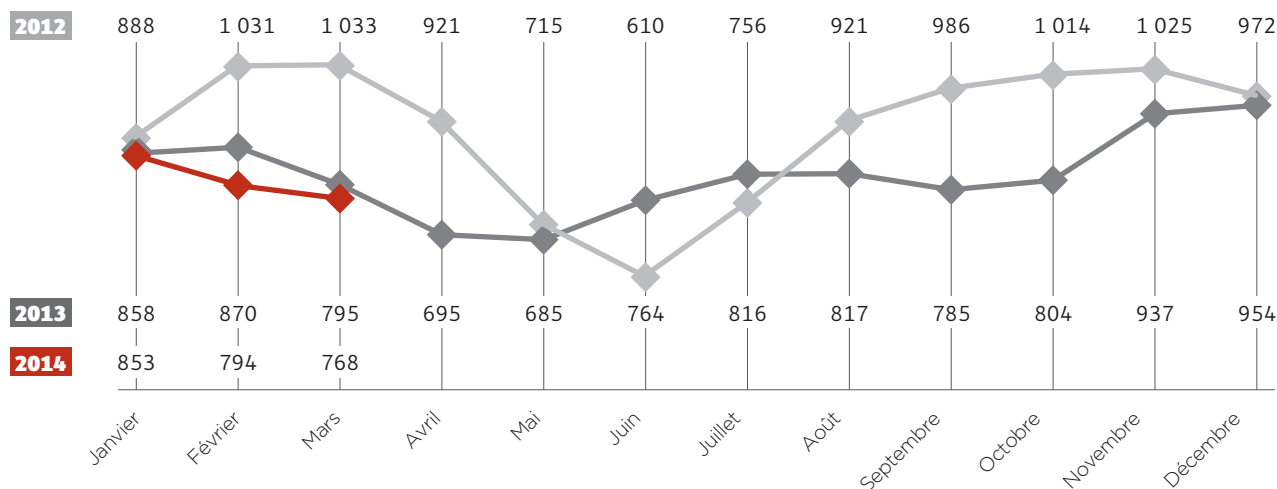


Prix internationaux du propane

Les cotations du propane en 2013 ont fortement baissé jusqu'en avril avant de reprendre une tendance haussière sur le reste de l'exercice pour rejoindre en fin d'année le niveau de fin 2012. Le niveau moyen des cotations exprimé en dollars est en baisse de

10 %. Cette configuration, allée à la dépréciation du dollar contre l'euro a permis de reconstituer les marges unitaires, notamment en Europe où celles-ci augmentent de 17 % (en GPL).

COTATIONS PROPANE EN DOLLARS US/TONNE



Synthèse de l'activité en volume au titre de l'exercice 2013

Opérant 17 centres de profit à fin décembre 2013 (incluant la Corse, Frangaz et la SARA comme centres de profit autonomes aux côtés des implantations par pays), la branche Rubis Énergie a commercialisé plus de 2,3 millions de m³ sur la période en distribution finale.

Rappelons qu'en 2014, sur un rythme annuel, en intégrant les activités de BP au Portugal, le Groupe commercialisera plus de 2,6 millions de m³ dont 57 % de fiouls et 43 % de GPL.

Ces mêmes volumes se répartissent selon trois zones géographiques : Caraïbes (55 %), Europe (34 %) et Afrique (11 %), fournissant au Groupe une excellente diversité à la fois climatique, économique (pays émergents et économies développées) et par type d'utilisation (résidentielle, transports, industries, *utilities*, aviation, marine, lubrifiant).

ÉVOLUTION DES VOLUMES COMMERCIALISÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en m ³)	2013	2012	Variation	Variation à périmètre constant
Europe	644 368	740 158	- 13 %	0 %
Caraïbes	1 383 644	994 921	+ 39 %	+ 9 %
Afrique	286 584	334 462	- 14 %	- 7 %
TOTAL	2 314 596	2 069 541	+ 12 %	+ 3 %

À périmètre constant, les volumes affichent une avance de 3 % :

- ♦ en Europe, les températures hivernales sont restées stables par rapport à 2012. L'avance des volumes notée en Suisse et en France sur le segment résidentiel est contrebalancée par un recul en Espagne (- 10 %) et un recul du segment GPL-carburant en France. Des progressions de parts de marché sont relevées sur l'ensemble des marchés témoignant d'une

bonne dynamique commerciale. Sur le second semestre, les volumes réalisés par la filiale Allemagne ne sont plus intégrés ;

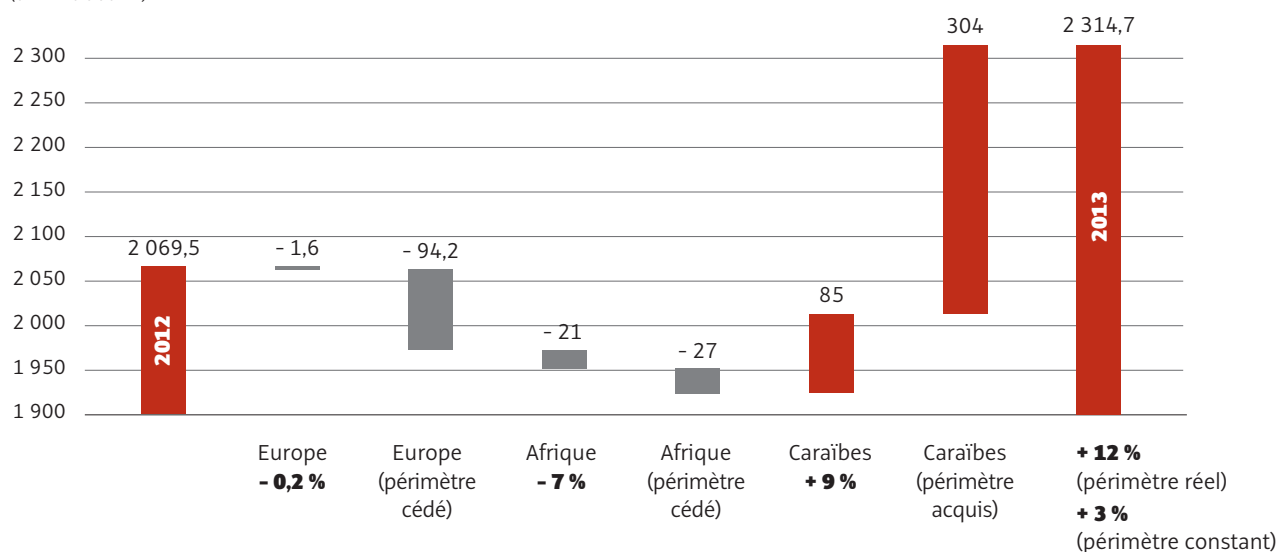
- ♦ les Caraïbes enregistrent l'effet des variations de périmètre (Western Caribbean et Jamaïque). À périmètre constant, la croissance des volumes commercialisés atteint 9 %, avec des gains en aviation, en volumes « grands comptes » de type centrales électriques et quelques ouvertures de stations ;

- ♦ l'Afrique (hors Sénégal) est en retrait de 7 % ; le Maroc s'est stabilisé à - 17 % après l'arrêt définitif de deux clients céramistes, dans une conjoncture dégradée. Madagascar (+ 22 %) bénéficie de la montée en cadence des fournitures

de propane vrac au gisement minier de Sherritt. Enfin, l'Afrique australe (Botswana et Afrique du Sud) recule de 7 %, effet d'une conjoncture médiocre et de grèves chroniques, notamment en Afrique du Sud.

ÉVOLUTION DES VOLUMES - DISTRIBUTION FINALE

(en milliers de m³)



Marge commerciale de Rubis Énergie

La marge commerciale brute tous produits est en augmentation de 8 %, ramenée à 1 % à structure constante, avec des effets contrastés par zone :

- ♦ l'Europe enregistre une bonne performance avec une marge unitaire en hausse de 17 % en moyenne sur le segment GPL, bénéficiant d'un double effet prix et euro ;
- ♦ sur la zone Caraïbes, l'avance à structure constante est moins marquée (+ 1 %) en raison de l'évolution du mix-produit : aviation et fourniture de fioul à de grands comptes ;
- ♦ enfin, sur l'Afrique, la dégradation est concentrée sur l'Afrique australe : perturbation au niveau des approvisionnements

(fermeture des raffineries constituant les points de reprise compétitifs) avec renchérissement du coût sans possibilité de le transférer sur la totalité de la clientèle.

On notera le poids équivalent (43 %) de l'Europe et des Caraïbes dans les contributions. À périmètre constant, la marge unitaire tous produits s'élève à 119 €/m³.

Le niveau structurel de marge unitaire, plus élevé en Europe et en Afrique, s'explique par la prépondérance du GPL dans ces régions avec une base d'actifs plus lourde comparativement à la distribution de carburants liquides.

MARGE COMMERCIALE RUBIS ÉNERGIE EN DISTRIBUTION FINALE

	Marge brute (en millions d'euros)	Répartition	Variation	Variation à périmètre constant	Marge unitaire (en euros/m ³)	Variation
Europe	119	43 %	+ 5 %	+ 12 %	185	-
Caraïbes	120	43 %	+ 30 %	+ 1 %	86	-
Afrique	37	13 %	- 26 %	- 23 %	130	-
TOTAL	276	100 %	+ 8 %	+ 1 %	119	- 2 %



Résultats de Rubis Énergie pour l'exercice 2013

Rubis Énergie a bénéficié de :

- ♦ sa capacité de rebond en Europe (ROC : + 51 %) avec un effet marge favorable et un retour à la normale des conditions d'approvisionnement ;
- ♦ des effets de taille et des synergies aux Caraïbes (ROC : + 25 %).

Ces bonnes performances ont permis d'absorber les difficultés de sa filiale en Afrique du Sud, pénalisée par des contraintes

d'approvisionnement, des surcoûts sur le GPL importé et une situation économique et sociale dégradée (ROC Afrique : - 41 %).

Au total, la branche Rubis Énergie enregistre une hausse de sa contribution au RBE, à 157 millions d'euros (+ 11 %), et du ROC (+ 18 %).

À périmètre constant (hors Caraïbes Chevron et Jamaïque), les résultats témoignent d'une bonne performance globale mesurée par un ROC en avance de 11 %.

RÉSULTATS DU PÔLE RUBIS ÉNERGIE POUR L'EXERCICE 2013

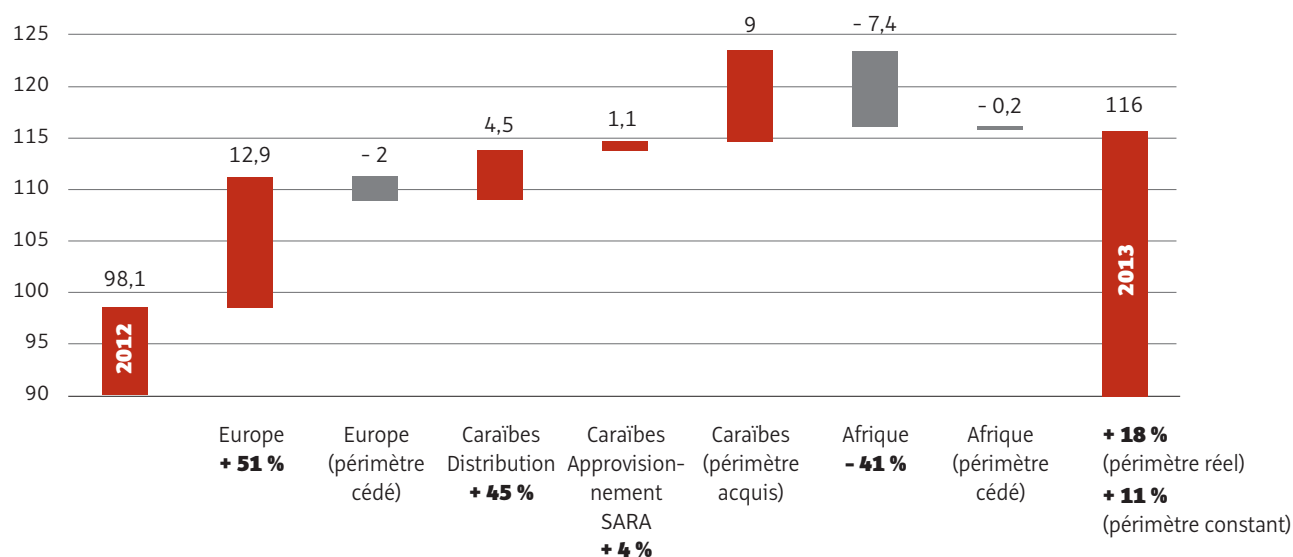
(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	Variation à périmètre constant
Chiffre d'affaires	2 413,6	2 285,3	+ 6 %	- 3 %
RBE	157,0	142,0	+ 11 %	+ 5 %
ROC	116,0	98,1	+ 18 %	+ 11 %
Capacité d'autofinancement	108,3	98,3	+ 10 %	-
Investissements	57,9	56,4	-	-

Les investissements de 58 millions d'euros se répartissent sur l'ensemble des installations industrielles et concernent des investissements courants (terminaux, réservoirs, bouteilles)

destinés à accompagner la croissance des parts de marché, d'une part, et la maintenance des installations, d'autre part.

ÉVOLUTION DU ROC

(en millions d'euros)



Rubis Énergie Europe

France (y compris Corse) – Espagne – Suisse – Îles anglo-normandes

À périmètre constant, les volumes sont stables. Le ROC progresse fortement (+ 51 %) après la rupture observée en 2012, marquée par des événements exceptionnels (contraintes d'approvisionnement en Suisse).

RÉSULTATS DU SOUS-GROUPE EUROPE POUR L'EXERCICE 2013

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	Variation à périmètre constant
Distribution finale (en milliers de m ³)	644	740	- 13 %	0 %
Chiffre d'affaires	524	670	- 22 %	- 12 %
RBE	50,1	40,4	+ 24 %	+ 30 %
ROC	32,2	21,3	+ 51 %	+ 67 %
Investissements	17,9	21,1	-	-

L'évolution des résultats appelle les commentaires suivants par pays :

- ♦ en **Suisse**, les volumes de GPL (4 7 000 tonnes) sont en augmentation de 2 %. La filiale détient une position de leader incontestée avec une part de marché de 55 % ; retour à la normale avec un rebond significatif (quasi triplement du ROC) après un exercice 2012 très perturbé au niveau des approvisionnements. Le segment vrac résidentiel a enregistré une bonne avance, favorisé par les conditions climatiques. En fin d'exercice, Rubis a racheté Multigas, spécialisée dans l'ammoniac et les gaz haute pureté, constituant un complément de l'activité de distribution de GPL ;
- ♦ l'**Espagne** a fini par être rattrapée par la crise économique, avec des volumes de vrac résidentiel pour la première fois en retrait depuis trois ans. Le retrait de 10 % observé peut toutefois être attribué à hauteur de 5 % aux conditions climatiques. Les marges commerciales ont été maîtrisées mais le ROC affiche en définitive un retrait de 16 % ;
- ♦ en **France (Vitogaz – Frangaz - Corse)**, les volumes sont stables à l'exception des volumes de GPL-carburant (en retrait) mais les marges unitaires sont en progression permettant de générer une hausse significative du ROC (+ 77 %). En GPL, la filiale affiche de bonnes performances dans un environnement difficile, avec une dynamique commerciale soutenue : gains de parts de marché dans le secteur vrac avec une bonne croissance des signatures de contrats (+ 8 % vs + 1 % pour la profession) ;
- ♦ dans les **îles anglo-normandes**, on note une avance des volumes de 2 %, une progression du réseau ainsi que le quasi doublement de la contribution au ROC. La réorganisation logistique de cette filiale en partenariat avec Esso, décalée à 2014, se traduira par une hausse de la rentabilité des capitaux investis grâce à l'application d'une « vérité » des coûts logistiques.

Rubis Énergie Caraïbes

RÉSULTATS DU SOUS-GROUPE CARAÏBES POUR L'EXERCICE 2013

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	Variation à périmètre constant
Volumes distribués (en milliers de m ³)	1 384	995	+ 39 %	+ 9 %
ROC :	72,9	58,4	+ 25 %	+ 9 %
- Distribution	43,3	29,9	+ 45 %	+ 15 %
- SARA/Négoce	29,7	28,5	+ 4 %	+ 4 %
Investissements	34,4	24,5	-	-



Activité de distribution : réseaux carburants et fiouls

Après les Antilles-Guyane et les Bermudes, la zone Caraïbes intègre les actifs de distribution repris successivement depuis 2011 à Chevron (Eastern et Western Caribbean) et Blue Equity LLC (Jamaïque). Au total, 18 implantations insulaires assurent la distribution locale de carburants (auto, aviation, commercial, GPL, lubrifiants et bitumes), gérées à partir des sièges situés à la Barbade, la Guadeloupe, les Bermudes, la Jamaïque et les Bahamas.

Cet ensemble géographique représente près de 1,4 million de m³ et la moitié de la contribution de Rubis Énergie en distribution finale.

Sur la période, cette activité a enregistré une excellente performance avec des volumes en hausse de 39 % (+ 9 % à périmètre constant) et un ROC en croissance de 45 % à 43,3 millions d'euros. À périmètre constant, le ROC est en progression de 15 %.

L'environnement économique a été difficile à l'exception du Guyana et du Suriname : problèmes macroéconomiques d'ajustement, dette publique, déficits chroniques des comptes publics, dépréciation des taux de change. Le tourisme n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise.

Les pays rencontrant les plus sévères difficultés sont Grenade, la Barbade et la Jamaïque. Le Guyana et le Suriname, en revanche, connaissent d'excellentes performances.

Dans cet environnement, la filiale Eastern Caribbean a réussi à se renforcer sur les pays à fort potentiel, notamment le Guyana, avec de nouveaux clients industriels, *utilities* et en fourniture de GPL.

De nouveaux contrats aviation ont été signés à la Barbade et à Sainte-Lucie.

À la Jamaïque, première année d'intégration dans le Groupe, l'exercice a été marqué par de fortes turbulences économiques et la dépréciation de la devise. Une réorganisation profonde est en œuvre après cinq années de carence en termes de management. Ces actions, alliées à une nouvelle dynamique commerciale, aux investissements et aux synergies régionales d'approvisionnement, contribueront à améliorer les performances de la filiale.

Dans la zone Western Caribbean, la filiale Bahamas a fait face à l'agressivité commerciale de la filiale d'Esso (désormais cédée), qui a pesé sur les marges réseaux et aviation.

Par ailleurs, une fuite graduelle de produit détectée en début d'exercice à partir d'un réservoir souterrain d'une station située aux Bahamas a entraîné sa fermeture temporaire pour dépollution. Le sinistre est estimé entre 3,7 et 4 millions d'euros et devrait être en partie couvert par les polices d'assurance du Groupe.

Activité Négoce - SARA (Raffinerie des Antilles)

Ce sous-ensemble regroupe les outils d'approvisionnement de Rubis dans la zone Caraïbes, à savoir la participation (35,5 %) dans la raffinerie SARA et l'activité négoce réalisant ses opérations sur l'ensemble de la zone Caraïbes (Western et Eastern Caribbean, Bermudes, Rubis Antilles Guyane et la SARA). En support logistique, s'ajoutent l'activité *shipping* (4 navires affrétés) et les terminaux répartis dans les différentes bases.

Cette fonction « Négoce-Approvisionnement » est appelée à se développer en parallèle avec la croissance des activités aval de Rubis et le retrait progressif des filiales *trading* appartenant aux Majors.

Ainsi, sur l'exercice 2013, la contribution au ROC de ce sous-ensemble a atteint 29,7 millions d'euros, en progression de 4 %.

Concernant la SARA, un décret et ses arrêtés ont été publiés respectivement les 31 décembre 2013 et 5 février 2014, prévoyant un nouveau mécanisme de rentabilité administrée, avec pour conséquence une baisse de l'ordre de 30 % du résultat net. Les paramètres définitifs sont à l'étude, intégrant notamment la rémunération des fonctions stockage et *shipping* pour compte de tiers.

Rubis Énergie Afrique

Le pôle de distribution Afrique, exclusivement GPL, a enregistré un retrait de ses volumes de 7 % à périmètre constant (après retraitement des volumes Sénégal, cédé en 2012).

Au Maroc, les résultats se sont stabilisés (- 13 %) après la perte de deux clients céramistes et malgré une conjoncture touristique toujours ralentie. Madagascar affiche une croissance du ROC de 7 %, avec de bons volumes (+ 22 %).

Enfin, les filiales d'Afrique du Sud et du Botswana ont connu un exercice heurté en raison de grèves dans les secteurs minier et du transport, de conditions d'approvisionnement défavorables (fermetures chroniques de raffineries, surcoûts générés par le recours à l'importation de GPL, dépréciation de la monnaie locale) et de fermetures pour entretien de gros clients industriels. Dès juillet, une nouvelle organisation a été mise en place chargée de restructurer les fonctions commerciales et finance/contrôle interne de la filiale.

Au total, sur ce continent, le ROC affiche un retrait de 40 % à périmètre constant.

RÉSULTATS DU SOUS-GROUPE AFRIQUE SUR L'EXERCICE 2013

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	Variation à périmètre constant
Volumes (en tonnes)	143	167	- 14 %	- 7 %
Chiffre d'affaires	167,0	186,6	- 10 %	- 4 %
ROC	10,9	18,4	- 41 %	- 40 %
Investissements	5,7	10,8	-	-



L'activité de Rubis Terminal a continué à progresser avec des recettes stockage en hausse de 7 % à 139 millions d'euros pour des trafics tous produits proches de 14 millions de tonnes.

Cette croissance se décompose par zone géographique comme suit :

- ◆ Stockage France : + 7 % ;
- ◆ Stockage Europe du Nord : + 18 % ;
- ◆ Turquie : retrait de 34 %.

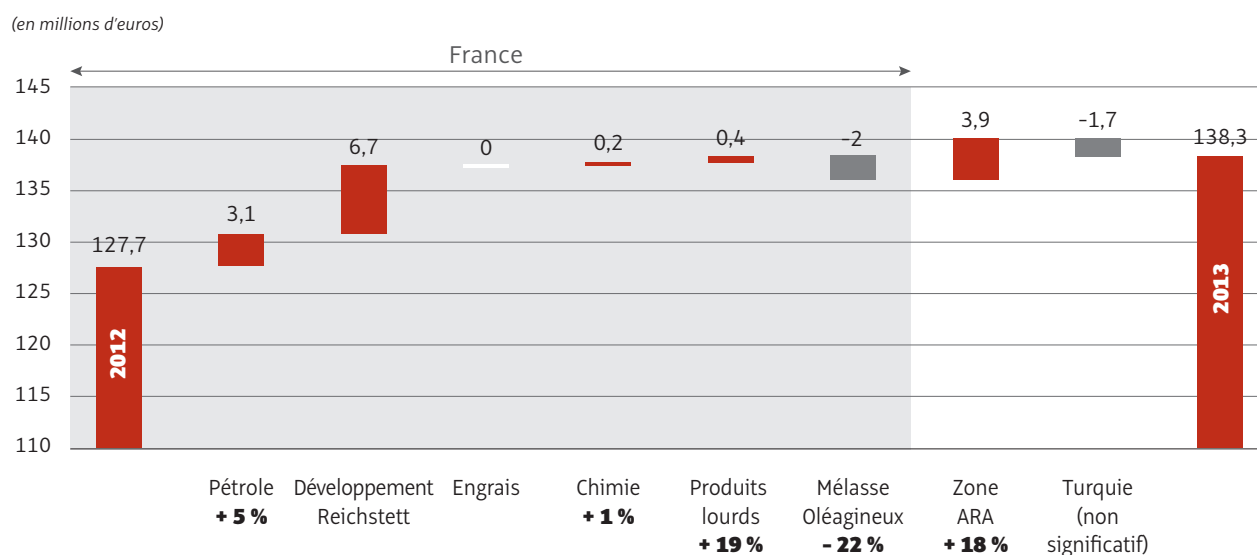
RÉSULTATS DU PÔLE RUBIS TERMINAL SUR L'EXERCICE 2013

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	Variation à périmètre constant
Chiffre d'affaires total :	351,4	384,2	- 8 %	- 10 %
- Stockage	138,6	129,1	+ 7 %	+ 2 %
- Distribution	212,8	255,0	- 17 %	- 17 %
RBE	80,7	77,3	+ 4 %	+ 1 %
ROC	60,9	59,3	+ 3 %	- 2 %
Capacité d'autofinancement	54,8	54,6	0 %	-
Investissements	60,9	55,1	-	-

Le périmètre historique France en produits pétroliers est en hausse de 15 %. Hors Reichstett (site alsacien repris à Petroplus en début d'année), la croissance des recettes pétrole reste soutenue

(+ 5 %), dans un environnement de stabilité des consommations globales de produits pétroliers en France.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE STOCKAGE (+ 7 %)



Globalement, en France, les recettes engrais, produits chimiques et produits lourds augmentent de 2 %, tandis que les oléagineux subissent l'impact structurel d'une baisse des importations et sont en retrait de 22 %.

Les recettes des dépôts de la zone ARA ont enregistré une croissance de 18 %, bénéficiant de la mise en service de nouvelles capacités au cours de l'exercice (61 000 m³), lesquelles sont quasi totalement commercialisées début 2014.

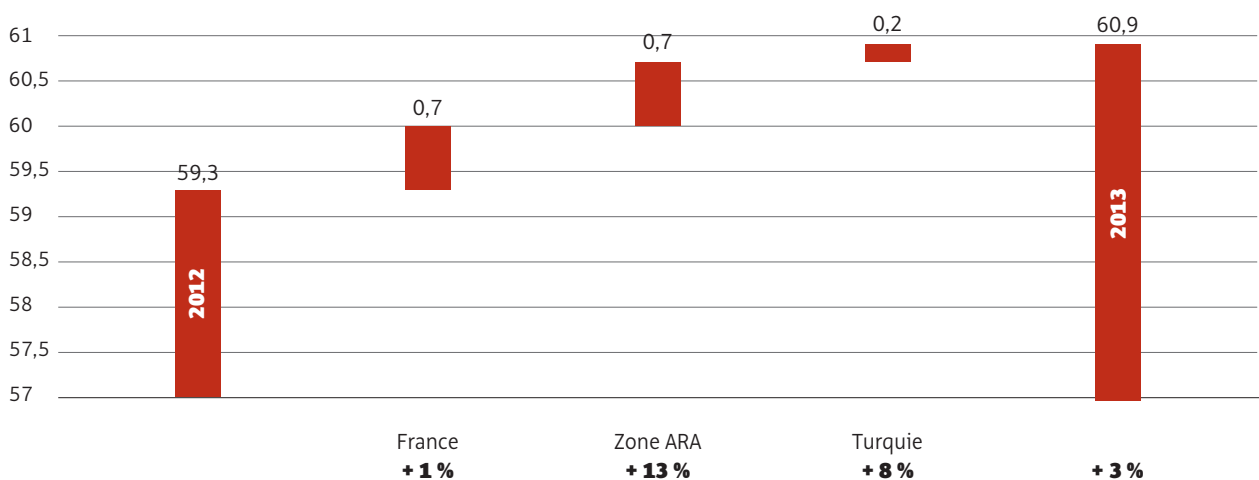


Enfin, l'activité de Delta Rubis (Turquie) a reculé en raison de la configuration défavorable des prix du pétrole sur la période (absence de *contango*). En effet, les installations abritent, dans le format actuel du dépôt, une clientèle essentiellement *traders*, exposant l'activité à l'intensité du *contango* sur le marché

pétrolier. Les recettes (part Rubis) ont atteint 3,5 millions d'euros. Pour garantir le financement des travaux, les actionnaires ont procédé en septembre 2013 à une avance en compte courant de 15 millions de dollars US, et par ailleurs, le refinancement de la filiale a été finalisé au premier trimestre 2014.

ÉVOLUTION DU ROC

(en millions d'euros)



Le ROC est en croissance de 3 % (retrait de 2 %, hors contribution de Reichstett) : la baisse des recettes oléagineux, d'une part, et les hausses de coûts de maintenance et d'exploitation sur le site de

Rotterdam et généralement en France en liaison avec l'application de la réglementation PPRT et de sécurisation des sites, d'autre part, expliquent cette évolution.

*Dans mon activité au quotidien,
je vise à transmettre une image
positive et professionnelle de notre
Groupe, afin que ce dernier
continue à prospérer.*

Elisabeth



ANALYSE DE L'ACTIVITÉ STOCKAGE PAR CATÉGORIE DE PRODUITS*

	Capacités attribuées		Trafic sorti (en milliers de tonnes)	Recettes		
	(en milliers de m ³)	(en %)		(en millions d'euros)	Répartition	Variation
Pétrole et fioul lourd	2 596	79 %	9 763	92,2	62 %	+ 7 %
Produits chimiques	264	8 %	2 070	41,9	28 %	+ 17 %
Engrais	204	6 %	1 289	7,9	5 %	0 %
Oléagineux et mélasses	203	6 %	684	7,1	5 %	- 22 %
TOTAL	3 267	100 %	13 806	149,2	100 %	+ 7 %

* Les données concernant Anvers et la Turquie ont été intégrées à 100 % dans ce tableau.

En intégrant la Turquie et le site de Reichstett, les capacités pétrole représentent 79 % des capacités de stockage et 62 % des recettes.

Avec la montée en puissance des deux terminaux de la zone ARA, le segment produits chimiques augmente fortement (+ 17 %) et voit sa part relative représenter 28 % des recettes.

Investissements

Les investissements de 61 millions d'euros comprennent :

- ♦ 15 millions d'euros correspondant à l'extension des capacités de Rotterdam : mise en service de 6 x 1 500 m³ et renforcement des installations de défense incendie ;
- ♦ 9 millions d'euros sur Anvers : achèvement et mise en service de 39 000 m³ de nouvelles capacités, portant l'ensemble de la capacité construite à ce jour à 111 000 m³ ;

- ♦ 10 millions d'euros pour Delta Rubis, correspondant aux travaux de construction de la jetée et à la construction de 20 000 m³ dédiés à l'avitaillement ;
- ♦ 13 millions d'euros sur Reichstett : adaptations de bacs et dépollution réalisées dans le cadre des engagements de reprise du site ;
- ♦ enfin, sur les sites France existants : raccordement du terminal de Dunkerque au pipeline de l'Otan (7,5 millions d'euros), offrant aux clients une desserte sur l'axe nord-est de la France, le solde correspondant aux investissements de maintenance et de sécurisation des sites.



ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.





Notre rôle ne consiste pas à travailler de façon isolée, mais à impliquer les entreprises locales autant que possible dans les projets que nous entreprenons, ce qui est crucial pour la croissance de l'économie locale.

Alyson



4

FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

- | | | |
|-----|--|----|
| 4.1 | Identification et gestion
des risques significatifs | 51 |
| 4.2 | Assurances et politique
de couverture des risques | 55 |

Le Groupe est présent dans des secteurs d'activité particulièrement contrôlés et réglementés. Il est exposé à un certain nombre de risques qui peuvent être liés tant à l'exercice de ses activités opérationnelles de stockage, de transport et de distribution de produits liquides (pétroliers, gazeux, chimiques et agricoles), qu'à leur environnement juridique, commercial, concurrentiel et financier.

Tous ces risques sont régulièrement identifiés et suivis tant au niveau des filiales que de la société mère, Rubis. Pour ceux qui ne peuvent être complètement maîtrisés ou éliminés, le Groupe veille à ce qu'ils soient couverts par des polices d'assurance adéquates et satisfaisantes.



IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES SIGNIFICATIFS

Le Groupe a mis en place des **cartographies** des risques identifiés comme significatifs, qui sont annuellement renseignées et mises à jour par Rubis, Rubis Terminal et Rubis Énergie, ainsi que par l'ensemble de leurs sites et filiales.

Ces cartographies recensent les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, mais font également ressortir les mesures prises ou à prendre en vue de les réduire, à défaut de pouvoir les éliminer complètement.

Elles font partie intégrante d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Groupe et dont il est fait une plus ample description au chapitre 6, section 6.9.6.1, qui privilégie une organisation décentralisée afin de permettre une gestion des risques la plus proche possible du terrain.

Au-delà de cette organisation, le respect des contraintes légales et réglementaires auxquelles les activités sont soumises participe à une bonne gestion des risques.

Rubis a procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et les a présentés tant dans le présent chapitre que dans celui relatif à la politique du Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE » (cf. chapitre 5).

Ainsi, afin d'éviter les répétitions fastidieuses pour le lecteur, le présent chapitre comporte des renvois fréquents au chapitre RSE précité.

4.1.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

La majeure partie des installations de Rubis en Europe est classée « Seveso II » et est, de ce fait, soumise à une réglementation stricte dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (directive n° 96/82/CE du 9 décembre 1996).

La réglementation relative aux installations classées « Seveso II » impose aux entités opérationnelles qui utilisent, manipulent ou stockent des substances dangereuses, une évaluation des risques industriels et environnementaux de leurs activités, préalablement à leur développement, puis régulièrement pendant leur exploitation. Ces évaluations s'accompagnent de mesures destinées à prévenir et à gérer, le cas échéant, les conséquences d'accidents potentiels.

Rubis s'efforce de réduire les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités, par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la sécurité et de l'environnement efficaces et fréquemment certifiés « qualité » (ISO) et par la réalisation régulière d'audits techniques internes ou encore par la formation et la sensibilisation de son personnel au maintien de la sécurité et au respect de l'environnement (cf. chapitre 5, section 5.1.5).

4.1.1.1 Risques environnementaux, industriels ou liés au transport de matières dangereuses

4.1.1.1.1 Risques environnementaux et industriels

Les activités de Rubis (stockage et distribution), décrites plus spécifiquement au chapitre 2 et au chapitre 5, section 5.2.1, présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés (hydrocarbures, GPL et produits chimiques).

Les produits manipulés peuvent être inflammables, explosifs ou éventuellement toxiques et peuvent générer un risque environnemental par rejets dans le sol, dans l'atmosphère (COV) ou dans l'eau. Toutefois, contrairement aux hydrocarbures liquides, les GPL n'ont pas d'incidence sur la pollution des sols et des nappes phréatiques.

Les politiques menées par les filiales afin de maîtriser les risques technologiques, d'éviter la pollution des eaux et des sols, de réduire les rejets atmosphériques et d'améliorer la gestion des déchets sont développées dans la présentation de la politique RSE du Groupe (cf. chapitre 5, sections 5.1.4 et 5.2.2 à 5.2.7).

Toutefois, au-delà des pollutions préexistantes à l'arrivée du Groupe, de nouvelles pollutions accidentelles peuvent se produire nonobstant toutes les mesures prises par le Groupe pour les éviter. Un cas de pollution doit être noté en 2013, dû à une fuite détectée sur la tuyauterie reliant un réservoir de carburant à un des volucompteurs d'une station-service des Bahamas. L'ensemble des coûts de réhabilitation et d'éventuels dédommagements de tiers pourrait atteindre 3,7 à 4 millions d'euros (en partie couverts par les assurances du Groupe).

Le Groupe a évalué son exposition à ces différents risques et a constitué des provisions adéquates (cf. note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés).

4.1.1.1.2 Risques liés au transport de matières dangereuses

Le **transport** de ces produits peut également générer des risques, tant par le caractère dangereux de ceux-ci, que par les modes de transport utilisés, les quantités transportées et la sensibilité des zones traversées. Les activités de transport de

matières dangereuses sont donc soumises à une réglementation européenne très stricte :

- ♦ **pour le réseau routier** : les dispositions de l'accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route (« accord for dangerous goods by road » ou « ADR ») ;
- ♦ **pour le réseau ferroviaire** : le règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (« RID »), issu de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (Cotif) ;
- ♦ **pour les voies de navigation intérieures** : l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (« ADN »).

Ces dispositions sont complétées par la Directive 2008/68/CE du 24 septembre 2008, relative au transport intérieur des marchandises dangereuses. Elles font l'objet, au sein du Groupe, d'une attention particulière.

Les sociétés françaises du Groupe ont désigné un conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses qui s'assure du respect des procédures en matière de sécurité, rédige les rapports d'accidents répertoriés, définit les mesures correctives en conséquence et établit, avant le 31 mars de chaque année, un bilan annuel de ses constats et de ses recommandations.

À l'étranger, les sociétés du Groupe sont fortement encouragées à mener des actions similaires, dans le cadre de l'amélioration continue des mesures de prévention des risques.

4.1.1.1.3 Risques pour les équipements en clientèle

Les équipements mis à la disposition de la clientèle GPL (bouteilles et citernes) sont entretenus selon des cahiers des charges descriptifs régulièrement mis à jour. Les bouteilles sont systématiquement contrôlées lors de leur passage en centres emplisseurs et les réservoirs régulièrement inspectés en clientèle. Les distributeurs directement en charge de ces opérations sont sensibilisés au respect des standards du Groupe. Notons, de surcroît, qu'un certain nombre de filiales de Rubis Énergie exercent leurs activités sous contrôle de certifications ISO 9001 (cf. chapitre 5, section 5.2.2.3).

En ce qui concerne les stations-service de distribution de carburants, les équipements susceptibles de générer des pollutions dans le sol (réservoirs et tuyauteries) sont périodiquement contrôlés, entretenus et progressivement remplacés par des équipements à technologie « double enveloppe » (cf. chapitre 5, section 5.2.3.1).

4.1.1.2 Risques liés à la remise en état des sites

Les travaux de remise en état des sites interviennent en cas d'arrêt d'exploitation et/ou de restitution du terrain générant des coûts de démantèlement des installations, mais aussi en cas de pollution constatée, dont l'origine peut être antérieure à l'exploitation du site par le Groupe.

Conformément aux normes IFRS, des provisions de remise en état d'une partie des sites ont été constatées dans les comptes du Groupe à compter de l'exercice 2004, uniquement pour les coûts de dépollution.

Les coûts de démantèlement des installations, en cas d'arrêt d'exploitation, sont généralement couverts par les recettes tirées de la vente des équipements résiduels et des terrains.

Pour les sites existants au 31 décembre 2004, les provisions pour dépollution en fin d'exploitation ont été constituées sur la base d'éléments connus à cette date, à la suite de l'évaluation effectuée

sur tous les sites. Ces provisions sont actualisées chaque année dans les comptes consolidés de Rubis.

Pour les sites acquis ou créés depuis 2004, une évaluation de l'état des sites est effectuée lors de l'acquisition ou de la création et, en cas de pollution existante, une provision additionnelle « d'entrée en consolidation » est passée dans les comptes.

4.1.1.3 Risques naturels et climatiques

La présence de Rubis dans une trentaine de pays accroît son exposition à des risques naturels et climatiques.

Dans les pays où des risques naturels sont susceptibles de se produire (séismes, inondations, tsunamis, cyclones, foudre, etc.), ceux-ci sont pris en compte dans la conception et l'exploitation des installations qui le nécessitent. Pour les installations déjà existantes, des évaluations sont menées et peuvent conduire à des travaux de mise en conformité avec les réglementations applicables, notamment pour les risques sismiques.

À titre d'exemple, le siège de Delta Rubis Petrol, en Turquie, a été déplacé dans un immeuble respectant les règles de construction parasismiques.

Concernant l'impact des conditions météorologiques sur les volumes, Rubis présente l'avantage d'intervenir sur deux métiers qui n'ont pas la même exposition aux risques climatiques :

- ♦ le taux de remplissage des réservoirs, dans la branche stockage, n'est pas exposé à l'élément climatique ;
- ♦ la branche distribution est, en revanche, susceptible d'être exposée aux variations de climat. Cela se traduit, par exemple, par une baisse de la demande de GPL/fioul à usage de chauffage domestique pendant les périodes estivales ou d'hiver doux, ou encore par l'existence d'un risque cyclonique aux Caraïbes. Toutefois, la diversification géographique (Europe, Afrique et Caraïbes) d'une part et par catégorie de produits et d'utilisateurs (carburant automobile, carburant aviation, gazole, fioul et GPL) d'autre part, limite l'exposition globale de la marge commerciale brute du Groupe aux aléas climatiques.

Le Groupe a en outre décidé de ne plus couvrir l'exposition des volumes aux variations climatiques, ce risque étant limité en raison de la diversification des activités, à la fois géographique et par catégorie de produits et d'utilisateurs, telle que mentionnée ci-avant.

4.1.1.4 Risques de variation des prix des produits

L'activité de stockage, consistant à louer des capacités de stockage, n'est pas liée aux prix des produits ni à leur variation. Il en est de même pour la distribution de produits pétroliers dans la mesure où, dans les zones où Rubis opère, les prix sont généralement administrés (Caraïbes).

En matière de distribution de GPL, le risque de variation des prix existe, mais il est cependant atténué par la diversification du Groupe, tant géographique que par catégorie de produits, ainsi que par la courte durée du stockage du produit. Les hausses de coût du produit sont, par ailleurs, généralement répercutées sur le client de manière contractuelle (gros vrac, par exemple) ou unilatérale, lorsque les conditions de marché le permettent. À défaut, des décalages temporaires peuvent naître.

Des couvertures sur les achats de produits sont, toutefois, mises en place lorsque le prix de vente du produit est fixé et déterminé à l'avance (Suisse, France).

Enfin, Rubis Énergie dispose d'une filiale, HP Trading (absorbée fin 2013), dont l'activité de *trading* permet de sécuriser et d'optimiser en amont les flux physiques des fournitures des produits.

Nonobstant les risques de volatilité des prix d'approvisionnement, le Groupe a démontré sa capacité à préserver sa marge commerciale. Pour cette raison, il a décidé de ne pas recourir systématiquement aux couvertures produit pour lisser les décalages.

4.1.1.5 Risques politiques et sociaux

Bien que Rubis dispose de nombreuses filiales dans une trentaine de pays, les zones dans lesquelles il est implanté connaissent des risques politiques ou sociaux modérés.

Situation spécifique : SARA (raffinerie de la Martinique)

Rubis Énergie détient 35,5 % du capital de la raffinerie de la Martinique (SARA). Les prix des produits pétroliers qui sortent de la raffinerie sont fixés par décret et par des arrêtés interministériels de méthode.

Un nouveau décret réglementant le prix des carburants dans les départements d'outre-mer est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et remplace celui de novembre 2010 qui n'avait été appliqué par l'État qu'une seule année (2011).

La non-application du décret en 2012 avait causé un préjudice de 4,9 millions d'euros pour la quote-part de Rubis. Des discussions sont toujours en cours avec les services de l'administration pouvant conduire à une indemnisation de la part de l'État.

Le nouveau décret fixe le taux de rémunération de la SARA à 9 % des capitaux propres ⁽¹⁾. Toutefois, la détermination des paramètres opérationnels applicables est en cours de négociation. À la fin de l'exercice 2013, les capitaux propres de la SARA s'élevaient à 223 millions d'euros.

Le Groupe a souscrit une assurance pertes pécuniaires visant, entre autres, à couvrir, dans les limites et conditions fixées par la police, les conséquences pécuniaires liées à la survenance de risques politiques et sociaux.

4.1.2 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE, COMMERCIAL, CONCURRENTIEL ET FINANCIER

4.1.2.1 Risques juridiques

Les activités du Groupe (stockage et distribution) sont soumises à une réglementation rigoureuse dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (cf. section 4.1.1 ci-avant). Du respect de cette réglementation découle l'obtention ou le renouvellement des autorisations d'exploiter. De même, l'obtention ou le renouvellement de concessions portuaires ou de baux portant sur les terrains sur lesquels se situent les installations, fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Les autres risques majeurs résident dans les litiges auxquels le Groupe pourrait être confronté avec les clients, les fournisseurs et les prestataires de service, ou encore dans la mise en jeu des garanties de passif signées lors d'opérations de cession ou d'acquisition de sociétés. De même, dans le cadre normal de ses activités, le Groupe pourrait être impliqué dans des actions judiciaires, être soumis à des contrôles fiscaux et douaniers ou faire l'objet de procédures initiées par les autorités nationales de la concurrence.

La gestion et le suivi de ces risques sont assurés principalement par les départements juridiques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, avec l'assistance de conseils et de cabinets spécialisés extérieurs.

La Direction Juridique de Rubis traite essentiellement les questions relatives à la commandite cotée, ses relations avec l'Autorité des Marchés Financiers, ses actionnaires, ainsi que les plans d'options de souscription d'actions et l'actionariat salarié. Elle est en étroite relation avec les directions juridiques des filiales pour toutes les questions ou les litiges importants pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe. Elle supervise et coordonne la mise à jour de la synthèse des cartographies des risques émanant des sociétés du Groupe.

Le Groupe a passé, en toute hypothèse, les provisions adéquates afin de couvrir ces risques.

À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de Rubis, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

4.1.2.2 Risques de fraude

Le Groupe veille très attentivement au risque de fraude par la mise en place de procédures destinées à limiter au maximum un tel risque. Chaque filiale a adopté un dispositif propre.

Rubis Énergie

- ◆ Limitation des pouvoirs des dirigeants.
- ◆ Limitation d'engagement selon le budget annuel validé en Comité de Direction.
- ◆ Mise en place de procédures d'engagement et d'une double signature en banque.

Rubis Terminal

- ◆ Contrôle douanier annuel des quantités sur chaque site.
- ◆ Choix du prestataire sur la base de plusieurs devis.
- ◆ Procédures d'engagement : toute dépense d'investissement doit recueillir l'approbation du Directeur Général Adjoint Opérations/Travaux, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint Finance de Rubis Terminal.

(1) Article 2 de l'arrêté du 5 février 2014 « relatif à la mise en œuvre du décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 réglementant les prix des produits pétroliers ainsi que le fonctionnement des marchés de gros pour la distribution de ces produits dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ».

4.1.2.3 Risques commerciaux

Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, sous-traitants et clients

Les risques commerciaux principaux sont ceux de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, des sous-traitants et des clients, ainsi que les risques d'impayés. L'impact des risques diffère selon l'activité.

Dans le stockage, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs n'est pas négligeable, dans la mesure où les cinq premiers fournisseurs de Rubis Terminal représentent 46 % des achats. Cette dépendance ne constitue pas, toutefois, un risque significatif, car elle touche essentiellement l'activité de négoce dans laquelle 42,56 % des achats sont constitués de produits pétroliers banalisés. L'exposition de Rubis Terminal à ses clients est en outre relative, les dix premiers ne représentant que 31 % du chiffre d'affaires en 2013.

Dans la distribution de GPL, les dix premiers fournisseurs de produits sont pour la plupart des compagnies mondiales et ne représentent que 38,6 % des achats de Rubis Énergie. De ce fait, il existe toujours une solution alternative pour approvisionner une zone donnée par l'intermédiaire d'un autre fournisseur. La situation est plus délicate en Suisse, où les installations sont connectées par pipeline à une raffinerie, dans les îles anglo-normandes, où les contraintes logistiques sont fortes (installations portuaires limitées, amplitude importante des marées) et en Afrique australe et à Trinidad, où les raffineries locales manquent de fiabilité. En ce qui concerne la dépendance vis-à-vis des clients, celle-ci est peu marquée. En effet, en 2013, les dix premiers clients représentent 9 % du chiffre d'affaires de Rubis Énergie.

Les informations relatives au poids des principaux clients et fournisseurs figurent dans l'annexe des comptes consolidés (en notes 4.5.6 et 4.10.5).

Le risque d'impayés, auquel pourraient être confrontées les sociétés du Groupe, est limité grâce à la mise en place d'une bonne gestion et d'un suivi attentif des en-cours clients.

Des cautions bancaires ou des avances sont en général demandées aux clients présentant des en-cours importants. Des prépaiements sont exigés pour les clients à risque. Des procédures de relances commerciales puis contentieuses existent et sont suivies. Les blocages des livraisons sont également utilisés pour limiter les risques.

Cette gestion rigoureuse des en-cours clients doit toutefois s'adapter, dans certains pays, aux contraintes locales. Au Maroc notamment, compte tenu des pratiques locales, les délais de paiement sont extrêmement longs (plus de 6 mois). De ce fait, il est très difficile d'apprécier les éventuelles difficultés des clients dont la situation financière peut se dégrader rapidement. C'est ainsi qu'en 2013, Lasfargaz Maroc (filiale de Rubis Énergie), a dû provisionner en totalité sa créance vis-à-vis de deux clients céramistes ayant déposé le bilan, à hauteur de 2,4 millions d'euros.

Risques liés aux acquisitions

Les risques dépendent essentiellement des difficultés ou des retards liés à l'intégration des acquisitions par le Groupe et notamment de la mise en place des systèmes d'information.

4.1.2.4 Risques de marché

Les risques de liquidité, de taux, de change, de variation de prix du GPL, d'actions et de *covenants*, sont traités dans l'annexe des comptes consolidés (en notes 4.10.1, 4.10.2 et 4.10.5).

En ce qui concerne le risque de liquidité, Rubis a procédé à une revue spécifique de son risque et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.2.5 Risques concurrentiels

La politique de Rubis consiste à se développer dans des marchés de niches (géographique ou produit), avec des positions de leader, où le contrôle de la logistique d'approvisionnement lui confère un avantage concurrentiel.

Dans l'activité de stockage de produits liquides, l'environnement concurrentiel doit être considéré sur le long terme, à cause des contraintes financières et de sécurité très élevées à l'entrée d'une part, et à cause du désengagement progressif des Majors de ce marché, d'autre part. Toutefois, les besoins logistiques sont en continuelle augmentation du fait de l'accroissement des importations lié notamment à la fermeture des raffineries, de l'évolution des normes en matière de produits pétroliers et de stockage de nouveaux produits (oléagineux).

L'activité de distribution de GPL est confrontée à un environnement concurrentiel plus instable. Rubis Énergie est devenu un des trois premiers acteurs européens indépendants de la distribution de GPL, privilégiant des marchés de niches (géographique ou produit), sur lesquels la Société maîtrise son approvisionnement et/ou possède un outil logistique (terminaux maritimes d'importation, raffinerie, liaison pipeline) stratégiquement situé.

4.1.2.6 Risques comptables liés au regroupement d'entreprises

À la suite d'acquisitions importantes ces dernières années, plusieurs actifs corporels et incorporels du Groupe sont enregistrés dans son bilan consolidé, pour des montants déterminés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition. Rubis a également enregistré des *goodwill* importants (le bilan consolidé au 31 décembre 2013 fait apparaître un *goodwill* de 436 789 milliers d'euros). Conformément aux normes IFRS, Rubis est tenu d'effectuer des tests de perte de valeur des *goodwill*, tels que détaillés en note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés.



ASSURANCES ET POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Afin de pallier les conséquences financières de la réalisation d'un risque, le Groupe a souscrit à plusieurs polices d'assurance. Les principales concernent, d'une part, les dommages aux biens et les pertes d'exploitation et, d'autre part, la responsabilité civile.

Des couvertures spécifiques liées aux activités nouvellement développées par le Groupe ont également été mises en place.

Enfin, le Groupe a souscrit une police couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants, ainsi que les « pertes pécuniaires ».

Les programmes d'assurances sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan et le Groupe estime qu'ils sont en adéquation avec les risques potentiels liés à ses activités. Cependant, le Groupe ne peut garantir qu'en cas de sinistre, notamment en matière environnementale, toutes les conséquences financières seront prises en charge par les assurances.

Aucune indemnité n'a été versée par le Groupe au cours de l'exercice 2013 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

4.2.1 RUBIS ÉNERGIE

4.2.1.1 Risques industriels

En matière de risques industriels et de pertes d'exploitation, une couverture « Master » a été mise en place comme suit :

- ◆ les bâtiments, installations, matériels et stocks de marchandises en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris pour des attentats en France et en Espagne, sont assurés pour un montant global de 620 millions d'euros, avec une limitation contractuelle d'indemnité de 100 millions d'euros par sinistre et de 25 millions d'euros pour Rubis Antilles Guyane et Rubis Energy Bermuda ;
- ◆ la perte d'exploitation est assurée pour un montant total de 9,1 millions d'euros (avec une limitation contractuelle combinée à celle des dommages directs) et concerne uniquement les filiales Norgal et Vitogaz Madagascar, dont l'interruption d'activité pourrait être problématique.

Du fait de la législation locale, les filiales implantées en Afrique, aux Bermudes, en Suisse et aux Caraïbes souscrivent une police « risques industriels » auprès d'un assureur local, en première ligne.

4.2.1.2 Responsabilité civile

En matière de responsabilité civile, une couverture « Master » a été mise en place et porte tant sur la responsabilité civile « Exploitation » que sur la responsabilité civile « Après Livraison ».

La garantie est de 100 millions d'euros par sinistre, tous dommages confondus (y compris corporels), dont 75 millions d'euros en

dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre. La garantie est limitée à 20 millions d'euros pour tous dommages sur les réseaux canalisés en Espagne.

Du fait de la législation locale, les filiales implantées en Afrique, aux Bermudes, en Suisse et aux Caraïbes, souscrivent une police « responsabilité civile » auprès d'un assureur local, en première ligne.

En matière de responsabilité civile relative aux « atteintes à l'environnement », seule l'activité distribution de produits d'hydrocarbures est assurée. La garantie par sinistre est de 20 millions d'euros, tous dommages confondus (matériels et immatériels), y compris les frais de dépollution des tiers. Le périmètre d'assurance ne concerne que la zone Caraïbes, les Bermudes, les îles anglo-normandes et la Corse.

4.2.1.3 Couvertures spécifiques

En plus de la couverture mondiale, Rubis Énergie a mis en place les couvertures spécifiques suivantes :

- ◆ **en matière de responsabilité civile « Aviation »**, Rubis Énergie a souscrit une couverture de 1 milliard de dollars auprès d'un groupement d'assureurs dont les Lloyd's et AIG UK ;
- ◆ **en matière d'affrètement maritime**, Rubis Énergie a souscrit une couverture de 500 millions de dollars auprès d'une P&I Club ;
- ◆ **en matière de couverture pour les stations-service**, Rubis Énergie a souscrit des polices d'assurances locales.

4.2.2 RUBIS TERMINAL

4.2.2.1 Risques industriels

Sont couverts :

- ◆ les bâtiments, installations, matériels et stocks des clients en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris les attentats, pour un montant global de 1 280 millions d'euros avec des limitations contractuelles de garantie, par sinistre et par site, de 150 millions d'euros et de 30 millions d'euros pour le coulage de produits ;
- ◆ les frais et pertes annexes pour un montant de 10 millions d'euros également par sinistre et par site ;

- ◆ la perte d'exploitation pour 183 millions d'euros avec une limitation contractuelle, par sinistre et par site, de 10 millions d'euros.

4.2.2.2 Responsabilité civile

Rubis Terminal est couvert, par sinistre et par année, pour son « Exploitation » à hauteur de 100 millions d'euros et « Après Livraison », à hauteur de 30 millions d'euros, tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels).

En matière d'atteinte à l'environnement, la couverture par sinistre et par année, tous dommages confondus, s'élève à 20 millions d'euros.

4.2.3 RUBIS

4.2.3.1 Responsabilité civile des dirigeants

Sont assurés les dirigeants de Rubis et de ses filiales contrôlées ainsi que les dirigeants des joint-ventures désignées détenues à 50 %.

Sont prises en charge les conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile, individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant.

Le plafond des garanties est fixé à 25 millions d'euros par an en première ligne et à 25 millions d'euros par an en deuxième ligne, tous sinistres confondus.

4.2.3.2 Pertes pécuniaires – Homme clé

Le développement du Groupe à l'international, dans des pays où les risques politiques et commerciaux peuvent être réels, a conduit Rubis à souscrire, au bénéfice de ses filiales, une police « pertes pécuniaires » garantissant :

- ◆ les risques politiques : confiscation, expropriation, dépossession, nationalisation ;

- ◆ le retrait d'autorisation, par l'autorité locale, d'exercer une activité économique ;
- ◆ l'inconvertibilité/non transfert de tous les flux financiers et notamment les dividendes ;
- ◆ le non-respect d'une sentence arbitrale en faveur de l'assuré ;
- ◆ le risque d'épidémie ;
- ◆ les mesures administratives discriminatoires ;
- ◆ les dommages matériels et/ou immatériels résultant d'événements naturels ;
- ◆ la perte homme clé.

Cette police d'assurance pourrait intervenir en complément de l'assurance pollution qui couvrira une partie des coûts engendrés par la fuite détectée dans une station-service des Bahamas (cf. section 4.1.1.1.1).





*Le département juridique
de Rubis Terminal a un rôle
transversal et a vocation à être
un support, une aide à la décision,
pour l'ensemble des managers
de la Société.*

Céline



5

RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

5.1	Informations sociales	62
5.2	Informations environnementales	73
5.3	Informations sociétales	80
5.4	Note méthodologique sur la remontée des données	85
5.5	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	88

« La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité » est plus qu'une devise : ce sont deux principes fondamentaux d'une très forte culture d'entreprise qui place l'Homme au centre de l'organisation.

Dans un monde qui est marqué par des déséquilibres instables, récurrents et brutaux, comment anticiper, prévoir, gérer et faire les bons investissements pour le futur ? La réponse réside, selon Rubis, dans la mise en place d'un système d'organisation capable de répondre rapidement et efficacement aux nouveaux défis.

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis demeure une entreprise à taille humaine qui privilégie, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, le professionnalisme et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste y compris celle du contrôle des risques.



Cette culture d'entreprise, socle du développement du Groupe, se décline autour de quatre principes :

- ♦ **oser prendre l'initiative.** Gérer ou administrer une entreprise n'est plus suffisant. Le manager doit être avant tout un entrepreneur, en plus d'un gestionnaire avisé, prudent et efficace. C'est en prenant de nouvelles initiatives que l'on peut gérer le changement, car on en devient un acteur essentiel. Anticiper l'imprévisible, c'est d'abord être un acteur du changement ;



- ◆ **se doter d'une capacité à réagir rapidement** à tout nouvel événement de nature à affecter l'activité par une organisation flexible, réactive et non centralisée ;
- ◆ **maintenir la proximité avec les clients finaux.** La proximité du terrain et la compréhension des impulsions microéconomiques sont essentielles au pilotage des adaptations nécessaires, voire des remises en cause stratégiques. Le long terme est impacté par la récurrence d'événements instantanés à court terme. Actualiser le long terme pour tenir compte des fluctuations du court terme devient une nécessité permanente ;
- ◆ **s'insérer dans le tissu social et économique,** en faisant connaître et accepter les activités du Groupe, notamment par des initiatives à but non lucratif, de nature à globaliser notre approche (politique, sociale, environnementale, etc.).

INFORMATIONS SOCIALES

La performance économique du groupe Rubis est liée aux compétences et à la motivation de ses collaborateurs. Cette motivation passe par l'épanouissement du salarié dans son cadre professionnel. Afin de valoriser au mieux le capital humain et prendre en compte les différentes spécificités liées aux activités du Groupe, les filiales opérationnelles gèrent de manière autonome les ressources humaines, dans le respect des valeurs du Groupe.

Conscient que toute organisation, même la plus attentive et la plus à l'écoute, est susceptible d'être améliorée, Rubis a choisi de placer, dans les années à venir, sa réflexion et ses efforts dans le domaine de la sécurité au travail et de la formation.

5.1.1 EMPLOIS-EFFECTIFS

EFFECTIF TOTAL DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE

31/12/2013	31/12/2012
1 595	1 526

Le Groupe compte 1 595 collaborateurs au 31 décembre 2013. Cela représente une hausse de 4,5 % depuis fin 2012.

Cette évolution résulte essentiellement de la variation du périmètre du Groupe liée à la reprise du site de Reichstett par Rubis Terminal, à l'acquisition de la Jamaïque par Rubis Énergie, et à la cession de Vitogaz Deutschland.

Toutefois, n'ont pas été intégrées au périmètre : l'acquisition de l'activité GPL de BP au Portugal (la prise de contrôle de l'entité

intervenant en juin 2014) et l'acquisition de la société Multigas en Suisse (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés).

5.1.1.1 Répartition par zone géographique, par métier et par sexe

La répartition des effectifs entre les branches Rubis Terminal et Rubis Énergie reste stable en 2013, les deux entités représentant respectivement 22 % et 77 % des effectifs du Groupe, contre 21 % et 78 % en 2012.

Toutefois, la politique d'expansion de Rubis Énergie en 2013, principalement dans les Caraïbes (notamment en Jamaïque), a eu pour effet un rééquilibrage des effectifs par zone régionale au sein de la Société : Europe (37,9 %), Caraïbes (37,3 %) et Afrique (24,8 %).

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, PAR MÉTIER ET PAR SEXE

Nombre de salariés	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Rubis Terminal France	209	50	259	194	44	238
Rubis Terminal (hors France)	78	14	92	75	11	86
Rubis Énergie Europe	340	126	466	374	140	514
- France	116	80	196	-	-	-
- Hors France	224	46	270	-	-	-
Rubis Énergie Caraïbes	292	167	459	238	122	360
Rubis Énergie Afrique	226	79	305	237	79	316
Rubis	3	11	14	2	10	12
TOTAL	1 148	447	1 595	1 120	406	1 526

5.1.1.2 Créations et pertes d'emploi

Le Groupe maintient une politique de recrutements dynamique en 2013, nonobstant un contexte macroéconomique instable. Le nombre de départs pour cause de démission, licenciement ou rupture conventionnelle est, par ailleurs, en baisse de 19 %, passant de 148 en 2012 à 120 en 2013.

Il est toutefois important de rappeler que les variations entre les exercices 2012 et 2013 sont également affectées par l'impact dû aux acquisitions et aux cessions opérées par le Groupe au cours de ces périodes.

CRÉATIONS ET PERTES D'EMPLOI

2013	Recrutements	Démissions	Départs à la retraite	Licenciements	Ruptures conventionnelles	Décès	Fin de CDD dont apprentissage
Rubis Terminal France	38	1	5	5	2	0	4
Rubis Terminal (hors France)	19	4	4	3	1	0	2
Rubis Énergie Europe	68	23	4	24	11	1	34
- France	42	9	0	2	3	1	19
- Hors France	26	14	1	11	0	0	3
Rubis Énergie Caraïbes	44	7	2	5	5	0	2
Rubis Énergie Afrique	27	20	1	6	3	0	10
Rubis	2	0	0	0	0	0	0
TOTAL	198	55	16	43	22	1	52

TABLEAU COMPARATIF – EXERCICE 2012

2012	Recrutements	Démissions	Départs à la retraite	Licenciements	Ruptures conventionnelles	Décès	Fin de CDD dont apprentissage
Rubis Terminal France	20	0	4	2	1	1	4
Rubis Terminal (hors France)	12	3	1	7	1	0	6
Rubis Énergie Europe	75	24	3	18	18	0	11
Rubis Énergie Caraïbes	44	16	7	2	6	1	0
Rubis Énergie Afrique	49	36	2	1	13	4	1
Rubis	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	201	79	17	30	39	6	22

5.1.1.3 Répartition par âge

La pyramide des âges montre une grande hétérogénéité des générations, ce qui enrichit considérablement l'expérience des équipes.

	Au 31/12/2013				Au 31/12/2012			
	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans
Rubis Terminal France	15,8 %	32,4 %	31,3 %	20,5 %	18,1 %	31,9 %	27,7 %	22,3 %
Rubis Terminal (hors France)	17,4 %	35,8 %	37 %	9,8 %	11,6 %	41,9 %	34,9 %	11,6 %
Rubis Énergie Europe	12,4 %	26 %	34 %	27,6 %	12,3 %	26,3 %	35,2 %	26,2 %
Rubis Énergie Caraïbes	10,7 %	28,3 %	36,2 %	24,8 %	11,9 %	27,8 %	31,4 %	28,9 %
Rubis Énergie Afrique	13,1 %	46,2 %	28,5 %	12,2 %	26,6 %	45,9 %	20,2 %	7,3 %
Rubis	7,1 %	35,7 %	21,4 %	35,7 %	8,3 %	41,7 %	16,7 %	33,3 %

5.1.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

La diversité des pays dans lesquels le Groupe est présent engendre naturellement une variété des réglementations sociales applicables. De ce fait, certaines notions et/ou critères, tant au

niveau du temps de travail que de l'absentéisme, ont été modifiés par rapport à l'exercice 2012, afin d'uniformiser la remontée des données auprès des filiales françaises et étrangères.

5.1.2.1 Temps de travail

Les collaborateurs du Groupe sont majoritairement embauchés à temps plein, comme le montre le tableau suivant.

Nombre de salariés au 31/12/2013	Temps plein	Temps partiel	Dont travail en rotation
Rubis Terminal France	253	6	103
Rubis Terminal (hors France)	87	5	52
Rubis Énergie Europe	458	8	0
- France	192	4	0
- Hors France	266	4	0
Rubis Énergie Caraïbes	458	1	38
Rubis Énergie Afrique	301	4	0
Rubis	9	5	0
TOTAL	1 566	29	193

Changement de méthode : Les notions de « CDI », « CDD » et « Alternance/stage », propres à la réglementation française, ont été remplacées par celles de « Temps plein » et de « Temps partiel »,

plus compréhensibles pour les filiales étrangères. Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité de certaines filiales, il a été jugé utile d'ajouter également la notion de « Travail en rotation ».

TABLEAU COMPARATIF – EXERCICE 2012

Nombre de salariés au 31/12/2012	CDI	CDD	Alternance/stage
Rubis Terminal*	8	5	7
Rubis Énergie Europe	61	9	5
Rubis Énergie Caraïbes	44	0	0
Rubis Énergie Afrique	49	0	0
Rubis	1	0	0
TOTAL	163	14	12

* Données disponibles uniquement pour la France.



5.1.2.2 Absentéisme

Le taux d'absentéisme, essentiellement pour cause d'accident ou de maladie professionnelle, reste stable au sein du Groupe, à un niveau très faible. Les variations éventuelles s'expliquent par l'accroissement des effectifs à la suite de l'extension du périmètre des filiales, ainsi que par le caractère prolongé de certains arrêts qui impacte plus significativement les chiffres des sociétés n'ayant

que peu de collaborateurs (cf. Rubis Terminal hors de France). Par ailleurs, le tableau figurant au 5.1.4.2 ci-après permet de constater qu'en 2013, il n'y a pas eu, dans le Groupe, d'accident mortel ou d'accident ayant entraîné une incapacité de travail totale et définitive.

TAUX D'ABSENTÉISME ⁽¹⁾

2013	Absences pour maladie non professionnelle	Absences pour accident du travail ou maladie professionnelle	Absences non autorisées ⁽²⁾
Rubis Terminal France	3,78 %	0,53 %	0 %
Rubis Terminal (hors France)	2,63 %	0,9 %	0 %
Rubis Énergie Europe	2,19 %	0,12 %	0,26 %
- France	2,94 %	0 %	0 %
- Hors France	1,58 %	0,21 %	0,48 %
Rubis Énergie Caraïbes	1,60 %	0,02 %	0,02 %
Rubis Énergie Afrique	0,35 %	0,25 %	0,07 %
Rubis	0,93 %	0 %	0 %

(1) Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.
(2) Absence n'ayant fait l'objet ni d'un certificat médical, ni d'une prise de congés.

TABLEAU COMPARATIF – EXERCICE 2012

2012	Absences pour maladie*	Absences pour accident*	Absences non autorisées*
Rubis Terminal France	3,65 %	0,66 %	0 %
Rubis Terminal (hors France)	1,31 %	0,01 %	0 %
Rubis Énergie Europe	3,21 %	0,38 %	0,10 %
Rubis Énergie Caraïbes	2,03 %	0,005 %	0,001 %
Rubis Énergie Afrique	0,56 %	0,004 %	0,03 %
Rubis	1,98 %	0 %	0 %

* Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre de jours travaillés par an.



Mon rôle au sein du service exploitation est de mettre en adéquation les directives de ma hiérarchie avec les moyens humains et matériels du dépôt.

La sécurité de l'entreprise et du personnel ainsi que les conditions de travail sont mes priorités.

Yves

5.1.3 DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

L'écoute, le dialogue et le respect mutuel constituent des valeurs sur lesquelles Rubis a fondé sa relation avec l'ensemble de son personnel.

Chaque filiale entretient des relations ouvertes et constructives avec les instances représentatives du personnel, partout où elles existent (essentiellement dans les sociétés ayant leur siège en France). Ces accords collectifs portent notamment sur les salaires, le plan d'épargne d'entreprise, l'intéressement, la participation, la prime de partage sur la valeur ajoutée, l'égalité professionnelle et la formation (cf. section 5.1.5).

Chez Rubis Terminal France, 23 nouveaux accords collectifs, accords d'entreprise ou décisions unilatérales de l'employeur ont été signés en 2013, couvrant l'intégralité des collaborateurs (259 salariés). 9 accords ou décisions unilatérales ont été signés

chez Rubis Énergie France dans cette même période, couvrant également la totalité des collaborateurs (196 salariés).

Le nombre de ces conventions varie d'un exercice à l'autre selon leurs dates d'échéance ou de renouvellement, mais également en fonction de l'évolution des réglementations.

En France, l'intégralité des salariés de Rubis Énergie et de Rubis Terminal sont couverts par une convention ou un accord collectif. Rubis, société mère du Groupe, n'est pas couverte par une convention collective.

Par ailleurs, il est procédé, en matière de santé et de sécurité, par décisions unilatérales, dans le respect des règles instaurées par le Groupe et après consultation des institutions représentatives du personnel.

5.1.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ : DEUX PRIORITÉS

La santé et la sécurité sont des préoccupations essentielles pour Rubis. Ses deux filiales opérationnelles, Rubis Énergie et Rubis Terminal, s'attachent continuellement à rechercher toute amélioration des conditions de travail, afin de prévenir et/ou réduire les risques professionnels. C'est ainsi qu'il a été mis en place, dans les deux filiales, des Chartes « HSE » qui s'appuient sur les meilleures pratiques sectorielles et le respect des réglementations applicables.

5.1.4.1 Une politique active partagée en matière de sécurité

Charte HSE chez Rubis Énergie

Rubis Énergie a mis en place une « Charte Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) », qui impose aux sociétés affiliées à Rubis Énergie de se conformer, au-delà de la réglementation en vigueur localement, à des objectifs HSE considérés comme fondamentaux, en vue de préserver la sécurité des biens et des personnes et de renforcer la sensibilité des collaborateurs à celle-ci.

Ces objectifs d'ordre général portent sur les mesures suivantes :

- ◆ une évaluation régulière des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- ◆ l'élaboration d'une politique HSE prenant en compte l'aptitude du personnel au travail, les recommandations de conduite de véhicules ou encore les interdictions de consommation de drogue et d'alcool ;
- ◆ la définition de consignes et d'objectifs de sécurité (sous-traitants inclus) ;
- ◆ l'élaboration de plans de formation sécurité ;
- ◆ l'évaluation des dangers liés aux produits manutentionnés ;
- ◆ la mise en œuvre de plans de maintenance préventive ;
- ◆ l'enregistrement des presque-incidents et des accidents sur site, qui sont ensuite analysés et déclarés à la Direction Technique HSE Groupe, donnant lieu à des « retours d'expérience » diffusés à l'ensemble des sociétés affiliées et destinés à éviter le renouvellement desdits incidents ou presque-incidents ;

- ◆ l'analyse régulière des paramètres de sécurité des activités transport (route, fer, pipeline ou mer), dans le but de les améliorer continuellement.

Des mesures plus spécifiquement liées aux activités de dépôts et de distribution de GPL ou de carburants sont également précisées dans cette charte.

Harmonisation de la « culture sécurité » chez Rubis Terminal

Rubis Terminal a également diffusé un document à l'ensemble de ses filiales exposant « les principes de la culture sécurité Rubis Terminal », et imposant des règles standardisées en matière de sécurité.

Ces principes rappellent et soulignent que les managers sont responsables et comptables de la sécurité du personnel et que la sécurité est une valeur centrale du Groupe qui doit être partagée comme valeur personnelle par tous les collaborateurs.

Rubis Terminal considère en effet que la sécurité contribue au succès de l'entreprise et qu'il convient à cet égard de ne jamais la négliger, en agissant en amont pour éviter toute blessure au poste de travail ou toute maladie professionnelle.

La Direction de chaque site industriel a ainsi l'obligation de prévoir un audit régulier évaluant le respect des principes et des standards de sécurité. Des indicateurs de performance ont été mis en place, permettant de déclencher à tout moment un processus d'amélioration continue de la sécurité.

En raison des risques liés à la manipulation de substances dangereuses, les collaborateurs opérateurs et maintenanciers de l'ensemble des sites français de Rubis Terminal font l'objet d'un suivi médical annuel, comprenant notamment des tests sanguins de contrôle.

La Direction de Rubis Terminal et les directions de chaque terminal ou dépôt s'engagent aussi par écrit, annuellement, vis-à-vis des collaborateurs, clients, fournisseurs, administrations et riverains des sites, à appliquer une politique QHSE qui intègre un objectif d'amélioration de la sécurité.

5.1.4.2 Accidents du travail et maladies professionnelles

Cette politique active et constamment renforcée en matière de sécurité a permis de ne déplorer en 2013 aucun accident mortel, ni aucun accident grave ayant entraîné une incapacité de travail totale et définitive. Le nombre d'accidents déclarés de moindre gravité reste très faible par ailleurs.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

2013	Nombre d'accidents déclarés	Taux de fréquence des accidents du travail (par million d'heures travaillées)	Nombre de maladies professionnelles déclarées	Nombre d'incapacités totales et définitives de travail	Nombre d'accidents mortels
Rubis Terminal France	7	15,71/1 000 000	0	0	0
Rubis Terminal (hors France)	3	14,74/1 000 000	0	0	0
Rubis Énergie Europe	11	23/1 000 000	1	0	0
- France	1	2/1 000 000	0	0	0
- Hors France	10	21/1 000 000	1	0	0
Rubis Énergie Caraïbes	3	4/1 000 000	0	0	0
Rubis Énergie Afrique	5	8/1 000 000	0	0	0
Rubis	0	0/1 000 000	0	0	0

Changement de méthode : en 2012, le taux de fréquence des accidents du travail correspondait au nombre d'accidents du travail, divisé par le nombre total d'heures travaillées, et multiplié par 1 000. Le taux obtenu était de 0,09 % pour Rubis Énergie et 0,02 % pour Rubis Terminal.

En 2013, la notion de « taux de fréquence des accidents du travail » a été définie dans les termes proposés par l'Institut national de recherche et de sécurité. Il s'agit donc du nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour survenus au cours de l'exercice, pour un million d'heures travaillées.

5.1.5. FORMATION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

5.1.5.1 Former pour prévenir les risques

Compte tenu des risques liés à l'activité du Groupe, les filiales investissent de manière significative dans la sensibilisation des collaborateurs aux questions de sécurité et de maîtrise des systèmes de protection des installations (cf. section 5.2.2.1).

Par ailleurs, Rubis Terminal et Rubis Énergie ont instauré des formations associées aux différents postes de travail « à risques » et des formations sécurité à destination de l'ensemble du personnel

et des intervenants extérieurs. Il s'agit de formations relatives aux gestes et postures, travail sur écran, habilitations électriques, formations produits (soude, manipulation de produits chimiques), sauveteur-secouriste du travail, formation stockage, POI (Plan d'Opération Interne), échantillonnage, conduite de grues/chariots/engins de chantiers, jointage, opérations sur des équipements sous pression, manipulation de lubrifiants industriels, utilisation de systèmes de récupération de vapeur et de volucompteur, etc.



5.1.5.2 Former pour faire progresser

Selon les vœux émis par les salariés, le Groupe investit également dans des formations plus générales, afin de valoriser les compétences des collaborateurs tout au long de leur carrière.

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont mis en place un ensemble de formations très variées en 2013 :

- ♦ **formations en langues ;**
- ♦ **formations en management :** comment développer un *leadership* de proximité, la délégation ou l'art de responsabiliser ;

- ♦ **formations fonctionnelles :** formation en droit, en douanes, en paie, en réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total d'heures de formations délivrées en 2013 et le nombre de salariés concernés. Ce nombre varie de manière significative d'un exercice à l'autre, car il dépend en partie des obligations nouvelles issues de l'évolution des réglementations nationales.

	En 2013		En 2012	
	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés concernés	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés concernés
Rubis Terminal France	3 209,75	184	6 492	246
Rubis Terminal (hors France)	3 507,87	76	*	*
Rubis Énergie Europe	4 494	264	5 840	359
- France	1 706	107	*	*
- Hors France	2 788	157	*	*
Rubis Énergie Caraïbes	3 308	113	6 301	188
Rubis Énergie Afrique	2 528	215	325	67
Rubis	295	9	339,50	7
TOTAL	17 342,62	861	19 297,50	867

* Données non disponibles pour 2012.

5.1.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

5.1.6.1 Promouvoir la diversité culturelle

Grâce à son développement à l'international, Rubis s'enrichit continuellement de la diversité culturelle de ses salariés. Ainsi, 53 % des directeurs de filiales étrangères ne sont pas de nationalité française.

Rubis privilégie, par ailleurs, lors des rachats de filiales à l'étranger, le maintien et/ou l'embauche de collaborateurs locaux pour leur expérience et leur connaissance des spécificités du pays. Cette politique favorise la mise en place d'un management plus international et encourage la diversité culturelle.

5.1.6.2 S'engager en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes

Dans un environnement industriel où l'essentiel des salariés est affecté aux services d'exploitation, avec des horaires et des conditions de travail difficiles, les hommes sont historiquement majoritaires dans le Groupe.

Toutefois, le nombre de femmes nouvellement embauchées et/ou assumant des postes dits « à responsabilité » est en constante

augmentation, témoignant ainsi de l'engagement du Groupe en faveur d'une plus grande parité.

Par ailleurs, conformément à la loi du 9 novembre 2010, Rubis Énergie (Vitogaz) et Rubis Terminal ont conclu des accords d'entreprise visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, venant compléter les mesures déjà existantes en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche, d'égalité de rémunération, etc.

Chez Rubis Terminal, l'accord d'entreprise a été signé en juin 2012 et est valable jusqu'au 31 décembre 2014. Il met l'accent sur les domaines du recrutement, de la formation et de la promotion professionnelle par la mise en place d'indicateurs de suivi. Une commission de suivi des mesures prises et/ou envisagées a été également créée.

Chez Rubis Énergie, l'accord d'entreprise, signé pour 3 ans par Vitogaz en 2011, vise notamment l'accès des femmes aux postes « à responsabilité », la neutralisation de la période de congés de maternité ou d'adoption sur l'appréciation professionnelle, le déroulement de carrière et enfin la conciliation entre vie professionnelle et obligations familiales.

Catégories de postes occupés par des femmes

Il est à noter qu'au-delà de l'effet lié à la variation de périmètre, l'augmentation du nombre de femmes managers est due aux changements de définitions des postes de « cadre » et de « manager », tels que précisés dans les notes du tableau.

Nombre de femmes par catégorie	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012		
	Non-cadres ⁽¹⁾	Cadres ⁽²⁾	Managers ⁽³⁾	Non-cadres	Cadres	Managers ⁽⁴⁾
Rubis Terminal France	37	6	7	33	6	5
Rubis Terminal (hors France)	11	3	0	9	2	0
Rubis Énergie Europe	96	20	10	118	4	18
- France	58	16	6			
- Hors France	38	4	4			
Rubis Énergie Caraïbes	96	28	43	103	14	5
Rubis Énergie Afrique	66	12	1	67	5	7
Rubis	4	2	5	3	4	3
TOTAL	310	71	66	333	35	38

(1) Employés et ouvriers, agents de maîtrise et techniciens.
(2) Employés :
- ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être Directeur d'établissement, ou
- bénéficiant du statut de cadre en droit français.
(3) Sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ou les directeurs d'établissement.
(4) En 2012, étaient considérés « managers » les chefs de service et/ou les membres du Comité de Direction des filiales.

Nombre de femmes dans l'effectif du Groupe

De manière générale, le nombre de femmes salariées au sein du Groupe est en augmentation en 2013 (cf. section 5.1.1.1). Les effectifs globaux sont constitués de 28 % de femmes au 31 décembre 2013 (447 collaboratrices), contre 26,6 % au 31 décembre 2012 (406 collaboratrices).

Dans la branche Rubis Terminal, il a été constaté qu'au 31 décembre 2013, les femmes représentaient 18,2 % de l'effectif global de la Société (section 5.1.1.1) et que le pourcentage de femmes ayant une fonction d'encadrement était significatif (25 %), dans un métier (gestion et exploitation de terminaux de stockage) historiquement occupé par les hommes. Dans la branche Rubis Énergie, les femmes représentaient, au 31 décembre 2013, 30,2 % de l'effectif global de la Société (section 5.1.1.1).

Le nombre de femmes à des postes dits « à responsabilité » est également en constante progression : 137 cadres et managers au 31 décembre 2013, contre 73 au 31 décembre 2012. Cette importante augmentation, qui doit toutefois être nuancée par l'évolution du périmètre du Groupe aux Caraïbes en 2013 ainsi que

par la nouvelle définition de la notion de « manager », témoigne malgré tout de l'action du Groupe en faveur d'une meilleure parité.

Chez Rubis, société mère du Groupe, les femmes sont historiquement majoritaires (78,6 % de l'effectif global de la Société au 31 décembre 2013). Cinq d'entre elles occupent des postes de managers.

Embauches de femmes

En 2013, le pourcentage de femmes embauchées sur le total des embauches atteint 38,1 % en 2013 chez Rubis Énergie contre 34,4 % en 2012 et 24,6 % en 2013 chez Rubis Terminal contre 28,1 % en 2012.

La variation à la baisse du pourcentage de femmes embauchées dans la branche Rubis Terminal est due à un changement de méthode par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle les stagiaires avaient été inclus dans le calcul du nombre d'embauches.

Le tableau ci-après suggère une stabilité dans le pourcentage de femmes sur le total des embauches, mais une augmentation doit être en réalité constatée à périmètre constant.

Embauches	En 2013			En 2012		
	Total	dont femmes	% des femmes/total	Total	dont femmes	% des femmes/total
Rubis Terminal France*	38	10	26,3 %	20	6	30 %
Rubis Terminal (hors France)*	19	4	21,1 %	12	3	25 %
Rubis Énergie Europe	68	31	45,6 %	75	24	32 %
- France	42	25	59,5 %			
- Hors France	26	6	23,1 %			
Rubis Énergie Caraïbes	44	10	22,7 %	44	17	38,6 %
Rubis Énergie Afrique	27	12	44,4 %	49	18	36,7 %
Rubis	2	1	50 %	1	1	100 %
TOTAL	198	68	34,3 %	201	69	34,3 %

* Dans la branche Rubis Terminal, les stagiaires étaient inclus dans le calcul du nombre d'embauches en 2012, ils ont été exclus du périmètre pour l'exercice 2013.

Promotions des femmes

Dans le cadre des promotions internes, on retrouve le même engagement du Groupe en faveur d'un meilleur respect de la parité.

C'est ainsi qu'en 2013, les femmes représentent, tous pays confondus, 36,5 % des promotions chez Rubis Énergie contre

32,1 % en 2012, et 25 % des promotions chez Rubis Terminal contre 20 % en 2012. Chez Rubis, compte tenu de son activité de société mère du Groupe et de son effectif restreint, l'indicateur de la « promotion » n'est pas pertinent.

Promotions	En 2013			En 2012		
	Total	dont femmes	% des femmes/total	Total	dont femmes	% des femmes/total
Rubis Terminal France	28	6	21,4 %	3	0	0 %
Rubis Terminal (hors France)	4	2	50 %	2	1	50 %
Rubis Énergie Europe	38	14	36,8 %	87	26	29,9 %
- France	30	13	43,3 %			
- Hors France	8	1	12,5 %			
Rubis Énergie Caraïbes	12	3	25 %	25	10	40 %
Rubis Énergie Afrique	2	2	100 %	28	9	32,1 %
Rubis	1	1	100 %	1	1	100 %
TOTAL	85	28	32,9 %	146	47	32,2 %

5.1.6.3 Diversité intergénérationnelle

Afin de favoriser la transmission du savoir entre les générations et le maintien d'une certaine proximité entre jeunes et seniors, Rubis Énergie et Rubis Terminal ont défini, lors des exercices précédents, une politique en faveur des seniors.

Pour Rubis Énergie France, l'emploi des seniors constitue un facteur essentiel de cohésion sociale entre toutes les générations. Ainsi, la Société veille à ce que soient favorisés :

- ◆ l'évolution des carrières professionnelles ;
- ◆ le développement des compétences et des qualifications ;
- ◆ la transmission des savoirs.

Chez Rubis Terminal, la Société s'est engagée auprès du Comité d'Entreprise à travailler :

- ◆ au maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans ;
- ◆ à la mise en place d'un entretien de deuxième partie de carrière pour les salariés à partir de 50 ans ;

- ◆ à la formation relative aux gestes et postures ;
- ◆ à la prise en charge d'une partie des frais de validation des acquis d'expérience.

En ce qui concerne les jeunes, le Groupe favorise l'emploi en alternance qu'il considère être un outil très adapté à leur insertion dans le monde du travail.

5.1.6.4 Le handicap

Le Groupe adopte une politique d'ouverture en faveur du handicap, en finançant notamment des associations et institutions œuvrant pour les personnes atteintes de différentes formes de handicap dans le cadre de ses actions de mécénat (cf. section 5.3.2).

Rubis Terminal a, par ailleurs, conclu des partenariats avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap (anciennement « Centre d'Aide par le Travail ») et des ateliers protégés.

5.1.7 RÉMUNÉRATION GLOBALE

Tout en restant attentif à la maîtrise des coûts salariaux, le Groupe a la volonté de proposer des rémunérations justes et motivantes, qui tiennent compte des compétences de chacun et de la réalisation des objectifs fixés avec l'intéressé, et ce de manière à encourager l'engagement et la performance des salariés.

5.1.7.1 Augmentations salariales

Les collaborateurs perçoivent un salaire de base, ainsi que des rémunérations complémentaires fondées sur la performance individuelle (salaire variable, primes). Les salaires sont régulièrement revus en fonction de l'augmentation du coût de la vie et des performances individuelles.

En 2013, plus des trois-quarts des salariés ont bénéficié d'augmentations de salaire :

Nombre de salariés augmentés par catégorie	En 2013			Salariés augmentés/total
	Non-cadres ⁽¹⁾	Cadres ⁽²⁾	Managers ⁽³⁾	
Rubis Terminal France	176	17	8	77,6 %
Rubis Terminal (hors France)	62	12	2	82,6 %
Rubis Énergie Europe	230	30	43	65 %
- France	39	19	15	37,2 %
- Hors France	191	11	28	27 %
Rubis Énergie Caraïbes	280	38	16	72,6 %
Rubis Énergie Afrique	255	30	10	96,7 %
Rubis	4	2	5	78,6 %
TOTAL	1 007	129	84	76,4 %

(1) Employés et ouvriers, agents de maîtrise et techniciens.
(2) Employés :
- ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être Directeur d'établissement, ou
- bénéficiant du statut de cadre en droit français.
(3) Sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ou les directeurs d'établissement.

Changement de méthode : En raison d'une harmonisation de la remontée des informations sociales au niveau international, la présentation du tableau a été modifiée par rapport à l'exercice 2012.

TABLEAU COMPARATIF – EXERCICE 2012

Augmentations de salaire	Non-cadres/ total	Cadres/ total	Managers/ total
Rubis Terminal France	100 %	76,67 %	72,73 %
Rubis Terminal (hors France)	66,67 %	100 %	100 %
Rubis Énergie Europe	96,75 %	79,12 %	78,25 %
Rubis Énergie Caraïbes	51,35 %	24,42 %	32,82 %
Rubis Énergie Afrique	98,67 %	63 %	62,50 %
Rubis	25 %	50 %	75 %
TOTAL	73,33 %	57,25 %	64,71 %

5.1.7.2 Couvertures sociales pour les salariés hors de France

Chez Rubis Terminal, il existe une participation de l'employeur à des systèmes de prévoyance et de santé privés en faveur des collaborateurs situés hors de France.

Chez Rubis Énergie, il n'y a pas de participation systématique de l'employeur aux couvertures sociales privées (prévoyance, mutuelle) pour les collaborateurs hors de France, sauf dans les filiales étrangères qui bénéficiaient d'un tel système avant leur rachat par le Groupe.

5.1.7.3 Participation et intéressement

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent, dans le cadre de la législation française, d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation. Rubis, en revanche, dispose uniquement d'un accord d'intéressement.

Au titre de l'exercice 2013, les salariés de Rubis Terminal ont bénéficié de l'intéressement et de la participation ; ceux de Rubis Énergie et de Rubis, uniquement de l'intéressement.

5.1.7.4 Plans d'épargne salariale

Depuis de nombreuses années, le Groupe encourage l'épargne salariale par la mise en place de plans d'épargne d'entreprise et d'augmentations de capital annuelles réservées aux salariés (avec décote de 20 % et abondement de l'entreprise), réalisées via le FCP Rubis Avenir qui détient 0,98 % du capital de Rubis au 31 décembre 2013.

En 2013, l'augmentation de capital réservée aux salariés a donné lieu à l'émission de 223 625 actions nouvelles de 2,50 euros de nominal au prix de 40 euros (cf. chapitre 7, section 7.5).

5.1.7.5 Plans de stock-options et d'actions de performance

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance a pour objectif de reconnaître la contribution positive d'un certain nombre de cadres à haut potentiel et de dirigeants, à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à son développement.

Elle constitue un instrument précieux dans le domaine des ressources humaines, permettant au Groupe d'attirer et de fidéliser les talents sur le long terme ; elle porte sur une fraction limitée du capital et est soumise à des conditions de performance.

Il est important de préciser que les plans ne bénéficient pas aux associés-gérants ou gérants de Rubis. Les caractéristiques de ces plans et notamment leurs conditions de performance, sont décrites au chapitre 6, section 6.7.

5.1.7.6 Prime de partage des profits

En septembre 2013, Rubis Énergie et Rubis Terminal ont versé à leurs salariés en France une prime de partage des profits liée aux dividendes versés par Rubis à ses actionnaires au titre de l'exercice 2012.

5.1.8 RESPECT DES STIPULATIONS DE LA CONVENTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Le Groupe respecte dans tous les pays où il est implanté, dans sa politique de ressources humaines, les principes fondamentaux de la charte de l'OIT en matière :

- ◆ de liberté d'association et droit de négociation collective ;
- ◆ d'élimination de discriminations à l'embauche ou professionnelles ;
- ◆ d'élimination du travail forcé et obligatoire ;
- ◆ d'abolition du travail des enfants.



La société Vitogaz est une aventure humaine liée à la qualité des hommes et des femmes qui y travaillent.

Notre conception des Ressources Humaines est de placer l'homme au cœur de l'organisation. À la DRH, nous sommes fières d'apporter notre contribution à l'évolution de notre Groupe, en mettant nos compétences à disposition des filiales françaises.

Nathalie



INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Elle fait partie des priorités de Rubis. Impliqué et responsable, le Groupe œuvre constamment non seulement à la protection de son environnement, mais également à celle de ses salariés et de ses

clients. Dans sa démarche continue en faveur de la sauvegarde de la planète, le Groupe consacre une part de son « énergie » et de son talent à promouvoir les énergies vertes et à favoriser les économies d'énergie.

5.2.1 DES ACTIVITÉS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe développe son activité autour de deux pôles : les activités de stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires) et les activités de distribution de GPL et de carburants. Ces activités sont globalement peu polluantes et respectueuses de l'environnement, pour les raisons décrites ci-après, dès lors qu'elles sont opérées selon des systèmes d'exploitation rigoureux garantissant le respect de standards techniques prédéfinis. Elles sont pauvres en consommation d'énergie et d'eau et émettent peu de rejets dans l'air et dans l'eau.

Toutefois, les risques, pour l'environnement et la sécurité des personnes, générés par ces activités et identifiés au chapitre 4 sont gérés de manière stricte et responsable par le Groupe.

Le stockage de produits liquides : pétroliers, chimiques et agroalimentaires

La société Rubis Terminal stocke des produits sensibles, tels que des produits pétroliers et chimiques, mais aussi des produits agroalimentaires comme les oléagineux. À ce titre, ses installations situées en Europe sont soumises à une réglementation stricte « Seveso II » (cf. chapitre 4, section 4.1.1). Sa vocation première est de restituer les produits, confiés par les clients, dans l'état où ils sont réceptionnés, en dehors de tout processus industriel

de transformation ; les clients prenant, par ailleurs, en charge le transport de leurs produits. Avec le développement des biocarburants, d'autres prestations se sont également développées (opérations d'additivation ou de dilution des produits), qui ne sont toutefois pas susceptibles de générer de pollution majeure.

La distribution de GPL et de carburants

La société Rubis Énergie distribue l'énergie verte par excellence ! Le butane et le propane (GPL) sont effectivement des gaz dont la combustion ne produit pas de particules et limite significativement tant les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone), à l'origine de l'effet de serre, que les émissions de NOx (oxydes d'azote), à l'origine de maladies respiratoires.

Rubis Énergie distribue également des carburants (essences, gazoles, kérosènes, fiouls, ...), notamment au travers de réseaux de stations-service et d'installations d'avitaillement aviation.

Le transport, le stockage et la manipulation de ces différents produits sensibles nécessitent une attention particulière en matière de sécurité et d'environnement qui se traduit par la mise en œuvre de systèmes d'exploitation rigoureux selon des réglementations strictes (telles que la réglementation « Seveso II » en Europe).

5.2.2 POLITIQUE DU GROUPE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ

5.2.2.1 Politique générale

Pour Rubis, le respect de l'environnement se conjugue avec sécurité et qualité. Ces trois priorités se traduisent au quotidien par des actions concrètes reposant sur :

1) le respect strict des réglementations, des normes, des bonnes pratiques professionnelles :

♦ le respect de standards techniques spécifiques au Groupe, tant par les sociétés situées en France qu'à l'étranger ;

♦ l'adhésion au programme *Responsible Care* de l'*International Council of Chemical Associations*, par lequel Rubis Terminal s'est engagé à respecter, dans ses diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles du secteur, à mettre en œuvre les meilleures pratiques industrielles et à chercher constamment à améliorer les performances dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement ;

♦ l'adhésion des dépôts de stockage de produits chimiques au *Chemical Distribution Institute-Terminals (CDI-T)*, une fondation

à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration de la sécurité sur les sites industriels chimiques ;

- ♦ l'adhésion aux groupes/associations professionnels Aviation JIG et IATA, avec l'objectif de disposer d'une expertise performante pour les opérations d'avitaillement d'avions sur les aéroports ;
 - ♦ l'obtention des certifications ISO 9001 et ISO 14001 par un nombre d'entités de plus en plus important (cf. section 5.2.2.3) ;
- 2) **la recherche et l'embauche de collaborateurs compétents et expérimentés** qui assument de manière autonome l'intégralité des responsabilités liées à leur poste ;
 - 3) **l'identification des risques significatifs** donnant lieu, annuellement, à l'établissement par les responsables des sites de cartographies des risques ;
 - 4) **la formation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel :**
 - ♦ en matière de sécurité, avec l'assistance notamment d'organismes professionnels tels que le Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques (GESIP). Ces formations sont conçues de manière à faire progresser de façon continue la sécurité des personnes et des installations sur leurs sites industriels, et ce dans un respect affirmé de l'environnement. L'une des formations suivies, « Gestion de sinistre », a pour objectif d'entraîner, d'une part, les responsables chargés de la concrétisation des procédures associées aux études de dangers ou aux plans d'opérations internes, et d'autre part, les personnes ayant pour mission de gérer les événements accidentels ;
 - ♦ en matière d'environnement ou encore de qualité (assimilation des standards ISO) ;
 - ♦ à la maîtrise des systèmes de protection des installations. Chez Rubis Terminal, les collaborateurs sont formés à l'utilisation du programme de maintenance systématique des réservoirs et chez Rubis Énergie, à la préservation de la protection des installations (maîtrise des systèmes anti-incendie, par exemple) ;
 - ♦ aux différents postes de travail « à risques », par la mise en place de formations sécurité à destination de l'ensemble du personnel et des intervenants extérieurs ;
 - ♦ par des partenariats avec des intervenants tels que l'Association pour la Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures (APTH) qui intervient dans la formation et dans l'assistance aux conseillers à la sécurité, l'Association de Formation dans le Négoce des Combustibles (Asfoneco), la Croix Rouge, etc. ;
 - 5) **la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité** notamment dans les sites « Seveso seuil haut » ;
 - 6) **la réalisation régulière d'audits internes, transversaux et externes** (réalisés par des organismes indépendants habilités).

La politique et le suivi des questions liées à l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement (HSE) sont animés, chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, par les chefs d'établissements assistés par les directions industrielles, techniques et HSE et, dans les sites les plus importants, par des ingénieurs qualité et/ou des ingénieurs HSE. Les directeurs de filiales et les directions fonctionnelles de celles-ci rendent compte de leurs interventions dans le domaine HSE aux Comités de Direction qui se tiennent semestriellement au sein de chaque filiale, en présence de la Gérance de Rubis.

Conscient que les investissements sont également garants de la compétitivité du Groupe, Rubis continue à investir régulièrement pour faire évoluer ses installations, afin de respecter les normes environnementales et de sécurité les plus strictes et garantir

ainsi la protection de l'air, des eaux, des sols et de l'urbanisme à proximité de ses établissements.

Le montant des investissements de maintenance sécurité/environnement est en constante progression. En 2013, il a été de 13,6 millions d'euros pour Rubis Terminal et de 11 millions d'euros pour Rubis Énergie contre, respectivement, 5,5 millions d'euros et 8 millions d'euros en 2012.

5.2.2 Prévention et maîtrise des risques technologiques

Les risques industriels et technologiques liés aux activités du Groupe ont été décrits au chapitre 4 du présent document.

5.2.2.1 Inspections des installations et mesures préventives

Au-delà du respect des règles de sécurité, le Groupe concentre également ses efforts sur la prévention.

La prévention des risques technologiques est assurée par la réalisation d'inspections régulières des sites et des filiales du Groupe, effectuées par les directions industrielles et techniques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie. Elles font l'objet de rapports établis en concertation avec les chefs d'établissements et les responsables des filiales concernées, afin d'analyser les anomalies et/ou les insuffisances potentielles et prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

La procédure de déclaration par les filiales des presque-incidents, des incidents et des accidents, qui donne lieu à des « retours d'expérience », constitue un excellent indicateur de la culture sécurité des entités et un élément important dans le processus d'amélioration continue.

Au-delà des inspections et des « retours d'expérience », chaque entité met en place également des mesures préventives propres à son activité, notamment :

- ♦ mise en œuvre de programmes d'inspections internes décennales de tous les bacs de stockage de GPL et de fuels ;
- ♦ renforcement de l'installation d'équipements de sécurité tels que des jaugeurs, des alarmes de niveau, des défenses incendie, des systèmes de détection de gaz, etc. ;
- ♦ vérification systématique, chez Rubis Terminal, que toute substance stockée, existante ou nouvelle, ait préalablement été autorisée par un arrêté d'exploitation ;
- ♦ analyse systématique des risques liés à la fiche de données de sécurité du produit (FDS). Ce document, qui constitue le principal outil de transmission des informations relatives aux risques des produits entre les acteurs d'une chaîne d'approvisionnement, a été rendu obligatoire par le Code du travail et par le règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 ;
- ♦ mise en place, dans le cadre de la directive Seveso II, d'une procédure de prévention des risques liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, appelée « mesures de maîtrise des risques instrumentées » (MMRI). Il s'agit d'un système d'analyse des accidents permettant de constituer des barrières techniques de sécurité, en vue de bloquer le déroulement de la chaîne d'événements, entre l'événement initiateur et la survenance de l'accident. Ce mécanisme est composé (i) de mesures de prévention visant à éviter ou limiter la probabilité d'un événement indésirable en amont du phénomène dangereux, (ii) de mesures de limitation visant à réduire l'intensité des effets d'un phénomène dangereux et (iii) de mesures de protection visant à limiter les conséquences sur les cibles potentielles par diminution de la vulnérabilité ;

- ◆ développement d'un projet de gestion de maintenance préventive assistée par ordinateur des tuyauteries, des réservoirs et des équipements sous pression via l'utilisation de logiciels dédiés (systèmes de conception et de gestion assistée par ordinateur).

5.2.2.2.2 Prévention des risques technologiques et naturels : les PPRT

La loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels impose aux sociétés françaises classées « Seveso seuil haut », ayant une activité susceptible de générer des risques sur leur environnement, de prendre un certain nombre de mesures techniques afin de réduire significativement ces risques à la source ou, à défaut, de mettre en œuvre des mesures foncières afin d'éventuellement indemniser les riverains concernés. Ces mesures sont financées par l'État, les collectivités locales et la société à l'origine du risque.

À ce jour, 6 établissements chez Rubis Énergie et 18 chez Rubis Terminal sont concernés par la mise en œuvre de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ces établissements ont été amenés à mettre en place le processus suivant :

- ◆ mise à jour des études de dangers pour recenser les scénarios d'accident, modéliser leurs effets, évaluer leur probabilité et leur gravité ;
- ◆ établissement d'une carte géographique des niveaux d'aléas sur l'urbanisme existant à proximité de l'établissement ;
- ◆ mise en œuvre de mesures techniques et, si nécessaire, d'investissements complémentaires pour réduire les risques dans la mesure du possible ;
- ◆ établissement d'un règlement PPRT définissant les éventuelles mesures foncières/supplémentaires à mettre en œuvre pour réglementer l'urbanisme à proximité de l'établissement (expropriation forcée, expropriation choisie et renforcement de bâti) ;

- ◆ mise en place de conventions de financement des mesures foncières/supplémentaires, définies dans le règlement, entre l'État, les collectivités locales et l'industriel.

De plus, ces établissements disposent également de plans de secours (Plans d'Opération Interne), qui visent à gérer et à maîtriser un éventuel sinistre sur site, afin que ses effets ne sortent pas des limites de l'établissement et ne menacent pas la population.

5.2.2.3 Certification des sites (ISO 9001 et ISO 14001)

Rubis a obtenu pour plusieurs de ses sites, et notamment ceux qui sont classés « Seveso II », des certifications ISO 9001 ou ISO 14001.

Rubis Terminal

Les sociétés et les sites disposant de certifications ISO 9001 sont :

- ◆ en France : Rubis Terminal, SES, SDSP et StockBrest ;
- ◆ aux Pays-Bas : Rubis Terminal BV ;
- ◆ en Belgique : ITC Rubis Terminal Antwerp.

En ce qui concerne la certification ISO 14001, le processus a été engagé. À ce jour, seuls les dépôts chimiques français ont été certifiés.

Rubis Énergie

Les sociétés disposant de certifications ISO 9001 sont :

- ◆ en France : Vitogaz, Sigalnor, Norgal ;
- ◆ au Maroc : Lasfargaz ;
- ◆ en Suisse : Vitogaz Switzerland (qui est également certifiée ISO 14001) ;
- ◆ en Afrique du Sud : Easigas.

5.2.3 POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS ET REJETS DANS L'AIR

5.2.3.1 Pollution des eaux et des sols

Les risques de contamination des eaux et des sols liés aux activités du Groupe peuvent provenir de déversements accidentels des produits stockés et/ou transportés (cf. chapitre 4, section 4.1.1.1.1). Certaines pollutions identifiées à ce jour résultent d'activités antérieures à la présence du Groupe sur le site concerné (par exemple, le dépôt de Reichstett à Strasbourg). De manière générale, le Groupe investit significativement en France et progressivement sur les nouveaux sites à l'étranger, pour améliorer la sécurité de ses installations et maîtriser, autant que possible, les risques de pollution.

Mesures prises par Rubis Terminal

Inspection des réservoirs

Une inspection systématique, suivant un standard international, des réservoirs contenant des produits dangereux est effectuée lors des différentes visites périodiques obligatoires. De plus, afin d'éviter la pollution des eaux souterraines en cas d'épandage accidentel, les réservoirs de stockage de produits polluants pour l'eau sont presque tous disposés dans des bassins étanches de rétention (revêtements en béton ou complexes argileux).

Ces bassins de rétention sont maintenus fermés. Leur ouverture se fait manuellement, après avoir effectué une vérification d'absence de fuite :

- ◆ pour les stockages d'hydrocarbures, vers le réseau de collecte conduisant à des séparateurs déshuileurs eux-mêmes connectés au réseau public ;
- ◆ pour les stockages de produits chimiques, vers le réseau de collecte conduisant à des séparateurs déshuileurs puis à un bassin tampon. La qualité des eaux est alors vérifiée pour traitement éventuel avant rejet vers l'extérieur.

Zones de chargement et de déchargement des camions-citernes

En ce qui concerne les zones de chargement ou de déchargement des camions-citernes, les plateformes de rétention sont conçues en fonction des produits manipulés :

- ◆ pour les camions d'hydrocarbures, elles sont connectées à des séparateurs déshuileurs eux-mêmes connectés au réseau public ;
- ◆ pour les produits solubles dans l'eau, elles sont maintenues fermées. La qualité des eaux est alors vérifiée pour traitement éventuel avant rejet vers l'extérieur ;

- ♦ pour les camions et les wagons-citernes de produits chimiques, elles sont connectées à des séparateurs déshuileurs eux-mêmes connectés à des stations de traitement ou à des bassins tampons maintenus fermés avant rejet (ou envoi vers un centre de traitement).

Aux points de rejets, des analyses des eaux sont réalisées au minimum semestriellement, et mensuellement en sortie des stations de traitement.

Une surveillance hebdomadaire ou mensuelle de l'absence de pollution flottante dans les puits de contrôle des eaux souterraines, situés en aval hydraulique des installations, est effectuée sur la quasi-totalité des sites.

Rubis Terminal a déclaré en 2013 des volumes de matières en suspension et d'hydrocarbures rejetés dans l'eau de, respectivement, 2 498 kg et 228 kg. Ces volumes ne sont pas anormaux eu égard à l'activité de la Société et respectent les taux de concentration limites en chaque point imposés par la réglementation.

Mesures prises par Rubis Énergie

Dépôts de carburants

En ce qui concerne les dépôts de carburants, les installations sont progressivement aménagées afin d'éviter tout épandage incontrôlé de produits : étanchéité des cuvettes de rétention, inspection régulière des capacités de stockage et des canalisations associées et gestion rigoureuse des stocks. Les eaux pluviales, industrielles et sanitaires sont traitées avant rejet dans l'environnement et régulièrement analysées pour détecter toute trace éventuelle de début de pollution.

Stations-service

Les équipements des stations-service de distribution de carburants susceptibles de générer des pollutions dans le sol (essentiellement citernes et tuyauteries) sont périodiquement contrôlés (notamment au niveau de leur intégrité et de leur étanchéité) et progressivement remplacés par des équipements à technologie « double enveloppe ». Il s'agit de réservoirs et de canalisations enterrés, à double paroi, équipés de détecteurs de fuite assurant une veille permanente afin de se préserver de toute éventuelle pollution des sols.

En parallèle, Rubis Énergie procède au renforcement des programmes de maintenance préventive de ces équipements et travaille à une amélioration de la formation sécurité/environnement des gérants de stations, pour permettre ainsi de détecter immédiatement toute perte de produit due à des équipements défectueux (ou à des fraudes).

Les eaux pluviales susceptibles d'être salées au contact des pistes de circulation sont de plus en plus fréquemment traitées avant rejet dans l'environnement ; les stations le nécessitant sont équipées de systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales lorsque des travaux de réfection de voirie sont envisagés.

Dès lors que survient un cas de pollution, Rubis Énergie recourt à des programmes de traitement des sols en faisant appel à des prestataires experts en matière de dépollution de sites industriels.

Enfin, un accord d'assistance est actuellement en cours de négociation pour le traitement de pollutions en mer, susceptibles d'être générées par les dépôts maritimes de Rubis Énergie.

5.2.3.2 Émissions de gaz et rejets dans l'air

Les activités de Rubis Terminal et de Rubis Énergie sont peu génératrices de rejets de CO₂ (cf. section 5.2.7.1) à l'origine de l'effet de serre, dans la mesure où elles ne sont pas dans un processus industriel de transformation. Les composants rejetés

dans l'atmosphère sont les COV (Composés Organiques Volatils) et, dans une moindre mesure, selon les sites et les filiales, les fumées de combustion des combustibles de chaudières, les fumées de soutien pour les traitements thermiques des COV, les fumées des carburants pour les groupes de secours et les véhicules des sites. Ces composants sont peu polluants.

Mesures prises par Rubis Terminal

La réglementation européenne oblige les stockistes à déclarer les rejets de COV et à les mesurer en sortie des unités de traitement.

En 2013, Rubis Terminal a déclaré avoir rejeté 313 tonnes de COV sur ses sites français. Les sites d'Anvers et de Rotterdam, récemment construits et de type « zéro émission », ne génèrent en revanche pas de rejet continu dans l'air. De même, la Société estime le rejet de NO_x à 15,2 tonnes. Ces volumes ne sont pas anormaux eu égard à l'activité de la Société et respectent les taux de rejets limites imposés par la réglementation.

Collecte des vapeurs d'essences

En France, pour le stockage des supercarburants (essences), la chaîne logistique, constituée des dépôts, des camions-citernes et des principales stations-service, collecte les vapeurs d'essences. Ces vapeurs sont captées au pistolet depuis les réservoirs des véhicules venant s'approvisionner et sont remontées par les camions-citernes vers des Unités de Récupération des Vapeurs (URV) qui les condensent en essence liquide avant de les réinjecter dans les réservoirs de stockage. En complément, les réservoirs de stockage d'essence sont équipés de toits flottants qui empêchent la vaporisation.

Utilisation de procédés innovants pour la récupération des vapeurs d'hydrocarbures à Anvers et Rotterdam

Pour les sites d'Anvers et de Rotterdam, situés dans des zones de grande concentration industrielle, les contraintes sur les rejets de COV sont plus sévères qu'ailleurs. Pour ces raisons, il a été mis en place un système de traitement des vapeurs capable de traiter la gamme de produits la plus large possible et utilisant les meilleures techniques actuellement disponibles. Tous les réservoirs et les postes de chargement (navires, trains et camions) sont connectés au système. Des études de dangers ont été réalisées pour concevoir un système performant, flexible et sûr.

1) Les systèmes d'oxydation thermique régénératifs (RTO)

Sur le site de Rotterdam, pour les vapeurs d'hydrocarbures « purs » uniquement composés de carbone (C), hydrogène (H), azote (N), oxygène (O), à faible concentration dans l'air ou dans l'azote, la Société a installé un RTO, capable de brûler à haute température (870-980 °C) les COV contenus dans les rejets. Si la concentration en solvant des COV est dans la plage optimale, l'opération d'oxydation ne demande aucun apport d'énergie, ce qui réduit d'autant la consommation de gaz, par ailleurs nécessaire pour maintenir le RTO à bonne température. Les vapeurs ainsi traitées sont rejetées dans l'air par une cheminée.

2) Les systèmes de combustion contrôlée, oxydateurs et oxydateurs récupératifs

Pour les autres vapeurs d'hydrocarbures « purs », quelle que soit la concentration, Rubis Terminal a installé des systèmes de combustion contrôlée, une torchère basse, des oxydateurs ainsi qu'un oxydateur récupératif.

L'unité de combustion de la torchère basse installée à Rotterdam est composée d'un lit de fibres métalliques sur lequel les vapeurs provenant des navires et des réservoirs sont brûlées. Toutes les vapeurs d'hydrocarbures sont détruites en respectant les normes de rejet.

Le site d'Anvers dispose d'un oxydateur redondant pour les hydrocarbures « purs » (uniquement C, H, N, O) capable de traiter les vapeurs, quelle que soit la concentration dans l'air ou dans l'azote. Pour le stockage de gaz liquéfiés, un oxydateur de grande dimension (20 MW) à multifonctions permet le traitement des vapeurs résiduelles des navires gaziers, des camions et wagons-citernes en station de transfert. Ce système, unique à Anvers, permet d'éviter les rejets des vapeurs résiduelles en mer.

L'oxydateur récupératif installé à Rotterdam permet de valoriser la chaleur du traitement, en produisant de la vapeur utilisée pour le maintien en température des produits stockés.

3) « Laveurs », lits de charbon actif, équilibrage vapeur des réservoirs et des condensateurs

Pour des produits spécifiques (contenant autre chose que C, H, N, O) et/ou à la demande de certains clients, un troisième système appelé « laveur » est utilisé. Ce système permet de laver les vapeurs issues de ces produits spécifiques avec un liquide adapté.

Pour ces mêmes produits spécifiques et/ou à la demande de certains clients, un système de lits de charbon actifs est également en place.

Sur le site d'Anvers et suivant les produits, un dispositif permet d'échanger les vapeurs des réservoirs du site avec les vapeurs des réservoirs du navire, du wagon-citerne ou de l'iso container avec lequel le transfert de produit liquide est effectué, ce qui supprime les émissions de vapeurs dues à l'opération.

Sur les sites d'Anvers et Rotterdam, un système permet également de transférer les vapeurs entre deux navires en cas de transbordement à quai.

4) Les joints de bride

Enfin, les terminaux d'Anvers et de Rotterdam sont équipés de joints de bride pour les stockages liquides d'un type particulier, permettant de diviser par cinq les émissions fugitives, à savoir les émissions s'échappant de manière fortuite ou non maîtrisées.

Cet ensemble de dispositifs permet aux terminaux d'Anvers et de Rotterdam d'être à « zéro émission » de COV continue.

Il est à noter que les oxydateurs induisent un rejet de CO₂ qui est moins impactant que « l'effet de serre » induit par les COV. Une étude est en cours afin de poursuivre l'amélioration de ce point sur ces deux terminaux.

Mesures prises par Rubis Énergie

Les activités de Rubis Énergie ne génèrent que peu de rejets de CO₂, les installations ne disposant pas de chaudière consommatrice d'énergie fossile. Seuls sont rejetés dans l'atmosphère des COV, cependant en faible quantité.

Activités GPL

Les activités GPL rejettent des COV constitués de butane et/ou propane lors des connexions/déconnexions liées aux opérations d'emplissage de bouteilles et de camions ainsi que lors des dégazages des bouteilles imposés pour leur inspection technique liée à la requalification périodique. Ces activités GPL rejettent également des COV constitués de solvants contenus dans les peintures utilisées pour les bouteilles.

À titre d'exemple, le centre emplisseur de Gonfreville l'Orcher (76) génère globalement 10 tonnes de rejets de COV par an pour une activité d'emplissage de bouteilles (peinture et requalification comprises) d'environ 20 000 tonnes par an, soit de l'ordre de 0,05 % ; comparativement, les chargements de camions, pour l'activité vrac, génèrent des rejets de COV en quantité beaucoup plus faible.

Stockage de carburants en dépôts et stations-service

Les activités de stockage carburants en dépôts génèrent quant à elles des rejets de COV pour les essences ; ces rejets sont excessivement réduits dès lors que les bacs de stockage d'essence sont équipés d'écrans flottants et les chargements sont effectués au travers de postes « source ». Les quelques installations ne disposant pas encore de ces technologies en seront *a priori* prochainement équipées.

En ce qui concerne la distribution d'essence en stations-service, certaines installations sont équipées de systèmes de récupération de vapeurs, permettant d'éviter les rejets de COV dans l'atmosphère lors des livraisons de carburants par camion-citerne et lors des remplissages des réservoirs des véhicules clients.

5.2.4 NUISANCES SONORES

Les activités de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, souvent situées dans un environnement industriel, ne génèrent pas de nuisances sonores significatives (à l'exception des systèmes d'alarme sur site, dont le fonctionnement est très ponctuel, et des passages

de camions). Les filiales travaillent pendant en lien avec les populations riveraines afin de réduire autant que possible ces nuisances (cf. section 5.3.1).

5.2.5 DÉCHETS

Les activités de Rubis Terminal et de Rubis Énergie génèrent peu de déchets dangereux. Ceux-ci sont essentiellement constitués de résidus et de boues.

Les résidus et boues sont issus du nettoyage des réservoirs (et/ou des séparateurs) lors des opérations de maintenance ou lors des changements d'affectation de bacs. L'évacuation de ces résidus et boues, comme de tous les autres déchets, est enregistrée, déclarée et transférée systématiquement vers des filières de valorisation ou

de destruction agréées. Les résidus et boues présentant un pouvoir de combustion sont généralement envoyés vers des filières de valorisation thermique agréées, permettant ainsi leur recyclage par voie thermique.

Seuls 48 % des déchets de Rubis Terminal sont recyclés, du fait de l'absence, dans certains sites, de filières de valorisation thermique à proximité. La Société étudie toutefois la possibilité de fixer des objectifs d'amélioration dans ce domaine.

Il est à noter, par ailleurs, que le volume de déchets dans la branche Rubis Terminal est augmenté des produits non livrés aux clients, qui ne peuvent être évacués des sites que sous cette qualification.

La présence d'amiante a en outre été détectée sur un seul site, récemment repris par Rubis Terminal, qui fait actuellement l'objet d'un programme de dépollution.

Un inventaire permanent des substances ou matières dangereuses est régulièrement transmis aux autorités locales (dans l'Union européenne). Un registre est tenu à la disposition des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dans chaque site français.

Dans la branche Rubis Terminal, les volumes de déchets déclarés en France font apparaître une production de 1 514 tonnes de

déchets dangereux et de 624 tonnes de déchets non dangereux. Ces relevés mettent en évidence le taux très faible de déchets dangereux générés par l'activité de Rubis Terminal. En effet, les déchets dangereux correspondent à seulement 0,005 % des mouvements de produits, ces derniers s'élevant à 22 millions de tonnes en 2013.

Rubis Terminal a également mis en place un système de tri systématique des Déchets Industriels Banals, qui correspondent à l'ensemble des déchets qui ne sont ni dangereux ni inertes.

Ce tri est effectué grâce à l'utilisation de conteneurs adaptés et positionnés de manière réfléchie sur chaque site. L'ensemble des filiales en est équipé à ce jour, à l'exception de Delta Rubis (en projet).

5.2.6 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

5.2.6.1 Consommation d'eau

Rubis Terminal

L'eau est consommée de façon limitée pour les exercices incendie. Le rechargement des réserves incendie s'opère, de préférence, à partir des puits. Sur le dépôt de Saint-Priest, le réservoir de stockage d'eau est alimenté par les eaux du parking des camions-citernes, après passage dans un séparateur déshuileur.

Pour le dosage en eau des engrais liquides et afin de limiter la consommation d'eau, Rubis Terminal utilise les eaux de pluie récupérées, séparées des hydrocarbures éventuels après passage dans des déshuileurs prévus à cet effet et stockées dans des réservoirs spécifiques.

De ce fait, la consommation d'eau douce sur les sites français représente un cinquième de la consommation totale d'eau. Cette consommation d'eau douce, que Rubis Terminal déclare en 2013 à 63 639 m³ pour l'ensemble de ses sites (à l'exception d'Anvers et de Rotterdam récemment construits et non encore intégrés), résulte notamment des dilutions de produits des opérations liées au nettoyage des réservoirs de stockage ainsi qu'aux exercices anti-incendie. Ces volumes ne sont pas anormaux eu égard à l'activité de la Société et respectent les réglementations en vigueur.

Aux eaux prélevées s'ajoutent les eaux de pluie qui sont également traitées avant d'être rejetées quand elles s'écoulent sur des surfaces drainées, susceptibles d'être souillées. Les volumes d'eaux usées traitées déclarés en France s'élèvent donc à 171 359 m³ car ils incluent tant les eaux prélevées que les eaux de pluie.

Rubis Énergie

L'eau industrielle est consommée de façon très limitée pour les exercices incendie et la requalification périodique des réservoirs de stockage ainsi que, sur les centres emplisseurs de bouteilles uniquement, pour le lavage et la requalification des bouteilles de GPL.

5.2.6.2 Consommation d'énergie

Dans la mesure où les activités du Groupe n'entraînent aucun processus industriel de transformation (cf. section 5.2.1), la consommation d'énergie des différentes entités reste très modeste.

Rubis Terminal

L'énergie consommée sur les dépôts se compose de combustibles, de carburants et d'électricité, essentiellement à usage de moteur pour des pompes.

La consommation nette d'énergie de Rubis Terminal en 2013 est évaluée à 332 244 GJ, composée à 43 % d'électricité (143 077 GJ) et pour la partie restante, de combustibles et/ou de carburants (15 378 tonnes équivalent CO₂). Ces volumes s'inscrivent dans la consommation moyenne des entreprises du même secteur et varient en fonction de l'activité de la Société.

Les actions menées par Rubis Terminal afin de réduire l'énergie consommée sur ses sites, tant au niveau des systèmes de chauffe existants que pour les nouveaux, sont décrites ci-après à la section 5.2.7.1.

Rubis Énergie

L'énergie consommée dans les dépôts et les stations-service est essentiellement de nature électrique. Dans les dépôts, elle est utilisée essentiellement pour l'éclairage, pour le transfert des produits (pompes de chargement et de déchargement) et pour l'alimentation des équipements d'emplissage de bouteilles de GPL.

Dans les stations-service, elle est utilisée pour le transfert des produits, la climatisation, la réfrigération et l'éclairage. Dans le cadre des travaux de réhabilitation pour mise aux couleurs « RUBIS » des réseaux de stations-service Texaco de la zone Caraïbes, les éclairages des auvents de stations ont été fréquemment remplacés par des éclairages à LED. Cette technologie permet non seulement de garantir des économies de consommation électrique significatives mais également une réduction importante des interventions liées à la maintenance, la durée de vie de ces équipements étant estimée à plus de 100 000 heures (20 ans).

Ainsi, une récente analyse a mis en évidence que, sur une seule station ouverte 24 h/24, la consommation électrique annuelle pouvait passer de 50 000 kWh à 15 000 kWh, réduisant ainsi la facture d'électricité de 15 000 dollars US par an (coût local 0,44 dollar US/kWh), tout en améliorant nettement le niveau d'intensité lumineuse de l'aire de distribution.

5.2.6.3 Consommation de matières premières

Les activités Rubis Terminal et Rubis Énergie (stockage et distribution, cf. 5.2.1) ne comportant pas de processus industriel de transformation, la consommation de matières premières est résiduelle.

5.2.6.4 Utilisation des sols

L'activité de Rubis Terminal et de Rubis Énergie ne conduit pas à une quelconque utilisation des sols.



À l'image du groupe Rubis, qui se veut dynamique, réactif, disponible, attentif, en perpétuelle évolution et progression, tel est l'état d'esprit que j'essaie et espère transmettre à l'équipe douane strasbourgeoise pour honorer au mieux notre image de prestataire de services.

Anne



La sauvegarde de l'environnement est au cœur de tous les débats et Vitogaz veille en permanence au respect de ses engagements. Consciente des enjeux pour le groupe Rubis, je contribue activement, dans l'exercice de ma fonction et au travers de ma réussite dans l'entreprise, à réduire les coûts d'exploitation résultant des nouvelles orientations de la Politique Énergétique.

Delphine



Le service exploitation constitue la clé de voûte du fonctionnement d'un terminal. En tant que responsable d'exploitation chimie, je me consacre à la bonne gestion opérationnelle du site avec, entre autres, des prises de décision rapides et efficaces, la gestion du personnel, la gestion des produits dans leurs diversités, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité, l'environnement et la qualité. Enfin, mon engagement personnel, ainsi que celui de chacun de mes collaborateurs, dans notre quête continue d'amélioration, permet à notre Société, non seulement de garantir un service de premier choix à l'ensemble de nos clients et de satisfaire ainsi leurs attentes, mais aussi et surtout, de renforcer ses positions dans la sphère énergétique.

Bertrand

5.2.7 LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

5.2.7.1 Les rejets de gaz à effet de serre

Rubis Terminal

Hormis pour le traitement thermique de certains COV, l'activité de stockage est génératrice de CO₂ au niveau des chaudières vapeur qui assurent le maintien de certains produits chauds ainsi que, dans une moindre mesure, au niveau du chauffage des locaux, des tests des groupes motopompe incendie ou des groupes électrogènes de secours.

L'émission de CO₂ liée à ces activités reste modérée comparativement à d'autres secteurs impliqués dans des processus industriels. Rubis Terminal investit, néanmoins, dans des programmes visant à réduire, autant que possible, les émissions sur ses sites anciens ou nouvellement construits.

- a) Pour les systèmes de chauffe déjà en place, dans les sites situés dans les pays de l'Union européenne, il est prévu :
 - ♦ une mise en place systématique de contrats externalisés d'exploitation et d'entretien des chaudières par des prestataires spécialisés assurant une exploitation optimisée en consommation (donc en rejet de CO₂) ;
 - ♦ une augmentation de l'efficacité du circuit chauffant par :
 - ♦ la modification des « circuits vapeur ouverts » en « circuits vapeur fermés » avec un objectif de 100 % de retour condensats et la récupération de la chaleur résiduelle en sortie des échangeurs et des serpentins réservoirs,
 - ♦ le calorifugeage des circuits de retour condensats afin de conserver la chaleur résiduelle jusqu'en retour chaudière,
 - ♦ le remplacement des régulations de chauffe « tout ou rien » en régulations modulées afin de réduire les températures des produits stockés et les pertes thermiques dans les réservoirs,
 - ♦ la revue technico-économique des choix de calorifuge réservoir en fonction des températures de stockage,
 - ♦ la revue complète du système de purge vapeur pour réduire au minimum la demande vapeur ;
 - ♦ lors du remplacement des chaudières, une mise en place de chaudières à économiseur et à faible émission de NOx ou de chaudière à condensation lorsque cela est possible.

- b) Pour les nouveaux systèmes, comme ceux construits sur les terminaux de Rotterdam et d'Anvers, il est prévu :
 - ♦ 100 % de retour condensats, calorifugeage à 100 % des circuits de retours condensats, conception optimisée des purges, choix systématique de régulation modulée ;
 - ♦ à Rotterdam, la production de vapeur de base, réalisée par l'oxydateur récupératif, complété d'une chaudière munie d'un économiseur ;
 - ♦ à Anvers, la mise en place de chaudière à économiseur et à faible émission de NOx.

Enfin, lors de la modernisation ou la création de nouveaux locaux, les chaudières sont systématiquement remplacées par des systèmes de pompes à chaleur ou mixtes (pompes à chaleur et chaudière).

Les volumes de gaz à effet de serre émis par Rubis Terminal en 2013 sont estimés à 15 378 tonnes d'équivalent CO₂. Ces volumes, liés à la modeste consommation d'énergie de la Société, ne sont pas anormaux eu égard à son niveau d'activité. Ils sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution de celle-ci.

Rubis Énergie

Rubis Énergie ne dispose pas, dans ses dépôts, d'installations de combustion et ne génère donc que peu de rejets de CO₂.

5.2.7.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les travaux scientifiques du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC), et notamment le rapport spécial sur les événements climatiques extrêmes, tendent à montrer que l'évolution climatique pourrait se traduire par davantage d'événements extrêmes. Le Groupe veille à surveiller la vulnérabilité de ses installations existantes et futures en tenant compte des prévisions en matière d'évolution climatique et en prenant toutes mesures appropriées en matière de sécurité.

5.2.8 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les activités du Groupe (stockage, distribution de GPL et de carburants) ne portent pas atteinte à l'écosystème.

Le Groupe œuvre, toutefois, pour favoriser toute action susceptible de réduire la pollution.

À titre d'exemple, Rubis Énergie a équipé ses véhicules de distribution de GPL en France de logiciels d'assistance à la conduite (informatique embarquée) permettant, notamment, l'optimisation des tournées de livraison en réduisant le kilométrage effectué et en limitant ainsi les rejets de gaz à effet de serre générés par les gaz d'échappement.

Par ailleurs, sensible à la biodiversité et à la protection de la faune sauvage, le Groupe apporte depuis 2010 son soutien financier, dans le cadre de son mécénat, au Cavex (Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction), dont l'action vise à limiter les atteintes aux équilibres biologiques et aux milieux naturels afin de protéger les espèces animales en voie de disparition (cf. chapitre 1, section 1.6 et chapitre 5, section 5.3.2).

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Pour Rubis, un management efficace est un management responsable qui prend en compte, pour chaque activité, son impact potentiel sur les divers partenaires de l'entreprise : les salariés, les actionnaires, les clients, les fournisseurs et la société civile.

Rubis tient à rester à l'écoute de ses différents partenaires par un dialogue ouvert et des relations de proximité.

5.3.1 IMPACTS TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rubis s'engage...

... En faveur de l'activité industrielle

Les activités du Groupe génèrent de nombreux emplois, directs et indirects, dans les pays où ses filiales sont implantées, favorisant ainsi le développement du tissu économique.

À titre d'exemple, la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA), société détenue à 35,5 % par Rubis, estime générer plus de 400 emplois indirects par l'intermédiaire de la sous-traitance.

L'ensemble des filiales françaises de Rubis Énergie entretient des relations de collaboration étroite avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, notamment pour l'élaboration conjointe de missions en matière d'emploi et de développement régional (par exemple sur des études de marché).

S'agissant de Rubis Terminal, les différents sites de la Société sont, pour la plupart, implantés localement depuis de nombreuses années. Ainsi, Rubis Terminal travaille essentiellement avec des fournisseurs locaux qui connaissent parfaitement ses installations et leurs différentes évolutions.

Rubis Terminal favorise à cet égard l'emploi local en faisant travailler les entreprises de la région sur les travaux d'entretien et de maintenance courante, ce qui permet d'assurer une intervention rapide et une meilleure connaissance des installations par les sous-traitants.

Les dépôts de Rubis Terminal s'intègrent à la logistique des produits chimiques, pétrochimiques, agroalimentaires et engrais liquides qui desservent des industries à proximité. Leur présence et leur capacité d'adaptation sont donc indispensables au développement des industries régionales. À titre d'exemple, Rubis Terminal dessert l'ensemble de la vallée de la chimie lyonnaise et grenobloise.

... Après des institutions publiques

Cette participation au développement régional se traduit aussi par l'implication des directeurs de sites ou des collaborateurs dans la vie des zones dans lesquelles le Groupe est implanté. Les directeurs des filiales ont toujours entretenu des relations suivies avec les communautés locales et la loi sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a également favorisé ce dialogue et ce rapprochement.

Rubis Terminal est ainsi en relation étroite avec les ports avec lesquels il a signé des concessions (Rotterdam, Anvers, Rouen, Strasbourg, Dunkerque, Brest). La Société encourage ses directeurs

de sites à prendre des responsabilités au sein de ces organismes portuaires : la Directrice des terminaux Alsace est notamment élue à la Chambre de Commerce et Administratrice du Port Autonome de Strasbourg. De même, le Directeur des terminaux de Rouen est Président du Conseil et du Développement du Grand Port Maritime de Rouen. De manière générale, l'ensemble des terminaux implantés dans des zones industrielles participent activement aux projets des associations locales, afin de maintenir l'activité économique de la zone.

Les directeurs de sites ont aussi des contacts réguliers avec l'ensemble des intervenants des administrations publiques aux niveaux local, régional et national pour l'application de la réglementation et pour des demandes d'exploitation : DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DRIEE Île-de-France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation), CSS (Commission de Suivi de Site), Mairie, Préfecture, SDIS (pompiers), Douanes.

Au sein de la SARA également, les collaborateurs se montrent très actifs dans les instances régionales et institutions locales : ils représentent l'entreprise dans le cadre de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (l'AMPI), le Conseil des Prud'hommes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les groupes d'initiative à la création d'emplois, etc.

... En faveur du dynamisme régional

Les filiales du Groupe ont mené diverses actions au cours de l'année 2013 afin d'accompagner le développement ou la préservation du patrimoine régional :

- ♦ ViTO Corse s'est engagé durablement en faveur de l'environnement local en Corse, en devenant partenaire du Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse dans le cadre de l'opération *Salvemu l castagni* (« Sauvons les châtaigniers »). Il s'agit d'un programme régional de lutte biologique contre le cynips. Cette action régionale permettra de mieux prévenir les risques de perte du revenu agricole de montagne, de la production de farine de châtaigne corse AOP, de la typicité du miel de châtaignier AOP *Mele di Corsica* ou encore de la diminution de l'alimentation de base pour les secteurs porcin, ovin et bovin. Enfin, il s'agit également de préserver de manière générale l'écosystème de la châtaigne, « poumon » de la Corse. Dans ce contexte, ViTO Corse a organisé une première action promotionnelle dans l'ensemble de son réseau au cours du mois de décembre, en partenariat avec le Sporting Club de Bastia ;

- ♦ la SARA s'est également engagée en faveur de la préservation de la culture régionale, en accompagnant par exemple l'association Gommiers et Traditions dans ses actions de communication auprès du grand public en vue de la protection du patrimoine nautique de la Martinique ;
- ♦ en France, Rubis Énergie (anciennement Vitogaz) s'est engagée aux côtés de collectivités locales, par l'intermédiaire du Comité Français du Butane et du Propane (CFBP), afin d'accompagner la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments où le propane apparaît comme la solution de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire la mieux adaptée. À cet égard, le CFBP a soutenu deux projets, l'un dans la commune de Saint-Pellerin (Manche) pour la rénovation et l'extension d'une salle communale en vue de l'obtention du label « bâtiment basse consommation » (BBC) ; l'autre dans la commune de Préveranges (Cher), pour la transformation d'un ancien hôtel-restaurant en un bâtiment accueillant la Mairie et la Poste, ainsi que quatre logements sociaux ;
- ♦ Vitogas España a contribué au renforcement de la sécurité dans ses zones d'implantation, en proposant une formation aux pompiers de Guadalajara (Madrid) dans le cadre d'un accord signé avec la protection civile de Madrid, qui comprend 8 casernes ;
- ♦ en partenariat avec le Ministère de l'Énergie de la Jamaïque (*Minister of Energy, Mining, Science and Technology*), Rubis Energy Jamaica a investi de manière significative dans le

développement de l'accès au « fioul lourd TBTS » (très basse teneur en soufre) en Jamaïque, en modernisant 28 de ses stations-service. Il s'agit d'un fioul lourd dont la teneur en soufre est inférieure ou égale à 1 % en masse et qui permet de réduire les émissions d'oxydes de soufre (SOx).

... *Auprès des populations riveraines et locales*

Rubis Énergie et Rubis Terminal ont toujours pris en compte les impacts de leurs installations et de leurs activités sur la vie des riverains. Ceci est devenu, par ailleurs, une obligation pour les sites « Seveso II » donnant lieu à la signature des PPRT négociés avec les administrations et les associations concernées.

Dans ce contexte, Rubis Terminal a pris des mesures en faveur des riverains des sites industriels visant notamment à éviter ou amoindrir la nuisance liée aux passages de camions, par l'achat ou la location de terrains afin de permettre la création de parkings de stationnement pour les camions-citernes en attente de chargement, ou encore par la mise en place sur certains sites d'un système de rendez-vous camions.

Enfin, le Groupe participe activement aux campagnes régionales sur les risques industriels majeurs pour informer les populations locales des activités qui y ont lieu, des produits stockés et des consignes de sécurité. Certains directeurs de sites chez Rubis Terminal se sont également déplacés dans des écoles pour sensibiliser le public à ces risques, d'autres ont organisé des visites des installations industrielles pour des écoles, des journalistes ou des élus.

5.3.2 PARTENARIATS ET MÉCÉNAT

De manière générale, les actions de partenariat et de mécénat du Groupe ont vocation à financer des activités dans le domaine du sport, de l'aide aux jeunes en difficultés et du handicap. Mais le Groupe est aussi présent dans d'autres événements culturels, essentiellement au travers de Rubis Mécénat (cf. chapitre 1, section 1.6), participant ainsi au dynamisme des régions dans lesquelles il est implanté.

5.3.2.1 Les montgolfières

En tant que distributeur de gaz, Rubis Énergie, via la marque Vitogaz, est partenaire de rassemblements de montgolfières en France, Suisse et Espagne, en fournissant le gaz nécessaire à leur vol.

En France, Vitogaz a été partenaire des Montgolfiades 2013. Dans ce contexte, Vitogaz a approvisionné cette année les ballons en gaz propane pour la 8^e édition des Mongolfiades de Dole.

Vitogaz a en outre été partenaire de nombreuses autres manifestations de montgolfières, à l'instar du 8^e Défi Jules Verne (Amiens) qui a réuni une vingtaine de montgolfières.

Vitogaz a également renouvelé son partenariat avec le Festival de Country Music de Mirande (Gers) en 2013, dont la version précédente avait rassemblé 150 000 participants, en marge duquel Vitogaz organise un baptême de montgolfières.

En Espagne, Vitogas España a été le fournisseur officiel de la *XIII Regata Internacional de Globos Aerostáticos « Crianza de Rioja »*, une compétition de montgolfières au cours de laquelle la Société a alimenté 20 ballons participants, français, anglais, portugais et espagnols.

Vitogas España a préalablement été le fournisseur d'une autre compétition, la *1^{er} Festival Europeo de Globos Aerostáticos*, considérée par les pilotes comme le championnat d'Europe des montgolfières. Ce dernier événement a attiré plus de 50 000 spectateurs.

Enfin, Vitogas España a participé au financement du premier championnat d'Andalousie, qui s'est déroulé à Grenade (Andalousie).

En Suisse, Vitogaz Switzerland a été partenaire de la 2^e édition du Festival des Vents, une manifestation de montgolfières organisée par l'association suisse Arc Émotions, qui œuvre en faveur des enfants et des jeunes de la région de Berne.

5.3.2.2 Le sport

Parce que le succès de Rubis passe par l'esprit d'équipe et le goût de l'effort, le Groupe soutient les activités qui portent ces valeurs.

Cyclisme : Vitogaz Switzerland est présent dans le domaine du cyclisme, par l'intermédiaire de son partenariat avec *Swiss Cycling*, la fédération Suisse de cyclisme.

Football : Vitogas España a renouvelé son accord de partenariat avec le Campus de l'École de Football Hristo Stoichkov qui est l'une des meilleures écoles de football en Europe. L'accord aspire à favoriser le recrutement et à renforcer la participation des enfants et des jeunes futurs « champions » lors des cours et des activités prévues par l'institution durant les vacances scolaires.

Rubis Energy Jamaica a par ailleurs sponsorisé la *Rockfort Community Football League*, un tournoi ayant pour objectif de rassembler autour du football les enfants défavorisés des diverses communautés locales, notamment ceux qui ne peuvent pas partir en vacances. Outre son aspect positif pour l'éducation des

jeunes, cet événement a vocation à contribuer à la réduction de la criminalité et de la violence dans la région.

Lutte : Vitogaz Switzerland a été le partenaire principal de Matthias Glarner, troisième de la dernière Fête fédérale de la lutte (championnat national suisse de lutte).

Sports mécaniques : Rubis Energy Jamaica s'est aussi engagé dans le domaine du sport mécanique, en organisant la *Rubis Energy Jamaica Independence of Speed*, une course réputée qui rassemble les meilleurs pilotes de voitures et de motos de Jamaïque, et en s'engageant auprès du *Jamaica Race Drivers' Club* dans le cadre d'un autre tournoi, le *Rubis Energy Seaboard Marine Caribbean Invasion*.

À Jersey, Fuel Supplies Channel Islands poursuit également son investissement dans le sport mécanique, dans le cadre du *Rubis Jersey International Motoring Festival*. Il s'agit du plus grand événement annuel automobile dans les îles anglo-normandes, qui rassemble notamment de nombreuses voitures de collection dans le cadre d'un rallye.

5.3.2.3 Le handicap et la recherche médicale

Outre l'investissement de Rubis Énergie dans le domaine du handisport, le Groupe œuvre en faveur de l'insertion des personnes atteintes de handicap dans plusieurs régions du monde.

Rubis Terminal a par ailleurs conclu des partenariats avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap (anciennement « Centre d'Aide par le Travail ») et des ateliers protégés.

Aux Bermudes, Rubis Energy Bermuda a financé une compétition sportive et l'achat d'un fauteuil de sport pour handicapés, en faveur de l'association *Windreach* qui permet aux personnes atteintes d'un handicap physique ou mental de participer à des activités de loisirs.

En Espagne, Vitogas España a collaboré avec l'*Asociación de Paralíticos Cerebrales de Alicante* (APCA), une association ayant vocation à venir en aide aux personnes atteintes de paralysie cérébrale. Ce partenariat s'est traduit par le financement d'un programme d'actions permettant à l'APCA d'atteindre ses objectifs en matière d'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par la paralysie cérébrale. À cette fin, l'APCA a notamment organisé un dîner de charité, ainsi que le Championnat national équestre de saut d'obstacle, l'un des plus grands événements sportifs de la région.

Vitogas España a également poursuivi sa collaboration avec la *Fundación Internacional Josep Carreras*, une fondation luttant contre la leucémie en venant en aide aux patients et en finançant l'évolution de la recherche.

5.3.2.4 L'éducation et les jeunes

« Aux jeunes, ne traçons pas un seul chemin ; ouvrons-leur toutes les routes. » (Léo Lagrange)

En Afrique du Sud, Rubis Mécénat et Easigas mènent une action humanitaire à but social et culturel depuis 2012. Le projet dénommé « Of Soul & Joy » a introduit la photographie auprès des élèves de la *Buhlebuszile Secondary School*, une école située dans le *township* reculé de Thokoza à l'est de Johannesburg. Le projet réunit des ateliers dirigés par des photographes professionnels

internationaux, des rencontres avec les acteurs du marché de l'art et des manifestations artistiques. Chaque année, Rubis Mécénat et Easigas parrainent les études de photographie de trois élèves talentueux du projet à la prestigieuse école fondée en 1989 par David Goldblatt, le *Market Photo Workshop* de Johannesburg, afin d'assurer leur avenir dans la photographie.

Easigas a soutenu parallèlement le programme SIFE (*Students In Free Enterprise*) avec la *Nelson Mandela Metropolitan University*, en aidant financièrement les universitaires du programme SIFE à transmettre aux étudiants des communautés désavantagées des notions d'entrepreneuriat à travers des formations axées sur le business d'entreprise.

Aux Bermudes, Rubis Energy Bermuda a financé l'association *Outward Bound Bermuda* qui organise des activités en plein air pour les adolescents et en fournissant de l'essence à la *Foundation's Sail Training Vessel, Spirit of Bermuda* qui permet aux jeunes de faire l'expérience de la navigation sur des voiliers traditionnels.

À la Barbade, Rubis Eastern Caribbean a sponsorisé cette année l'équipe de natation représentant la Barbade aux prestigieuses *CARIFTA Aquatics Championships*, une compétition annuelle de natation organisée par la *Caribbean Free Trade Association*.

En France, Rubis s'est engagé auprès de l'association l'École à l'Hôpital, qui a pour objectif l'organisation d'un enseignement scolaire auprès d'enfants hospitalisés de 5 à 26 ans, à Paris et en Île-de-France. Cet enseignement, gratuit, adapté à la demande, au niveau et aux besoins de chacun, est assuré à l'hôpital, comme à domicile, par des enseignants bénévoles qualifiés. À titre indicatif, en 2012, 4 316 jeunes élèves malades ont suivi 20 160 cours donnés par 524 enseignants bénévoles. Rubis participe également, en juin 2014, à la « Course des Héros », dont l'objectif est de collecter des fonds au profit de l'association.

Rubis s'est aussi engagé auprès de l'association Surf Insertion, dont l'objectif est de permettre à des jeunes défavorisés de découvrir la pratique du surf, tout en les sensibilisant au respect de l'environnement sur le littoral aquitain. Les activités touchent en moyenne 3 000 à 3 500 jeunes par an, entre 8 et 25 ans. L'association met en place des projets éco-citoyens, organise des stages d'initiation aux sports de vagues et crée des outils pédagogiques (livrets, panneaux, etc.). Ces projets sont également proposés aux écoles et aux différentes structures sociales et spécialisées de la région, par l'intermédiaire de leurs projets éducatifs. Dans le cadre de ce partenariat, Rubis s'est engagé à soutenir l'association pendant 3 ans. Grâce au soutien financier de Rubis, Surf Insertion a pu d'ores et déjà consolider un emploi administratif (augmentation du nombre d'heures), prolonger un contrat aidé nécessaire au bon fonctionnement de l'association, participer à la réalisation de supports pédagogiques et ludiques (carnet de voyage, jeu éco-citoyen) et permettre l'acquisition d'un équipement informatique supplémentaire afin d'optimiser le travail des membres de l'association.

Pour la zone Guadeloupe/Guyane française/Martinique, la SARA participe notamment au financement des bourses d'excellence « Alizés », du Prix de l'Excellence ou encore d'une école de la 2^e chance.

Au Guyana, Rubis Guyana s'est investi dans le domaine de l'éducation, en s'engageant auprès de l'association *Child Care and Protection Agency* à financer des fournitures scolaires pour 150 jeunes abandonnés ou victimes de violences, pour l'année 2013-2014.

5.3.2.5 Les communautés défavorisées

En Afrique du Sud, Easigas s'est engagé à mettre en place un programme citoyen visant à favoriser l'accès au GPL pour les communautés locales les plus démunies. Parmi les composantes de ce programme, Easigas a notamment entrepris de subventionner la fourniture de bouteilles de GPL de 3 kg assorties d'une plaque de cuisson (les *Easicooka units*), distribuées à un prix avantageux par l'intermédiaire du réseau de distribution de la Société.

Aux Bermudes, Rubis Energy Bermuda s'est particulièrement investie en 2013 dans les problématiques sociales affectant la région. À cet égard, la Société a participé au financement d'associations dans le domaine de la malnutrition par l'intermédiaire de la *Eliza DoLittle Society* d'une part, une organisation qui a vocation à apporter une aide alimentaire aux populations des Bermudes les plus démunies, et *via* le *Child Breakfast Programme* de la *Coalition for the Protection of Children*, d'autre part.

Pour la zone Guadeloupe/Guyane française/Martinique, la SARA participe au financement de la *Fondation Alike* qui lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des SDF.

5.3.2.6 L'environnement

Outre les actions menées avec les collectivités locales (section 5.3.1), Rubis a poursuivi son partenariat avec le Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction (Cavex), une association qui a pour objectif la reproduction en captivité des espèces en voie d'extinction et la sensibilisation des générations actuelles et futures à la sauvegarde de la nature. L'association dispose à cet égard d'une importante collection d'animaux en voie de disparition, constituée durant 40 ans par le Docteur Henri Quinque et son épouse. Il s'agit d'un exceptionnel « coffre-fort » génétique de plus de 600 animaux rares.

Le soutien financier de Rubis au Cavex a contribué aux soins d'élevage des espèces menacées et à l'éducation du public, notamment scolaire. Il a également servi à lancer un second site internet « Cavex Solidaire », les fonds récoltés étant reversés pour les soins, la nourriture et l'encouragement de la reproduction des animaux du Conservatoire.

5.3.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

5.3.3.1 Politique d'achat du Groupe et enjeux environnementaux

L'exécution des prestations, ainsi que les fournitures utilisées sur les sites industriels de Rubis Terminal sont encadrées par la politique environnementale du Groupe.

Ainsi, Rubis Terminal et Rubis Énergie intègrent cette notion dans le processus de sélection des solutions proposées par leurs fournisseurs, en privilégiant celles qui réduisent les consommations d'énergie ou les productions de déchets.

5.3.3.2 Exigences du Groupe en matière sociale et environnementale

Privilégier des prestataires certifiés

Les principaux fournisseurs de Rubis Énergie et de Rubis Terminal sont, soit des fournisseurs de matériels, soit des prestataires de service, principalement en logistique.

Le Groupe veille à ce que ses fournisseurs, qui sont généralement des sociétés d'envergure nationale, soient certifiés dans la mesure du possible et respectent les réglementations contraignantes

susceptibles de leur être imposées (transports de matières dangereuses, fabrications d'appareils à pression, etc.).

Exiger un comportement citoyen

Le Groupe sensibilise également l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants aux enjeux RSE et leur demande de respecter les droits fondamentaux du travail et de la réglementation environnementale.

Rubis Terminal impose ainsi à ses fournisseurs de remplir une déclaration préalable affirmant que l'emploi et le travail de leurs salariés est conforme à la réglementation en vigueur. La Société exige également de leur part un respect des normes d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'une analyse de risques des travaux exécutés sur site.

Le site industriel de Rubis Terminal à Strasbourg oblige par exemple tout prestataire externe à signer préalablement un « Passeport individuel de sécurité » par lequel il s'engage à respecter des normes strictes en matière de gestion de l'environnement. Dans ce cadre, le prestataire doit notamment prendre en charge les déchets de chantiers, respecter le tri sélectif mis en place sur le site ou encore utiliser des kits absorbants en cas de déversement accidentel de produits.



Notre rôle au sein de la communauté s'étend au-delà du distributeur de carburants : il consiste à nous aligner sur des événements clés tels que le Meeting aérien international et le Festival International de véhicules motorisés de Jersey. Nos clients peuvent constater que nous nous investissons pleinement dans le soutien de la communauté locale et que nous apprécions cet investissement, qui découle de la culture entrepreneuriale du Groupe.

Lynsey

5.3.4 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

5.3.4.1 Lutte contre la corruption

Sensibilisation des collaborateurs

Conscient des enjeux relatifs à la corruption et ce, quelle que soit la région dans laquelle le Groupe est implanté, Rubis s'implique en luttant contre ces dérives et de manière générale contre tout risque de fraude.

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont donc mis en place des procédures spécifiques dans ce domaine, détaillées au chapitre 4, section 4.1.2.2.

Contrôle des dépenses d'engagement

Les pouvoirs d'engagement des dirigeants (selon le budget annuel validé en Comité de Direction) nécessitent, chez Rubis Énergie, une double, voire une triple signature en banque, ce qui permet de contrôler les dépenses d'investissement ou celles, importantes, qui dépassent un seuil fixé par la Direction Générale.

Chez Rubis Terminal, toutes les dépenses d'engagement sont signées par le Directeur Général Finance. L'ensemble des cadres est sensibilisé à cette problématique et une procédure de contrôle de sélection des fournisseurs imposant un comparatif technico-économique systématique ainsi qu'une double signature lors des passages de commande est mise en place.

5.3.4.2 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont développé une politique de prévention des risques stricte, afin de protéger toute personne susceptible d'intervenir dans la manipulation des produits stockés ou distribués. Cette politique est précisée au chapitre 4, ainsi qu'au chapitre 5, sections 5.1.4 et 5.2.2.

5.3.5 ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Tant dans ses sites situés en France qu'à l'étranger, le Groupe veille à ce que ses fournisseurs respectent les droits de l'homme.

Dans les contrats, il est stipulé que le fournisseur doit respecter le Code du travail en vigueur et notamment la lutte contre le travail dissimulé et le respect de la réglementation sur le temps de travail.

Les efforts mis en œuvre par le service QHSE pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement (réduction/maîtrise des risques) et garantir la sécurité au quotidien seraient bien vains, s'ils n'étaient relayés efficacement par tous, tant dans l'exploitation que la maintenance. Voilà donc notre challenge, jour après jour : transmettre notre message de sécurité et y faire adhérer chacun, à tous les niveaux de l'organigramme.

Solène



NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA REMONTÉE DES DONNÉES

RÉFÉRENTIEL

L'information contenue dans le présent chapitre est élaborée pour répondre de manière exhaustive aux dispositions du décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » et aux indicateurs qui y sont présentés.

Ces indicateurs ont été traités et renseignés en fonction de leur pertinence, eu égard aux activités du Groupe.

PÉRIMÈTRE RSE

Le périmètre de la remontée d'informations RSE est constitué de l'ensemble des filiales détenues à plus de 50 % par Rubis, ou à moins de 50 % mais pour lesquelles le Groupe est opérateur. Les sociétés récemment acquises ne sont prises en compte qu'à compter de la date à laquelle Rubis en détient le contrôle (cf. « Variations de périmètre » ci-dessous). Les sociétés en co-contrôle (Anvers et Turquie) ont fait l'objet d'une intégration proportionnelle.

Les données sociales ont été recueillies suivant le périmètre défini ci-dessus, à l'exception des indicateurs relatifs au dialogue social

dont le périmètre ne s'est limité qu'à la France, en l'absence des mêmes contraintes légales au niveau international.

Les informations sont données par activité (stockage et distribution) et par zone géographique. Dans la branche Rubis Terminal, une distinction est opérée entre Rubis Terminal France et Rubis Terminal hors France. Dans la branche Rubis Énergie, une distinction est opérée entre Rubis Énergie Europe (France et hors France), Rubis Énergie Caraïbes et Rubis Énergie Afrique.

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Acquisitions/créations

Les données RSE de l'entité acquise ou créée sont intégrées à compter de son entrée dans le périmètre de consolidation (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés).

Cessions/liquidations

Les données RSE de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du *reporting* RSE de l'exercice.

MÉTHODES DE REMONTÉE DE L'INFORMATION

La production d'informations en matière de RSE est réalisée conjointement entre les filiales et la société mère du Groupe. Elle est soumise à des vérifications internes systématiques.

Par ailleurs, en matière environnementale, le Groupe a déjà initié, depuis un certain nombre d'années, un processus d'identification des risques significatifs par la mise en place de cartographies risques. Toutes les informations relatives à cette identification, au suivi et à la gestion des risques sont décrites aux chapitres 4 « Facteurs de risques et assurances » et 6 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne ».

Données sociales

Les protocoles de remontée des données sociales comprennent, quelle que soit la filiale, des informations similaires fondées sur des définitions standardisées.

Rubis Énergie : les données sociales ont fait l'objet en 2013 d'une intégration globale au système informatique de consolidation financière. Cette intégration engendre une simplification de la transmission de l'information par les filiales, ainsi qu'une automatisation des calculs réalisés pour la production des chiffres consolidés.

Rubis Terminal : un protocole de remontée d'informations a été distribué à chaque filiale, puis centralisé et consolidé par les équipes compétentes de Rubis Terminal.

Les notions de « CDI », « CDD », « Alternance/stage », propres à la réglementation française, ont été remplacées par celles de « Temps plein » et de « Temps partiel », plus adaptées aux organisations dans les pays où se trouvent les filiales étrangères. Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité de certaines filiales, il a été jugé utile d'ajouter également la notion de « Travail en rotation ».

Données environnementales

La remontée des informations environnementales a été conçue de manière à refléter la réalité de l'impact environnemental, lié à la diversité des activités du Groupe.

Les indicateurs environnementaux pertinents varient selon les filiales, en raison notamment de l'absence d'harmonisation des normes au niveau international, des particularités des différentes législations nationales, ainsi que de l'hétérogénéité des activités de Rubis Terminal (stockage de produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires liquides) et de Rubis Énergie (distribution de GPL et de carburants).

Par ailleurs, certaines données ont fait l'objet d'une remontée chiffrée de la part des filiales, à l'instar de la quantité de composés

organiques volatils (COV) et d'autres ne résultent que d'une évaluation théorique, telle que l'émission d'oxydes d'azote (NOx) chez Rubis Terminal.

Données sociétales

Un protocole de remontée des informations sociétales a été diffusé au sein du Groupe.

Comparabilité des informations

Les protocoles relatifs à la remontée de l'information ont été conçus de manière à permettre une comparabilité des résultats entre les filiales du Groupe, à l'exception des données environnementales qui sont propres à chaque branche d'activités du fait de leurs spécificités (stockage et distribution).

En revanche, le dynamisme de l'activité du Groupe se traduisant par une croissance externe significative, le périmètre RSE varie de manière constante et ne permet donc pas de véritable comparabilité des données entre plusieurs exercices.

Par ailleurs, les protocoles de remontée des données ont été révisés pour l'exercice 2013, de sorte que le contenu de certains tableaux diffère par rapport à l'exercice précédent. Ces évolutions sont précisées dans le corps du présent chapitre.

DÉFINITIONS

Absentéisme

Absence non autorisée : absence n'ayant fait l'objet ni d'un certificat médical ni d'une prise de congés.

Taux d'absentéisme : pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.

Salariés non-cadres, cadres ou managers

Afin de permettre une harmonisation globale de la remontée de l'information, les salariés ont été distingués de la manière suivante :

Non-cadres : employés et ouvriers, agents de maîtrise et techniciens.

Cadres : employés :

- ♦ ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être Directeur d'établissement, ou
- ♦ bénéficiant du statut de cadre en droit français.

Managers : sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ou les directeurs d'établissement.

Taux de fréquence des accidents du travail

La notion de « taux de fréquence des accidents du travail » a été définie selon les termes proposés par l'Institut national de recherche et de sécurité. Il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour survenus au cours de l'exercice, pour un million d'heures travaillées.

Eau douce utilisée/eaux traitées

Les quantités d'eau prélevées ou rejetées sont les valeurs déclarées en 2013 (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français. Les sites d'Anvers et de Rotterdam ne sont pas encore intégrés, en raison de leur récente construction.

Aux eaux prélevées s'ajoutent les eaux de pluie qui sont également traitées avant d'être rejetées quand elles s'écoulent sur des surfaces drainées, pouvant être souillées.

COV (Composés Organiques Volatils)

Les COV sont définis à l'article 3 de la directive 2010/75/UE comme « tout composé organique ainsi que la fraction de créosote ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 K, ou ayant une volatilité correspondante dans les conditions d'utilisation particulières ». Les composés organiques étant précédemment définis comme « tout composé contenant au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote, à l'exception des oxydes de carbone et des carbonates et bicarbonates inorganiques ».

Chez Rubis Terminal, les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées en 2013 (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français. Les sites d'Anvers et de Rotterdam ne sont pas encore intégrés, en raison de leur récente construction.

Émission de CO₂

Les émissions de CO₂ sont déterminées de la manière suivante : les quantités de combustibles ou de carburants achetés sur tous les sites, sont triées par type, converties en énergie (GJ) puis transformées en CO₂, en appliquant un facteur de conversion (kg/CO₂/GJ). Ne sont pris en compte ni les consommations d'électricité, ni les carburants de tout personnel administratif dans tout déplacement (siège et direction des sites). Cependant, un programme d'installation de systèmes de vidéo-conférence est en cours pour réduire les déplacements des collaborateurs entre sites.

NOx (oxydes d'azote)

Chez Rubis Terminal, les NOx sont calculés à partir des consommations 2013 de combustibles ou de carburants, hors électricité. Ces consommations excluent les carburants de tout personnel administratif dans tout déplacement (siège et direction des sites). Les concentrations de NOx dans les fumées sont considérées dans le calcul comme égales aux valeurs limites de rejets ou, en l'absence de limites, à 300 mg/Nm³ pour les chaudières fuel ou à 2 g/KWh pour les moteurs.

Déchets dangereux

Les déchets sont les valeurs déclarées en 2013 (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français. En raison de leur récente construction, les sites d'Anvers et de Rotterdam n'ont pas encore été intégrés dans le processus de remontée de ces données.

Consommation énergétique

Les données sont la somme des quantités de carburant, de combustibles ou d'électricité achetées, converties en GJ, à l'exception des carburants de tout transport de personnel administratif (siège et direction des sites).

Rejets de gaz à effet de serre

Cette évaluation est élaborée à partir des quantités d'énergie achetées (en excluant l'électricité). Les quantités de CO₂ émises sont calculées en fonction des différents types de fuel ou carburant consommés, en tenant compte des mêmes exclusions que pour les consommations d'énergie.



RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, et membre du réseau d'un des Commissaires aux Comptes de la société Rubis, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la Société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ◆ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ◆ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 à 7 personnes entre décembre 2013 et avril 2014 pour une durée d'environ 15 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ♦ d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ♦ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considéré les plus importantes ⁽¹⁾ :

- ♦ au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ♦ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 25 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

Les définitions de certaines informations RSE devraient faire l'objet de précisions pour garantir une application homogène au sein des entités.

Fait à Courbevoie, le 16 avril 2014

L'organisme tiers indépendant,

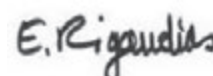
MAZARS



Daniel Escudeiro
Associé



Pierre Sardet
Associé



Emmanuelle Rigaudias
Associée Département RSE
et développement durable

(1) Effectifs totaux, Pourcentage de femmes recrutées, Taux d'absentéisme, Pourcentage de salariés formés, Taux de fréquence des accidents du travail, Nombre d'actions nouvelles émises réservées aux salariés.

(2) Vitogaz France, Rubis Terminal, Rubis Antilles Guyane.



CODE
 DE
 COMMERCE
 2013

SOUS LA DIRECTION DE
 DIDIER MARTIN
 R'e
 2013
 de l'AMF
 RUBIS
 &
 Cie

6

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

6.1	Spécificité de la société en commandite par actions	92
6.2	Le Code Afep-Medef : code de référence	93
6.3	Renseignements concernant les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance	94
6.4	Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance	104
6.5	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux	109
6.6	Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance	112
6.7	Options de souscription d'actions et actions de performance	116
6.8	Opérations avec des apparentés	122
6.9	Procédures de contrôle interne	123
6.10	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	128
6.11	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	132

SPÉCIFICITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Rubis est une société en commandite par actions, de droit français, régie par les articles L. 226-1 à L. 226-14 du Code de commerce et, dans la mesure où elles sont compatibles avec les articles visés ci-dessus, par les dispositions concernant les sociétés en commandite simple et les sociétés anonymes, à l'exception des articles L. 225-17 à L. 225-93. Elle est régie également, dans le cadre de la loi, par les spécificités de ses statuts.

Cette structure juridique comprend **deux catégories d'associés** :

- ♦ des associés commanditaires (les actionnaires), dont le statut est le même que celui des actionnaires d'une société anonyme : leurs actions sont négociables dans les mêmes conditions et leur responsabilité est limitée au montant de leurs apports ;
- ♦ des associés commandités, qui sont dans la même situation juridique que les associés en nom collectif : ils ont la qualité de commerçants et sont solidairement et indéfiniment responsables des dettes sociales sur leurs biens propres ; leurs droits dans la Société (matérialisés par des parts) ne sont pas librement cessibles, ils nécessitent l'accord préalable de tous les commandités. Les associés commandités peuvent, toutefois, détenir des actions s'ils ont fait des apports ou s'ils ont acheté des titres ; dans ce cas, ils cumulent alors les deux qualités d'associés commandités et d'actionnaires commanditaires. Les associés commandités reçoivent, généralement, une fraction des bénéfices, déterminée dans les statuts, en rémunération des risques que comporte leur responsabilité solidaire et indéfinie.

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent une double consultation : celle des commanditaires réunis en Assemblée Générale et celle des

commandités. Toutefois, les commandités ne participent pas à la désignation des membres du Conseil de Surveillance, celle-ci revenant aux seuls commanditaires.

La Société comprend également un **Conseil de Surveillance** qui représente les commanditaires. Il assure le contrôle permanent de la gestion de la Société.

La Société est dirigée par un ou plusieurs **gérants**, personnes physiques ou morales, choisis parmi les commandités ou des tiers. Les gérants peuvent être statutaires ou nommés ultérieurement au cours de la vie sociale. Toute nomination ou réélection d'un gérant est de la compétence des commandités. Toutefois, lorsque le candidat n'est pas associé commandité, sa nomination ne pourra se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires.

La loi et les spécificités des statuts de Rubis font de la société en commandite une structure moderne parfaitement adaptée aux principes de bonne gouvernance :

- ♦ une séparation très nette des pouvoirs entre la Gérance, qui dirige les affaires sociales, et le Conseil de Surveillance, émanation des actionnaires chargée du contrôle de la gestion et des comptes ;
- ♦ la responsabilité indéfinie du commandité sur ses biens propres, qui témoigne de l'adéquation instaurée entre engagement patrimonial, pouvoir et responsabilité ;
- ♦ l'attribution au Conseil de Surveillance des mêmes pouvoirs et droits de communication et d'investigation que ceux qui sont dévolus aux Commissaires aux Comptes ;
- ♦ un droit d'opposition des actionnaires à la nomination d'un candidat à la Gérance qui n'est pas un associé commandité.



LE CODE AFEP-MEDEF : CODE DE RÉFÉRENCE

Le Collège de la Gérance de Rubis considère que les recommandations du nouveau « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » publié par l'Afep-Medef en juin 2013 dit « Code Afep-Medef » s'inscrivent parfaitement dans la démarche « gouvernement d'entreprise » de la Société. La Société s'est bien référée à toutes ces recommandations, pour l'élaboration du présent chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

Toutefois, dans la mesure où la plupart de ces recommandations ont été écrites par référence aux sociétés anonymes à conseil d'administration, la Société, compte tenu de sa forme juridique de société en commandite par actions ainsi que de ses dispositions statutaires, considère que certaines recommandations ne peuvent être appliquées.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF ÉCARTÉES

Recommandation	Contenu	Explication (paragraphes)
N° 9	Administrateurs indépendants (critère d'ancienneté de 12 ans)	§ 6.4.2.1.2
N° 17	Comité des Nominations (absence)	§ 6.4.2.3.2
N° 18	Comité des Rémunérations (absence)	§ 6.4.2.3.1
N° 21-1	Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (part variable)	§ 6.6.3
N° 24-3	Consultation des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (<i>say on pay</i>)	§ 6.6.1



Investir, construire et maintenir traduisent une volonté de développement sur fond de sûreté de fonctionnement.

Pleinement investi dans ce mouvement, notre service œuvre chaque jour pour que soient engagées les actions voulues et décidées en groupe, pour le Groupe.

Stéphane

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS COMMANDITÉS, LES GÉRANTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.3.1 ASSOCIÉS COMMANDITÉS

- ♦ Sont associés commandités de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – GR Partenaires.

6.3.2 GÉRANTS

- ♦ Sont gérants de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – Agena – GR Partenaires.

Gilles Gobin Né le 11 juin 1950	Adresse professionnelle : 105, avenue Raymond-Poincaré – 75116 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 42 983
---	---	---

Expérience et expertise

Fondateur du Groupe en 1990.

Gilles Gobin est diplômé de l'Essec et Docteur en Économie. Il entre au Crédit Commercial de France en 1977 et devient membre du Comité Exécutif en 1986 en charge du Corporate Finance. Il quitte la banque en 1989 pour fonder Rubis en 1990 dont il est gérant statutaire.

État du mandat au sein de Rubis

Gérant statutaire

Associé commandité

Autres principaux mandats au sein du Groupe

Gérant de :

Sorgema SARL

Magerco SARL

Thornton

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Néant



SorgemaSARL au capital de
15 487,50 eurosSiège social :
34, avenue des Champs-Élysées – 75008 ParisNombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2013 : 440 018Gérant : **Gilles Gobin****État du mandat au sein de Rubis**

Gérant-associé commandité depuis le 30 juin 1992.

Autres principaux mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Néant

AgenaSARL au capital de
10 148 eurosSiège social :
6, rue Claude Dalsème – 92190 MeudonNombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2013 : 325 081Gérant : **Jacques Riou**

Jacques Riou est diplômé d'HEC et de Sciences Économiques. Avant de rejoindre Gilles Gobin, en 1990, pour créer Rubis, il a exercé différents métiers tant au sein de BNP Paribas que de la Banque Vernes et Commerciale de Paris et de la société d'investissement Euris.

État du mandat au sein de Rubis

Gérant depuis le 30 novembre 1992.

Autres principaux mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Néant

GR PartenairesSociété en commandite
simple au capital de
4 500 eurosSiège social :
105, avenue Raymond-Poincaré – 75116 ParisNombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2013 : 0Gérants : **Magerco, représentée par Gilles Gobin**
Agane, représentée par Jacques Riou**État du mandat au sein de Rubis**

Associé commandité depuis le 20 juin 1997.

Gérant depuis le 10 mars 2005.

Autres principaux mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Néant



6.3.3 CONSEIL DE SURVEILLANCE : 13 MEMBRES

Olivier Heckenroth
Président du Conseil
Membre indépendant ⁽¹⁾

Né le 10 décembre 1951
Adresse professionnelle :
Banque Hottinguer,
63, rue de la Victoire – 75009 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2013 : 3 634

Expérience et expertise

Titulaire d'une maîtrise de Droit et de Sciences Politiques et d'une licence d'Histoire, Olivier Heckenroth a débuté sa carrière en 1977 au sein de la Société Commerciale d'Affrètement et de Combustibles (SCAC). Il a été successivement chargé de mission au Service d'Information et de Diffusion du Premier ministre (1980-1981) puis au ministère de la Défense (1981-1987). En 1987, il est nommé Président Directeur Général de HV International puis Président (2002-2004) et Président Directeur Général de HR Gestion (2004-2007). Olivier Heckenroth est, depuis 2004, associé-gérant de HR Banque, devenue Banque Hottinguer en 2012. Depuis septembre 2013, il est membre du directoire, Directeur Général, de la Banque Hottinguer.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 15 juin 1995. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2011 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013. Il est également Président du Conseil de Surveillance, membre du Comité des Comptes et des Risques de Rubis.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années**En cours de validité au 31/12/2013****En France :**

Directeur Général et membre du Directoire de la Banque Hottinguer, Administrateur de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (société contrôlée par la Banque Hottinguer) et des Sicav : HR Monétaire, Larcouest Investissements, Bolux et Ariel, Représentant de la Banque Hottinguer au Conseil d'Administration de Sicav Sagone.

À l'étranger :

Néant

Ayant expiré

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Telfrance Holding, Telfrance SA,
Président du Conseil d'Administration de HR Gestion (devenue Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée),
Membre du Conseil de Surveillance de Telfrance Holding,
Administrateur de HR Courtage, Compagnie du Parc, Horizon, Lalyx Textile et Scherrer.

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

Nils Christian Bergene
Membre indépendant ⁽¹⁾

Né le 24 juillet 1954
Adresse professionnelle :
Nitrogas Ltd,
Grimelundshaugen, 11 – 0374 Oslo – Norvège

Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2013 : 24 132

Expérience et expertise

Nils Christian Bergene a fait une partie de ses études en France. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'INSEAD. Il a débuté sa carrière comme courtier d'affrètement maritime au sein de la société Barry Rogliano Salles à Paris avant d'intégrer le groupe Kvaerner AS à Oslo en qualité de Directeur. Depuis 1993, il est co-gérant de Nitrogas Ltd, société implantée à Boston et à Oslo.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 6 juin 2000. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Il est également membre du Comité des Comptes et des Risques de Rubis.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années**En cours de validité au 31/12/2013****En France :**

Néant

À l'étranger :

Co-gérant de Nitrogas Limited,
Membre indépendant du Conseil d'Administration
de Lorentzen & Stemoco AS.

Ayant expiré

Néant

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

Jacques-François de Chaunac-Lanzac
Membre indépendant ⁽¹⁾

Né le 15 août 1945	Adresse professionnelle : Chaunac-Lanzac Conseil, Sediran – 31420 Aurignac	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 395
--------------------	--	--

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'Histoire, Jacques-François de Chaunac-Lanzac a débuté sa carrière en 1971 comme Directeur des Programmes de Cica France. Il a ensuite occupé divers postes au sein du Groupe Indosuez en tant que Directeur et chargé de mission puis a été associé du Cabinet Russell Reynolds & Associates (1984-1990) et du Cabinet Jouve & Associés (1990 à 1997). Il a enfin assuré la Direction de la Maison de la Chasse et de la Nature jusqu'en 2010.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années

En cours de validité au 31/12/2013	Ayant expiré
En France : Président de Chaunac-Lanzac Conseil.	Directeur de la Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature.
À l'étranger : Néant	

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

Hervé Claquin
Membre indépendant ⁽¹⁾

Né le 24 mars 1949	Adresse professionnelle : Abenex Capital SAS, 9, avenue Matignon – 75008 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 25 044
--------------------	--	---

Expérience et expertise

Diplômé d'HEC, Hervé Claquin a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier au sein du Crédit Lyonnais en 1974 avant de rejoindre le groupe ABN AMRO en 1976. En 1992, il crée ABN AMRO Capital France pour développer l'activité de *Private Equity* sur un segment de marché mid-market. En 2008, ABN AMRO Capital France prend son indépendance et devient Abenex Capital. Hervé Claquin a été membre de l'executive committee de l'EVCA et a présidé la commission Professional Standards.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 14 juin 2007. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années

En cours de validité au 31/12/2013	Ayant expiré
En France : Président des SAS : Abenex Capital SAS, Abx Associés (société sœur d'Abenex Capital et de Financière OFIC SAS), Administrateur de : Oeneo SA (société cotée) et de la Société d'Investissement S3 SAS, Membre du Conseil de Surveillance de : Buffalo Grill (SA à Directoire), Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Onduline (SA à Directoire), Société d'Investissement Saliniers SA (Représentant de la Société d'Investissement S3 SAS), RG Holding (SAS) et Sursys (SAS), Gérant de : Stefreba (SARL), Directeur Général de : CVM Investissement (SAS), Administrateur Sicav de : NOBC Europe Expansion et de NOBC France, Président du Comité Stratégique de : Dolski (SAS), Membre du Comité Stratégique de Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Membre du Comité de Direction de Financière OFIC (SAS).	Président Directeur Général d'Abenex Capital SA, ABN AMRO Capital France SA, Président de Financière Nardobel SA, HPO Holding SAS, Kerups SAS, Hoche 31 SAS, Skiva SAS, Membre du Conseil de Noam Europe Expansion (Sicav), Noam France Indice (Sicav), AES Laboratoire Groupe SA et AES Chemunex SA, Membre du Conseil de Surveillance de Ouest Distribution Développement SAS, Nardobel SAS, Findis Holding SAS et Nextira One Group BV, Représentant permanent d'ABN AMRO Capital France, Président de la Commission LBO de l'AFIC (association).
À l'étranger : Néant	

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

Claudine ClotMembre indépendant ⁽¹⁾

Née le 26 mars 1946

Adresse professionnelle : Néant ⁽²⁾Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2013 : 830**Expérience et expertise**

Claudine Clot a débuté sa carrière professionnelle en 1966 dans le groupe La Redoute, où elle a occupé durant 22 ans différentes responsabilités au sein de la Communication, du Marketing et du Service Presse. Elle s'est orientée, ensuite, vers de grands groupes spécialisés dans les produits de luxe, où elle a eu en charge diverses responsabilités pendant 16 ans :

- Lancôme International (groupe L'Oréal) en tant que Directeur des Relations Extérieures Internationales et Presse ;
- Céline (groupe LVMH) en tant que Directeur de la Communication, en charge de la rénovation de la marque ;
- Lancaster, en tant que chargée de mission Marketing et Communication pour le lancement de produits cosmétiques et de parfums, notamment en Asie.

Claudine Clot a terminé sa carrière professionnelle au sein de Vitogaz (2004-2006) où elle a été mandatée d'une mission de mise en place d'opérations de promotion et de recherche de partenariats avec les professionnels du secteur.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Cooptée par le Conseil de Surveillance de Rubis du 14 mars 2013. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années**En cours de validité au 31/12/2013**

Néant

Ayant expiré

Néant

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

(2) En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

Olivier DassaultMembre indépendant ⁽¹⁾Né le 1^{er} juin 1951Adresse professionnelle :
8, avenue Montaigne – 75008 ParisNombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2013 : 1 156**Expérience et expertise**

Titulaire d'un doctorat en Informatique, Olivier Dassault est également ingénieur de l'École de l'Air et breveté pilote professionnel IFR. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1974 en tant que Président Directeur Général des Productions Cinématographiques Marcel Dassault avant de créer, en 1978, le groupe ODIC (Olivier Dassault International Communication). Il a exercé différents métiers au sein de la société Dassault Aviation. Il a, par ailleurs, effectué une carrière politique (Député de l'Oise, Conseiller Municipal, secrétaire national du RPR, Vice-Président du Conseil Régional de Picardie, Conseiller Général de l'Oise, Membre de la Commission des Finances et Rapporteur spécial du budget du Commerce extérieur...).

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 25 mars 1999. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années**En cours de validité au 31/12/2013****En France :**

Vice-Président du Groupe Valmonde,
Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD),
Président du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD),
Administrateur de Dassault Aviation (société cotée),
Administrateur de Dassault Medias (société contrôlée par GIMD),
Administrateur du Figaro (société contrôlée par GIMD).

À l'étranger :

Néant

Ayant expiré

Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace,
Président du Conseil de Surveillance du Groupe Valmonde,
Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Socpresse,
Vice-Président de Publiprint.

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

Jean-Claude DejouhanetMembre indépendant ⁽¹⁾

Né le 7 mars 1942	Adresse professionnelle : Néant ⁽²⁾	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 2 197
-------------------	---	--

Expérience et expertise

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur IEG à l'Institut Polytechnique de Grenoble et d'une licence en Science et Économie, Jean-Claude Dejouhanet a effectué toute sa carrière professionnelle au sein du groupe Shell. Il a notamment assuré la Direction d'équipes commerciales et la gestion de filiales avant de prendre en charge, en 1990, le développement international des activités « gaz de pétrole liquéfiés ». Il a ensuite assuré la gestion du portefeuille de ces activités entre 1999 et 2003. Il a quitté Shell en 2003.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 3 juin 2004. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2011 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années

En cours de validité au 31/12/2013	Ayant expiré
---	---------------------

En France :

Juge au Tribunal de Commerce de Paris.

À l'étranger :

Néant

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

(2) En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

Maud Hayat-SoriaMembre indépendant ⁽¹⁾

Née le 26 octobre 1952	Adresse professionnelle : 118, rue de la Faisanderie – 75116 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 1 125
------------------------	---	--

Expérience et expertise

Maud Hayat-Soria, avocate au Barreau de Paris, est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures en Droit Privé et en Droit des Affaires, d'une licence en Italien, d'un Diplôme de l'Institut de Droit Comparé de Paris. Spécialisée en Droit des Personnes, Droit de la Famille, Droit Patrimonial et Droit des Sociétés, Madame Hayat-Soria est membre de l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine, des Commissions Ouvertes en Droit de la Famille pour la Formation des Avocats.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommée membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 7 juin 2013, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années

En cours de validité au 31/12/2013	Ayant expiré
---	---------------------

Néant

Néant

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).



Chantal Mazzacurati
Membre indépendant ⁽¹⁾

Née le 12 mai 1950	Adresse professionnelle : Groupe Milan, 2, rue du Helder – 75009 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 1 380
--------------------	--	--

Expérience et expertise

Diplômée d'HEC, Chantal Mazzacurati a fait toute sa carrière professionnelle, pendant 38 ans, chez BNP puis BNP Paribas où elle a exercé différents métiers dans le domaine de la finance, d'abord au sein de la Direction Financière, ensuite en tant que Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles et enfin comme Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommée membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années**En cours de validité au 31/12/2013****En France :**

Membre du Directoire du Groupe Milan.

À l'étranger :

Néant

Ayant expiré

Différentes fonctions dans le domaine de la finance chez BNP puis BNP Paribas,
Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles,
Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions,
Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissements,
Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas Investment Partners (filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas).

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

Olivier Mistral
Membre non indépendant ⁽¹⁾

Né le 23 août 1949	Adresse professionnelle : SAS Olivier Mistral, 13, rue Ambroise Thomas – 75009 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 22 692
--------------------	--	---

Expérience et expertise

Olivier Mistral a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein du groupe Total puis du groupe Union Normande Industrielle (UNI) auquel appartenait la Compagnie Parisienne des Asphaltes (CPA), qui a été rachetée en 1993 par Rubis, pour devenir aujourd'hui Rubis Terminal. Il a été nommé Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal le 15 octobre 1996 et a assuré cette fonction et son mandat jusqu'à son départ en 2009.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années**En cours de validité au 31/12/2013****En France :**

Président de SAS Olivier Mistral.

À l'étranger :

Administrateur de ITC Rubis et de Delta Rubis Petrol (sociétés contrôlées par le groupe Rubis).

Ayant expiré

Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal (jusqu'à fin 2009).

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).



Christian Moretti
Membre indépendant ⁽¹⁾

Né le 21 janvier 1946	Adresse professionnelle : PCAS, 23, rue Bossuet – 91161 Longjumeau cedex	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 2 777
-----------------------	--	--

Expérience et expertise

Christian Moretti est diplômé d'HEC et titulaire d'un Master of Business Administration de la Columbia Business School à New York. Co-fondateur de la société Dynaction, il est également le Président du groupe PCAS (société internationale dans le domaine de la chimie fine de spécialité) qui a fusionné avec Dynaction en 2013.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 23 juin 1998. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2011 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013. Il est également membre du Comité des Comptes et des Risques de Rubis.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années

En cours de validité au 31/12/2013

En France :

Président de PCAS (qui a fusionné en 2013 avec Dynaction) et Administrateur de différentes filiales, Président de Quantel (société cotée).

À l'étranger :

Néant

Ayant expiré

Président de Dynaction, Administrateur de Dynagreen, gérant non associé de SNC Peupliers.

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).

Alexandre Picciotto
Membre indépendant ⁽¹⁾

Né le 17 mai 1968	Adresse professionnelle : Orfim, 59, avenue Marceau – 75116 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 611
-------------------	---	--

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Supérieure de Gestion, Alexandre Picciotto a fait toute sa carrière au sein du groupe de capital développement Orfim-Orfimar, créé par Sébastien Picciotto en 1980. Il a été responsable de différentes filiales dans des secteurs diversifiés tels que l'horlogerie, l'immobilier ou la production audiovisuelle. Il est Directeur Général d'Orfim depuis 2008.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 9 juin 2011. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années

En cours de validité au 31/12/2013

En France :

Directeur Général d'Orfim, Administrateur de Peref (société cotée).

À l'étranger :

Administrateur d'Aygaz (société cotée à la Bourse d'Istanbul).

Ayant expiré

Néant

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).



Erik PointillartMembre non indépendant ⁽¹⁾

Né le 7 mai 1952	Adresse professionnelle : Nostrum Conseil, 145, rue d'Aguesseau – 92100 Boulogne-Billancourt	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2013 : 1 567
------------------	--	--

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Erik Pointillart possède 36 ans d'expérience dans le milieu financier français et européen. Il a débuté sa carrière en 1974 à la Direction Financière de la BNP. Il arrive à la Caisse des Dépôts en 1984 comme Responsable de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient Directeur Général de CDC Gestion en 1990. En 1994, il rejoint Écureuil Gestion en tant que Directeur de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient, en octobre 1999, Directeur du Développement et Président du Directoire de la société. Il a œuvré à la mise en place des règles de bonne commercialisation, de la formation professionnelle du réseau bancaire en matière financière, ainsi que du développement de la pédagogie auprès des clients. Il a assuré le management de 4 500 agences Caisse d'Épargne.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 24 mars 2003. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015. Il est également membre du Comité des Comptes et des Risques de Rubis.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années**En cours de validité au 31/12/2013****En France :**

Administrateur de la Banque BCP,
Vice-Président de l'IEFP,
Partner de Nostrum Conseil.

À l'étranger :

Néant

Ayant expiré

Directeur Général, Conseiller Stratégie à la CNCE,
Directeur de la Banque de Détail à la CNCE, Directeur des Partenariats Internationaux à la Financière Océor, Directeur International d'Océor, Président du Directoire d'Écureuil Gestion, Vice-Président de Carte Bleue Visa, Administrateur de Visa Europe, de la Banque de la Réunion, de Vega Multimanager et San Paolo Asset Management, Président de l'IEFP, Membre du Conseil de Compagnie 1818, Compagnie 1818 AM, Banque BCP, Écureuil Gestion, Écureuil Vie, Écureuil Iard, Palatine, Ixix PCM, Carte Bleue et Visa Europe, Représentant permanent d'Écureuil Gestion à Gérer Participations.

(1) Conformément aux critères d'indépendance du Code Afeq-Medef tels qu'appliqués par la Société et le Conseil de Surveillance (cf. 6.4.2.1.2).



6.3.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ASSOCIÉS COMMANDITÉS, LES GÉRANTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.3.4.1 Précisions complémentaires

- ◆ Aucun lien familial n'existe entre les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'est concerné par un conflit d'intérêts entre ses devoirs à l'égard de Rubis et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

6.3.4.2 Contrats liant un membre du Conseil de Surveillance ou un gérant à Rubis ou à l'une de ses filiales

- ◆ Il existe une convention de conseil et d'assistance en matière de stratégie générale et développement du Groupe entre Monsieur Olivier Mistral et Rubis. Cette convention, qui expire le 30 août 2014, prévoit une rémunération annuelle de 40 000 euros. L'expérience acquise par Olivier Mistral, tout au long des années passées chez Rubis Terminal, constitue un atout majeur dont le Groupe souhaite pouvoir continuer à bénéficier.
- ◆ Un accord de coopération a été signé en avril 2012, pour une durée de deux ans, entre Rubis et la société Nostrum Conseil, dirigée par Monsieur Erik Pointillart. Cet accord a pour objet d'assister et de conseiller la Gérance dans la recherche de membres féminins pouvant être nommés au sein du Conseil de Surveillance et plus généralement le Conseil en matière d'égalité professionnelle et de gouvernance. La rémunération annuelle est de 40 000 euros.

- ◆ Il n'existe pas de contrat de service liant les gérants ou les associés commandités à l'une quelconque des filiales de Rubis et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.
- ◆ Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des gérants, associés commandités ou membres du Conseil de Surveillance.

6.3.4.3 Conflits d'intérêts

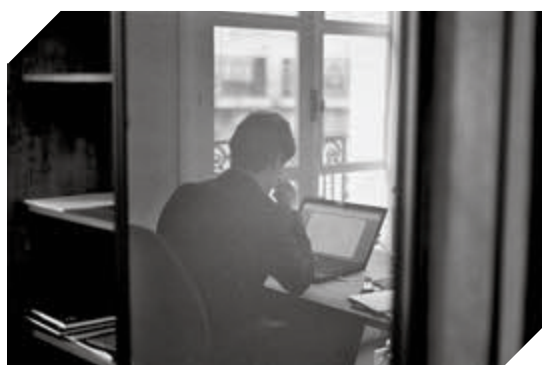
À la connaissance de Rubis, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels les membres du Conseil de Surveillance ou les gérants auraient été sélectionnés.

À la connaissance de Rubis, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Rubis, des membres du Conseil de Surveillance ou des gérants et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

6.3.4.4 Restrictions concernant la cession par les membres du Conseil de Surveillance ou par les commandités et les gérants de leur participation dans le capital social de Rubis

À la connaissance de Rubis :

- ◆ il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société ;
- ◆ il n'existe aucune restriction acceptée par les commandités ou par les gérants concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception :
 - ◆ des règles d'intervention sur les titres Rubis prévues par les dispositions légales en vigueur,
 - ◆ des obligations d'investissement et/ou de conservation en actions Rubis, pendant un délai de trois ans, du dividende reçu par les commandités.



FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.4.1 GÉRANCE

6.4.1.1 Pouvoirs

La Direction Générale de la Société est assurée par un Collège de la Gérance composé de quatre gérants, Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. À l'exclusion d'Agena, les gérants ont la qualité d'associés commandités ; ils sont donc responsables indéfiniment des dettes de Rubis sur leurs biens personnels. Cette spécificité constitue une garantie importante pour les actionnaires, car elle oblige la Gérance à une plus grande vigilance dans la gestion de la Société et plus particulièrement à l'égard de la maîtrise des risques.

La responsabilité finale de la commandite et de la Gérance est assurée directement et indirectement par Monsieur Gilles Gobin, fondateur du Groupe, et Monsieur Jacques Riou, gérant d'Agena.

Les gérants sont nommés, pour une durée non limitée, par les associés commandités. Toutefois, si le candidat gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires.

Les gérants représentent et engagent la Société dans ses rapports avec les tiers dans les limites de son objet social et dans le respect des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. Dans la mesure où Rubis contrôle à 100 % ses filiales têtes de branche, Rubis Énergie et Rubis Terminal, les gérants de Rubis :

- ◆ élaborent la stratégie du Groupe ;
- ◆ animent son développement et son contrôle ;
- ◆ arrêtent les principales décisions de gestion qui en découlent avec les Directions Générales des filiales et s'assurent de leur mise en œuvre tant au niveau de la société mère qu'au niveau des filiales.

Dans l'exercice de leur pouvoir de direction du Groupe, les gérants s'appuient sur les dirigeants des deux filiales têtes de branche

(Rubis Énergie et Rubis Terminal) ainsi que sur les responsables des filiales opérationnelles de ces dernières. Par ailleurs, au quotidien, il existe un travail d'équipe permanent entre les gérants et, également, entre ces derniers et les Directions Financière, Consolidation, Juridique et Communication.

6.4.1.2 Réunions et travaux en 2013

En 2013, le Collège de la Gérance s'est réuni officiellement 27 fois. Ces réunions ont eu principalement pour objet :

- ◆ l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe ;
- ◆ l'approbation des comptes annuels et consolidés ainsi que celle des comptes semestriels sociaux et consolidés ;
- ◆ l'émission d'un plan d'attribution d'actions de performance ;
- ◆ l'émission de bons d'émissions d'actions au bénéfice du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de BNP Paribas (2 440 000 bons) ;
- ◆ l'autorisation pour la signature de conventions d'ouverture de crédit avec des établissements financiers ;
- ◆ l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ;
- ◆ la suspension des plans d'options de souscription d'actions en vue de l'opération financière ainsi que l'ajustement des droits des titulaires d'options de souscription d'actions et d'actions de performance ;
- ◆ la constatation des augmentations de capital issues : des souscriptions des salariés à l'augmentation de capital qui leur était réservée, du réinvestissement du dividende en actions par les actionnaires, des levées d'options de souscriptions d'actions, de l'exercice de bons autonomes de souscription d'actions (Paceo) ainsi que de la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription.

6.4.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.4.2.1 Composition et pouvoirs du Conseil

6.4.2.1.1 Nominations et pouvoirs

Au 31 décembre 2013, le Conseil de Surveillance est composé de 13 membres dont 3 femmes : Mesdames Chantal Mazzacurati,

Claudine Clot et Maud Hayat-Soria. Les femmes représentent 23 %, à ce jour, des membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance, qui représente les actionnaires commanditaires, a pour mission le contrôle permanent de la gestion de la Société ; il est l'organe légal de contrôle, parallèlement au contrôle exercé par les Commissaires aux Comptes.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale des actionnaires commanditaires.

La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc des mandats de ceux-ci, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef.

Le choix des futurs membres est effectué d'un commun accord entre la Gérance et le Conseil de Surveillance qui examinent le profil du nouveau membre conformément aux critères retenus par le Code Afep-Medef (notamment celui de l'indépendance) et des objectifs fixés en matière de mixité.

Outre la sensibilité particulière que les membres du Conseil de Surveillance ont pour la situation des actionnaires individuels, ils apportent une valeur complémentaire à la Société par la richesse de leurs connaissances et expériences acquises, tant en France qu'à l'international, dans les domaines industriel, boursier et financier.

Ce dosage de compétences et d'expériences proches ou complémentaires des métiers de Rubis tel qu'il ressort du tableau concernant la composition du Conseil (cf. 6.3.3), engendre une réelle connaissance de l'activité du Groupe et une maîtrise des enjeux stratégiques des marchés où Rubis intervient.

6.4.2.1.2 Indépendance

Conformément au Code Afep-Medef, le Collège de la Gérance et le Conseil de Surveillance considèrent qu'un membre du Conseil de Surveillance est « indépendant » dès lors qu'il n'entretient aucune relation, de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Pour procéder à cette appréciation, la Société se réfère aux critères retenus par le Code Afep-Medef, commentés par l'AMF dans sa recommandation 2012-02 du 9 février 2012 et modifiée le 4 décembre 2013, à savoir :

- ◆ ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ◆ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ◆ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ◆ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ◆ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ◆ ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Enfin, les membres du Conseil de Surveillance représentant des actionnaires peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société et que leur participation au capital et en droits de vote est inférieure à 10 %.

Recommandation Afep-Medef écartée : critère d'ancienneté de 12 ans

La Société considère, toutefois, que l'exercice du mandat pendant une durée qui excéderait 12 ans ne fait pas nécessairement perdre au membre du Conseil de Surveillance sa liberté de jugement.

Par ailleurs, cette limitation de 12 ans n'est pas appropriée pour les Conseils de Surveillance des sociétés en commandite par actions, dont le rôle est fondamentalement différent de celui des conseils d'administration pour lesquels ces critères ont été écrits. Pour qu'un membre du Conseil de Surveillance puisse exercer efficacement sa mission de « contrôle permanent de la gestion de la société » et du groupe auquel elle appartient, il doit acquérir une connaissance approfondie des activités de celui-ci, du marché dans lequel il se situe, ainsi que des risques et de leur suivi, ce qui nécessite de nombreuses années de mandat.

Ainsi, bien que trois de ses membres aient une ancienneté supérieure à 12 ans ⁽¹⁾, le Conseil de Surveillance, après examen de leur situation particulière, a estimé que ces membres pouvaient continuer à être qualifiés « d'indépendants ».

Il s'agit de Messieurs Olivier Heckenroth, Olivier Dassault et Christian Moretti.

Monsieur Olivier Heckenroth est membre du Conseil de Surveillance depuis 1995. Il a accompagné le Groupe dans son développement depuis son introduction en bourse en 1995. Par sa connaissance approfondie des activités du Groupe, son expérience professionnelle et ses compétences dans le domaine financier (opérations de marché, techniques de financement et contrôle des risques), ainsi que par le professionnalisme dont il a fait preuve, Olivier Heckenroth a été d'un grand apport aux travaux du Conseil de Surveillance au cours de ces dernières années de forte croissance du Groupe. Il est devenu ainsi naturellement Président du Conseil de Surveillance en 2006 et assume la responsabilité du rapport présenté à l'Assemblée Générale en matière de contrôle interne et suivi des risques.

Le Conseil a ainsi considéré qu'Olivier Heckenroth, n'entretenant pas de relation d'affaires significative avec le groupe Rubis, reste un membre indépendant tant par sa personnalité que par la liberté de jugement dont il a toujours fait preuve.

Monsieur Olivier Dassault, nommé pour la première fois le 25 mars 1999, représente un des actionnaires historiques et importants de Rubis : Dassault Belgique Aviation (DBA) qui détient 5,08 % du capital au 31 décembre 2013.

Sa nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance correspond au souhait de DBA (et de GIMD dans le passé) d'avoir un représentant au sein de l'organe de contrôle des sociétés dans lesquelles il investit. À ce titre, et dans la mesure où la participation de DBA se situe sous le seuil de 10 % du capital et que DBA n'entretient aucune relation d'affaires avec Rubis, le Conseil de Surveillance a considéré qu'Olivier Dassault a toujours conservé un esprit critique et une indépendance de jugement vis-à-vis du management de Rubis.

Monsieur Christian Moretti, membre du Conseil de Surveillance depuis 1998, a mené sa carrière professionnelle dans de nombreux secteurs diversifiés de l'industrie. Co-fondateur de la société Dynaction, il est également Président et actionnaire important de PCAS, deuxième groupe français de chimie fine de spécialité, qui a fusionné en 2013 avec Dynaction. Par ailleurs, Monsieur Christian Moretti est Président de Quantel, un des leaders mondiaux des lasers industriels et médicaux.

Sa longue expérience professionnelle dans l'industrie, y compris dans un secteur proche de celui dans lequel le groupe Rubis s'est développé au cours de ces dernières années, ainsi que sa connaissance approfondie du fonctionnement des sociétés cotées, ont été et continuent à être d'un grand apport au Conseil de Surveillance dans sa mission de contrôle de la gestion et des risques du Groupe.

(1) Cette ancienneté est appréciée lors du renouvellement du mandat ; ainsi, la perte de la qualité « d'indépendance » intervient à expiration du mandat au cours duquel le membre du Conseil de Surveillance dépasse les 12 ans.

Le Conseil de Surveillance a ainsi considéré que Christian Moretti, actionnaire majoritaire d'un groupe industriel coté, qui n'entretient aucune relation d'affaires avec le groupe Rubis, conserve toute son indépendance tant par son statut professionnel que par sa personnalité et liberté de jugement dont il a toujours fait preuve à l'égard du management de Rubis.

Enfin, seront considérés comme « non indépendants » les membres du Conseil de Surveillance suivants :

- ◆ Monsieur Olivier Mistral, en qualité d'ancien dirigeant de Rubis Terminal (Monsieur Mistral a quitté ses fonctions chez Rubis Terminal en 2009) ;
- ◆ Monsieur Erik Pointillart en raison de la convention de conseil qui le lie à Rubis (cf. 6.3.4.2).

Deux membres féminins indépendants ont été nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 juin 2013.

Ainsi, 11 membres sur 13 composant le Conseil de Surveillance au 31 décembre 2013 (soit 84,6 %) peuvent être qualifiés « d'indépendants ».

6.4.2.2 Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

6.4.2.2.1 Règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance a adopté, en mars 2009, un règlement intérieur qui décrit, notamment, les conditions et modalités de son organisation et de son fonctionnement, ainsi que les pouvoirs et obligations de ses membres dans le cadre des dispositions statutaires et légales d'une société en commandite par actions.

Le règlement intérieur traite notamment des questions suivantes :

- ◆ la composition du Conseil de Surveillance : nombre de membres minimum, durée de leur mandat et conditions de nomination et de remplacement ;
- ◆ l'information du Conseil de Surveillance. Le Conseil est informé par la Gérance :
- ◆ de l'évolution de chaque branche d'activité et de ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance,
- ◆ des acquisitions et/ou des cessions d'activités ou de filiales, des prises de participation et, plus généralement, de tout investissement majeur,
- ◆ de l'évolution de l'endettement bancaire et de la structure financière dans le cadre de la politique financière définie par la Gérance,
- ◆ des procédures de contrôle interne définies et élaborées par les sociétés du Groupe sous l'autorité de la Gérance qui veille à leur mise en œuvre,
- ◆ des projets de résolutions présentées par la Gérance aux Assemblées Générales des actionnaires,
- ◆ de toute opération majeure se situant hors de la stratégie définie, de manière préalable à sa réalisation ;
- ◆ les missions du Conseil de Surveillance : le Conseil assure le contrôle permanent de la gestion de la Société et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes. Il procède :
- ◆ à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société,

- ◆ aux recommandations en matière de sélection des Commissaires aux Comptes dont la nomination est proposée par la Gérance à l'Assemblée des actionnaires (le Comité des Comptes s'assure du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes),
- ◆ à l'approbation du rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, préparé par le Président du Conseil de Surveillance,
- ◆ à l'approbation des conventions réglementées,
- ◆ au contrôle de la conformité de la rémunération de la Gérance et des associés commandités avec les dispositions statutaires ;
- ◆ les devoirs et les obligations des membres (notamment eu égard aux conflits d'intérêts, à la confidentialité et aux restrictions d'intervention sur les titres de Rubis) ;
- ◆ le fonctionnement du Conseil de Surveillance : fréquence et lieux des réunions (deux réunions minimum par an), ordre du jour, délibérations ;
- ◆ la rémunération des membres du Conseil : le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée des actionnaires. Le Conseil répartit le montant global entre ses membres (cf. 6.6.3) ;
- ◆ l'évaluation du Conseil de Surveillance.

6.4.2.2.2 Évaluation du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance ou les travaux du Comité des Comptes font l'objet de débats réguliers et informels au sein de ces organes.

Comme préconisé par le Code Afep-Medef et en application du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un système d'autoévaluation du Conseil a été mis en place.

Chaque année, un point à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à évaluer et à débattre de son organisation et de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité.

Une évaluation plus formalisée et approfondie, sur la base d'un questionnaire non nominatif remis aux membres du Conseil de Surveillance, a été mise en place selon une périodicité triennale et ce, pour la première fois en 2011. Ainsi, en 2014, le Conseil a procédé à une nouvelle évaluation formalisée portant sur les points suivants :

- ◆ organisation du Conseil de Surveillance et nominations ;
- ◆ réunions du Conseil de Surveillance ;
- ◆ Comité des Comptes – contribution aux travaux du Conseil de Surveillance ;
- ◆ rapports avec la Gérance ;
- ◆ rapports avec les Commissaires aux Comptes ;
- ◆ axes et moyens d'amélioration du fonctionnement du Conseil.

Il est ressorti de cette évaluation que :

- ◆ **l'organisation** du Conseil de Surveillance est globalement satisfaisante ;
- ◆ **les réunions** du Conseil et du Comité des Comptes ainsi que les informations et documents adressés sont de qualité et de nature à permettre aux membres du Conseil un bon accomplissement de leur mandat. Deux membres du Conseil considèrent, toutefois, ne pas recevoir suffisamment à l'avance les documents relatifs aux séances et un membre estime que le nombre de réunions du Conseil dans l'année pourrait être revu. Enfin, un membre considère que le Conseil ne s'assure pas suffisamment que les points examinés lors des séances sont correctement reportés dans le procès-verbal ;

- ◆ **les rapports avec la Gérance** et les **Commissaires aux Comptes** sont bons et permettent un travail de qualité ;
- ◆ **les efforts** au niveau de la mixité sont à poursuivre.

Les conclusions de cette autoévaluation ont été présentées par la Gérance au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 13 mars 2014. La Gérance a donné au Conseil toutes les explications et informations utiles sur les points soulevés dans l'autoévaluation :

- ◆ **le délai d'envoi des documents aux membres du Conseil :** les documents sont adressés aux membres du Conseil 48 h avant la séance ; ce délai est conforme à ce qui est préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, les recommandations de l'AMF et la pratique des sociétés du SBF 120. La Gérance précise que ce délai de 48 h a pu ne pas avoir été respecté lorsque le Comité des Comptes s'est tenu à une date trop rapprochée du Conseil (généralement lors de la réunion qui examine les comptes semestriels) à la demande d'un des membres se déplaçant de l'étranger ;
- ◆ **le nombre de séances dans l'année (deux) :** compte tenu du rôle du Conseil de Surveillance d'une société en commandite par actions, qui diffère sensiblement de celui du conseil d'administration d'une société anonyme, le nombre de séances (deux) a été fixé en fonction de la périodicité de publication des comptes de la Société (annuels et semestriels). Il faut également préciser que le Comité des Comptes, au-delà de sa mission relative à l'examen des comptes et de l'information financière, tient une réunion spécifique au mois de mars dédiée à l'examen et au suivi des risques du Groupe, ainsi qu'aux mesures de contrôle interne mises en place par la Société et ses filiales ;
- ◆ **procès-verbal du Conseil de Surveillance :** dans la documentation adressée aux membres du Conseil 48 h avant la séance, figure, au point 1 de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion rédigé par la Secrétaire du Conseil et validé par le Président du Conseil de Surveillance. Ce procès-verbal est signé après la séance sous réserve des éventuelles remarques formulées en cours de séance ;
- ◆ **sur la mixité au sein du Conseil :** la loi du 13 janvier 2011 impose aux sociétés cotées d'atteindre progressivement, dans leur Conseil d'Administration ou de Surveillance, une proportion de femmes au moins égale à 20 % au plus tard en 2014 et à 40 % au plus tard en 2017. La Gérance rappelle que le seuil de 20 % a été atteint lors de l'Assemblée des actionnaires de juin 2013 (soit 1 an en avance). Elle espère, avec l'aide d'un membre du Conseil nommé à cet effet, pouvoir atteindre le deuxième palier avant 2017.

La prochaine autoévaluation aura lieu en 2017.

6.4.2.2.3 Travaux et réunions en 2013

Le Conseil de Surveillance se réunit régulièrement, pour examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, l'évolution de chaque branche d'activité et les perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il vérifie également que la Société a bien mis en place les procédures nécessaires à l'identification des risques et à leur suivi.

Chacune de ces réunions est précédée par une réunion du Comité des Comptes destinée à préparer les séances du Conseil pour les sujets qui sont de sa compétence. Il est à noter que l'examen des risques et des procédures mises en place par le Groupe pour y faire face, fait l'objet d'une réunion spécifique du Comité des Comptes qui précède celle ayant pour ordre du jour l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés.

En 2013, le Conseil de Surveillance s'est réuni deux fois pour l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels (les 14 mars et 29 août) :

- ◆ **le 14 mars 2013**, avec un taux de participation de 83 %, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2012, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis.

Il s'est penché sur la description qui lui a été faite par la Gérance des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe, ainsi que sur les procédures de gestion des risques.

Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux. Ces rapports ont été présentés à l'Assemblée des actionnaires qui s'est tenue le 7 juin 2013.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a été informé de la signature d'avenants aux conventions de compte-courant entre Rubis et ses filiales (Vitogaz et Rubis Terminal).

Le Conseil s'est également prononcé sur la proposition de cooptation de Madame Claudine Clot en remplacement d'un membre démissionnaire (Monsieur Gilles de Suyrot), sur le renouvellement du mandat de quatre de ses membres arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2013, ainsi que sur la proposition de nomination d'un nouveau membre féminin à cette même Assemblée. Enfin, il s'est prononcé sur l'augmentation du montant global des jetons de présence pour tenir compte de l'entrée d'un membre supplémentaire au Conseil ;

- ◆ **le 29 août 2013**, avec un taux de participation de 92 %, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2013, le marché du titre Rubis, la répartition de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ainsi que plusieurs points comptables et fiscaux survenus au cours de cette période. Un nouveau questionnaire d'autoévaluation du Conseil de Surveillance a également été remis aux membres.

Le Conseil a ainsi été informé des variations de périmètre liées, notamment, à l'acquisition d'un réseau de distribution de carburants et fiouls en Jamaïque, début janvier 2013 et à la reprise partielle du site Petroplus de Reichstett.

Enfin, le Conseil de Surveillance a été informé des événements importants postérieurs à la clôture des comptes semestriels, concernant :

- ◆ la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition pour 115 millions d'euros de l'activité GPL de BP au Portugal ;
- ◆ le projet de cession de la filiale GPL en Allemagne ;
- ◆ la mise en place d'une nouvelle ligne de capital.

6.4.2.3 Comités spécialisés : Rémunérations – Nominations – Audit

6.4.2.3.1 Absence de Comité des Rémunérations

Rubis n'a pas jugé utile et approprié de créer un Comité des Rémunérations pour des raisons tenant tant à la spécificité de la commandite qu'à l'organisation propre de la Société. En effet, les modalités de calcul des rémunérations de la Gérance et des associés commandités sont prévues par les statuts (articles 54 et 56) et vérifiées par les Commissaires aux Comptes (cf. 6.6). Le Conseil de Surveillance vérifie également la conformité de ces rémunérations avec les dispositions statutaires. Par ailleurs, les gérants et les associés commandités ne perçoivent aucune option

de souscription d'actions ou action de performance, ne bénéficient d'aucun contrat de retraite chapeau ou d'indemnités en cas de cessation de leurs fonctions (cf. 6.6.2.2).

Enfin, en ce qui concerne les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance, leur montant est fixé par l'Assemblée Générale et, tout comme les gérants, les membres du Conseil ne bénéficient d'aucune option de souscription d'actions.

6.4.2.3.2 Absence de Comité des Nominations

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le Comité des Rémunérations, la création d'un tel comité ne se justifie pas. En effet, la nomination et la réélection des gérants sont régies par les articles 20 et 21 des statuts.

En ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance, le choix des nouveaux membres, dont la nomination appartient à l'Assemblée Générale des actionnaires, se fait d'un commun accord entre la Gérance et le Conseil.

6.4.2.3.3 Audit : le Comité des Comptes

Créé en 1997 par le Conseil de Surveillance sur proposition du Collège de la Gérance, le Comité des Comptes de Rubis a pour objet d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance dans la préparation de son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Son organisation, son fonctionnement et ses missions sont précisés par une **charte de fonctionnement** qui a été adoptée par le Conseil de Surveillance du 11 mars 2008.

Au 31 décembre 2013, il est composé de 4 membres : Monsieur Olivier Heckenroth, qui le préside, Messieurs Erik Pointillart, Nils Christian Bergene et Christian Moretti. Ils ont tous été choisis pour leur expertise dans les domaines comptable et financier, du fait, notamment, de fonctions exercées au sein d'établissements bancaires ou de direction générale de sociétés commerciales. Le Président du Conseil de Surveillance en est membre de droit car il lui incombe de présenter aux actionnaires le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Y participent également les gérants, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Général Finance, la Directrice Consolidation et la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les représentants d'une société extérieure spécialisée dans l'expertise comptable. Tous lui rendent compte de leurs travaux et répondent à ses questions.

Le Comité a pour principales fonctions de :

- ◆ procéder à l'examen des comptes, s'assurer de la permanence des méthodes comptables, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- ◆ s'assurer, par l'information qui lui est donnée par la Gérance, de l'existence des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et de gestion des risques ;
- ◆ faire des recommandations au Conseil de Surveillance, eu égard à la sélection des Commissaires aux Comptes, et assister celui-ci dans l'examen du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes ont accès aux mêmes documents de synthèse que les Commissaires aux Comptes.

En 2013, le Comité des Comptes s'est réuni deux fois pour l'examen des comptes sociaux et consolidés (les 12 mars et 27 août) et une fois (le 12 mars) pour les questions liées aux procédures de contrôle interne et plus spécifiquement celles liées à la gestion et/ou au suivi des risques majeurs.

La totalité des membres étaient présents aux réunions du 12 mars 2013 et du 27 août 2013.

Au cours de ces réunions, ont notamment été examinés : les comptes annuels et semestriels, leur procédure d'élaboration, la situation financière du Groupe ainsi que les points comptables, fiscaux et juridiques majeurs. Ont également été traitées les questions liées aux procédures de contrôle interne et plus spécifiquement celles liées à l'évaluation et à la gestion des risques. À cette occasion, une synthèse, par filiale, des cartographies des risques ainsi qu'un compte rendu des procédures de contrôle interne ont été transmis aux membres du Comité des Comptes.

L'intégralité des cartographies remplies par tous les sites et toutes les filiales du Groupe a été tenue à la disposition des membres du Comité des Comptes lors de la réunion du 12 mars 2013.

Enfin, préalablement à chaque réunion relative à l'examen des comptes sociaux et consolidés, les membres du Comité des Comptes s'entretiennent, en dehors de la présence de la Gérance et de la Direction de Rubis, avec les Commissaires aux Comptes, afin de poser toutes les questions nécessaires à la bonne exécution de leur mission.



OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance de Rubis ont effectué les opérations suivantes sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2013 :

6.5.1 GÉRANCE ET PERSONNES LIÉES

18/01/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Jacques Riou de 2 100 actions Rubis au prix unitaire de 51,572 € - cession par Jacques Riou de 3 000 actions Rubis au prix unitaire de 51,644 € - cession par Jacques Riou de 2 000 actions Rubis au prix unitaire de 51,790 € - cession par Jacques Riou de 2 000 actions Rubis au prix unitaire de 51,296 €
28/01/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Jacques Riou de 3 000 actions Rubis au prix unitaire de 51,185 € - cession par Jacques Riou de 4 000 actions Rubis au prix unitaire de 51,491 € - cession par Jacques Riou de 4 200 actions Rubis au prix unitaire de 51,499 €
29/01/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Jacques Riou de 4 500 actions Rubis au prix unitaire de 52,135 €
15/03/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Sorgema de 4 644 actions Rubis au prix unitaire de 50,1089 €
11/06/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Sorgema de 8 752 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Thornton de 8 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Magerco de 177 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
15/06/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Gilles Gobin de 1 730 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
17/06/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Sorgema de 5 105 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
18/06/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Lorraine Gobin de 314 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
19/06/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Clarisse Gobin Swiecznik de 199 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
20/06/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Jacques Riou de 46 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Jacques Riou de 537 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Jacques Riou de 136 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Jacques Riou de 841 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Agena de 7 478 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Agena de 4 879 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Agane de 40 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Chartres-Agena de 16 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
08/07/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par GR Partenaires de 80 660 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Sorgema de 149 797 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
09/07/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par GR Partenaires de 23 500 actions Rubis au prix unitaire de 48,0771 €
11/09/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Clarisse Gobin Swiecznik de 546 actions Rubis au prix unitaire de 45,9091 €
16/09/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Sorgema de 20 000 actions Rubis au prix unitaire de 46,1054 €
19/09/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par GR Partenaires de 10 000 actions Rubis au prix unitaire de 47,175 €
20/09/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Sorgema de 30 000 actions Rubis au prix unitaire de 46,6477 €
23/09/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par GR Partenaires de 7 000 actions Rubis au prix unitaire de 46,84 €
24/09/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par GR Partenaires de 7 871 actions Rubis au prix unitaire de 46,7521 €
08/11/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Chartres-Agena de 365 DPS Rubis au prix unitaire de 0,61 €** - cession par Jacques Riou de 12 613 DPS Rubis au prix unitaire de 0,6064 €** - cession par Jacques Riou de 4 216 DPS Rubis au prix unitaire de 0,6263 €** - cession par Jacques Riou de 3 191 DPS Rubis au prix unitaire de 0,6102 €** - cession par Jacques Riou de 19 769 DPS Rubis au prix unitaire de 0,6083 €**

15/11/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Magerco de 4 184 DPS Rubis au prix unitaire de 0,5814 €** - cession par Sorgema de 63 906 DPS Rubis au prix unitaire de 0,5615 €** - cession par Thornton de 208 DPS Rubis au prix unitaire de 0,588 €**
18/11/2013	<ul style="list-style-type: none"> - cession par Agena de 14 020 DPS Rubis au prix unitaire de 0,59 €** - cession par Agena de 114 750 DPS Rubis au prix unitaire de 0,59 €** - cession par Sorgema de 168 112 DPS Rubis au prix unitaire de 0,6237 €**
02/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Agena de 13 120 actions Rubis au prix unitaire de 36,50 €*** - souscription par Agane de 62 actions Rubis au prix unitaire de 36,50 €*** - souscription par Gilles Gobin de 2 300 actions Rubis au prix unitaire de 36,50 €***
03/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Sorgema de 13 000 actions Rubis au prix unitaire de 36,50 €***

* Option pour le paiement du dividende en actions.
 ** DPS : droits préférentiels de souscription émis lors de l'augmentation de capital de décembre 2013.
 *** Souscription à l'augmentation de capital de décembre 2013.

6.5.2 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET PERSONNES LIÉES

24/06/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Orfim de 74 776 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €* - souscription par Alexandre Picciotto de 25 actions Rubis au prix unitaire de 41,44 €*
03/09/2013	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition par Hervé Claquin de 1 000 actions Rubis au prix unitaire de 44,99 €
03/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - souscription par Alexandre Picciotto de 38 actions Rubis au prix unitaire de 36,50 €** - souscription par Orfim de 117 674 actions Rubis au prix unitaire de 36,50 €**

* Option pour le paiement du dividende en actions.
 ** Souscription à l'augmentation de capital de décembre 2013.

6.5.3 PÉRIODES NON AUTORISÉES

Des règles prudentielles internes prévoient des périodes non autorisées (« fenêtres négatives »), durant lesquelles la réalisation d'opérations sur les titres Rubis est interdite, tant pour les gérants que pour les membres du Conseil de Surveillance. Ces périodes non

autorisées débutent 30 jours avant la date prévue de publication des résultats annuels et semestriels et 15 jours avant celle des chiffres d'affaires trimestriels pour s'achever le lendemain de la publication de ces mêmes résultats.



RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.6.1 CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Selon l'article 24-3 du nouveau Code Afep-Medef, la « Gérance » doit présenter à l'Assemblée Générale des actionnaires la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Cette présentation porte sur les éléments de la rémunération due ou attribuée, au titre de l'exercice clos, à chaque dirigeant mandataire social, à savoir :

- ◆ la part fixe ;
- ◆ la part variable annuelle et, le cas échéant, la part variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de celle-ci ;
- ◆ les rémunérations exceptionnelles ;
- ◆ les options d'actions, les actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme ;

- ◆ les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions ;
- ◆ le régime de retraite supplémentaire ;
- ◆ les avantages de toute nature.

Les gérants de Rubis, qui sont les seuls dirigeants mandataires sociaux, perçoivent une rémunération dont les modalités de calcul sont fixées dans les statuts (article 54). Ils ne bénéficient, par ailleurs, d'aucun autre élément variable et/ou exceptionnel, d'indemnité de départ et/ou de non-concurrence, d'options de souscription d'actions et/ou actions de performance comme décrit au paragraphe 6.6.2 ci-après.

De ce fait, la Société a estimé qu'il n'y avait pas lieu de soumettre à l'avis consultatif des actionnaires la rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux.

6.6.2 GÉRANCE

La rémunération de la Gérance relève de **l'article 54 des statuts**. Fixée à 90 % de la rémunération versée à la Gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1996 (soit 1 478 450 euros), cette rémunération est indexée annuellement sur l'évolution des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par Rubis Énergie et Rubis Terminal, au titre des conventions d'assistance (cf. chapitre 8 section 8.1.4.4).

Cette rémunération, à laquelle ne s'ajoute, comme précisé ci-après (6.6.2.2), aucune autre rémunération variable et/ou

exceptionnelle ou aucun autre avantage, se situe largement en deçà de la rémunération moyenne versée, en 2012, aux dirigeants de l'échantillon de sociétés cotées retenu par l'AMF, dans son rapport 2013 sur le gouvernement d'entreprise, et qui s'élève à 2 093 825,50 euros par dirigeant.

En 2013, la rémunération globale de la Gérance s'est élevée à 2 515 446 euros. Il est précisé que GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération.



6.6.2.1 Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (tableau n° 2 du Code Afep-Medef)

a) au titre des fonctions exercées au sein de Rubis

(en euros)	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sorgema (gérant : Gilles Gobin)				
Rémunération fixe	1 540 312	1 540 312	1 501 624	1 501 624
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	1 540 312	1 540 312	1 501 624	1 501 624

(en euros)	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Gobin				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	11 676	11 676	11 676	11 676
TOTAL	11 676	11 676	11 676	11 676

(en euros)	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Agema (gérant : Jacques Riou)				
Rémunération fixe	660 134	660 134	643 553	643 553
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	660 134	660 134	643 553	643 553

b) au titre des fonctions exercées au sein des filiales

(en euros)	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jacques Riou (Président de Rubis Énergie ⁽¹⁾ et Rubis Terminal)				
Rémunération fixe	291 324	291 324	218 687	218 687
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	303 324	303 324	230 687	230 687

(1) Anciennement Vitogaz.

6.6.2.2 Contrat de travail – Retraite – Indemnités de départ – Stock-options

Les gérants ne disposent d'aucun contrat de travail. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécifique de retraite au sein de la Société : ils prennent en charge leurs propres cotisations de retraite, tout comme les autres charges sociales et de prévoyance. Les gérants ne bénéficient d'aucun avantage ou indemnité en cas de cessation de leurs fonctions et/ou indemnité de non-concurrence, ni d'attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions de performance.

À leur rémunération statutaire, ne s'ajoute aucune rémunération exceptionnelle et/ou variable (annuelle ou pluriannuelle). De ce fait, les tableaux n° 1 et 4 à 10 visés par le Code Afep-Medef de juin 2013, ne sont pas applicables à la Société.

6.6.3 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence dont la moitié est réinvestie en titres Rubis jusqu'à une détention minimale de **250 actions** par membre (conformément au règlement intérieur), exception faite des membres qui représentent une société déjà actionnaire. Le montant global des jetons de présence a été porté à 115 710 euros par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 juin 2013. La répartition des jetons incombe au Conseil de Surveillance qui tient compte, dans son allocation, des responsabilités exercées par ses membres. Tout membre nouvellement nommé lors de l'Assemblée Générale perçoit, l'année de sa nomination, 50 % des jetons de présence. Les membres du Conseil qui appartiennent au Comité des Comptes et des Risques reçoivent une indemnité plus importante (+ 40 %). Le Président du Conseil reçoit, par ailleurs, conformément au règlement intérieur, une part précipitaire. Au titre de l'année 2013, elle a été de 13 860 euros.

Recommandation Afep-Medef écartée : assiduité et part variable des jetons

Le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions, tant du Conseil lui-même que du Comité des Comptes, a toujours été très élevé (cf. 6.4.2.2.3 et 6.4.2.3.3). De ce fait, la Société n'a pas jugé utile, jusqu'à présent, de produire un tableau relatif au taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil et du Comité des Comptes, ni de lier le versement des jetons de présence à l'assiduité.

Ce tableau sera présenté pour l'exercice 2014 et comportera, conformément aux nouvelles recommandations du Code Afep-Medef de juin 2013, le taux d'assiduité et l'indication de la partie variable de la rémunération des membres du Conseil.

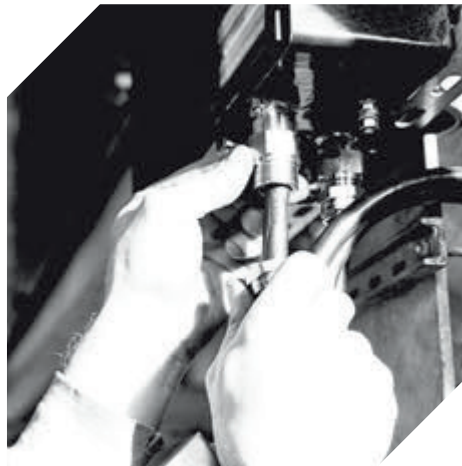


Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau n° 3 du Code Afep-Medef)

<i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice N	Montants versés au cours de l'exercice N-1
	2013	2012
Membres du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes		
Olivier Heckenroth (Président)	10 136,54	9 400,00
<i>Part précipitaire</i>	<i>13 860,00</i>	<i>13 200,00</i>
Nils Christian Bergene	10 136,54	9 400,00
Christian Moretti	10 136,54	9 400,00
Erik Pointillart	10 136,54	9 400,00
Membres du Conseil de Surveillance		
Hervé Claquin	7 196,54	6 600,00
Jacques-François de Chaunac-Lanzac	7 196,54	6 600,00
Claudine Clot	7 196,54	-
Olivier Dassault	7 196,54	6 600,00
Jean-Claude Dejohanet	7 196,54	6 600,00
Maud Hayat-Soria*	3 731,54	-
Chantal Mazzacurati	7 196,54	6 600,00
Olivier Mistral	7 196,54	6 600,00
Alexandre Picciotto	7 196,54	6 600,00
Gilles de Suyrot	-	6 600,00
TOTAL	115 710,02	103 600,00

* Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013, elle perçoit 50 % du montant des jetons pour l'année 2013.

Aucune rémunération autre que les jetons de présence n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exception des rémunérations versées au titre d'une convention de conseil et d'assistance.

Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie par Rubis ou par ses filiales aux mandataires sociaux de Rubis, que ce soit en 2013 ou au cours d'exercices antérieurs.



OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Ce chapitre constitue le Rapport Spécial de la Gérance sur les options de souscription d'actions et actions de performance conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce.

6.7.1 POLITIQUE D'ATTRIBUTION

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance (AP) fait partie, comme le plan d'épargne entreprise, la participation et l'intéressement, de la culture d'entreprise de Rubis. Elle a pour objectif de récompenser l'attitude entrepreneuriale et le sens des responsabilités assumées par un certain nombre de cadres et de dirigeants, membres des Comités de Direction (en France et à l'international), ainsi que de reconnaître leur contribution à la mise en œuvre de la stratégie et du développement du Groupe. Elle constitue un instrument précieux, dans le domaine des ressources humaines, permettant au Groupe d'attirer et de fidéliser les talents sur le long terme.

Ces plans d'options de souscription d'actions et d'AP ne bénéficient pas aux associés-gérants de Rubis.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'actions et d'attribution d'AP émis avant 2013, notamment les conditions de performance, figurent dans les tableaux ci-après au 6.7.6.

Il convient de préciser que tous les plans conditionnent la levée de l'option ou l'acquisition définitive de l'AP à la présence des bénéficiaires dans l'effectif du Groupe.

6.7.2 AUTORISATION DES ACTIONNAIRES EN COURS DE VALIDITÉ PENDANT L'ANNÉE 2013

Au cours de l'exercice 2013, la seule autorisation en cours de validité est celle relative à l'attribution d'AP de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012 qui expire le 7 août 2015. De ce fait, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été émis.

- 1.1 Plafond d'émission :** 1 % du nombre d'actions en circulation le jour de l'Assemblée Générale du 7 juin 2012, soit 305 012 actions.
- 1.2 Bénéficiaires :** hauts cadres et dirigeants du Groupe membres des Comités de Direction en France et à l'international.
- 1.3 Plafond pour les dirigeants mandataires sociaux des filiales :** 15 % du total des attributions des AP.
- 1.4 Période d'acquisition :** l'Assemblée a fixé une période d'acquisition minimale de deux (2) ans, suivie d'une période de conservation de deux (2) ans, ou de quatre (4) ans sans période de conservation. Elle a laissé à la Gérance la faculté de choisir entre ces deux possibilités ou de les utiliser cumulativement.
- 1.5 Période d'indisponibilité :** la durée minimale de conservation des actions, en compte au nominatif, est fixée à deux années à compter de la date d'acquisition définitive. Les bénéficiaires, fiscalement résidents à l'étranger et qui ont opté pour la

période d'acquisition de quatre ans, ne sont soumis à aucune période d'indisponibilité.

- 1.6 Critères de performance :** l'Assemblée a subordonné l'acquisition définitive de tout ou partie des AP à la réalisation de l'une des deux conditions suivantes :
 - ◆ **condition de « Performance Boursière Globale » (PBG) de l'action Rubis :** 5 % en moyenne par an sur les trois années qui suivent la mise en place du plan (soit au total 15 %). La PBG est définie dans les statuts (article 56) et correspond à l'évolution du cours de bourse de l'action Rubis augmentée des dividendes distribués et des droits détachés pendant la période considérée. Elle s'apprécie par rapport à un « cours de référence » qui est déterminé par la moyenne des premiers cours cotés de l'action Rubis lors des vingt séances de bourse qui précèdent la date d'émission du plan ;
 - ◆ **condition de résultats :** une croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe d'au moins 5 % sur trois exercices clos (soit au total 15 %).
- 1.7 Taux d'acquisition :** le nombre d'AP définitivement acquises doit être modulé en fonction du degré de réalisation de la condition de performance validée par le Collège de la Gérance.

6.7.3 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2013

En 2013, un seul plan d'attribution d'AP a été émis. Ce plan bénéficie à 4 collaborateurs du Groupe et porte sur 11 050 AP.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions de performance a été subordonnée à la réalisation alternativement de l'une des **conditions de performance** suivantes et modulée selon le taux d'acquisition ci-après :

- ♦ une PBG de l'action Rubis de 5 % en moyenne par an sur les trois années débutant le jour de la mise en place du plan ;

ou

- ♦ une croissance moyenne annuelle du résultat net part du Groupe de 5 % sur les exercices 2013, 2014 et 2015, soit 15 % sur la période.

Le taux d'acquisition appliqué varie linéairement entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale en fonction du degré de réalisation de la condition de performance validée. Le taux de 50 % correspond à la stricte réalisation de la condition de performance.

La période d'acquisition minimale a été fixée à trois ans sous réserve de la réalisation des conditions de performance qui doivent être validées par la Gérance. Elle peut être de cinq ans pour les bénéficiaires dont la rémunération est imposable hors de France qui auront opté pour un différé d'acquisition.

La période d'indisponibilité a été fixée à deux ans à compter de l'acquisition définitive, validée par la Gérance.

Enfin, l'acquisition définitive des AP est subordonnée à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe lors de cet exercice.

6.7.4 OPTIONS LEVÉES EN 2013

388 438 options de souscription d'actions ont été exercées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 entraînant l'émission simultanée du même nombre d'actions. Il s'agit de :

- ♦ 15 000 options attribuées le 19 janvier 2004 ;
- ♦ 4 000 options attribuées le 12 juillet 2005 ;

- ♦ 8 314 options attribuées le 29 juillet 2007 ;
- ♦ 361 124 options attribuées le 22 juillet 2009.

Le nombre total d'options exercées, pour chaque plan, depuis la date d'ouverture de la période d'exercice des options au 31 décembre 2013 figure dans le tableau ci-dessous au 6.7.6.1.

6.7.5 ACTIONS DE PERFORMANCE ACQUISES DÉFINITIVEMENT EN 2013

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, aucune action de performance n'a été définitivement acquise (cf. tableau ci-après 6.7.6.2).



6.7.6 SUIVI DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN COURS EN 2013

Les tableaux ci-après donnent les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours consentis par Rubis et l'état des levées de ces options ainsi que des attributions et acquisitions définitives des actions de performance au 31 décembre 2013.

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription du 3 décembre 2013, le Collège de la Gérance a procédé, le 6 décembre 2013, à l'ajustement des droits des titulaires des plans en cours d'options de souscription d'actions et d'actions de performance.

6.7.6.1 Plans d'options de souscription d'actions

Plans d'options	2004	2004	2005	2006
Date d'Assemblée	30/05/2001	30/05/2001	08/06/2005	08/06/2005
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	19/01/2004	29/07/2004	12/07/2005	27/07/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	38 143 ^{(1) (2) (3)}	4 978 ^{(1) (2)}	6 493 ^{(1) (2) (3)}	344 980 ^{(1) (2)}
Nombre total de bénéficiaires, dont				
- mandataires sociaux	2	1	2	25
	0	0	0	2
Date de départ d'exercice des options	19/01/2008	29/07/2008	12/07/2009	27/07/2010 ⁽⁴⁾
Date d'expiration d'exercice des options	18/01/2014	28/07/2014	11/07/2015	26/07/2012 ⁽⁴⁾
Prix de souscription (en euros)	13,24 ^{(1) (2) (3)}	15,88 ^{(1) (2)}	22,11 ^{(1) (2) (3)}	24,97 ^{(1) (2)}
Nombre total d'options exercées	28 635	4 978	6 107	323 597
Nombre d'options annulées/caduques*	0	0	0	21 383
Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2013	9 508 ⁽²⁾	0	386 ⁽²⁾	0

(1) Après réajustement suite aux augmentations de capital (juillet 2007 et décembre 2010).
(2) Après division de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.
(3) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.
(4) Après décalage de la période d'exercice des options.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Plans d'options	2006	2007	2008	2008
Date d'Assemblée	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	17/11/2006	29/08/2007	12/02/2008	04/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 116 ⁽¹⁾	8 314 ^{(2) (3)}	24 732 ^{(2) (3)}	10 392 ^{(2) (3)}
Nombre total de bénéficiaires, dont				
- mandataires sociaux	1	1	3	1
	0	0	0	0
Date de départ d'exercice des options	17/11/2010 ⁽⁴⁾	29/08/2011 ⁽⁴⁾	12/02/2011	04/06/2012 ⁽⁴⁾
Date d'expiration d'exercice des options	16/11/2012 ⁽⁴⁾	28/08/2013 ⁽⁴⁾	11/02/2013	03/06/2014 ⁽⁴⁾
Prix de souscription (en euros)	55,10 ⁽¹⁾	28,07 ^{(2) (3)}	25,45 ^{(2) (3)}	27,45 ^{(2) (3)}
Nombre total d'options exercées	5 116	8 314	24 732	10 392
Nombre d'options annulées/caduques*	0	0	0	0
Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2013	0	0	0	0

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de juillet 2007.
(2) Après division de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.
(3) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.
(4) Après décalage de la période d'exercice des options.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.



Plans d'options	2009	2009	2011	2012
Date d'Assemblée	10/06/2009	10/06/2009	10/06/2009	10/06/2009
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	22/07/2009	22/07/2009	28/04/2011	09/07/2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	669 355 ^{(1) (2) (3) (4)}	83 130 ^{(1) (2) (4)}	78 856 ^{(2) (3) (5)}	539 282 ^{(3) (6)}
Nombre total de bénéficiaires, dont	27	1	7	49
- mandataires sociaux	1	1	0	2
Date de départ d'exercice des options	22/07/2012	22/07/2012	28/04/2014	09/07/2015
Date d'expiration d'exercice des options	21/07/2014	21/07/2014	27/04/2016	08/07/2017
Prix de souscription (en euros)	23,74 ^{(1) (2) (3)}	24,06 ^{(1) (2)}	38,99 ^{(2) (3)}	37,10 ⁽³⁾
Nombre total d'options exercées	340 287	83 130	0	0
Nombre d'options annulées/caduques *	14 548	0	18 244	0
Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2013	314 520 ⁽²⁾	0	60 612	539 282

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.
(2) Après division de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.
(3) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.
(4) Exercice conditionné à une croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2008 et 2011.
(5) Exercice conditionné à une croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2010 et 2013.
(6) Exercice conditionné à une condition de cours (40,56 euros) ou à une croissance du résultat net part du Groupe de 5 % entre les exercices 2012 et 2014 puis soumis à un taux d'acquisition.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

6.7.6.2 Plans d'attributions d'actions de performance

Plans d'attribution d'AP	Plan 2006	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008
Date d'Assemblée	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	27/07/2006	17/11/2006	29/08/2007	12/02/2008
Nombre d'AP attribuées	44 304 ⁽¹⁾	717 ⁽¹⁾	600	1 768 ⁽²⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	25	1	1	3
- mandataires sociaux	2	0	0	0
- résidents français	21	1	0	1
- résidents hors de France	2	0	1	2
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :				
- résidents français	11/03/2010	11/03/2010	15/10/2010	14/02/2011
- résidents hors de France	11/03/2010	11/03/2010	15/10/2010	14/02/2011
Date de cessibilité des actions (date de départ)	11/03/2012	11/03/2012	15/10/2012	14/02/2013
Condition de cours (en euros) et/ou autre condition	65,49 ou condition économique ⁽³⁾	65,49 ou condition économique ⁽³⁾	73,60 ou condition économique ⁽³⁾	64,48 ou condition économique ⁽⁴⁾
Nombre d'actions annulées/caduques*	3 054	0	0	0
Nombre d'actions attribuées définitivement	41 967	717	600	1 768
Nombre d'actions restantes au 31/12/2013	0	0	0	0

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de juillet 2007.
(2) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.
(3) Condition de cours ou résultat net part du Groupe 2009 ≥ à 90 % de celui de 2008.
(4) Condition de cours ou croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2007 et 2010.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.



Plans d'attribution d'AP	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2009	Plan 2011
Date d'Assemblée	08/06/2005	10/06/2009	10/06/2009	10/06/2009
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	04/06/2008	22/07/2009	22/07/2009	28/04/2011
Nombre d'AP attribuées	728 ⁽¹⁾	94 559 ^{(1) (2) (8)}	11 846 ^{(1) (2)}	11 356 ^{(2) (8)}
Nombre total de bénéficiaires, dont	1	27	1	7
- mandataires sociaux	0	1	1	0
- résidents français	1	20	0	2
- résidents hors de France	0	6	0	5
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :				
- résidents français	16/06/2011	20/08/2012	20/08/2012	28/04/2014 au 27/04/2015
- résidents hors de France	16/06/2011	03/08/2014	-	28/04/2016 au 27/04/2017
Date de cessibilité des actions (date de départ)	16/06/2013	03/08/2014	03/08/2014	28/04/2016
Condition de cours (en euros) et/ou autre condition	70,89 ou condition économique ⁽³⁾	27,05 et condition économique ^{(2) (4) (8)}	27,42 ou condition de résultat ^{(2) (5)}	44,89 et condition économique ^{(2) (6) (8)}
Nombre d'actions annulées/caduques*	0	2 080	0	2 636
Nombre d'actions attribuées définitivement	728	86 788	11 846	0
Nombre d'actions restantes au 31/12/2013	0	5 691 ^{(2) (7) (8)}	0	8 720 ^{(2) (8)}

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.
(2) Après division de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.
(3) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2007 et 2010.
(4) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2008 et 2011.
(5) Mise en service du terminal d'Anvers au plus tard le 30/06/2011.
(6) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % entre les exercices 2010 et 2013.
(7) AP pour lesquelles les bénéficiaires, dont la rémunération est imposable hors de France, ont opté pour un différé d'acquisition de deux ans supplémentaires : attribution définitive différée au 03/08/2014.
(8) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Plans d'attribution d'AP	Plan 2012	Plan 2012	Plan 2012	Plan 2013
Date d'Assemblée	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	09/07/2012	18/07/2012	18/09/2012	07/09/2013
Nombre d'AP attribuées	192 439 ⁽¹⁾	1 419 ⁽¹⁾	3 548 ⁽¹⁾	11 202 ⁽¹⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	48	1	1	4
- mandataires sociaux	2	0	0	0
- résidents français	33	0	0	2
- résidents hors de France	13	1	1	2
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :				
- résidents français	09/07/2015 au 31/08/2015	20/07/2015 au 31/08/2015	18/09/2015 au 30/10/2015	09/07/2016 au 20/08/2016
- résidents hors de France	09/07/2015 au 31/08/2017	20/07/2015 au 31/08/2017	18/09/2015 au 18/09/2017	09/07/2016 au 20/08/2018
Date de cessibilité des actions (date de départ)	09/07/2017	18/07/2017	18/09/2017	09/07/2018
Performance Boursière Globale du titre (en euros) et/ou autre condition	45,20 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	46,47 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	51,29 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	51,29 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽³⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾
Nombre d'actions annulées/caduques*	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées définitivement	0	0	0	0
Nombre d'actions restantes au 31/12/2013	192 439 ⁽¹⁾	1 419 ⁽¹⁾	3 548 ⁽¹⁾	11 202 ⁽¹⁾

(1) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.
(2) Croissance du résultat net part du Groupe de 5 % entre les exercices 2012 et 2014.
(3) Croissance du résultat net part du Groupe de 5 % entre les exercices 2013 et 2015.
(4) Entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Le tableau ci-après vous informe des options consenties et levées au 31 décembre 2013 par les dix premiers salariés non mandataires sociaux de Rubis.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Plans du 19/01/2004 22/07/2009
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale).	0	0	-
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale).	305 112	23,53	X

Rubis, société mère du Groupe, est la seule société du Groupe à avoir attribué des options de souscription d'actions et des actions de performance.

NB : Les actions attribuées définitivement aux bénéficiaires ont fait l'objet d'une émission.



OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les apparentés du Groupe comprennent les entreprises associées (les « co-entreprises ») ainsi que les principaux dirigeants et les membres proches de leur famille (voir note 7.3 de l'annexe des comptes consolidés), les transactions entre la société mère et ses filiales sont éliminées dans les comptes consolidés.

Les conventions conclues par Rubis avec ses filiales Rubis Terminal et Rubis Énergie sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, au chapitre 9 section 9.3.3.

À l'exception des conventions liant la Société à certains membres du Conseil de Surveillance (cf. section 6.4.3.2), il n'existe pas d'autres conventions avec des « apparentés ».



PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

6.9.1 RÉFÉRENTIEL

Pour la description ci-après des procédures de contrôle interne au sein du Groupe, Rubis s'est appuyé sur le Guide de l'AMF du 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Il a toutefois tenu à adapter les principes généraux résultant du référentiel de l'AMF à son activité et ses caractéristiques propres.

6.9.2 OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Rubis s'est doté d'un certain nombre de procédures ayant pour objectif d'assurer :

- ◆ la conformité aux lois et aux règlements ;
- ◆ l'application des instructions et des orientations définies par les organes sociaux de Rubis et de ses filiales ;
- ◆ le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

- ◆ la fiabilité des informations financières ;
- ◆ l'existence d'un processus d'identification des principaux risques liés à l'activité de l'entreprise.

Comme pour tout système de contrôle interne, celui mis en place par Rubis ne peut, cependant, fournir une garantie absolue à l'entreprise quant à sa capacité à atteindre ses objectifs et à éliminer tous les risques.

6.9.3 PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures décrites ci-dessous sont applicables aux sociétés dont Rubis consolide les comptes selon la méthode de l'intégration globale ou proportionnelle.

6.9.4 COMPOSANTES DU DISPOSITIF

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis souhaite demeurer une entreprise à taille humaine qui privilégie, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, les échanges réguliers entre la Gérance, d'une part, et les directions générales et fonctionnelles des deux branches d'activité et de leurs filiales étrangères, d'autre part.

La qualité et la compétence des femmes et des hommes sont ainsi des éléments essentiels dans le dispositif de contrôle interne du Groupe. Cette philosophie de management très décentralisée confère à chaque responsable de site industriel ou de filiale l'entière et pleine responsabilité du business qu'il/elle gère.

Cette décentralisation et délégation de responsabilité est étroitement liée, d'une part, au respect de procédures mises en

place en matière d'information comptable et financière et de suivi des risques et, d'autre part, au contrôle régulier de la Gérance, des Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ainsi qu'à celui des Directions Générale, Financière et Fonctionnelle de Rubis Énergie et de Rubis Terminal.

Enfin, le Conseil de Surveillance, informé par la Gérance des caractéristiques essentielles du dispositif du contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, veille à ce que les risques majeurs, identifiés par Rubis, aient bien été pris en compte dans la gestion de la Société et que les dispositifs pour assurer la fiabilité de l'information comptable et financière soient bien en place (cf. 6.10 ci-après).

6.9.5 CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Rubis contrôle à 100 % ses filiales têtes de branche (Rubis Énergie et Rubis Terminal), élabore la stratégie du Groupe, anime et finance son développement, arrête les principales décisions de gestion qui en découlent et s'assure de leur mise en œuvre, tant au niveau de ses filiales directes que des sous-filiales de ces dernières.

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière.

6.9.5.1 Organisation générale du Groupe

6.9.5.1.1 Les organes de contrôle de Rubis et des filiales

Le service comptable et consolidation de Rubis procède à la consolidation trimestrielle, semestrielle et annuelle des comptes du Groupe, en étroite coordination avec les services comptables de Rubis Énergie et de Rubis Terminal qui effectuent leur propre consolidation. Il procède :

- ◆ à un contrôle de cohérence des comptes consolidés avec les résultats prévisionnels consolidés établis par les filiales ;
- ◆ à la vérification de la correcte application des normes IFRS ;
- ◆ à l'analyse des comptes consolidés par le biais d'une revue analytique, motivant la variation de chaque rubrique des comptes consolidés entre deux arrêtés de comptes.

Il assure une veille normative dont l'objectif est d'identifier les éventuelles incidences sur les états financiers du Groupe des réformes comptables en discussion.

Il est assisté d'un cabinet spécialisé dans les métiers de l'audit et de l'expertise comptable et opère sous la supervision des gérants, du Directeur Général Finance et de la Directrice Consolidation.

Chez Rubis Terminal, l'élaboration de l'information comptable et financière pour la France est effectuée par le service comptable du siège qui opère sous la supervision de la Direction Financière du siège, en charge du contrôle de l'information financière remontée par les filiales. Pour les filiales étrangères et la société StockBrest, le service comptable de Rubis Terminal est assisté par les services comptables des filiales ainsi que par un cabinet extérieur d'expertise comptable.

Chez Rubis Énergie, l'élaboration de l'information comptable et financière est assurée au niveau de chaque pays par des services comptables, qui rapportent, opérationnellement, au Directeur du pays et, fonctionnellement, à la Direction Financière de Rubis Énergie. Par ailleurs, compte tenu de son développement à l'international, il a été mis en place, chez Rubis Énergie, une direction du contrôle de gestion et du contrôle interne (Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation) à laquelle ont été affectées 6 personnes.

C'est vers la Direction Consolidation et la Direction Financière de Rubis et, *in fine*, vers le Collège de la Gérance de Rubis, que convergent les résultats de l'information comptable et financière établie par les filiales.

6.9.5.1.2 Comité des Comptes

Le Comité des Comptes, dont la composition et le fonctionnement sont décrits au paragraphe 6.4.2.3.3, a notamment pour mission :

- ◆ de procéder à l'examen des comptes, de s'assurer de la permanence des méthodes, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;

- ◆ de prendre connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et d'exposition aux risques.

Pour accomplir ces travaux, le Comité des Comptes entend tous les responsables de la chaîne d'information : la Direction Générale, le Directeur Général Finance, la Directrice Consolidation, la Secrétaire Générale de Rubis et le cabinet d'expertise comptable, ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes ont accès aux mêmes documents que les Commissaires aux Comptes dont ils examinent la synthèse des travaux.

6.9.5.2 Procédures

6.9.5.2.1 Élaboration de l'information comptable et financière

a) Recueils de procédures

Il existe chez Rubis, ainsi que chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, des manuels de procédures comptables détaillant un ensemble de règles sur l'organisation du service comptable, la comptabilité budgétaire, le traitement des achats, des ventes, des opérations de banque, des immobilisations, des salaires, des remboursements de frais, etc.

Ces textes de référence définissent des principes communs d'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Il existe, par ailleurs, des notes et des procédures formalisées, notamment en matière de :

- ◆ délégations et limites de pouvoir, tant en termes d'engagement de dépenses (y compris les investissements), qu'en matière de pouvoir d'approbation des factures et de pouvoirs de paiement en banque ;
- ◆ gestion commerciale, pour encadrer les conditions particulières accordées aux clients, pour limiter les en-cours autorisés, pour obtenir des cautions bancaires en garantie de paiement, etc.

b) Les systèmes d'information

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent de systèmes d'information centralisés permettant de regrouper la globalité de l'information financière : *reportings* de gestion de chaque société et terminal standardisés et uniformisés par type de métiers/activité ; comptes groupes trimestriels (bilan, compte de résultat et annexes), analyses de marge mensuelles, suivi mensuel des trafics par terminal (branche stockage), suivi des dépenses d'investissement, suivi budgétaire et de gestion prévisionnelle en trois phases (budget initial validé courant année N-1 avec plan triennal, actualisation de la prévision budgétaire à fin avril, puis à fin octobre de l'année N). Toutes ces données financières sont archivées et sécurisées quotidiennement.

Des contrôles automatiques sont également réalisés directement par le système informatique pour limiter les éventuelles erreurs de saisie. Les documents hébergés dans le système central servent également de référence et de base de rapprochement aux équipes d'audit interne dans le cadre de leurs missions.

Rubis Énergie et Rubis Terminal exploitent aussi un système de gestion documentaire permettant à leurs différentes affiliées de partager les informations d'ordre technique, HSE et légal. Les projets d'investissements et de construction importants sont ainsi suivis de près par les directeurs techniques de Rubis Énergie et Rubis Terminal.

c) Les budgets et les *reportings*

Les budgets sont élaborés en fin d'année par, successivement, les filiales et les sous-filiales des branches énergie et stockage, dans le cadre d'un budget plan de trois ans glissant en fonction d'éléments de gestion et d'indicateurs budgétaires définis et standardisés par métier (stockage, distribution de GPL et distribution de carburants). Les indicateurs sont définis par la Direction Générale et les directions opérationnelles conformément à la stratégie de Rubis.

Les indicateurs budgétaires sont, notamment, les suivants :

- ◆ marge brute ;
- ◆ chiffre d'affaires ;
- ◆ RBE ;
- ◆ ROC ;
- ◆ investissements ;
- ◆ *free cash flow* ;
- ◆ endettement ;
- ◆ volumétries ;
- ◆ trafics ;
- ◆ taux d'utilisation des capacités ;
- ◆ etc.

Chez Rubis Terminal, les budgets sont élaborés par les directeurs des sites assistés des services comptables et validés par les directeurs opérationnels et les membres du Comité de Direction.

Chez Rubis Énergie, les budgets sont élaborés par pays pour chaque filiale. Ils sont revus par la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation de Rubis Énergie, avant d'être présentés au Comité de Direction (cf. 6.9.5.2.2.c). Après discussion et/ou révision des budgets présentés en Comité de Direction, la Direction Financière de Rubis Énergie élabore un budget consolidé qu'elle transmet à Rubis.

Les Directions Financière et Contrôle de Gestion des deux branches élaborent les *reportings* mensuels et analysent les écarts entre réalisations et prévisions budgétaires.

Les *reportings* sont diffusés dans les 10 jours environ suivant la fin de chaque mois et sont examinés et comparés avec les prévisions initiales lors du Comité de Direction suivant de la filiale concernée, en présence de la Gérance. Les tableaux de bord budgétaires sont ajustés en conséquence.

d) Le financement et la gestion de la trésorerie

La Direction Financière de Rubis est en charge de négocier auprès des banques les besoins de financement d'acquisitions. Elle analyse les covenants bancaires. Les placements de trésorerie sont effectués sur des instruments de bonne qualité à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque et gérés par chaque entité.

e) Les comptes

Les sociétés du Groupe établissent les comptes sociaux trimestriels, semestriels et annuels. Les comptes semestriels et annuels sont audités par les Commissaires aux Comptes. Les Directions Financière, Consolidation de Rubis élaborent les comptes consolidés du Groupe conformément aux normes émises par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Les procédures de consolidation prévoient une série de contrôles garantissant la qualité et la fiabilité de l'information financière.

6.9.5.2.2 Le contrôle comptable et financier

Le système de contrôle interne s'appuie tant sur des procédures techniques et opérationnelles visant à identifier les points sensibles que sur une organisation légère et resserrée autour de la Gérance de Rubis et des directions générales fonctionnelles et opérationnelles des deux principales filiales permettant de s'assurer, via les Comités de Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

a) Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et Rubis Terminal

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et Rubis Terminal, dans leurs domaines respectifs, procèdent à des contrôles réguliers et nécessaires des procédures mises en place. Des indicateurs et procédures de *reporting* permettent d'assurer un suivi de qualité.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui permet à Rubis de s'assurer du niveau de maîtrise de ses opérations et de veiller à la constante amélioration des procédures en place. L'audit interne aide la Direction Générale du Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

b) L'audit interne

Chez Rubis Énergie

Chez Rubis Énergie, cette fonction est rattachée à la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation. Trois personnes (le Directeur du département ainsi que deux collaborateurs) effectuent des missions d'audit interne sur l'ensemble du périmètre Rubis Énergie. Ces missions sont diligentées par le Directeur Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation et proposées en début d'année à la Direction Générale de Rubis Énergie. Les champs d'investigation sont nombreux et touchent principalement à la vérification de la bonne application des procédures établies localement et à celles établies par le Groupe, à l'amélioration des processus internes en matière de contrôle interne et d'arrêté des comptes, aux contrôles d'inventaires, de caisse, des actifs immobilisés ainsi que tous les actifs et passifs comptabilisés ou non retranscrits dans les comptes de la société auditée. L'audit peut aussi porter sur les dépenses d'investissements et l'analyse des écarts entre retours attendus et rentabilité effective.

L'auditeur a toutes latitudes pour mener à bien sa mission et est indépendant du management local pour effectuer ses contrôles. Le descriptif de mission ainsi que la grille du rapport d'audit sont standardisés afin que les conclusions puissent être appréhendées de la façon la plus efficace possible par l'ensemble des destinataires, à savoir le Directeur Général de la société auditée, la Direction Financière et la Direction Générale de Rubis Énergie. Les facteurs de risques identifiés dans le cadre des missions d'audit interne servent également à mettre à jour la cartographie des risques de la société concernée.

Les préconisations d'audit font l'objet d'un planning de mise en œuvre des actions correctives qui doit être impérativement respecté par la société concernée. La bonne application de ces mesures correctives est, par ailleurs, automatiquement contrôlée lors de l'audit suivant de ladite société.

Les auditeurs de Rubis Énergie sont également chargés d'analyser les résultats mensuels et la cohérence des données fournies chaque mois par l'ensemble des sociétés du périmètre. Ce travail permet d'anticiper les éventuelles erreurs de comptabilisation et de renforcer la fiabilité des comptes du Groupe.

Chez Rubis Terminal

Contrairement à Rubis Énergie et malgré son développement à l'international, Rubis Terminal reste une structure de taille moyenne (351 salariés) et dont l'activité (le stockage) comporte un nombre de transactions (*B to B*) limité et de longue durée.

De ce fait, Rubis Terminal n'a pas jugé utile de créer un département d'audit interne.

Pour les sociétés contrôlées, le contrôle des opérations comptables et financières est assuré par la Direction Financière et les Directions Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le suivi des risques est assuré par les directeurs de sites qui en assument la pleine responsabilité et par les responsables QHSE qui effectuent des missions régulières.

Pour les sociétés en partenariat (joint-venture), le contrôle interne est effectué par les directions locales au moyen de *reportings* mensuels.

c) Les Comités de Direction

Au niveau de chaque branche d'activité, les procédures de contrôle sont organisées autour du Comité de Direction de chacune des deux principales branches : Rubis Énergie et Rubis Terminal.

Chez Rubis Terminal, le Comité de Direction réunit, environ toutes les trois semaines, la Direction Générale et les directeurs généraux adjoints (Opérations France, Travaux/Exploitation, Finance) ainsi que les gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

Chez Rubis Énergie, il a été mis en place un Comité de Direction par pays ou par zone qui se réunit deux fois par an et comprend : le Directeur du pays, la Direction Générale, la Direction Finance, la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation, la Direction Technique et la Direction des Ressources et des Risques de Rubis Énergie ainsi que les gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

C'est au cours de ces réunions que sont analysés les *reportings*/tableaux de bord budgétaires ainsi que les comptes sociaux et consolidés de chaque branche d'activité, les projets de développement et leur suivi, les événements considérés comme importants pour la vie de la Société et du Groupe, tant en matière de stratégie, d'exploitation que de personnel. Les questions et les points soulevés lors des précédentes réunions peuvent, si nécessaire, être également revus.

C'est donc, *in fine*, les Comités de Direction qui analysent les informations financières et extra-financières collectées à travers le processus de *reporting* mis en place dans chaque direction opérationnelle des deux filiales têtes de branche et de leurs sous-filiales. L'ensemble du cycle de *reporting* est basé sur des principes unifiés et sur une base de données unique partagée par l'ensemble des équipes des directions financières et opérationnelles qui produisent les *reportings*.

d) La Gérance, la Direction Consolidation, la Direction Financière et la Direction Juridique de Rubis

La Direction Consolidation de Rubis effectue de nombreux contrôles, qui visent également à garantir la fiabilité de l'information financière, notamment à l'occasion des revues réalisées lors des phases de clôture des comptes.

La Direction Financière et la Direction Générale du Groupe analysent régulièrement les comptes des filiales et rencontrent périodiquement les dirigeants des filiales têtes de branche afin de faire le bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires pour atteindre les objectifs. Enfin, la Direction Juridique entretient un dialogue permanent avec les filiales autour de sujets divers : litiges, marques, assurances, identification et suivi des risques (cartographies).

6.9.6 LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RISQUES

L'ensemble des risques majeurs, leur suivi, ainsi que la politique de couverture de ces risques font l'objet d'une description détaillée figurant aux chapitres 4 et 5 du présent Document de Référence.

En matière de risques, le Groupe est présent dans des secteurs d'activité particulièrement contrôlés et réglementés. Il dispose de ce fait d'une organisation adaptée. Tous les établissements français classés « Seveso II » disposent de systèmes de gestion de la sécurité (SGS) dont les objectifs essentiels sont la définition de l'organisation, des fonctions du personnel, des procédures et des ressources permettant de déterminer et de mettre en œuvre une politique de prévention des accidents majeurs.

Par ailleurs, les entités du Groupe, aussi bien chez Rubis Terminal que chez Rubis Énergie, exercent de plus en plus fréquemment leurs activités dans le cadre de certifications Qualité ISO 9001 (voire Environnement ISO 14001), notamment en ce qui concerne l'établissement et l'application des procédures et des consignes liées à la sécurité et à l'environnement. Elles exécutent de ce fait des procédures extrêmement formalisées.

Les procédures de contrôle interne en matière de gestion et de surveillance des risques visent à couvrir l'ensemble des activités et des actifs du Groupe. Elles s'appuient sur un processus d'identification et d'analyse des principaux risques conforté par une organisation appropriée permettant aux dirigeants de traiter les risques et de les maintenir à un niveau acceptable.

6.9.6.1 Identification, analyse et suivi des principaux risques

Rubis a élaboré et mis en place des cartographies des risques, identifiés comme significatifs, auxquels sont exposées les différentes activités du Groupe prenant également en compte leur occurrence et leur impact en termes financier et d'image (sur une échelle de 1 à 5). Ces cartographies ont été élaborées en collaboration étroite entre les Directions Juridique, Consolidation et Financière de Rubis, ainsi que par les responsables opérationnels et les directions financières et techniques des deux principales filiales. Elles font l'objet d'autoévaluations régulières pouvant conduire à l'identification de nouveaux risques. Les risques significatifs ont été classés en 11 familles : risques de marché, risques d'erreur d'appréciation comptable, risques d'assurances, risques commerciaux, risques environnementaux, risques industriels, risques climatiques, risques logistiques, risques sociaux, risques juridiques (dont « fraude » et manquements contractuels) et risques informatiques.

Les cartographies sont remplies annuellement, dans chaque branche d'activité, par les responsables opérationnels des sites industriels et par les directeurs des filiales françaises et internationales, assistés par les responsables fonctionnels de Rubis Terminal et/ou de Rubis Énergie. Elles sont actualisées en cours d'année à l'occasion de chaque Comité de Direction. Leur

objectif est de donner, au 31 décembre de chaque année, l'état du suivi des risques significatifs identifiés et de décrire les éventuelles mesures prises ou à prendre en vue de les réduire, à défaut de pouvoir les éliminer complètement.

L'ensemble de ces cartographies fait l'objet d'une consolidation au niveau de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, avant d'être transmis par la Gérance de Rubis au Comité des Comptes lors de la séance spécifique dédiée aux risques (cf. 6.4.2.3.3). À leur tour, le Comité des Comptes et la Gérance en rendent compte au Conseil de Surveillance lors de la séance du mois de mars. Depuis leur mise en place, elles se sont révélées être un outil de gestion et de suivi des risques très apprécié par les responsables des sites et des filiales.

Enfin, en ce qui concerne les sites « Seveso II » soumis à la réglementation des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), un compte rendu des mesures prises ou à envisager par site, ainsi que leur coût, est également communiqué au Comité des Comptes lors de la réunion sur les risques.

6.9.6.2 Une organisation appropriée

La Direction Générale de chaque branche d'activité est responsable, en dernier ressort, de la politique de gestion des risques dans le cadre défini par la Gérance de Rubis.

Les responsables opérationnels de chaque site sont assistés par les directions fonctionnelles de leur société mère : Direction Technique, Direction Sécurité, Direction Juridique et Direction Assurance.

Dans les sites les plus importants, ces responsables sont assistés d'un ingénieur Qualité et/ou d'un ingénieur HSE.

Le directeur d'une entité est globalement responsable de la gestion et du contrôle des risques de ses installations. Par ailleurs, chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, il existe une Direction Technique qui intervient régulièrement à titre de conseil opérationnel et procède à des audits d'inspection des installations, cela dans le but de garantir le respect de standards minimaux en matière d'exploitation, de sécurité et d'environnement.

Dans son organisation décentralisée, le Groupe privilégie la qualité et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle du contrôle des risques.

6.9.6.3 Contrôle par des organismes extérieurs permanents

Ils sont assurés par :

- ♦ l'Administration des Douanes : pour les dépôts pétroliers de Rubis Terminal ayant le statut d'entrepôt fiscal sous douane, les produits y sont stockés en « suspension de taxes » ; ces dernières ne devenant exigibles que lors de la mise à la consommation des produits. De ce fait, les directeurs des dépôts rendent compte trois fois par mois aux autorités douanières des mouvements de leurs stocks que la Douane a toute latitude pour vérifier avec la comptabilité tenue sur le site. Par là même, un contrôle supplémentaire et strict de la comptabilité matière est réalisé régulièrement ;
- ♦ les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui effectuent en France des contrôles réguliers des installations industrielles des sites et de l'application du « Système de Gestion de la Sécurité » en vue de vérifier la maîtrise par la filiale des risques liés à son activité ;
- ♦ les organismes de certification ISO tels que l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité) ou le LRQA (*Lloyds Register Quality Assurance*) qui audient régulièrement les principales filiales de Rubis Terminal ainsi que six filiales de Rubis Énergie certifiées ISO 9001 ; au cours de ces audits est régulièrement contrôlé le respect des procédures, consignes et modes opératoires mis en place dans le cadre du plan Qualité afin d'assurer le maintien de la certification acquise et d'initier de nouveaux axes d'amélioration ;
- ♦ les clients qui effectuent régulièrement des audits au sein des dépôts auxquels ils confient des prestations. Ils vérifient ainsi le respect par l'exploitant de leur cahier des charges, essentiellement en matière de qualité.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1
DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance. En ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites au chapitre 6.9 du Document de Référence 2013, le présent rapport porte une appréciation sur l'existence et l'adéquation des procédures de contrôle, qui lui sont décrites, par rapport aux risques significatifs répertoriés par la Gérance.

Conformément aux dispositions légales, je vous informerai également du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, ainsi que des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

I. COMPOSITION, PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE RUBIS AU COURS DE L'EXERCICE 2013

1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2013, le Conseil de Surveillance est composé de 13 membres (dont 3 femmes). Les membres féminins représentent ainsi 23 % du Conseil.

La composition du Conseil, détaillée au chapitre 6 (sections 6.3 et 6.4) du Document de Référence 2013, lui donne toute qualité pour représenter les intérêts des actionnaires en toute compétence, disponibilité et indépendance. L'examen de la situation des membres du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes permet de conclure, qu'au 31 décembre 2013, 11 d'entre eux sont « indépendants » au regard des différents critères du Code Afep-Medef et des considérations propres à la Société telles que développées plus loin dans le présent rapport, ainsi qu'au chapitre 6, section 6.4 du Document de Référence 2013.

2. Fonctionnement du Conseil

Les conditions et modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil sont fixées dans un règlement intérieur dont les principales dispositions sont décrites au chapitre 6, section 6.4.2.2.1 du Document de Référence 2013.

Le Conseil se réunit régulièrement pour examiner l'activité de la Société et du Groupe, les procédures de gestion des risques, les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, la stratégie et les perspectives du Groupe.

Chacune de ces réunions est précédée par une réunion du Comité des Comptes destinée à préparer les séances du Conseil pour les sujets qui sont de sa compétence.

Les membres du Comité des Comptes sont nommés au regard de leurs compétences comptables et financières et de leur expérience professionnelle. Au 31 décembre 2013, le Comité des Comptes comportait quatre membres dont trois d'entre eux sont considérés indépendants.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil de Surveillance s'est réuni à deux reprises :

- ♦ **le 14 mars 2013**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2012, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés, ainsi que le marché du titre Rubis. Il s'est penché sur la description qui lui a été faite par la Gérance des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe, ainsi que des procédures de gestion des risques. Eu égard à ce dernier point, le Conseil a entendu le compte rendu du Président du Comité des Comptes de la réunion spécifique dédiée à la gestion des risques du Groupe. Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ces rapports ont été présentés à l'Assemblée des actionnaires qui s'est tenue le 7 juin 2013.

Le Conseil s'est également prononcé sur la proposition de cooptation de Madame Claudine Clot en remplacement d'un membre démissionnaire, sur le renouvellement du mandat de quatre de ses membres arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 ainsi que sur la proposition de nomination d'un nouveau membre féminin à cette même Assemblée.

Enfin, il s'est prononcé sur l'augmentation du montant global des jetons de présence destinée à prendre en compte l'entrée d'un membre supplémentaire au Conseil ;

- ♦ **le 29 août 2013**, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2013, le marché du titre Rubis, ainsi que la répartition de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont caractérisées par un taux élevé de participation (supérieur à 83 % pour la première réunion et supérieur à 92 % pour la seconde) et ont donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions les gérants, le Directeur Général Finance, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes, qui ont pu apporter, en séance, tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des questions à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des Conseils sont établis à l'issue de chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, préalablement à la réunion suivante, afin d'être approuvés à l'occasion de celle-ci.

3. Évaluation du Conseil

Tous les trois ans, le Conseil procède à une autoévaluation formelle sur sa composition, son fonctionnement et ses rapports avec la Gérance et les Commissaires aux Comptes. La dernière autoévaluation a été réalisée en 2013. Son bilan, exposé par la Gérance au Conseil de Surveillance du 13 mars 2014, est détaillé au chapitre 6 paragraphe 6.4.2.2.2 du Document de Référence 2013.

II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes dirigeants des sociétés filiales, en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 6 section 6.9 du Document de Référence 2013 et font l'objet d'une présentation détaillée par la Gérance au Comité des Comptes et au Conseil de Surveillance.

La définition et les objectifs du contrôle interne, adoptés par Rubis, sont ceux définis par l'AMF dans son Guide publié le 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les sociétés filiales intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode globale ou proportionnelle.

1. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière. Le Comité des Comptes a été en mesure, lors des réunions, de poser toutes les questions et obtenir toutes les informations, tant auprès de la Gérance que des Commissaires aux Comptes, nécessaires à la garantie que les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe. Il en a rendu compte au Conseil de Surveillance.

2. Gestion des risques

L'identification et le suivi des principaux risques sont décrits aux chapitres 4 et 5 du Document de Référence 2013. Les mesures de contrôle et de gestion des risques sont décrites au chapitre 6 section 6.9.6 du même document. Le suivi des risques fait l'objet de cartographies élaborées, à la fin de chaque exercice, par les responsables fonctionnels et opérationnels de Rubis, Rubis Terminal, Rubis Énergie et leurs filiales.

Les risques sont analysés sous l'angle de leur occurrence et de leur impact en termes financier et d'image.

Les cartographies rendent compte annuellement, pour chaque risque identifié, des mesures prises ou programmées dans le cadre de la gestion et du suivi des risques du Groupe.

Une synthèse écrite des cartographies de l'exercice 2013 a été transmise aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité des Comptes lors de la réunion du 7 mars 2014, dédiée à la gestion des risques. Un exemplaire complet des dites cartographies (site par site) a été mis à la disposition des membres du Comité des Comptes et des Commissaires aux Comptes lors de ladite séance, afin que ceux-ci puissent poser à la Gérance toutes les questions et obtenir toutes les informations souhaitées. Le Président du Comité des Comptes en a rendu compte au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 13 mars 2014.

Cette présentation n'a pas mis en évidence de risques majeurs susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Gérance et permet au Conseil d'avoir une assurance raisonnable de l'existence de procédures de contrôle interne au sein du Groupe, conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 6 section 6.9 du Document de Référence 2013.

III. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rubis se réfère aux recommandations de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issues du Code Afep-Medef de juin 2013 telles qu'elles sont décrites au chapitre 6 du Document de Référence 2013, qui fait partie intégrante du présent rapport. Rubis adapte ces recommandations de manière adéquate à sa forme juridique de société en commandite par actions et à ses dispositions statutaires. La Société s'est, toutefois, détachée des recommandations susvisées pour les raisons suivantes :

- ♦ **sur l'absence du Comité des Nominations :** les seuls dirigeants de Rubis sont les gérants. La nomination et la reconduction des gérants de Rubis étant fixées par les statuts (articles 54 et 56) et celles des membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée des actionnaires, Rubis n'a pas jugé utile la création d'un Comité des Nominations ;

- ♦ **sur l'absence du Comité des Rémunérations :** les modalités de calcul de la rémunération de la Gérance, ainsi que celle des associés commandités sont fixées respectivement par les articles 54 et 56 des statuts et vérifiées par les Commissaires aux Comptes. La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires. De ce fait, la Société n'a pas jugé utile de procéder à la mise en place d'un tel comité. Les gérants ne bénéficient, par ailleurs, d'aucun plan d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance, d'aucun régime spécifique de retraite ou d'indemnité en cas de cessation de leurs fonctions (départ ou non-concurrence) ;

- ♦ **sur le critère « d'indépendance » des membres du Conseil de Surveillance :**

Conformément au Code Afep-Medef, le Collège de la Gérance considère qu'un membre du Conseil de Surveillance est « indépendant » dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

La Société considère, par ailleurs, que l'exercice du mandat pendant une durée qui excéderait 12 ans ne fait pas nécessairement perdre au membre du Conseil de Surveillance sa liberté de jugement.

Par ailleurs, cette limitation de 12 ans n'est pas appropriée pour les Conseils de Surveillance des sociétés en commandite par actions, dont le rôle est fondamentalement différent de celui des conseils d'administration pour lesquels ces critères ont été écrits. Pour qu'un membre du Conseil de Surveillance puisse exercer efficacement sa mission de « contrôle permanent de la gestion de la société » et du groupe auquel elle appartient, il doit acquérir une connaissance approfondie des activités de celui-ci, du marché dans lequel il se situe, ainsi que des risques et de leur suivi, ce qui nécessite de nombreuses années de mandat.

C'est ainsi que, bien que trois de ses membres aient une ancienneté supérieure à 12 ans, le Conseil de Surveillance a estimé, après examen de chaque situation particulière, qu'ils pouvaient continuer à être qualifiés « d'indépendants ».

Toutes les explications relatives à l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance sont détaillées au chapitre 6 section 6.4.2.1.2 du Document de Référence 2013.

Rubis a donc considéré, en accord avec le Conseil de Surveillance, que 11 membres sur les 13 composant le Conseil de Surveillance au 31 décembre 2013 peuvent être qualifiés « d'indépendants » ;

- ♦ **sur le *say on pay* :** les gérants de Rubis, qui sont les seuls dirigeants mandataires sociaux, perçoivent une rémunération dont les modalités de calcul sont fixées dans les statuts (article 54) ; ils ne bénéficient d'aucun régime spécifique de retraite (ils prennent en charge leurs propres cotisations de retraite), d'aucun autre élément variable ou exceptionnel, d'aucune indemnité de départ, et enfin d'aucun plan d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance.

De ce fait, **la Société a estimé qu'il n'y avait pas lieu de soumettre à la prochaine Assemblée annuelle des actionnaires une résolution sur la rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux.**

IV. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites aux articles 34 à 40 des statuts de Rubis qui peuvent être consultés au siège de la Société ou sur son site internet.

V. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE POUR ÉTABLIR LE PRÉSENT RAPPORT

Pour rédiger le présent rapport, j'ai bénéficié :

- ♦ des informations et documents obtenus lors des réunions du Comité des Comptes et du Conseil de Surveillance ;
- ♦ des questions posées aux Commissaires aux Comptes, sans la présence de la Gérance et/ou de la Direction de Rubis ;
- ♦ des échanges réguliers avec la Gérance et les Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ;
- ♦ du concours de la Secrétaire du Conseil de Rubis.

VI. APPROBATION DU PRÉSENT RAPPORT

Par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 13 mars 2014.

Fait à Paris, le 13 mars 2014



Olivier Heckenroth
Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1
DU CODE DE COMMERCE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Rubis et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ♦ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ♦ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- ♦ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- ♦ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ♦ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 16 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT



Jean-Louis Monnot

MAZARS



Daniel Escudeiro



Pierre Sardet

7

RUBIS ET SES ACTIONNAIRES

7.1	Renseignements de caractère général concernant le capital social	136
7.2	Dividendes	138
7.3	Répartition du capital et des droits de vote	139
7.4	Actionnariat salarié	141
7.5	Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices	142



RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

7.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le montant du capital social au 31 décembre 2013 est de 93 227 747,50 euros, divisé en 37 291 099 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros, contre 81 069 932,50 euros, divisé en 32 427 973 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2012, à la suite de la réalisation des opérations ci-dessous.

7.1.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2013

	Nombre d'actions	Capital et montants successifs d'augmentations de capital en nominal (en euros)
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2012	32 427 973	81 069 932,50
Opérations entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 :		
Augmentation de capital réservée aux salariés par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir	50 365	125 912,50
Exercice des bons de souscription d'actions (dans le cadre du Paceo avec la Société Générale)	850 000	2 125 000,00
Païement du dividende en actions	1 245 026	3 112 565,00
Exercice d'options de souscription d'actions	388 438	971 095,00
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	2 329 297	5 823 242,50
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2013	37 291 099	93 227 747,50

7.1.3 AUTOCONTRÔLE

Pour réguler le marché du titre Rubis, la Société a mis en place un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. Au 31 décembre 2013, la Société détenait 29 707 titres Rubis pour 988 693 euros.

La formation est essentielle à notre secteur d'activité : en développant une culture de sensibilisation et en garantissant une exploitation sûre, nous pouvons nous assurer que les membres du personnel sont en sécurité et que nous répondons aux besoins de nos clients.

Alan

7.1.4 CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les informations figurent au chapitre 8 section 8.2 du présent Document de Référence.

7.1.5 CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital résultent :

- ♦ des options de souscription d'actions non encore exercées ;
- ♦ des actions de performance attribuées par la Société mais non encore définitivement acquises par les bénéficiaires ;
- ♦ des bons d'émission d'actions, émis en juillet 2013 dans le cadre des lignes de capital négociées avec BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, non encore exercés.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital.

Si tous ces titres donnant accès au capital devaient être émis, le nombre d'actions de la Société, au 31 décembre 2013, pourrait être augmenté d'un nombre maximal de 3 587 327 actions se répartissant comme suit :

- ♦ 324 414 options de souscription d'actions (plans 2004, 2005, 2007 et 2009) dont la période d'exercice était ouverte au 31 décembre 2013 mais qui n'ont pas été exercées ;
- ♦ 599 894 options de souscription d'actions (plans 2011 et 2012) dont les périodes d'exercice s'échelonnent entre le 28 avril 2014 et le 8 juillet 2017, sous réserve de la réalisation des conditions de performance attachées ;

- ♦ 5 691 actions de performance du plan du 22 juillet 2009 attribuées aux bénéficiaires dont la rémunération est imposable hors de France et qui ont opté pour un différé d'acquisition de deux ans supplémentaires à compter du 20 août 2012 ;
- ♦ 217 328 actions de performance susceptibles d'être attribuées définitivement dans un délai de trois ans à compter de l'émission des plans, sous réserve de la réalisation des conditions de performance attachées (plans 2011, 2012 et 2013) ;
- ♦ 2 440 000 actions susceptibles d'être émises par exercice des bons d'émission d'actions par BNP Paribas et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Un état détaillé des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance en cours figure au chapitre 6 sections 6.7.6 et 6.7.7 du présent Document de Référence.

En conséquence, un actionnaire détenant 1 % du capital au 31 décembre 2013 sur une base non diluée, détiendrait sur une base diluée 0,91 % du capital.

7.1.6 ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2014

Le capital sera augmenté du nombre de titres correspondant aux opérations suivantes :

- ♦ une augmentation de capital destinée aux salariés (par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir) approuvée par le Collège de la Gérance du 3 janvier 2014 ;
- ♦ exercice en 2014 de 157 733 options de souscription d'actions ;

- ♦ d'autres options de souscription d'actions sont susceptibles d'être exercées jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2014 pouvant entraîner une augmentation simultanée du capital social.

La Société n'a pas connaissance d'accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



DIVIDENDES

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Rubis mène une politique active de distribution de dividendes. Au titre de l'exercice 2013, la Société proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2014 un dividende unitaire de 1,95 euro, en hausse de 6 % par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2012 (1,84 euro).

DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGM 10/06/2009	2008	10 295 269	2,65	27 282 463
AGO 10/06/2010	2009	11 042 591	2,85	31 471 384
AGM 09/06/2011	2010	14 534 985	3,05	44 331 704
AGM 07/06/2012 ⁽¹⁾	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013 ⁽¹⁾	2012	33 326 488	1,84	61 320 738

(1) Après division par deux de la valeur nominale des actions (08/07/2011).

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et versés au Trésor Public.



RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

7.3.1 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

- ◆ Nombre total des droits de vote au 31 décembre 2013 : 37 291 099. Il est égal au nombre d'actions composant le capital social et disposant des mêmes droits. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double, de sorte que les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

	31/12/2013		31/12/2012		31/12/2011	
	Nombre d'actions*	% du capital	Nombre d'actions*	% du capital	Nombre d'actions*	% du capital
Principaux actionnaires						
Halisol Groupe SARL	-	-	1 550 375	4,78 %	1 529 942	5,03 %
Orfim	1 882 787	5,05 %	1 684 067	5,19 %	1 605 552	5,28 %
Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD)			-	-	1 549 880	5,10 %
Dassault Belgique Aviation (DBA)	1 894 255	5,08 %	1 680 500	5,18 %	-	-
Organes de Direction et de Surveillance						
Associés commandités et gérants	808 082	2,17 %	633 981	1,96 %	623 785	2,05 %
Conseil de Surveillance	87 540	0,23 %	78 224	0,24 %	68 482	0,23 %
FCP Rubis Avenir	365 136	0,98 %	316 007	0,97 %	297 598	0,98 %
Autocontrôle	29 707	0,08 %	9 025	0,03 %	13 118	0,04 %
Public	32 223 592	86,41 %	26 475 794	81,65 %	24 716 468	81,29 %
TOTAL	37 291 099	100 %	32 427 973	100 %	30 404 825	100 %

* À la connaissance de la Société.

- ◆ La société Orfim est une société de capital-développement contrôlée par la famille Picciotto.
- ◆ La société Dassault Belgique Aviation (DBA) est une société de droit belge détenue entièrement par la famille Dassault. La société Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) est une société patrimoniale de prise de participations détenue entièrement par la famille Dassault.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital.



*Je mets toute mon expérience
accumulée depuis 25 ans
pour apporter ma propre
pierre à l'édifice et au service
du Groupe.*

Isabel



7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS EN 2013

- ◆ Par courrier reçu par l'AMF le 31 mai 2013, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 mai 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rubis et détenir 1 706 004 actions Rubis représentant autant de droits de vote, soit 5,13 % du capital et des droits de vote de cette Société.
- ◆ Par courrier reçu par l'AMF le 3 juin 2013, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi à la baisse, le 31 mai 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rubis et détenir 1 636 088 actions Rubis représentant autant de droits de vote, soit 4,92 % du capital et des droits de vote de cette Société.

7.3.3 AUTRES INFORMATIONS

- ◆ Absence de convention, prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, susceptible d'être transmise à l'Autorité des Marchés Financiers.
- ◆ Absence de nantissement d'actions de l'émetteur détenues au nominatif pur.
- ◆ Aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni de garantie de cours effectuées par des tiers sur les actions de la Société, et Rubis n'a pas fait d'offre publique d'échange sur les actions d'une autre société.



ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2013, les salariés du Groupe détenaient 0,98 % du capital de Rubis par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir, qui a été mis en place par le Groupe en 2002 afin d'associer les salariés au capital de Rubis et renforcer ainsi le lien entre les salariés et l'entreprise. Depuis sa mise en

place, Rubis a lancé chaque année une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés éligibles (sociétés ayant leur siège sur le territoire français). Toutes ces opérations ont remporté une large adhésion de la part des salariés du Groupe.

7.4.1 AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE : OPÉRATION 2013

Le 2 janvier 2013, agissant en vertu de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2011, le Collège de la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir.

En conformité avec l'article L. 3332-19 du Code du travail et la délégation reçue par les actionnaires, le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du 2 janvier 2013. Cette moyenne s'élève à 49,99 euros donnant un prix de souscription de 40 euros.

Les souscriptions de chaque salarié ont bénéficié d'un abondement égal à 100 % des 150 premiers euros versés (soit 150 euros brut

d'abondement maximum sur cette tranche) et d'un abondement de 15 % sur les versements supérieurs à 150 euros, avec un montant cumulé d'abondement de 3 000 euros brut maximum sur les deux tranches.

À l'issue de cette opération, 50 365 actions nouvelles ont été souscrites pour un versement global de 2 014 600 euros représentant, à hauteur de 125 912,50 euros, la libération de la valeur nominale et, à hauteur de 1 888 687,50 euros, la libération de la prime d'émission. Le taux de souscription est ressorti à 62,32 %.

Une nouvelle opération a été décidée par le Collège de la Gérance du 3 janvier 2014 dont la souscription s'est terminée le 11 avril 2014.

7.4.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

Le tableau ci-après donne les caractéristiques des trois dernières opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés réalisées par Rubis.

	1 ^{er} semestre 2013	2012	2011
Nombre de salariés éligibles	491	449	424
Nombre de souscriptions	306	295	269
Taux de souscription	62,32 %	65,70 %	63,44 %
Prix de souscription (en euros)	40,00	32,00	69,59*
Nombre total d'actions souscrites	50 365	56 375	20 064*

* Avant division par deux de la valeur nominale des actions (08/07/2011).

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES


Date	Opération	Montant de l'augmentation du capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Actions composant le capital
2009					
20/05	Épargne salariale	128 215 €	25 643	51 609 560 €	10 321 912
10/07	PDA ⁽¹⁾	2 480 160 €	496 032	54 089 720 €	10 817 944
07/12	Levées de stock-options	19 000 €	3 800	54 108 720 €	10 821 744
2010					
29/01	Equity Line	106 200 €	21 240	54 214 920 €	10 842 984
11/03	Actions de performance	209 835 €	41 967	54 424 755 €	10 884 951
18/03	Equity Line	125 000 €	25 000	54 549 755 €	10 909 951
07/04	Equity Line	250 000 €	50 000	54 799 755 €	10 959 951
29/04	Equity Line	150 000 €	30 000	54 949 755 €	10 989 951
19/05	Equity Line	250 000 €	50 000	55 199 755 €	11 039 951
20/05	Épargne salariale	119 030 €	23 806	55 318 785 €	11 063 757
20/05	Levées de stock-options	28 035 €	5 607	55 346 820 €	11 069 364
02/06	Equity Line	200 000 €	40 000	55 546 820 €	11 109 364
22/06	Equity Line	200 000 €	40 000	55 746 820 €	11 149 364
09/07	Equity Line	250 000 €	50 000	55 996 820 €	11 199 364
15/07	PDA ⁽¹⁾	2 552 030 €	510 406	58 548 850 €	11 709 770
15/07	Levées de stock-options	49 495 €	9 899	58 598 345 €	11 719 669
28/07	Equity Line	200 000 €	40 000	58 798 345 €	11 759 669
08/09	Equity Line	200 000 €	40 000	58 998 345 €	11 799 669
24/09	Equity Line	250 000 €	50 000	59 248 345 €	11 849 669
30/09	Levées de stock-options	251 725 €	50 345	59 500 070 €	11 900 014
11/10	Equity Line	250 000 €	50 000	59 750 070 €	11 950 014
15/10	Actions de performance	3 000 €	600	59 753 070 €	11 950 614
26/10	Equity Line	250 000 €	50 000	60 003 070 €	12 000 614
30/10	Levées de stock-options	189 280 €	37 856	60 192 350 €	12 038 470
25/11	Levées de stock-options	162 640 €	32 528	60 354 990 €	12 070 998
30/11	Levées de stock-options	66 500 €	13 300	60 421 490 €	12 084 298
24/12	Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	9 926 385 €	1 985 277	70 347 875 €	14 069 575
2011					
07/01	Equity Line	300 000 €	60 000	70 647 875 €	14 129 575
25/01	Equity Line	300 000 €	60 000	70 947 875 €	14 189 575
26/01	Levées de stock-options	224 095 €	44 819	71 171 970 €	14 234 394
09/02	Equity Line	200 000 €	40 000	71 371 970 €	14 274 394
14/02	Actions de performance	8 840 €	1 768	71 380 810 €	14 276 162
23/03	Equity Line	250 000 €	50 000	71 630 810 €	14 326 162
08/04	Equity Line	400 000 €	80 000	72 030 810 €	14 406 162
03/05	Equity Line	250 000 €	50 000	72 280 810 €	14 456 162
31/05	Épargne salariale	100 320 €	20 064	72 381 130 €	14 476 226

Date	Opération	Montant de l'augmentation du capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Actions composant le capital
31/05	Levées de stock-options	351 550 €	70 310	72 732 680 €	14 546 536
01/06	Levées de stock-options	74 430 €	14 886	72 807 110 €	14 561 422
16/06	Actions de performance	3 640 €	728	72 810 750 €	14 562 150
20/06	Equity Line	350 000 €	70 000	73 160 750 €	14 632 150
30/06	Levées de stock-options	43 195 €	8 639	73 203 945 €	14 640 789
08/07	PDA ⁽¹⁾	2 640 055 €	528 011	75 844 000 €	15 168 800
21/11	Paceo	125 000 €*	50 000	75 969 000 €	30 387 600*
21/11	Levées de stock-options	37 680 €	15 072	76 006 680 €	30 402 672
28/12	Levées de stock-options	5 382,50 €	2 153	76 012 062,50 €	30 404 825
2012					
23/05	Épargne salariale	140 937,50 €	56 375	76 153 000 €	30 461 200
23/05	Levées de stock-options	99 902,50 €	39 961	76 252 902,50 €	30 501 161
03/07	PDA ⁽¹⁾	2 439 847,50 €	375 939	78 692 750 €	31 477 100
03/07	Levées de stock-options	26 585 €	10 634	78 719 335 €	31 487 734
13/07	Paceo	250 000 €	100 000	78 969 335 €	31 587 734
13/07	Levées de stock-options	29 115 €	11 646	78 998 450 €	31 599 380
03/08	Paceo	250 000 €	100 000	79 248 450 €	31 699 380
20/08	Actions de performance	222 160 €	88 864	79 470 610 €	31 788 244
20/08	Levées de stock-options	66 600 €	26 640	79 537 210 €	31 814 884
07/09	Paceo	375 000 €	150 000	79 912 210 €	31 964 884
19/09	Actions de performance	24 425 €	9 770	79 936 635 €	31 974 654
19/09	Levées de stock-options	29 945 €	11 978	79 966 580 €	31 986 632
25/09	Paceo	250 000 €	100 000	80 216 580 €	32 086 632
11/10	Paceo	250 000 €	100 000	80 466 580 €	32 186 632
11/10	Levées de stock-options	39 967,50 €	15 987	80 506 547,50 €	32 202 619
31/10	Paceo	250 000 €	100 000	80 756 547,50 €	32 302 619
19/11	Paceo	250 000 €	100 000	81 006 547,50 €	32 402 619
19/11	Levées de stock-options	1 280 €	512	81 007 827,50 €	32 403 131
31/12	Levées de stock-options	62 105 €	24 842	81 069 932,50 €	32 427 973
2013					
14/01	Paceo	250 000 €	100 000	81 319 932,50 €	32 527 973
28/01	Paceo	250 000 €	100 000	81 569 932,50 €	32 627 973
12/02	Paceo	375 000 €	150 000	81 944 932,50 €	32 777 973
12/02	Levées de stock-options	10 000 €	4 000	81 954 932,50 €	32 781 973
28/02	Paceo	250 000 €	100 000	82 204 932,50 €	32 881 973
28/02	Levées de stock-options	33 950 €	13 580	82 238 882,50 €	32 895 553
03/05	Paceo	375 000 €	150 000	82 613 882,50 €	33 045 553
03/05	Levées de stock-options	47 640 €	19 056	82 661 522,50 €	33 064 609
23/05	Épargne salariale	125 912,50 €	50 365	82 787 435,00 €	33 114 974
23/05	Levées de stock-options	56 045 €	22 418	82 843 480,00 €	33 137 392
27/05	Paceo	375 000 €	150 000	83 218 480,00 €	33 287 392
04/06	Levées de stock-options	238 750 €	95 500	83 457 230,00 €	33 382 892
28/06	Levées de stock-options	39 000 €	15 600	83 496 230,00 €	33 398 492
05/07	PDA ⁽¹⁾	3 112 565 €	1 245 026	86 608 795,00 €	34 643 518
15/07	Paceo	250 000 €	100 000	86 858 795,00 €	34 743 518
30/09	Levées de stocks-options	384 747,50 €	153 899	87 243 542,50 €	34 897 417
31/10	Levées de stocks-options	105 117,50 €	42 047	87 348 660,00 €	34 939 464
29/11	Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	5 823 242,50 €	2 329 297	93 171 902,50 €	37 268 761
31/12	Levées de stocks-options	55 845 €	22 338	93 227 747,50 €	37 291 099
31/12	ÉTAT DU CAPITAL			93 227 747,50 €	37 291 099

(1) PDA : paiement du dividende en actions.

* Après division par deux de la valeur nominale des actions de Rubis au 8/07/2011.





8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR RUBIS

8.1	Renseignements statutaires	146
8.2	Autorisations et délégations de compétence et de pouvoirs	150

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

8.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE, SIÈGE SOCIAL, REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (ARTICLES 3 ET 4 DES STATUTS)

Rubis

105, avenue Raymond-Poincaré – 75116 Paris

RCS Paris 784 393 530

8.1.2 DATE DE CONSTITUTION, DURÉE ET EXERCICE SOCIAL (ARTICLES 5 ET 52 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 21 juillet 1900. Sa forme actuelle est née de la fusion, le 30 juin 1992, de deux sociétés cotées en bourse, Rubis Investment & Cie et la Compagnie de Penhoët. Sa durée s'étend jusqu'au 30 mai 2089 sauf cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

Chaque exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

8.1.3 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

« La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion,

d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ».

Son activité est celle d'un opérateur industriel dans le secteur de l'énergie, plus particulièrement dans l'aval pétrolier et chimique.

8.1.4 GÉRANCE (ARTICLES 7, 20 À 22 ET 54 DES STATUTS)

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou morale, associé commandité ou non.

Si une personne morale est gérante, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient gérants en leur nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

8.1.4.1 Nomination – Réélection

Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout nouveau gérant ou sa réélection sont de la compétence des associés commandités qui statuent à l'unanimité des voix. Toutefois, si ledit candidat gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires.

8.1.4.2 Pouvoirs

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou les statuts aux Assemblées et au Conseil de Surveillance.

En cas de pluralité de gérants, il y a lieu de requérir l'accord unanime du Collège de la Gérance pour toute décision impliquant des dépenses supérieures à 152 449 euros.

8.1.4.3 Gérant statutaire

Monsieur Gilles Gobin a été nommé gérant statutaire.

8.1.4.4 Rémunération de la Gérance

Fixée, pour l'exercice clos le 31 décembre 1997, à 90 % du total des sommes versées par Rubis à la Gérance au titre de la rémunération de l'exercice précédent (1 478 450 euros), la rémunération est indexée annuellement sur l'évolution (rapport de l'indice de clôture sur l'indice d'ouverture) des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par Rubis Énergie et Rubis Terminal au titre des conventions d'assistance.

8.1.5 CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLES 27 À 29 DES STATUTS)

8.1.5.1 Constitution

La Société est dotée d'un Conseil de Surveillance dont les membres sont choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité de commandité ni celle de gérant.

Les membres sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, les actionnaires ayant la qualité de commandités ne pouvant participer au vote des résolutions concernées.

La durée de leurs fonctions est de trois années et prend fin à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs mandats. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée.

8.1.5.2 Délibérations

Le Conseil de Surveillance, sur convocation de son Président ou de la Gérance, se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par semestre.

8.1.5.3 Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société tel que prévu par la loi. Il établit chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire, un rapport qui est mis à la disposition des actionnaires en même temps que le rapport de la Gérance et les comptes de l'exercice. Son Président établit également un rapport sur le fonctionnement des organes de direction et de contrôle ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

8.1.6 COMMANDITÉS (ARTICLES 19 ET 24 DES STATUTS)

8.1.6.1 Agrément de nouveaux associés commandités

Les droits sociaux attachés à la qualité d'associé commandité ne peuvent être cédés qu'avec l'accord unanime de tous les autres associés commandités. Lorsque le cessionnaire n'est pas déjà associé commandité, l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires statuant à la majorité prévue pour les décisions extraordinaires doit être obtenu.

8.1.6.2 Pouvoirs et décisions

Les commandités exercent toutes les prérogatives attachées par la loi et les statuts à leur qualité. Les décisions des commandités peuvent être recueillies, soit en Assemblée, soit par consultation écrite.

Toutes les décisions des associés commandités (article 24.4) sont prises à l'unanimité de tous les commandités à l'exception de celle concernant la révocation d'un gérant non commandité qui est prise à la majorité (article 20.2).



8.1.7 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES (ARTICLES 34 ET 38 DES STATUTS)

8.1.7.1 Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires commanditaires sont convoquées par la Gérance ou le Conseil de Surveillance dans les formes et délais prévus par la loi ou par toute autre personne disposant de ce droit en vertu de la loi.

Le Collège de la Gérance adresse ou met à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions législatives, les documents permettant aux actionnaires de se prononcer en connaissance de cause.

8.1.7.2 Conditions d'admission

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée à 00 h 00, heure de Paris, soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes des titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités teneurs de compte. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes des titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers.

Toute cession intervenue après la date d'enregistrement ci-dessus n'aura aucune influence sur le fonctionnement de l'Assemblée : le cédant pourra voter pour l'intégralité du montant antérieur de sa participation.

8.1.7.3 Conditions d'exercice du droit de vote

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote.

Il n'y a pas de droits de vote multiples.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire a la possibilité de donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou encore à toute autre personne physique ou morale de son choix. Il peut aussi envoyer une procuration sans indication de mandataire, ce qui signifie que le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; l'actionnaire peut également voter par correspondance.

8.1.7.4 Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société et en particulier les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports présentés à ces Assemblées par le Collège de la Gérance, le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au siège social ainsi que sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).

8.1.8 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLES 55, 56 ET 57 DES STATUTS)

8.1.8.1 Participation aux résultats (article 55)

Sur les bénéfices nets diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. La réserve légale, constituée pour consolider le capital apporté par les actionnaires commanditaires, restera leur appartenir intégralement et ne pourra, en aucun cas, être distribuée aux associés commandités et ce, même par voie d'augmentation de capital. Cette réserve, calculée sur l'ensemble des bénéfices réalisés par la Société, sera à la charge exclusive des actionnaires commanditaires.

Le solde desdits bénéfices, diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

8.1.8.2 Dividende statutaire aux associés commandités (article 56)

Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende égal à 3 % de la performance boursière globale, si elle est positive, des actions Rubis, déterminée comme indiqué ci-dessous, dans **la limite d'une somme au plus égale à 10 % du résultat net consolidé** de Rubis, avant dotation aux

amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et dans la limite du bénéfice distribuable.

La performance boursière globale correspond à :

- ◆ l'évolution de la capitalisation boursière, égale au produit de la différence entre la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt dernières séances de bourse de l'exercice concerné et de l'exercice précédent, par le nombre d'actions à la clôture de l'exercice concerné. Il n'est pas tenu compte des actions nouvelles créées en cours d'exercice à la suite de toute augmentation de capital, à l'exception des actions qui seraient attribuées gratuitement du fait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et du fait d'éventuels divisions ou regroupements d'actions ;
- ◆ augmentée du dividende net distribué et, le cas échéant, des acomptes payés par Rubis à ses associés commanditaires au cours de l'exercice concerné, ainsi que des sommes correspondant à la valeur des droits cotés en bourse détachés des actions ou à la valeur de tout titre attribué gratuitement aux actionnaires autres que des actions de la Société. Notamment, en cas d'existence d'un droit préférentiel de souscription ou d'une attribution gratuite de bons de souscription, la valeur de chaque action entrant dans le calcul de la capitalisation boursière sera augmentée, à due concurrence des droits préférentiels ou des

bons de souscription auxquels elle a donné droit, d'une somme correspondant à la moyenne des dix premiers cours cotés desdits droits préférentiels de souscription ou bons de souscription.

Le montant du dividende statutaire est constaté par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celle des associés commandités. **Il est réinvesti pour moitié en actions**

de la Société, bloquées pendant trois ans (pacte entre associés commandités du 19 juin 1997 complétant les dispositions statutaires relatives à leur rémunération).

Les droits des associés commandités dans les résultats de Rubis versés en 2013 et en 2014 au titre respectivement de 2012 et de 2013 s'élèvent aux montants suivants :

Au titre de :	2013	2012
Sorgema – Gilles Gobin	0 €	6 207 607 €
GR Partenaires		
- dont Gilles Gobin – 5/35 ^e	0 €	477 508 €
- dont Jacques Riou – 30/35 ^e	0 €	2 865 049 €
Soit total Gilles Gobin	0 €	6 685 115 €
Soit total Jacques Riou	0 €	2 865 049 €

En 2013, en l'absence de performance boursière de l'action Rubis, qui avait clôturé l'année 2012 à des niveaux très élevés, la rémunération de la commandite est nulle.

8.1.8.3 Dividende aux actionnaires commanditaires (article 57)

La part distribuée aux actionnaires commanditaires requiert l'accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celle des associés commandités.

Il peut être accordé à chaque associé commandité et commanditaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

En aucun cas cette faculté ne peut être accordée aux associés commandités sans qu'elle soit ouverte aux associés commanditaires aux mêmes conditions.

8.1.8.4 Affectation de la part non distribuée

L'Assemblée affecte la part non distribuée du bénéfice distribuable de l'exercice dans les proportions qu'elle détermine, soit à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, qui restent à sa disposition, soit au compte « Report à nouveau ».

8.1.9 SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 14.7 DES STATUTS)

Outre la déclaration de franchissement de seuils légaux prévue par l'article L. 233-7 du Code de commerce, un actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote est tenu d'informer la Gérance, dans les 5 jours de bourse, de toute variation ultérieure supérieure à 1 % du capital ou des droits de vote.

En cas de non-respect des obligations d'information ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées

du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus au paragraphe I de l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.



AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS

Au cours de l'exercice 2013, le Collège de la Gérance disposait des autorisations/délégations suivantes données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 9 juin 2011, du 7 juin 2012 et du 7 juin 2013 dans les conditions décrites ci-dessous :

8.2.1 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 9 JUIN 2011

8.2.1.1 Augmentation de capital par appel public à l'épargne avec droit préférentiel de souscription

Montant nominal autorisé : 35 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013 (anticipation du terme au 7 juin 2013 par effet de l'approbation de la 14^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013).

8.2.1.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013 (anticipation du terme au 7 juin 2013 par effet de l'approbation de la 15^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013).

8.2.1.3 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Montant autorisé : 10 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2011.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013 (anticipation du terme au 7 juin 2013 par effet de l'approbation de la 16^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013).

8.2.1.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : le 2 janvier 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 266 850 euros/700 000 euros.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013.

8.2.2 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2012

8.2.2.1 Augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce

Montant autorisé : 8 % du capital au jour de l'Assemblée (soit 6 100 232,20 euros).

Ce plafond s'impute sur le plafond global de 40 000 000 euros voté lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 (cf. 8.2.3.1) qui a succédé au plafond de 35 000 000 euros de l'Assemblée Générale du 9 juin 2011 (cf. 8.2.1.1).

- ◆ Utilisation en 2013 : le 17 juillet 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 6 100 000 euros/6 100 232,20 euros.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 décembre 2013.

8.2.2.2 Attribution d'actions de performance

Montant autorisé : 1 % du nombre d'actions en circulation au jour de l'Assemblée (soit 305 012 actions).

- ◆ Utilisation en 2013 : le 9 juillet 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 205 799/305 012 actions.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.3 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2013

8.2.3.1 Augmentation de capital par appel public à l'épargne avec droit préférentiel de souscription

Montant autorisé : 40 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : le 6 novembre 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 5 823 242,50 euros/40 000 000 euros.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Sur ce plafond de 40 000 000 euros, s'imputent les 6 100 000 euros utilisés au titre de la délégation ci-dessus votée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 (cf. 8.2.2.1).

8.2.3.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.3.3 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Montant autorisé : 4 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Ce plafond s'impute sur le plafond global de 40 000 000 euros voté lors des Assemblées Générales des commanditaires et des commandités du 7 juin 2013 (cf. 8.2.3.1).

8.2.3.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : opération en cours.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

9

ÉTATS FINANCIERS

9.1	Comptes consolidés 2013 et annexe	154
9.2	Comptes sociaux 2013, annexe et autres informations	200
9.3	Rapports des Commissaires aux Comptes	219



COMPTES CONSOLIDÉS 2013

ET ANNEXE

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	2013	2012	2011
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	4.3	19 142	25 153	20 871
Écarts d'acquisition	4.2	436 789	423 451	360 452
Immobilisations corporelles	4.1	871 537	822 249	694 665
Titres mis en équivalence	4.4	18 323	18 317	18 323
Autres actifs financiers	4.5.1	45 465	74 897	9 874
Impôts différés	4.6	5 724	4 241	6 992
Autres actifs long terme	4.5.3	280	493	456
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		1 397 260	1 368 801	1 111 633
Actifs courants				
Stocks et en-cours	4.7	156 836	149 460	130 738
Clients et autres débiteurs	4.5.4	287 844	282 150	253 419
Créances d'impôt		6 140	3 957	5 924
Autres actifs courants	4.5.2	22 446	17 858	23 526
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.5	345 307	272 203	231 772
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		818 573	725 628	645 379
TOTAL GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)		2 215 833	2 094 429	1 757 012



PASSIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	2013	2012	2011
Capitaux propres - part du Groupe				
Capital		93 228	81 070	76 012
Primes liées au capital		716 244	542 440	477 676
Résultats accumulés		329 485	324 127	285 217
Total		1 138 957	947 637	838 905
Intérêts minoritaires		24 721	22 244	18 409
CAPITAUX PROPRES (I)	4.8	1 163 678	969 881	857 314
Passifs non courants				
Emprunts et dettes financières	4.10.1	245 654	486 261	309 906
Consignations d'emballages		76 616	77 937	79 779
Engagements envers le personnel	4.12	15 932	21 996	19 026
Autres provisions	4.11	45 113	40 258	39 158
Impôts différés	4.6	31 455	29 472	27 386
Autres passifs long terme	4.10.3	3 548	4 380	1 218
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)		418 318	660 304	476 473
Passifs courants				
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.10.1	369 429	175 241	173 820
Fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	253 185	271 406	235 748
Dettes d'impôt		4 661	4 796	5 388
Autres passifs courants	4.10.3	6 562	12 802	8 269
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		633 837	464 245	423 225
TOTAL PASSIFS LIÉS À UN GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (IV)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		2 215 833	2 094 429	1 757 012



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	Référence annexe	%	2013	2012	2011
Ventes de marchandises			1 934 331	1 729 799	1 160 160
Production vendue de biens et services			830 693	939 613	847 736
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	+ 4 %	2 765 024	2 669 412	2 007 896
Autres produits de l'activité			2 643	1 048	1 574
Achats consommés	5.2		(2 168 166)	(2 099 751)	(1 515 606)
Charges externes	5.4		(201 573)	(194 611)	(177 041)
Charges de personnel	5.3		(110 166)	(109 248)	(95 912)
Impôts et taxes			(58 532)	(56 998)	(53 638)
Amortissements et provisions nets	5.5		(64 038)	(64 245)	(51 802)
Autres produits et charges d'exploitation	5.6		1 302	1 266	4 833
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		+ 9 %	226 587	208 804	165 699
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		+ 13 %	166 494	146 873	120 304
Autres produits et charges opérationnels	5.7		2 865	6 663	1 714
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		+ 10 %	169 359	153 536	122 018
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			1 562	1 265	1 067
Coût de l'endettement financier brut			(13 987)	(14 419)	(13 009)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.8	- 6 %	(12 425)	(13 154)	(11 942)
Autres produits et charges financiers	5.9		(1 795)	712	(2 051)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		+ 10 %	155 139	141 094	108 025
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	5.10		(45 139)	(42 648)	(32 125)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT		+ 12 %	110 000	98 446	75 900
Quote-part de résultat des mises en équivalence			0	5	(1)
RÉSULTAT NET TOTAL		+ 12 %	110 000	98 451	75 899
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		+ 12 %	104 660	93 774	71 756
RÉSULTAT NET MINORITAIRE		+ 14 %	5 340	4 677	4 143
Résultat non dilué par action (en euros)	5.11	+ 2 %	3,07	3,00	2,43
Résultat dilué par action (en euros)	5.11	+ 2 %	2,97	2,91	2,36

ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (I)	110 000	98 451	75 899
Réserves de conversion	(37 937)	(4 924)	22 592
Instruments de couverture	3 661	(2 687)	(471)
Impôts sur les instruments de couverture	(1 190)	983	126
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat (II)	(35 466)	(6 628)	22 247
Gains et pertes actuariels	3 535	(3 248)	(1 508)
Impôts sur les gains et pertes actuariels	(298)	744	93
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (III)	3 237	(2 504)	(1 415)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (I) + (II) + (III)	77 771	89 319	96 731
PART ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DU GROUPE	72 475	84 638	92 570
PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	5 296	4 681	4 161

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Actions en circulation (en nombre d'actions)	dont actions propres	Capitaux propres attribuables							Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
			Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Écarts de conversion	aux propriétaires de la société mère du Groupe			
	(en nombre d'actions)		(en milliers d'euros)								
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	14 069 575	6 594	70 348	403 506	(513)	239 859	1 893	715 094	17 302	732 396	
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE						69 982	22 588	92 570	4 161	96 731	
Division de la valeur nominale de l'action	15 168 800	7 611									
Variation de pourcentage d'intérêts						(456)		(456)	(133)	(589)	
Paiement en actions						1 451		1 451		1 451	
Augmentation de capital	1 166 450		5 664	74 170		566		80 400	347	80 747	
Actions propres		(1 087)			(11)			(11)		(11)	
Distribution de dividendes						(50 013)		(50 013)	(3 268)	(53 281)	
Autres variations						(130)		(130)		(130)	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	30 404 825	13 118	76 012	477 676	(524)	261 259	24 481	838 905	18 409	857 314	
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE						89 577	(4 939)	84 638	4 681	89 319	
Variation de pourcentage d'intérêts						1 824		1 824	(1 824)		
Paiement en actions						2 537		2 537		2 537	
Augmentation de capital	2 023 148		5 058	64 764		506		70 328	8 985	79 313	
Actions propres		(4 093)			85	141		226		226	
Distribution de dividendes						(50 821)		(50 821)	(8 007)	(58 828)	
Autres variations											
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	32 427 973	9 025	81 070	542 440	(439)	305 023	19 542	947 637	22 244	969 881	
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE						110 368	(37 893)	72 475	5 296	77 771	
Variation de pourcentage d'intérêts						540		540	893	1 433	
Paiement en actions						2 859		2 859		2 859	
Augmentation de capital	4 863 126		12 158	173 804		1 216		187 178	123	187 301	
Actions propres		20 682			(901)	(9)		(910)		(910)	
Distribution de dividendes						(70 871)		(70 871)	(3 845)	(74 716)	
Autres variations						49		49	10	59	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	37 291 099	29 707	93 228	716 244	(1 340)	349 175	(18 351)	1 138 957	24 721	1 163 678	

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	110 000	98 451	75 899
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Ajustements :			
Élimination du résultat des mises en équivalence		(5)	1
Élimination du résultat des amortissements et provisions	46 671	60 377	48 661
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	682	(3 570)	(684)
Élimination des produits de dividende	(19)	(130)	(150)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾	(3 445)	(5 443)	(4 826)
Flux liés aux activités abandonnées			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	153 889	149 680	118 901
Élimination de la charge d'impôt	45 139	42 648	32 125
Élimination du coût de l'endettement financier net	12 425	13 154	11 942
Flux liés aux activités abandonnées			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	211 453	205 482	162 968
Incidence de la variation du BFR	(45 676)	(8 792)	(29 684)
Impôts payés	(37 884)	(38 882)	(34 749)
Flux liés aux activités abandonnées			
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	127 893	157 808	98 535
Incidence des variations de périmètre (trésorerie acquise - trésorerie cédée)	2 976	18 097	45 246
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Caraïbes		(139 264)	(164 534)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Europe ⁽²⁾	(20 394)		(15)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Afrique			(2 734)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Terminal		(74 458)	(1 678)
Cession d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Europe	8 000	8 956	
Cession d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Afrique		8 000	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(118 995)	(111 737)	(93 315)
Variation des prêts et avances consentis	1 412	(10 416)	(6 501)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 552	5 926	3 436
(Acquisition)/cession d'actifs financiers autres	4 029	24	(457)
Dividendes reçus	19	130	150
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux liés aux activités abandonnées			
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(117 401)	(294 742)	(220 402)

(1) Dont variations de juste valeur des instruments financiers, écart d'acquisition...
Les incidences des variations de périmètre sont décrites en note 3.

(2) Liés au rachat fin décembre 2013 de la société suisse Multigas (consolidée à partir du 1^{er} janvier 2014) et au versement d'un acompte sur l'acquisition des activités GPL au Portugal (consolidées au 2nd semestre 2014).

Je crois que la pérennité de Vitogaz passe par son pouvoir de se renouveler et d'inventer. Mon rôle au sein du service informatique est de transformer nos idées en applications informatiques adaptées aux évolutions de notre Société.

Manuela



(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Augmentation de capital		187 240	79 054	80 693
(Acquisitions)/cessions d'actions propres		(901)	85	(11)
Émission d'emprunts		83 236	284 257	366 893
Remboursements d'emprunts		(116 810)	(112 934)	(210 581)
Intérêts financiers nets versés		(12 497)	(13 465)	(11 682)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(70 871)	(50 821)	(50 013)
Dividendes payés aux minoritaires		(3 845)	(8 011)	(3 268)
Flux liés aux activités abandonnées				
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		65 552	178 165	172 031
Incidence de la variation des taux de change		(2 940)	(800)	12
Incidence des changements de principes comptables				
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		73 104	40 431	50 176
Trésorerie des activités poursuivies				
Trésorerie d'ouverture ⁽³⁾	4.5.5	272 203	231 772	181 596
Variation de la trésorerie		73 104	40 431	50 176
Trésorerie de clôture ⁽³⁾	4.5.5	345 307	272 203	231 772
Dettes financières	4.10.1	(615 082)	(661 502)	(483 726)
Trésorerie nette de dettes financières		(269 775)	(389 299)	(251 954)

(3) Trésorerie hors concours bancaires.



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013**SOMMAIRE DES NOTES**

1.	Généralités	160
2.	Principes comptables	161
3.	Périmètre de consolidation	168
4.	Notes annexes au bilan	173
5.	Notes annexes au compte de résultat	190
6.	Information sectorielle	194
7.	Autres informations	198

Note 1. Généralités**1.1. Information financière annuelle**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Collège de la Gérance le 11 mars 2014 et approuvés par le Conseil de Surveillance le 13 mars 2014.

Les états financiers consolidés 2013 ont été établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (*International Accounting Standard Board*) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et les IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que les interprétations de l'IFRS *Interpretations Committee*. La note 2 présente les principes comptables appliqués aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.2. Présentation des activités du Groupe

Le groupe Rubis exerce deux activités dans le domaine de l'énergie :

- ♦ l'activité **Rubis Terminal**, spécialisée dans le stockage et le négoce de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires, présente en Europe (France y compris Corse, Pays-Bas, Belgique et Turquie depuis le 18 janvier 2012), à travers sa filiale Rubis Terminal et les sociétés que celle-ci détient ;
- ♦ l'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits pétroliers, présente sur trois zones géographiques :

EUROPE

France : sous l'égide de la société Vitogaz France, stockage, négoce et distribution de GPL (ViTO Corse pour la Corse).

Suisse : à travers la société Vitogaz Switzerland, premier opérateur dans la distribution de GPL, et sa filiale Multigas acquise courant décembre 2013. Cette entité, parallèlement à son activité de revente de GPL en bouteilles, est spécialisée dans le conditionnement et la distribution d'ammoniac haute pureté et de gaz spéciaux.

Espagne : à travers la société Vitogas España, challenger dans la distribution de GPL, entité qui a étendu son activité en 2011 grâce au rachat du fonds de commerce GPL vrac du groupe BP en Espagne.

Allemagne : la présence du Groupe dans ce pays a pris fin sur le second semestre 2013, suite à la cession de la société Vitogaz Deutschland.

Îles anglo-normandes (Jersey et Guernesey) : à travers la société Fuel Supplies Channel Islands, opérateur clé sur l'ensemble des segments de la distribution locale de produits pétroliers et à travers le dépôt de La Collette.

Portugal : le 1^{er} août 2013, Rubis a signé un protocole d'accord avec BP en vue du rachat de son activité de distribution de GPL au Portugal. La réalisation définitive de la transaction devrait intervenir au cours du premier semestre 2014 à l'issue des travaux liés à l'organisation de cette cession et de la mise en place de l'informatique dédiée. Avec 170 000 tonnes distribuées en 2012, cette activité représentera la plus importante position de marché de Rubis en Europe.

AFRIQUE

Maroc : à travers la société Lasfargaz, qui exploite le premier terminal d'importation de propane du Royaume, et la société Vitogaz Maroc, qui intervient dans la distribution finale.

Madagascar : à travers la société Vitogaz Madagascar, qui se développe dans la distribution finale à partir du terminal d'importation construit à cet effet et destiné également à approvisionner des marchés régionaux voisins (Comores).

Afrique australe : le Groupe est présent dans la distribution de GPL en Afrique australe depuis le rachat fin 2010, auprès du groupe Shell, des entités Easigas South Africa, Easigas Botswana, Easigas Swaziland et Easigas Lesotho.

CARAÏBES

Antilles : à travers les sociétés Rubis Antilles Guyane, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Guyane Française et Rubis Caraïbes Françaises, le Groupe est le principal opérateur de distribution de GPL et de produits pétroliers aux Antilles et

en Guyane française. En complément, le Groupe détient une participation de 35,5 % dans la raffinerie de Fort-de-France, SARA.

Arc des Caraïbes : depuis 2011, le Groupe détient un ensemble diversifié d'activités de distribution de carburants, fiouls, GPL et d'avitaillement dans les pays formant l'arc des Caraïbes : Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago. En 2012, la présence du Groupe dans cette zone s'est fortement renforcée grâce à l'acquisition des activités de distribution de produits pétroliers du groupe Chevron, aux Bahamas, îles Caïmans et îles Turques-et-Caïques.

Bermudes : à travers la société Rubis Energy Bermuda, leader en distribution finale de produits pétroliers.

Jamaïque : le 31 décembre 2012, Rubis a acquis un réseau de distribution de carburants et fiouls en Jamaïque, lui permettant de détenir une position de leader sur l'île, avec une part de marché de l'ordre de 30 %.

Note 2. Principes comptables

Les normes, interprétations et amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliqués pour la première fois en 2013 :

Norme/interprétation		Date d'application obligatoire
IFRS 13	Évaluation de la juste valeur	1 ^{er} janvier 2013
Amendement IAS 1	Présentation des états financiers - Présentation des autres éléments du résultat global	1 ^{er} janvier 2013
Amendement IAS 12	Impôts sur le résultat - Recouvrement des actifs sous-jacents	1 ^{er} janvier 2013
Amendement IAS 19	Avantages du personnel - Régimes à prestations définies	1 ^{er} janvier 2013
Amendement IFRS 7	Instruments financiers : informations à fournir - Compensation des actifs et passifs financiers	1 ^{er} janvier 2013
Amélioration de diverses normes	Améliorations des IFRS publiées en mai 2012	1 ^{er} janvier 2013

L'amendement de la norme IAS 1 introduit une présentation des autres éléments du résultat global en deux catégories distinctes : les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat et ceux qui ne le seront pas. Ce changement de présentation a été appliqué dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

L'impact des autres amendements et nouvelles normes est non significatif pour le Groupe. En particulier, la première application d'IAS 19 révisée n'a eu aucun effet matériel sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013. L'amendement impose, entre

autres, de reconnaître la totalité des écarts actuariels en autres éléments du résultat global or le Groupe avait déjà opté pour ce mode de comptabilisation.

De même, la première application de la norme IFRS 13 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Conformément à cette norme, le Groupe a procédé à la valorisation du risque de contrepartie lié aux instruments dérivés détenus, ce risque n'est pas matériel.



Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de publication des états financiers et dont l'application n'est pas obligatoire en 2013 :

Norme/interprétation		Date d'application obligatoire
IFRS 10	États financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11	Partenariats	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans les autres entités	1 ^{er} janvier 2014
Amendement IAS 28	Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises	1 ^{er} janvier 2014
Amendement IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers	1 ^{er} janvier 2014
Amendement IAS 36	Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27	Sociétés d'investissement	1 ^{er} janvier 2014
Amendement IAS 39	Novation des dérivés et maintien de la relation de comptabilité de couverture	1 ^{er} janvier 2014
IFRIC 21	Droits ou taxes (sous réserve d'adoption par l'UE)	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 9	Instruments financiers – Comptabilité de couverture – Classification et évaluation des actifs financiers et passifs financiers	1 ^{er} janvier 2015

L'étude des incidences de ces différentes normes sur les états financiers est en cours de finalisation par le Groupe.

2.1. Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.2. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les justes valeurs relatives aux regroupements d'entreprises, les tests de perte de valeur de *goodwill*, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les immobilisations incorporelles et corporelles, les provisions et l'évolution des engagements envers les salariés.

2.3. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rubis et de ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les sociétés dans lesquelles Rubis détient, directement ou indirectement, le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale et ce, jusqu'à la date où ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros et les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

2.4. Regroupements d'entreprises

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ANTÉRIEURS AU 1^{ER} JANVIER 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon les normes IFRS 3 et IAS 27 avant leur révision applicable à partir de cette même date. Ces regroupements n'ont pas été retraités, IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée étant d'application prospective.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion ont été comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, a été comptabilisé en *goodwill* lorsqu'il était positif et en résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il était négatif (*badwill*).

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES POSTÉRIEURS AU 1^{ER} JANVIER 2010

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée modifient les principes comptables applicables aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} janvier 2010.

Les principales modifications ayant un impact sur les comptes consolidés du Groupe sont :

- ◆ la comptabilisation en charges des coûts directs liés à l'acquisition ;
- ◆ la réévaluation à la juste valeur par résultat des participations détenues antérieurement à la prise de contrôle, dans le cas d'une acquisition par achats successifs de titres ;
- ◆ la possibilité d'évaluer, au cas par cas, les intérêts minoritaires soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable ;

- ♦ la comptabilisation à la juste valeur des compléments de prix à la date de prise de contrôle, les ajustements éventuels ultérieurs étant comptabilisés en résultat s'ils interviennent en dehors du délai d'affectation.

En application de la méthode de l'acquisition, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur. Il dispose alors d'un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et passifs repris sont comptabilisés directement en résultat.

L'écart d'acquisition est déterminé par différence entre, d'une part la contrepartie transférée (principalement le prix d'acquisition et le complément de prix éventuel hors frais d'acquisition) et le montant des intérêts minoritaires, et d'autre part la juste valeur des actifs acquis et passifs repris. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé lorsqu'il est positif et en résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est négatif (*badwill*).

2.5. Participation dans une entreprise sous contrôle conjoint

ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE CONTRÔLÉE CONJOINTEMENT

L'acquisition d'une entreprise contrôlée conjointement est comptabilisée selon les principes décrits dans la norme IAS 28 « Participations dans les entreprises associées ». Les actifs et passifs acquis sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le *goodwill* est calculé par différence entre la quote-part détenue dans les justes valeurs de ces actifs et passifs acquis et le coût d'acquisition de la participation. Tout changement d'estimation lié à un ajustement éventuel du prix d'acquisition est constaté en augmentation ou en diminution du coût d'acquisition et a pour contrepartie un ajustement du *goodwill*.

TRAITEMENT DES VARIATIONS DE DÉTENTION DANS LES ENTITÉS DÉTENUES CONJOINTEMENT

L'acquisition complémentaire d'intérêts avec maintien du contrôle conjoint est comptabilisée selon la méthode de la réévaluation partielle, par analogie avec la norme IAS 28 relative aux entreprises sous influence notable. En conséquence, un *goodwill* complémentaire (ou un *badwill*) doit être comptabilisé sur les seuls intérêts complémentaires acquis, la quote-part antérieurement détenue n'étant pas réévaluée.

2.6. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les associés-gérants). Cette analyse des secteurs est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Outre la holding Rubis, le Groupe est géré en deux pôles principaux :

- ♦ Rubis Terminal, regroupant les activités de stockage de produits liquides ;
- ♦ Rubis Énergie, regroupant les activités de distribution de GPL et de produits pétroliers.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé trois secteurs géographiques :

- ♦ l'Europe ;
- ♦ l'Afrique ;
- ♦ les Caraïbes.

2.7. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

2.8. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

2.9. Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- ♦ les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste « écarts de conversion » dans les capitaux propres et au poste « intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers, de manière à neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;
- ♦ les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

2.10. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés comme décrit en notes 2.4 et 2.5. Ils font l'objet de tests de perte de valeur (cf. note 2.13).

Le montant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie par Unité Génératrice de Trésorerie ainsi que la description des hypothèses de calcul des valeurs d'utilité utilisées dans les tests de dépréciation sont précisés à la note 4.2.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

2.12. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les subventions d'équipement sont inscrites au bilan en produits différés au poste « autres passifs courants ».

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, alors inscrits en immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée

des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, soit :

	Durée
Constructions	10 à 40 ans
Installations complexes	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les coûts d'emprunts sont inclus dans le coût des immobilisations lorsqu'ils sont significatifs.

2.13. Dépréciation de l'actif immobilisé

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les *goodwill*.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *goodwill* sont irréversibles.

2.14. Contrats de location

LOCATION-FINANCEMENT

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- ◆ le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

LOCATION SIMPLE

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont des contrats de location simple pour lesquels seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

2.15. Actifs financiers et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

LES ACTIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, dont l'évaluation et le traitement comptable sont spécifiques à la catégorie concernée :

- ◆ les actifs à la juste valeur par le résultat sont des actifs détenus à des fins de transaction destinés à être vendus à court terme ; cette catégorie inclut les valeurs mobilières de placement n'entrant pas dans les « équivalents de trésorerie », les instruments dérivés hors couverture ; ils sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le résultat de la période ;
- ◆ les prêts et créances émis correspondent aux actifs financiers ayant des paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif ; cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts, ainsi que les créances clients et autres débiteurs. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti en appliquant, le cas échéant, la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- ◆ les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont les actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, ayant une date d'échéance fixe et que l'entité a l'intention expresse et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance ; cette catégorie comprend principalement les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti ;
- ◆ les actifs disponibles à la vente comprennent les actifs financiers qui n'entrent dans aucune catégorie ci-dessus,

dont les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur (généralement leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction). Les variations de juste valeur des actifs « disponibles à la vente » sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 7 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers :

- ◆ niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- ◆ niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement ;
- ◆ niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

LES PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 distingue deux catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- ◆ les passifs financiers évalués au coût amorti : ils comprennent principalement les dettes fournisseurs et les emprunts avec utilisation, le cas échéant, de la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- ◆ les passifs financiers évalués à la juste valeur, par résultat, qui ne représentent pour le Groupe que des cas de figure très restreints et n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change en devises étrangères et des prix de matières premières. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des *swaps*. Il peut aussi utiliser des contrats de *caps*, *floors* et options. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- ◆ une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change et taux d'intérêt ;
- ◆ une couverture de flux de trésorerie futurs permet de couvrir des variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Seule la couverture de flux de trésorerie est appliquée par le Groupe.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- ◆ la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- ◆ l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a pour conséquence que la partie efficace de la

variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ». Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat pendant les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

2.16. Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7. Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur.

2.17. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré pour l'activité Rubis Énergie et selon la méthode du « premier entré, premier sorti » pour l'activité Rubis Terminal.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

2.18. Créances clients

Les créances clients, dont les échéances sont généralement inférieures à un an, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.19. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les dépenses futures de restitution des sites (démantèlement et dépollution), résultant d'une obligation actuelle, légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation. La contrepartie de cette provision est incluse dans la valeur nette comptable de l'actif concerné et amortie sur la durée d'utilité de cet actif. Les ajustements ultérieurs de la provision, consécutifs notamment à une révision du montant de la sortie de ressource ou du taux d'actualisation, sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. L'impact de l'accrétion (passage du temps) sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'accrétion est comptabilisée dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

2.20. Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient :

- ◆ des régimes de droit commun à cotisations définies en vigueur dans le pays concerné ;
- ◆ de suppléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite (sociétés françaises, bermudienne et entités situées à la Barbade, au Guyana et aux Bahamas) ;
- ◆ d'un régime fermé de complément de retraite (fonds de pension FSCI – îles anglo-normandes) ;
- ◆ de régimes de couvertures médicales post-emploi (sociétés bermudienne et sud-africaine).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est inscrite au compte de résultat de l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées avec salaire de fin de carrière. Les calculs effectués intègrent des hypothèses actuarielles dont les principales portent sur la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux de projection des salaires de fin de carrière et le taux d'actualisation. Ces hypothèses tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou chaque entité du Groupe. Le taux est déterminé par référence aux obligations d'entreprises de première catégorie de la zone concernée.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les événements effectifs constatés) sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Il en est de même de tout ajustement dû au plafonnement des actifs de couverture en cas de régimes surfinancés. Ces éléments ne sont jamais recyclés en résultat ultérieurement.

Conformément à l'interprétation IFRIC 14, l'actif net résultant du surfinancement du régime de retraite à prestations définies de la société FSCI n'est pas reconnu dans les comptes du Groupe, ce dernier ne disposant pas d'un droit inconditionnel à recevoir ce surplus.

Les salariés des sociétés de Vitogaz France, de Rubis Antilles Guyane, de Rubis Energy Bermuda et de Vitogaz Switzerland bénéficient également de primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail qui entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme au sens de la norme IAS 19. Le montant des primes qui seront susceptibles d'être attribuées a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception des gains et pertes actuariels comptabilisés dans le résultat de la période où ils surviennent.

Les salariés de la société SARA bénéficient des dispositifs de préretraite progressive, préretraite anticipée (« postée ») et

de congés de fin de carrière. Le montant des engagements correspondant aux allocations de préretraite et des congés de fin de carrière a été évalué selon la même méthode que décrite précédemment.

2.21. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe est reconnu :

- ◆ pour les produits issus des activités de stockage (Rubis Terminal), par étalement sur la durée du contrat de prestations ;
- ◆ pour les produits issus des activités de négoce et de distribution (Rubis Énergie) à la livraison ; en cas de marge administrée, le chiffre d'affaires est retraité par le biais de la comptabilisation d'un produit à recevoir, le cas échéant, ou d'un produit constaté d'avance afin de tenir compte de la substance des opérations.

Depuis 2013, les opérations réalisées pour compte de tiers (opérées par Rubis Énergie, anciennement HP Trading, cf périmètre en note 3) sont exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur.

2.22. Résultat brut d'exploitation

Le Groupe utilise le résultat brut d'exploitation comme indicateur de performance. Le résultat brut d'exploitation correspond au chiffre d'affaires net déduction faite :

- ◆ des achats consommés ;
- ◆ des charges externes ;
- ◆ des charges de personnel ;
- ◆ des impôts et taxes.

2.23. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat brut d'exploitation après prise en compte :

- ◆ des autres produits de l'activité ;
- ◆ des amortissements et provisions nets ;
- ◆ des autres produits et charges d'exploitation.

2.24. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe distingue les produits et charges opérationnels qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente et qui pourraient nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle.

Ces produits et charges comprennent l'impact sur le résultat :

- ◆ des acquisitions et cessions d'entreprises (écart d'acquisition négatif, frais d'acquisition stratégiques, plus ou moins-value de cession...) ;
- ◆ des plus ou moins-values de cessions ou mise au rebut d'actifs corporels et incorporels ;
- ◆ des autres produits et charges de nature inhabituelle et non récurrente ;
- ◆ des dotations aux provisions et pertes de valeur d'actifs corporels ou incorporels de montant significatif.

2.25. Impôts

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir prévisible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.26. Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation, majoré de l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs.

2.27. Traitement des corrections de prix dans l'analyse des flux de trésorerie

Les corrections de prix constatées sur les acquisitions réalisées par le Groupe sont présentées en flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au même titre que le prix initial.

2.28. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 prescrit de constater une charge de personnel correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

L'ensemble des plans octroyés par le Groupe prend la forme d'instruments réglés en actions, la contrepartie de la charge de personnel étant comptabilisée en capitaux propres.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Des plans d'options de souscription d'actions sont accordés à certains membres du personnel du groupe Rubis.

Ces options sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial (Cox Ross Rubinstein). Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition de droits par contrepartie des capitaux propres.

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Des plans d'attributions d'actions gratuites sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions gratuites sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividendes sur la période d'acquisition des droits.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition de droits par contrepartie des capitaux propres.

PLANS D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'épargne entreprise au profit de ses salariés. Ces plans consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur décotée par rapport au cours de bourse.

Ils remplissent les conditions d'application des plans d'achats d'actions (communiqué du 21 décembre 2004 du Conseil National de la Comptabilité).

La juste valeur de chaque action est alors estimée comme correspondant à l'écart entre le cours de l'action à la date d'attribution du plan et le prix de souscription. Néanmoins, le cours de l'action est corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité de l'action pendant 5 ans, à partir de l'écart entre le taux sans risque à la date d'attribution et le taux d'intérêt d'un prêt à la consommation ordinaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de période d'acquisition des droits, la charge de personnel est comptabilisée sans étalement par contrepartie des capitaux propres.

La charge correspondant à l'abondement octroyé aux salariés est également comptabilisée en résultat, en charges de personnel.



Note 3. Périmètre de consolidation

3.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 regroupent les états financiers de Rubis et des filiales listées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Siège social	31/12/2013 % contrôle	31/12/2012 % contrôle	31/12/2013 % d'intérêt	31/12/2012 % d'intérêt	Lien juridique
Rubis	105, av. Raymond-Poincaré 75116 Paris SIREN : 784 393 530					Société mère
Coparef	105, av. Raymond-Poincaré 75116 Paris SIREN : 309 265 965	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Filiale
Vitogaz France (anciennement Cofidevic)	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 323 069 112	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Terminal	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 775 686 405	99,30 %	99,25 %	99,30 %	99,25 %	Filiale
StockBrest	ZI Portuaire St Marc 29200 Brest SIREN : 394 942 940	65,00 %	65,00 %	64,55 %	64,51 %	Sous-filiale
Société du Dépôt de St Priest	16, rue des Pétroles 69800 Saint Priest SIREN : 399 087 220	100,00 %	100,00 %	99,30 %	99,25 %	Sous-filiale
Société des Pipelines de Strasbourg	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 648 501 260	62,50 %	62,50 %	32,55 %	32,65 %	Sous-filiale
Société Européenne de Stockage	28, rue de Rouen 67000 Strasbourg-Robertsau SIREN : 304 575 194	52,45 %	52,63 %	52,09 %	52,24 %	Sous-filiale
Dépôt Pétrolier de la Corse	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 652 050 659	53,50 %	53,50 %	53,16 %	53,14 %	Sous-filiale
Wagram Terminal	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 509 398 749	88,81 %		88,19 %		Sous-filiale
Rubis Terminal BV	Welplaatweg 26 3197 KS Botlek-Rotterdam Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	99,30 %	99,25 %	Sous-filiale
ITC Rubis Terminal Antwerp	Blikken, Haven 1662 B-9130 Beveren (Doel) Belgique	50,00 %	50,00 %	49,65 %	49,63 %	Sous-filiale
Rubis Med Energy BV	Prins Bernhardplein 200 1097 JB Amsterdam Pays-Bas	50 %	50 %	49,65 %	49,63 %	Sous-filiale
Delta Rubis Petrol Ticaret ve Sanayi A.Ş.	Ayazma Caddesi Papirüs Plaza No.37 Kat:12 34406 Kağıthane - Istanbul Turquie	50 %	50 %	49,65 %	49,63 %	Sous-filiale
Rubis Énergie (anciennement Vitogaz)	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 552 048 811	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Filiale
HP Trading (absorbée par Rubis Énergie le 31 décembre 2013)	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 384 025 839		100,00 %		100,00 %	Sous-filiale
Sicogaz	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 672 026 523	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale

Nom	Siège social	31/12/2013 % contrôle	31/12/2012 % contrôle	31/12/2013 % d'intérêt	31/12/2012 % d'intérêt	Lien juridique
Sigalnor	Route du Hoc 76700 Gonfreville l'Orcher SIREN : 353 646 250	35,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	Sous-filiale
Starogaz	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 418 358 388	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Norgal	Route de la Chimie 76700 Gonfreville l'Orcher SIREN : 777 344 623	20,94 %	20,94 %	20,94 %	20,94 %	Sous-filiale
Frangaz	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 491 422 127	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
ViTO Corse	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 518 094 784	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Restauration et Services	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 793 835 430	100,00 %		100,00 %		Sous-filiale
Vitogaz Switzerland	A Bugeon CH - 2087 Cornaux Suisse	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Vitogas España	Avda. Baix Llobregat 1-3, 2A Poligono Industrial Màs Blau II 08820 El Prat de Llobregat Barcelona Espagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Vitogaz Deutschland	Stau 169 26122 Oldenburg Allemagne		100,00 %		100,00 %	Sous-filiale
Fuel Supplies Channel Islands Ltd	PO Box 85 Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
La Collette Terminal Ltd	La Collette Saint Helier Jersey JE1 OFS Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
St Sampson Terminal Ltd	Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes	100,00 %		100,00 %		Sous-filiale
Vitogaz Maroc	Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Lasfargaz	Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc	76,17 %	76,17 %	76,17 %	76,17 %	Sous-filiale
Kelsey Gas Ltd	9 th Floor Raffles Tower, 19 Cybercity Ebene Île Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Filiale
Vitogaz Madagascar	122, rue Rainandriamampandry Faravohitra - BP 3984 Antananarivo 101 Madagascar	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Eccleston Co Ltd	9 th Floor Raffles Tower, 19 Cybercity Ebene Île Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale

Nom	Siège social	31/12/2013 % contrôle	31/12/2012 % contrôle	31/12/2013 % d'intérêt	31/12/2012 % d'intérêt	Lien juridique
Vitogaz Comores	Voidjou BP 2562 Moroni Union des Comores	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Gazel	122, rue Rainandriamampandry Faravohitra BP 3984 Antananarivo 101 Madagascar	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %	Sous-filiale
Rubis Antilles Guyane	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 542 095 591	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Société Industrielle de Gaz et de Lubrifiants	Voie principale ZI de Jarry 97122 Baie – Mahaut Guadeloupe SIREN : 344 959 937	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Stocabu	L'avenir du Morne Caruel Route des Abymes 97139 Abymes Cedex Guadeloupe SIREN : 388 112 054	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	Sous-filiale
Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles	Californie 97232 Lamentin Martinique SIREN : 692 014 962	35,50 %	35,50 %	35,50 %	35,50 %	Sous-filiale
Société Antillaise des Pétroles Rubis	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN 303 159 875	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Guyane Française	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 351 571 526	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Caraïbes Françaises	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 428 742 498	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Bermuda Ltd	2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Energy Bermuda Ltd	2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Eastern Caribbean SRL	4 th Floor, International Trading Centre Warrens St. Michael La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Caribbean Holdings Inc	4 th Floor, International Trading Centre Warrens St. Michael La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis West Indies Limited	10 Dominion Street London EC2M2EE Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Trinidad Limited (dissolution en 2013)	10 Dominion Street London EC2M2EE Royaume-Uni		100,00 %		100,00 %	Sous-filiale
Rubis Guyana Inc	Ramsburg, Providence East Bank Demerara, Guyana	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Bahamas Ltd	H&J Corporate Services Ocean center, Montague Foreshore, East Bay Street PO Box SS 19084 Nassau Bahamas	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale

Nom	Siège social	31/12/2013 % contrôle	31/12/2012 % contrôle	31/12/2013 % d'intérêt	31/12/2012 % d'intérêt	Lien juridique
Rubis Cayman Islands Ltd	H&J Corporate Services Cayman Ltd PO Box 866, 5th Floor Anderson Square, George Town, Grand Cayman KY1-1103 Îles Caïmans	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Turks & Caicos Ltd	Caribbean Management Services Ltd c/o Misick & Stanbrook PO Box 127, Richmond House Annex, Leeward Highway, Providenciales, Îles Turques-et-Caiques	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Rubis Energy Jamaica Ltd	236 Windward Road Rockfort, Kingston 2 in the Parish of Kingston Jamaica	100,00 %		100,00 %		Sous-filiale
Easigas (Pty) Ltd	Gate 5, Hibiscus Road Alrode 1451 Gauteng PO Box 17297 Randhart 1457 Gauteng Afrique du Sud	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Easigas Botswana (Pty) Ltd	Acumen Park, Plot 50370, Fairground Office Park, PO Box 1157, Gaborone Botswana	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Easigas Swaziland (Pty) Ltd	PO Box 24 Mbabane H100 Swaziland	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale
Easigas Lesotho (Pty) Ltd	2 nd Floor, Metropolitan Life Building Kingsway Maseru 100 Lesotho	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Sous-filiale

Toutes les sociétés du Groupe ont été intégrées globalement, à l'exception des sociétés Sigalnor, Stocabu, ITC Rubis Terminal Antwerp, Rubis Med Energy BV, Delta Rubis Petrol et SARA, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le GIE Norgal est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

La société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire dans cinq GIE situés aux Antilles ; les comptes de ces entités n'étant pas significatifs, ils ne sont pas consolidés.

La société Multigas, acquise courant décembre 2013, n'est pas intégrée au périmètre de consolidation à fin décembre 2013. Sa contribution sur cet exercice n'est pas matérielle (cf. note 3.2.6).

3.2. Variations du périmètre de consolidation

Seules les variations les plus significatives sont détaillées ci-après. L'intégration des entités Rubis Restauration et Services et St Sampson Terminal n'ont pas eu d'effet matériel sur les comptes consolidés.

3.2.1. TURQUIE : FINALISATION DE L'ACQUISITION DE 50 % DU DÉPÔT PÉTROLIER DELTA PETROL

Le 18 janvier 2012, le Groupe a finalisé l'acquisition de 50 % des intérêts et droits de vote du dépôt pétrolier turc Delta Petrol, rebaptisé « Delta Rubis Petrol ». Cette transaction a été réalisée

via un partenariat avec les actionnaires actuels. L'entité logeant cette activité est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 18 janvier 2012.

Durant le premier semestre 2013, le Groupe a finalisé la juste valeur des actifs acquis et passifs repris. Le prix d'acquisition des titres a été estimé en intégrant les clauses d'ajustement de prix et d'options prévues au contrat. La juste valeur de ces éléments résulte d'un modèle d'évaluation faisant intervenir, outre les prévisions préparées par le management, des données de marché déterminées par référence à des comparables (volatilité, taux d'intérêts, multiples transactionnels...). Le *goodwill* précédemment retenu a été ajusté en conséquence à hauteur de (17,2) millions d'euros.

3.2.2. DISTRIBUTION DE CARBURANTS ET FIOULS EN JAMAÏQUE

Comme expliqué dans le Rapport Annuel 2012, le Groupe a finalisé début janvier 2013 l'acquisition auprès de Blue Equity LLC d'un réseau de distribution de carburants et fiouls en Jamaïque. Le transfert des titres a eu lieu le 31 décembre 2012 et l'entité est entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2013. Le prix total de cette acquisition, soit 65 millions d'euros, inclut à hauteur de 51 millions d'euros un financement intragroupe ayant permis à Rubis Energy Jamaica Ltd de rembourser ses emprunts bancaires. Ce montant intègre également l'impact des clauses d'ajustement de prix prévues au contrat pour leur montant le plus probable.

Les impacts de cette transaction sont résumés ci-après :

Contribution à la date d'entrée en périmètre	(en milliers d'euros)
Écart d'acquisition	39 161
Actif immobilisé	27 386
Impôts différés	4 799
Stocks	10 151
Clients et autres débiteurs	7 149
Disponibilités	3 683
TOTAL ACTIFS	92 329
Prix d'acquisition des titres	14 232
Compte courant envers le Groupe	50 514
Provisions	5 600
Fournisseurs et autres créditeurs	21 983
TOTAL PASSIFS	92 329

3.2.3. REPRISE PARTIELLE DU SITE PETROPLUS REICHSTETT

Comme expliqué dans le Rapport Annuel 2012, l'offre de reprise déposée par le Groupe, relative à la branche d'activité stockage de la société Petroplus Raffinage Reichstett (Bas-Rhin), a été validée par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg le 29 janvier 2013, avec une prise d'effet au 1^{er} février 2013.

Cette transaction concerne la partie sud du site de Reichstett, le terminal du Port aux Pétroles de Strasbourg et les pipelines de liaison entre les deux sites. Les actifs ont été repris pour une valeur de 1 euro. En contrepartie, le Groupe s'est engagé à réaliser toutes les dépenses de dépollution. Dans les comptes consolidés du Groupe, les actifs acquis et les passifs repris doivent être inscrits pour leur juste valeur. L'écart résiduel donne lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition. Durant l'année écoulée, le Groupe a procédé aux évaluations requises. Les valeurs attribuées à la date d'entrée en périmètre sont reprises dans le tableau ci-dessous. Le Groupe dispose d'une année complète (soit jusqu'au 1^{er} février 2014) pour déterminer les justes valeurs définitives. Les montants indiqués ci-après peuvent par conséquent et si nécessaire être modifiés au cours du 1^{er} semestre 2014.

Les dépenses de dépollution n'impactent pas le résultat opérationnel du Groupe car les provisions correspondantes ont été inscrites au bilan à la date d'entrée en périmètre.

Cette nouvelle activité est logée dans une structure juridique nommée « Wagram Terminal », consolidée en intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2013 et intégrée fiscalement.

Contribution à la date d'entrée en périmètre	(en milliers d'euros)
Écart d'acquisition	7 830
Terrains	6 163
Constructions	1 720
Impôts différés	4 747
Disponibilités	31
TOTAL ACTIFS	20 491
Prix d'acquisition des titres	-
Compte courant envers le Groupe	96
Provisions pour dépollution et remise en état	20 164
Fournisseurs et autres créditeurs	231
TOTAL PASSIFS	20 491

3.2.4. CESSION DES ACTIVITÉS GPL EN ALLEMAGNE

Courant août 2013, le Groupe a accepté l'offre d'un opérateur souhaitant acquérir les activités de distribution de GPL en Allemagne. Bien que restructurée, développée et rentabilisée depuis son acquisition en 2007, la filiale Vitogaz Deutschland, présente principalement sur le secteur du GPL-carburant, restait de taille modeste pour le Groupe. De plus, le marché allemand est caractérisé par l'absence de perspective d'acquisitions.

Cette transaction, sans effet significatif pour le Groupe, est détaillée ci-après :

Données contributives à la date de sortie de périmètre	(en milliers d'euros)
Écart d'acquisition	396
Actif immobilisé	19 152
Stocks	2 966
Clients et autres débiteurs	8 335
Disponibilités	746
TOTAL ACTIFS	31 595
Valeur nette comptable des titres	4 502
Capitaux propres	4 318
Emprunts et dettes financières	5 180
Provisions	3 871
Impôts différés	1 000
Fournisseurs et autres créditeurs	12 724
TOTAL PASSIFS	31 595

3.2.5. RACHAT DE L'ACTIVITÉ GPL DE BP AU PORTUGAL

Le 1^{er} août 2013, Rubis a signé un protocole d'accord avec BP en vue du rachat de son activité de distribution de GPL au Portugal. La réalisation définitive de la transaction devrait intervenir au cours du premier semestre 2014, à l'issue des travaux liés à l'organisation de cette cession et de la mise en place de l'informatique dédiée.

Avec 170 000 tonnes distribuées en 2012, cette activité représentera la plus importante position de marché de Rubis en Europe.

La valeur de transaction, soit 115 millions d'euros, fait ressortir, sur la base des comptes internes 2012, un multiple de résultat brut d'exploitation inférieur à 5. Par ailleurs, Rubis bénéficie d'un mécanisme de révision de prix en cas de baisse des résultats futurs.

3.2.6. ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ MULTIGAS

Courant décembre 2013, le groupe Rubis, à travers sa filiale Vitogaz Switzerland, leader de la distribution de GPL en Suisse, a acquis la société Multigas, spécialisée dans le conditionnement et la distribution d'ammoniac haute pureté et de gaz spéciaux. Multigas a également une activité de revente de GPL en bouteilles.

Marque de forte notoriété sur ces métiers de niche, rentable et bénéficiant de solides positions de marché, Multigas vient idéalement prolonger et compléter le métier de distribution de GPL de Rubis. En effet, la commercialisation de ces gaz spéciaux, du fait de leurs caractéristiques physico-chimiques, requiert des exigences de sécurité et des outils logistiques très comparables au propane et au butane.

En 2012, Multigas a commercialisé 2 500 tonnes de produits, tous segments confondus, pour un chiffre d'affaires de 8,5 millions de francs suisses (7 millions d'euros).

Cette entité sera consolidée à partir du 1^{er} janvier 2014, sa contribution sur l'exercice écoulé n'étant pas matérielle.

L'équipe des opérations veille à ce que l'entreprise respecte tous les règlements et lignes directrices concernant les transports maritime, aérien et terrestre, sans lesquels nous ne pourrions servir nos clients. Ils représentent la clé de notre réussite, mais si nous n'entretentions pas nos atouts physiques, à savoir notre personnel et nos infrastructures, nous ne serions pas en mesure de fournir une telle qualité de services...



... En investissant dans notre personnel et dans les installations terminales et de distribution, nous préservons les atouts stratégiques de l'île. Mais notre rôle s'étend au-delà, car en nous impliquant dans des événements communautaires locaux, nous pouvons mettre en valeur notre culture auprès du grand public.

Phil



*Mon rôle, c'est avant tout
de faire partie d'une équipe.*

Julien



Note 4. Notes annexes au bilan

4.1. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2012	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	Valeur brute au 31/12/2013
Autres immobilisations corporelles	148 942	38	6 250	(1 119)	12 830	(11 760)	155 181
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	780		241	(131)	(158)	(24)	708
Immobilisations en cours	79 055	259	77 919	(88)	(62 285)	(2 625)	92 235
Installations techniques, matériel et outillage	943 647	(13 245)	30 459	(17 001)	36 431	(12 854)	967 437
Terrains et constructions	407 539	28 327	4 714	(2 377)	12 301	(7 167)	443 337
TOTAL	1 579 963	15 379	119 583	(20 716)	(881)	(34 430)	1 658 898

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	Amortissements au 31/12/2013
Autres immobilisations corporelles	(59 067)	19	(7 595)	802	(3 280)	4 626	(64 495)
Installations et matériel	(533 699)	4 956	(43 096)	13 447	3 823	7 130	(547 439)
Terrains et constructions	(164 948)	646	(13 547)	1 500		922	(175 427)
TOTAL	(757 714)	5 621	(64 238)	15 749	543	12 678	(787 361)
VALEUR NETTE	822 249	21 000	55 345	(4 967)	(338)	(21 752)	871 537

Les variations de périmètre se décomposent en :

- ♦ acquisition de Rubis Energy Jamaica Ltd : 32 millions d'euros en valeur brute et 4,6 millions d'euros d'amortissements ;
- ♦ acquisition de Wagram Terminal : 7,9 millions d'euros en valeur brute ;
- ♦ cession de Vitogaz Deutschland : diminution de 24,5 millions d'euros en valeur brute et 10,2 millions d'euros d'amortissements.

4.2. Écarts d'acquisition

Dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition dégagés lors des différents regroupements d'entreprises et de l'application de

la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les UGT retenues par Rubis sont :

- ♦ l'activité Stockage de Produits Liquides (Europe) ;
- ♦ l'activité Distribution de GPL (Europe) ;
- ♦ l'activité Distribution de GPL (Afrique) ;
- ♦ l'activité Distribution de GPL (Caraïbes).

Cette allocation est calquée sur l'organisation de la Direction Générale des opérations du Groupe et sur le reporting interne permettant, outre le pilotage de l'activité, le suivi du retour sur capitaux employés, *i.e.* le niveau auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Le montant des écarts d'acquisition par UGT est le suivant au 31 décembre 2013 :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2013
Activité Stockage de Produits Liquides (Europe)	77 118	(9 358)	(447)	67 313
Activité Distribution de GPL (Europe)	156 202	(396)	(769)	155 037
Activité Distribution de GPL (Afrique)	13 035		(2 460)	10 575
Activité Distribution de GPL (Caraïbes)	177 096	39 161	(12 393)	203 864
ÉCARTS D'ACQUISITION (VALEUR BRUTE)	423 451	29 407	(16 069)	436 789
Dépréciation				
ÉCARTS D'ACQUISITION (VALEUR NETTE)	423 451	29 407	(16 069)	436 789

Les variations de périmètre constatées au cours de l'année correspondent :

- ♦ à l'acquisition des activités de distribution de produits pétroliers en Jamaïque pour 39,2 millions d'euros ;
- ♦ aux ajustements du *goodwill* constaté sur l'acquisition du dépôt pétrolier Delta Petrol en Turquie pour (17,2) millions d'euros ;
- ♦ à la reprise de la branche d'activité stockage de la société Petroplus Raffinage Reichstett pour 7,8 millions d'euros ;
- ♦ à la cession des activités GPL en Allemagne pour (0,4) million d'euros.

Ces éléments sont décrits en note 3 « Variations du périmètre de consolidation ».

TESTS DE DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, Rubis a testé de manière systématique tous ses écarts d'acquisition définitivement déterminés à la date de réalisation des tests selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les valeurs recouvrables ont été déterminées sur la base du calcul de la valeur d'utilité. Les calculs des valeurs d'utilité reposent sur des projections de flux de trésorerie sur la base de budgets financiers approuvés en fin d'exercice par la Direction, couvrant une période de trois ans. Les principales hypothèses formulées concernent les volumes traités et les prix de marché. Les flux de trésorerie au-delà de la période de trois ans sont extrapolés en appliquant un taux de croissance de 1 %.

Le taux d'actualisation retenu, qui repose sur le concept du coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à chaque unité génératrice de trésorerie.

Les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

Activité Stockage de Produits Liquides (Europe)	4,2 %
Activité Distribution de GPL (Europe)	entre 3,8 et 6,0 %
Activité Distribution de GPL (Afrique)	entre 6,1 et 9,0 %
Activité Distribution de GPL (Caraïbes)	entre 4,7 et 7,4 %

Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur au 31 décembre 2013.

SENSIBILITÉ DES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les tests de dépréciation reposent sur une hypothèse de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et d'étude de sensibilité faisant varier le taux de croissance à l'infini de +/- 1 % et le taux d'actualisation de +/- 1 %.

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance n'aurait pas pour effet de générer des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures à la valeur nette comptable pour les quatre UGT ci-dessus.

De même, une baisse de 5 % des flux futurs actualisés ne remet pas en cause les conclusions des tests pour les quatre UGT du Groupe.

4.3. Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les concessions, brevets et droits similaires et notamment les droits aux conventions des Ports Autonomes de Rubis Terminal pour 2 319 milliers d'euros. Rubis Terminal dispose pour son exploitation de terrains concédés par les Ports Autonomes de Rouen et Dunkerque, d'une surface totale de 203 146 m². Ces droits ont été valorisés en fonction des conventions existantes. Cet actif incorporel à durée de vie indéfinie fait l'objet d'un test de dépréciation au même titre que les écarts d'acquisition selon les modalités décrites en note 4.2.

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2012	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	Valeur brute au 31/12/2013
Droits aux conventions des Ports Autonomes (Rubis Terminal)	2 319						2 319
Autres concessions, brevets et droits similaires	23 383	(4 430)	590	(28)	442	(504)	19 453
Droit au bail	35						35
Autres immobilisations incorporelles	10 224	(1 833)	180		62	(18)	8 615
TOTAL	35 961	(6 263)	770	(28)	504	(522)	30 422

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	Amortissements au 31/12/2013
Autres concessions, brevets et droits similaires	(3 986)	300	(1 517)	22	(213)	35	(5 359)
Autres immobilisations incorporelles	(6 822)	1 619	(730)			12	(5 921)
TOTAL	(10 808)	1 919	(2 247)	22	(213)	47	(11 280)
VALEUR NETTE	25 153	(4 344)	(1 477)	(6)	291	(475)	19 142

Les variations de périmètre sont relatives à la cession des activités GPL en Allemagne.

4.4. Participation dans les entreprises associées

Le Groupe détient 20,94 % d'intérêts dans le GIE Norgal, l'un des plus gros terminaux d'importation (60 000 m³) du nord de l'Europe, situé au Havre, et capable de réceptionner des navires de toute

taille et de toute provenance. Ce GIE a pour objet d'assurer au profit de ses membres le stockage de GPL et la répartition des coûts correspondants. Le GIE Norgal est inclus dans l'unité génératrice de trésorerie Rubis Énergie Europe dans le cadre des tests de perte de valeur : Rubis Énergie Europe bénéficie en effet des avantages liés à la participation à ce GIE.

4.5. Actifs financiers

Répartition des actifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39) (en milliers d'euros)	Valeur au bilan			Juste valeur		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	101	156	221	101	156	221
Obligations et titres de créances négociables	101	156	221	101	156	221
PRÊTS ET CRÉANCES	349 675	314 897	289 350	349 675	314 897	289 350
Prêts à court terme						
Prêts à long terme	31 839	9 145	4 742	31 839	9 145	4 742
Dépôts et cautionnements	4 120	10 714	9 585	4 120	10 714	9 585
Créances clients et autres débiteurs	287 844	282 150	253 419	287 844	282 150	253 419
Autres	25 872	12 889	21 604	25 872	12 889	21 604
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	11 886	64 302	3 612	11 886	64 302	3 612
Titres de participation	11 886	60 314	3 612	11 886	60 314	3 612
Autres		3 988			3 988	
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	513		16	513		16
Instrumentés dérivés	513		16	513		16
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	345 307	272 203	231 772	345 307	272 203	231 772
ACTIFS FINANCIERS	707 482	651 558	524 971	707 482	651 558	524 971

Juste valeur des instruments financiers par niveau (IFRS 7)

Les titres de participations et autres actifs financiers disponibles à la vente sont considérés être de niveau 3 (données non observables) s'agissant de titres non cotés.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.5.5. Ils sont de niveau 1, à l'exception des dépôts à terme pour 109 millions d'euros classés en niveau 2.

4.5.1. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent notamment les titres de participation, les autres créances rattachées à des participations à plus d'un an, les titres immobilisés, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnements versés à plus d'un an et la part à plus d'un an des valeurs mobilières n'entrant pas dans la catégorie des équivalents de trésorerie.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	11 896	60 324	3 622
Autres créances rattachées à des participations	31 839	9 145	4 742
Titres immobilisés	1 258	5 698	1 390
Prêts, dépôts et cautionnements versés	1 670	1 314	1 319
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	46 663	76 481	11 073
Dépréciation	(1 198)	(1 584)	(1 199)
VALEURS NETTES	45 465	74 897	9 874

Les titres de participation correspondent essentiellement :

- ♦ aux parts de GIE détenues par la société Rubis Antilles Guyane ;
- ♦ aux titres Multigas, acquis par le Groupe en décembre 2013, et non consolidés sur l'exercice, comme expliqué dans la note 3.2.6 « Acquisition de la société Multigas ».

Au 31 décembre 2012, les titres de participation incluaient à hauteur de 58 millions d'euros les titres Rubis Energy Jamaica

Ltd, société acquise le 31 décembre et consolidée à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les autres créances rattachées à des participations incluent les effets des clauses de révision de prix prévues lors de certaines des transactions réalisées par le Groupe.

4.5.2. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an :

- ◆ des créances rattachées à des participations ;
- ◆ des prêts et des dépôts et cautionnements versés ;
- ◆ des avances et dépôts versés en vue de l'acquisition de titres ;
- ◆ des charges constatées d'avance ;
- ◆ la part à moins d'un an des valeurs mobilières de placement qui ne peuvent pas être considérées comme de la trésorerie ou équivalents de trésorerie ;
- ◆ la juste valeur des instruments de couverture.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances rattachées à des participations			
Prêts, dépôts et cautionnements versés	2 481	9 429	8 295
ACTIFS FINANCIERS COURANTS BRUTS	2 481	9 429	8 295
Dépréciation		(10)	(10)
ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	2 481	9 419	8 285
Juste valeur des instruments financiers	513		16
Autres débiteurs - avances et dépôts	11 500		8 520
Charges constatées d'avance	7 952	8 439	6 705
ACTIFS COURANTS	19 965	8 439	15 241
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	22 446	17 858	23 526

Les autres débiteurs - avances et dépôts au 31 décembre 2013 enregistrent l'avance de 11,5 millions d'euros versée au groupe BP sur le prix d'acquisition des activités GPL au Portugal (voir note 3.2.5 relative à ce rachat). Pour rappel, au 31 décembre

2011, ce poste intégrait l'avance financière de 8,5 millions d'euros versée au groupe Chevron sur le prix d'acquisition des activités de distribution de produits pétroliers aux Bahamas, îles Caïmans et Turques-et-Caïques.

4.5.3. AUTRES ACTIFS LONG TERME

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Capital souscrit non appelé	36	-
Autres créances - part à plus d'un an	17	-
Charges constatées d'avance - part à plus d'un an	227	-
TOTAL	280	-



4.5.4. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS (ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

Les clients et autres débiteurs comprennent la part à moins d'un an des créances clients et comptes rattachés, des créances liées au personnel, des créances sur l'État et des autres créances d'exploitation. La part à plus d'un an des postes précités est incluse dans les actifs financiers non courants.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	251 938	243 382	211 892
Créances liées au personnel	208	303	129
Créances sur l'État	19 586	20 006	15 460
Autres créances d'exploitation	40 758	35 803	33 401
Produits à recevoir	59		
TOTAL	312 549	299 494	260 882

Les autres créances d'exploitation incluent, à hauteur de 26,6 millions d'euros la quote-part non éliminée des comptes courants envers les filiales consolidées en intégration proportionnelle.

Dépréciation (en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2013
Créances clients et comptes rattachés	17 344	724	6 430	(1 676)	22 822
Autres créances d'exploitation		1 740	457	(314)	1 883
TOTAL	17 344	2 464	6 887	(1 990)	24 705

4.5.5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste comprend les soldes débiteurs des comptes bancaires des différentes sociétés du Groupe ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont des Sicav et FCP détenus à des fins de transactions et sont, à ce titre, comptabilisées à leur juste valeur, à savoir le cours de clôture.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Sicav	73 200	12 102	18 808
Actions	2	2	2
Autres fonds	52 865	33 322	36 569
Intérêts à recevoir	14 343	13 133	12 057
Disponibilités	204 897	213 644	164 336
TOTAL	345 307	272 203	231 772

99 % des valeurs mobilières de placement sont détenus par la société Rubis.

Risque sur actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions, le portefeuille détenu n'étant pas matériel.

4.5.6. RISQUE DE CRÉDIT

Risque clients du Groupe

Chiffre d'affaires réalisé avec le premier client, les 5 et les 10 premiers clients sur les trois derniers exercices.

	2013	2012	2011
Premier client	2 %	5 %	5 %
Cinq premiers clients	6 %	10 %	12 %
Dix premiers clients	9 %	14 %	16 %

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par zone géographique est la suivante :

Valeur nette comptable (en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Europe	106 223	119 542	102 224
Caraïbes	95 050	72 140	60 517
Afrique	27 843	34 357	41 719
TOTAL	229 116	226 039	204 460

L'antériorité des actifs courants à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable	Montants des actifs non échus	Montant des actifs échus non dépréciés		
					Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus d'1 an
Clients et autres débiteurs	312 549	24 705	287 844	239 123	37 152	7 225	4 344
Créances d'impôt	6 140		6 140	4 447	90	90	1 513
Autres actifs courants	22 446		22 446	22 410		36	
TOTAL	341 135	24 705	316 430	265 980	37 242	7 351	5 857

4.6. Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au titre des différences constatées entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les soldes d'impôts différés actifs et (passifs) peuvent s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Immobilisations et amortissements	(49 096)	(48 360)	(41 052)
Reports déficitaires	9 903	10 859	8 933
Différences temporaires	4 367	2 336	2 961
Provisions risques	1 370	1 563	1 731
Provisions pour coûts environnementaux	3 174	3 095	3 304
Instruments financiers	1 372	2 674	1 432
Engagements de retraite	3 124	3 330	2 281
Autres	55	(728)	16
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(25 731)	(25 231)	(20 394)
Impôts différés actifs	5 724	4 241	6 992
Impôts différés passifs	(31 455)	(29 472)	(27 386)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(25 731)	(25 231)	(20 394)

Les impôts différés représentatifs de reports déficitaires concernent essentiellement le report en avant des pertes fiscales des entités Frangaz, Rubis Energy Jamaica Ltd, ITC Rubis Terminal Antwerp, Rubis Terminal BV, Delta Rubis Petrol et Vitogaz Madagascar. Les déficits de Rubis Terminal BV et Vitogaz Madagascar sont principalement liés à la pratique d'amortissements fiscaux accélérés. Les impôts différés constatés sur les reports déficitaires de l'entité Frangaz concernent les pertes reportables réalisées avant l'intégration au périmètre fiscal Rubis. Ces pertes sont imputables sur les bénéfices réalisés par Frangaz. Les prévisions d'activité mises à jour à la clôture justifient le caractère probable de l'imputation à moyen terme des impôts différés actifs.

Les impôts différés relatifs aux instruments financiers sont constitués par l'impôt différé relatif à la juste valeur des instruments de couverture pour les sociétés Rubis Terminal, Rubis Énergie (anciennement Vitogaz), Vitogaz Switzerland, Rubis Antilles Guyane et Delta Rubis Petrol.

Les impôts différés portant sur les immobilisations sont constitués principalement :

- ◆ de l'annulation des amortissements dérogatoires ;
- ◆ de l'homogénéisation des rythmes d'amortissement des installations techniques ;
- ◆ de la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale de certains actifs.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Seul figure au bilan le solde actif ou passif d'impôt différé par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Il existe un seul périmètre d'intégration fiscale dans le Groupe, celui de la mère Rubis, qui comprend les entités : Rubis Terminal, Wagram Terminal, Vitogaz France, Rubis Énergie, Coparef, ViTO Corse, Frangaz, HP Trading (absorbée par Rubis Énergie le 31 décembre 2013), Starogaz, Sicogaz, Rubis Antilles Guyane, SIGL, Rubis Caraïbes Françaises, Rubis Guyane Française et Société Antillaise des Pétroles Rubis.

4.7. Stocks

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Stocks de matières premières et fournitures	37 907	37 159	52 068
Stocks de produits finis et intermédiaires	38 806	40 353	36 439
Stocks de marchandises	84 307	76 066	46 465
TOTAL	161 020	153 577	134 972

La progression des stocks de marchandises inclut, à hauteur de 8,2 millions d'euros, la contribution des entités nouvellement acquises (Rubis Energy Jamaica Ltd).

Dépréciation (en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Écart de conversion	31/12/2013
Stocks de matières premières et fournitures	3 573	2 681	2 545	(8)	3 701
Stocks de produits finis et intermédiaires	319	96	319		96
Stocks de marchandises	225	359	171	(26)	387
TOTAL	4 117	3 136	3 035	(34)	4 184

4.8. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 37 291 099 actions entièrement libérées de 2,50 euros chacune et s'élève à 93 228 milliers d'euros.

Pour mémoire, le Collège de la Gérance, réuni le 8 juillet 2011, a ramené la valeur nominale de chaque action de 5 euros à 2,50 euros. Les différentes opérations sur capital, intervenues au cours de la période, sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
Au 1^{er} janvier 2013	32 427 973	81 070	542 440
Païement du dividende en actions	1 245 026	3 113	48 481
Levée de stock-options	388 438	971	8 237
Actions gratuites			
Plan Épargne Entreprise	50 365	126	1 889
Paceo	850 000	2 125	38 609
Equity Line 2013 (BNP - Crédit Agricole CIB)			2
Augmentation de capital du 3 décembre 2013	2 329 297	5 823	79 196
Frais sur augmentations de capital			(1 394)
Imputation sur la réserve légale			(1 216)
AU 31 DÉCEMBRE 2013	37 291 099	93 228	716 244

En juillet 2011, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec la Société Générale pour une période de 24 mois et dans la limite autorisée de 1 652 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 5 %. Depuis sa signature, cette convention a donné lieu à l'émission de 1 650 000 actions nouvelles (dont 850 000 sur l'année 2013).

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention n'a pas donné lieu à émission d'actions nouvelles.

En novembre 2013, le Groupe a procédé à une augmentation de capital destinée non seulement au refinancement des

dernières acquisitions et investissements en cours mais aussi au renforcement de ses moyens financiers. En effet, le Groupe, qui s'est toujours inscrit dans une dynamique de développement, souhaite disposer d'une situation financière solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités dans un environnement particulièrement actif.

La souscription s'est soldée par une demande totale supérieure de 199,1 millions d'euros à l'objectif visé, soit un taux de souscription de 334,2 %. À l'issue de l'opération, 2 329 297 actions nouvelles ont été souscrites à un prix unitaire de 36,50 euros.

Les actions nouvelles ont été assimilées aux actions existantes dès leur émission et confèrent les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

Au 31 décembre 2013, Rubis possédait 29 707 actions d'autocontrôle.

4.9. Options de souscription d'actions et actions gratuites

Suite à la division par deux de la valeur nominale des actions, décidée en juillet 2011, le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions ainsi que le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées ont été multipliés par deux et le prix d'exercice des options et les conditions de cours de ces plans ont été réajustés au centième d'euro inférieur.

De même, suite à l'augmentation de capital réalisée en novembre 2013 (règlement – livraison le 3 décembre 2013), les nombres d'options et d'actions gratuites ainsi que le prix d'exercice des options ont été revus pour corriger les effets dilutifs.

La charge constatée en 2013 au titre des options de souscription d'actions, des actions gratuites et des PEE est inscrite pour 2 859 milliers d'euros en « charges de personnel ».

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice ajusté en raison de l'augmentation de capital du 03/12/2013 (en euros)	Nombre d'options caduques ou annulées au 31/12/2013	Nombre d'options exercées au 31/12/2013	Nombre d'options attribuées en 2013	Ajustement du nombre d'options lié à l'augmentation de capital	Nombre d'options non exercées au 31/12/2013
19 janvier 2004	37 815	13,42	13,24		28 635		328	9 508
12 juillet 2005	6 487	22,41	22,11		6 107		6	386
29 août 2007	8 314	28,07	NA		8 314			
22 juillet 2009	748 176	24,06	23,74	14 548	423 417		4 309	314 520
28 avril 2011	77 800	39,52	38,99				1 056	78 856
9 juillet 2012	532 060	37,60	37,10				7 222	539 282
TOTAL	1 410 652			14 548	466 473		12 921	942 552

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options (après ajustement)	Date limite d'exercice	Prix d'exercice ajusté en raison de l'augmentation de capital du 03/12/2013 (en euros)	Nombre d'options (après ajustement)	Prix d'exercice (en euros)
19 janvier 2004	9 508	18/01/2014	13,24	9 508	13,24
12 juillet 2005	386	11/07/2015	22,11	386	22,11
29 août 2007		28/08/2013	NA		28,07
22 juillet 2009	314 520	21/07/2014	23,74	314 520	23,74
28 avril 2011	78 856	27/04/2016	38,99		38,99
9 juillet 2012	539 282	08/07/2017	37,10		37,10
TOTAL	942 552			324 414	

Le 22 juillet 2009, le Collège de la Gérance a décidé de décaler d'un an l'ouverture des périodes d'exercice des options du plan du 29 août 2007.



ACTIONS GRATUITES

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées	Nombre d'actions caduques ou annulées au 31/12/2013	Ajustement du nombre d'options lié à l'augmentation de capital	Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées après ajustement
22 juillet 2009	5 614		77	5 691
28 avril 2011	11 200		156	11 356
9 juillet 2012	189 849		2 590	192 439
18 juillet 2012	1 400		19	1 419
18 septembre 2012	3 500		48	3 548
9 juillet 2013	11 050		152	11 202
TOTAL	222 613		3 042	225 655

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de trois années au minimum, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution est soumise à des conditions fixées par le Collège de la Gérance.

VALORISATION DES PLANS D'OPTIONS ET DES ACTIONS GRATUITES

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation de ces plans est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la

zone Euro de duration équivalente à celle des options (source Iboxx).

En ce qui concerne l'exercice anticipé des options, le modèle repose sur une hypothèse d'anticipations rationnelles de la part des détenteurs d'options, qui peuvent exercer continuellement leur option sur toute la période d'exercibilité. La volatilité implicite retenue a été estimée à partir de la volatilité historique observée.

Les taux de dividendes annuels retenus pour les valorisations sont repris dans le tableau ci-dessous.

Date du Collège de la Gérance	Taux de dividende annuel	
	Stock-options	Actions gratuites
29 août 2007	5 %	
22 juillet 2009	5 %	5 %
28 avril 2011	3,7 %	3,7 %
9 juillet 2012	4,2 %	4,2 %
18 juillet 2012		4,2 %
18 septembre 2012		4,2 %
9 juillet 2013		4 %

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE – VALORISATION DES PEE

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation des PEE est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone Euro de duration équivalente à celle des instruments évalués (source Iboxx). La décote liée à l'incessibilité a été estimée à partir du taux d'emprunt moyen sur 5 ans, soit 2,01 % pour le plan 2013 (2,81 % pour le plan 2012).



4.10. Passifs financiers

Répartition des passifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39) <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan			Juste valeur		
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	4 416	8 336	4 287	4 416	8 336	4 287
Instruments dérivés	4 416	8 336	4 287	4 416	8 336	4 287
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	882 906	957 460	733 255	882 906	957 460	733 255
Emprunts et dettes financières	542 750	594 475	407 140	542 750	594 475	407 140
Consignations d'emballages	76 616	77 937	79 779	76 616	77 937	79 779
Autres passifs long terme	3 548	4 380	1 218	3 548	4 380	1 218
Fournisseurs et autres créditeurs	253 185	271 406	235 748	253 185	271 406	235 748
Dettes d'impôt	4 661	4 796	5 388	4 661	4 796	5 388
Autres passifs courants	2 146	4 466	3 982	2 146	4 466	3 982
BANQUES	72 333	67 027	76 586	72 333	67 027	76 586
PASSIFS FINANCIERS	959 655	1 032 823	814 128	959 655	1 032 823	814 128

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

4.10.1. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

Courants <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts auprès des établissements de crédit	296 168	107 252	96 240
Intérêts courus non échus sur emprunts et concours bancaires	1 181	1 264	1 408
Concours bancaires	71 975	66 668	76 105
Autres emprunts et dettes assimilées	105	58	67
TOTAL EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES (PART À MOINS D'UN AN)	369 429	175 241	173 820

Non courants <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts auprès des établissements de crédit	237 515	477 785	303 338
Consignations citernes	20 935	21 381	22 090
Consignations bouteilles	55 681	56 556	57 689
Autres emprunts et dettes assimilées	8 139	8 475	6 568
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	322 270	564 198	389 685
TOTAL	691 699	739 439	563 505

Emprunts et dettes financières <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	
	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	231 833	5 682
Autres emprunts et dettes assimilées	4 811	3 328
TOTAL	236 644	9 010

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Hypothèques	Nantissements de titres	Nantissements d'immobilisations corporelles	Autres garanties	Non garantis	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 028	61 840	3 111	67 590	392 114	533 683
Concours bancaires				12 455	59 520	71 975
Autres emprunts et dettes assimilées					8 244	8 244
TOTAL	9 028	61 840	3 111	80 045	459 878	613 902

Pour information, Rubis Caribbean Holdings Inc. s'est engagé à nantir au bénéfice de la Société Générale les actions composant 100 % du capital de Rubis Energy Jamaica Ltd, en garantie du prêt de 50 millions d'euros accordé par la Société Générale à Vitogaz France en décembre 2012 (l'encours au 31 décembre 2013 s'élève à 38,4 millions d'euros). Le nantissement n'étant pas formellement

signé au 31 décembre 2013, la garantie n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus.

La variation des emprunts et autres passifs financiers courants et non courants entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre*	Émission	Remboursement	Écart de conversion	31/12/2013
Emprunts et dettes financières courantes et non courantes	661 502	(5 042)	80 872	(117 290)	(4 959)	615 083

* Principalement cession de Vitogaz Deutschland, voir note 3.2.4.

Les émissions réalisées au cours de la période s'expliquent essentiellement par le financement des investissements industriels et des variations de périmètre des deux pôles (y compris financements souscrits par les entités nouvellement intégrées Rubis Jamaica Ltd et Wagram Terminal).

(en milliers d'euros)	31/12/2013	
	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 374	227 141
Emprunts auprès des établissements de crédit - part à moins d'un an	3 453	292 715
TOTAL	13 827	519 856

Covenants financiers

L'endettement net consolidé du Groupe atteint 270 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les contrats de crédit intègrent l'engagement par le Groupe et par chacun des secteurs d'activité de respecter, pendant la durée des emprunts, les ratios financiers suivants :

♦ endettement net sur fonds propres inférieur à 1 ;

♦ endettement net sur Ebitda inférieur à 3,5.

Au 31 décembre 2013, les ratios du Groupe faisaient ressortir une position confortable de Rubis par rapport à ces contraintes, de même, la situation générale du Groupe et ses perspectives écartaient toute probabilité d'occurrence des faits générateurs d'exigibilité anticipée. Le non-respect des ratios entraînerait un remboursement anticipé des emprunts.



4.10.2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Couverture/entités	Élément couvert	Nominal couvert	Échéances	Type d'instrument	Valeur de marché au 31/12/2013 (en milliers d'euros)
Taux					
Rubis Terminal	Emprunt	50 M€	01/2017	swap	(1 151)
	Emprunt	20 M€	10/2015	swap	(513)
Delta Rubis Petrol	Emprunt	12 M\$	09/2017	swap	(570)
Rubis Énergie	Emprunt	25 M€	12/2015	swap	(425)
(anciennement Vitogaz)	Emprunt	12 M€	11/2017	swap	(4)
	Emprunt	50 M€	11/2014	swap	(485)
	Emprunt	20 M€	10/2014	swap	(69)
	Emprunt	40 M€	10/2014	swap	(423)
Vitogaz Switzerland	Emprunt	6 MCHF	12/2017	swap	(103)
Rubis Antilles Guyane	Emprunt	2,375 M€	07/2018	swap	(7)
Autres instruments non éligibles à la comptabilité de couverture		10 M€	10/2015	swap	(530)
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS		243 M€			(4 281)

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à

partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2013, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Risque de taux

Caractéristique des emprunts contractés	Taux	Montant global des lignes (en milliers d'euros)	Échéances			Existence ou non de couverture
			À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	
Euro	Fixe					
	Variable	482 828	274 254	204 824	3 750	OUI
Dirham marocain	Fixe	326	48	220	58	
	Variable					
Franc suisse	Fixe	3 066	796	2 270		
	Variable	18 737	3 259	13 604	1 874	OUI
Rand	Fixe					
	Variable	5 149	2 060	3 089		
Dollar américain	Fixe					
	Variable	13 142	13 142			OUI
Dollar jamaïcain	Fixe	10 435	2 609	7 826		
	Variable					
TOTAL		533 683	296 168	231 833	5 682	

Le risque de taux est limité aux emprunts souscrits par le Groupe.

Aucun emprunt à ce jour n'est susceptible d'être remboursé pour cause de mise en jeu de covenants.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur de 243 millions d'euros (incluant 10 millions d'euros d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) sur un total de 519,9 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2013, représentant 47 % de ce montant (cf. ligne « hors bilan » du tableau ci-dessous).

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an ⁽⁴⁾	De 1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts et dettes financières hors consignations ⁽¹⁾	369 429	236 644	9 010
Actifs financiers ⁽²⁾	345 307		
Position nette avant gestion	24 122	236 644	9 010
Hors bilan ⁽³⁾	(110 000)	(133 000)	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(85 878)	103 644	9 010

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires, intérêts courus non échus et autres emprunts et dettes assimilées.
(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie.
(3) Instruments financiers dérivés.
(4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

L'endettement net à taux variable s'élève à 246,6 millions d'euros : emprunts confirmés à taux variables (519,9 millions d'euros) plus concours bancaires courants (72 millions d'euros) moins la trésorerie disponible (345,3 millions d'euros).

Compte tenu des couvertures mises en place, une variation de 1 % des taux court terme n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat financier du Groupe, ni sur le coût de l'endettement financier net ou encore sur le résultat net total 2013 (impact inférieur à un million d'euros avant impôt).

Risque de change

Les achats de GPL ou de produits pétroliers sont réalisés en dollars ; c'est donc vis-à-vis de cette seule monnaie que le Groupe reste potentiellement exposé.

Rubis Terminal (activité négoce) reste marginalement exposé (position quasiment nulle) à un risque de change, dans la mesure où les achats de produits en dollars sont financés par des achats quotidiens de dollars contre euros correspondant aux ventes réalisées. Une position positive peut ponctuellement être enregistrée en cas de faible niveau des stocks et correspond alors à la valeur du stock outil à reconstituer.

Delta Rubis Petrol, sa filiale basée en Turquie, a retenu le dollar comme devise fonctionnelle car ses principales transactions sont réalisées dans cette devise.

Rubis Énergie affiche, au 31 décembre 2013, une position créditrice nette en dollars de 13,3 millions, correspondant essentiellement

au financement du fonds de roulement des entités SARA (raffinerie située aux Antilles), Easigas South Africa et Rubis Energy Jamaica Ltd (consolidée depuis le 1^{er} janvier 2013) ainsi qu'à des achats de GPL.

Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable de l'euro de un centime par rapport au dollar le risque de change serait défavorable de 70 milliers d'euros.

(en millions de dollars US)	Au 31/12/2013
Actifs	18,9
Passifs	32,2
Position nette avant gestion	(13,3)
Position hors bilan	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(13,3)

Risque de variation des prix des GPL

Le risque lié aux variations des prix des GPL doit être analysé à partir des deux éléments suivants :

- ♦ le risque de variation de prix des GPL est atténué par la courte durée de stockage du produit ;
- ♦ les tarifs commerciaux sont régulièrement révisés en fonction des conditions de marché.

4.10.3. AUTRES PASSIFS

Courants (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	2 146	4 466	3 982
Juste valeur des instruments financiers	4 416	8 336	4 287
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	6 562	12 802	8 269

Non courants (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dettes sur acquisition d'immobilisations - part à plus d'un an		3 322	
Autres dettes - part à plus d'un an	1 155	716	746
Produits constatés d'avance - part à plus d'un an	2 393	342	472
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	3 548	4 380	1 218

4.10.4. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS (PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs	148 665	175 097	154 302
Dettes sur acquisitions d'actifs	5 044	5 973	1 290
Dettes sociales	23 779	22 278	20 619
Dettes fiscales	28 817	31 569	22 008
Charges à payer	9	86	115
Comptes courants	29 739	20 558	23 071
Dettes diverses d'exploitation	17 132	15 843	14 343
TOTAL	253 185	271 406	235 748

4.10.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ**Risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants**

Achats du Groupe réalisés avec le premier fournisseur, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs sur les 3 derniers exercices :

	2013	2012	2011
Premier fournisseur	8 %	10 %	8 %
Cinq premiers fournisseurs	24 %	30 %	34 %
Dix premiers fournisseurs	37 %	39 %	43 %

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2013, le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 406 millions d'euros. Compte tenu du ratio de dette nette sur fonds propres (23 %) du Groupe au 31 décembre 2013, ainsi que du niveau de la capacité d'autofinancement, le tirage de ces lignes n'est pas susceptible d'être remis en cause du fait des covenants.

(en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Échéance de remboursement	296	232	6

Parallèlement, il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie mobilisable immédiatement de 345 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	245 654	250 329	678	3	536	240 086	9 026	250 329
Consignations d'emballages	76 616	76 859	46	91	778	42 875	33 069	76 859
Autres passifs long terme	3 548	3 548				3 356	192	3 548
Emprunts et concours bancaires	369 429	372 114	75 496	10 068	286 548	2		372 114
Fournisseurs et autres créditeurs	253 185	253 185	203 361	42 577	6 141	1 106		253 185
Autres passifs courants	6 562	6 562	1 102	167	5 293			6 562
TOTAL	954 994	962 597	280 683	52 906	299 296	287 425	42 287	962 597

La différence entre les flux de trésorerie contractuels et les valeurs comptables des passifs financiers est principalement constituée par les intérêts futurs.

4.11. Autres provisions (hors avantages au personnel)

Non courants (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges	13 193	22 392	23 616
Provisions pour renouvellement d'immobilisations	31 920	17 866	15 542
TOTAL	45 113	40 258	39 158

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- ♦ une provision relative à l'obligation du groupe Rubis de personnaliser les actifs de ses nouvelles acquisitions, inscrite au 31 décembre 2013 pour un montant de 3,7 millions d'euros ;
- ♦ des provisions relatives à des risques ou litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis. Ces éléments sont évalués à partir d'estimations des sorties de ressources nécessaires pour éteindre l'éventuelle obligation et en intégrant des probabilités de réalisation des différents scénarios envisagés.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont conformes à la norme IAS 16. Le Groupe a procédé à une estimation des coûts de dépollution et de démantèlement reposant notamment sur les conclusions de conseils externes.

Conformément à la norme IAS 16, la valeur actuelle de ces dépenses a été incorporée au coût des installations correspondantes. Rubis a appliqué les dispositions de l'interprétation IFRIC et a ainsi inclus dans le coût des immobilisations corporelles correspondantes le montant de la provision déterminée à la date de transition (1^{er} janvier 2004) et ramené par actualisation financière à la date à laquelle l'obligation correspondante est née en l'espèce en 1995. Cet actif a été amorti rétrospectivement depuis cette date sur une durée de 15 à 40 ans, selon les sites industriels et l'échéance probable des dépenses concernées.

Au 31 décembre 2013, ce poste inclut également les provisions pour dépollution et remise en état constituées lors de la reprise du site Petroplus Reichstett, soit 20,2 millions d'euros comme expliqué en note 3.2.3. Sur l'exercice 2013, ces provisions ont été consommées à hauteur de 3,4 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Provisions au 31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises		Provisions au 31/12/2013
				Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Provisions pour risques et charges	22 392	3 721	2 765	(9 409)	(6 276)	13 193
Provisions pour renouvellement d'immobilisations	17 866	21 830		(7 776)		31 920
TOTAL	40 258	25 551	2 765	(17 185)	(6 276)	45 113

Les variations de périmètre correspondent essentiellement à l'entrée en périmètre des entités Wagram Terminal (provisions pour dépollution et remises en état) et Rubis Jamaica Ltd (provisions pour personnalisation des actifs et démantèlement).

Les variations de provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- ♦ lors de la cession de IPEM en février 2006, Rubis et Vitogaz ont conservé le suivi et la charge financière d'un certain nombre de

litiges afférents à IPEM et ses filiales. Les procédures en cours ont connu une issue favorable sur la période. Par conséquent, la provision correspondante de 1,3 million d'euros a été reprise sans être utilisée ;

- ♦ de même, des provisions relatives à plusieurs risques pouvant conduire à la mise en cause du groupe Rubis ont fait l'objet d'une reprise sans utilisation à hauteur de 5 millions d'euros, les risques étant devenus sans objet au cours de l'année.

4.12. Avantages au personnel

Les avantages au personnel accordés par le Groupe sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous. Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 2.20.

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Provision pour retraite	11 143	15 456	13 478
Provision pour couverture assurance maladie et mutuelle	3 824	5 470	4 666
Provision pour médailles du travail	965	1 070	882
TOTAL	15 932	21 996	19 026

La variation des provisions liées aux avantages au personnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
PROVISIONS AU 1^{ER} JANVIER	21 996	19 026	13 486
Entrées - sorties de périmètre	(3 952)	(303)	2 392
Charge d'intérêt de la période	1 523	1 456	1 560
Coût des services rendus de la période	668	1 178	1 564
Rendement attendu des actifs de la période	(1 114)	(839)	(802)
Prestations payées sur la période	(497)	(835)	(898)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	(2 252)	2 456	1 593
Écarts de conversion	(440)	(143)	131
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE	15 932	21 996	19 026

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les engagements postérieurs à l'emploi sont constitués :

- ♦ des engagements d'indemnités de départ à la retraite (France, Allemagne, Turquie, Afrique du Sud, Caraïbes et Bermudes) ;
- ♦ des engagements au titre d'un fonds de pension en Angleterre, ce régime ayant été fermé en novembre 2008 ;
- ♦ des primes des dispositifs de préretraite et congés de fin de carrière de la société SARA (située aux Antilles) ;
- ♦ des engagements de prise en charge, par les sociétés localisées aux Bermudes et en Afrique du Sud, de la couverture d'assurance maladie lors du départ à la retraite des salariés présents lors de l'acquisition de ces entités par le Groupe.

Aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013, les avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'évaluations par un actuaire indépendant, selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses	2013	2012	2011
Taux d'actualisation	de 1,13 % à 9,65 % (selon structure)	de 0,56 % à 7,28 % (selon structure)	de 0,74 % à 8,49 % (selon structure)
Taux d'inflation	1 % à 7 % (selon structure)	1 % à 6,05 % (selon structure)	1 % à 7,25 % (selon structure)
Taux de revalorisation des salaires	de 0,0 à 4,82 % (selon structure)	de 0,0 à 4,50 % (selon structure)	de 0,0 à 4,90 % (selon structure)
Taux de charges sociales	de 0 à 51 % (selon structure)	de 0 à 51 % (selon structure)	de 0 à 48 % (selon structure)
Proportion de départ volontaire	100 %	100 %	100 %
Âge de départ volontaire à la retraite	de 60 à 65 ans (selon structure)	de 60 à 65 ans (selon structure)	de 58 à 65 ans (selon structure)
Table de mortalité	TH/TF 2000-2002 pour les salariés français	TH/TF 2000-2002 pour les salariés français	TH/TF 2000-2002 pour les salariés français
	TV 88-90 pour les salariés bermudiens	TV 88-90 pour les salariés bermudiens	TD 88-90 pour les salariés sénégalais TV 88-90 pour les salariés bermudiens
	PNL00 MC YOB pour les salariés anglo-normands	PNL00 MC YOB pour les salariés anglo-normands	PNL00 MC YOB pour les salariés anglo-normands
	Table de survie TB20 pour les salariés allemands	Table de survie TB20 pour les salariés allemands	Table de survie TB20 pour les salariés allemands
	Table de survie TGH-TGF05 pour les salariés du Guyana	Table de survie TGH-TGF05 pour les salariés du Guyana	Table de survie TGH-TGF05 pour les salariés du Guyana
	Table de survie SA85-9.0 pour les salariés sud-africains	Table de survie SA85-9.0 pour les salariés sud-africains	Table de survie SA85-9.0 pour les salariés sud-africains
	Table de survie 1998-2003 pour les salariés suisses	Table de survie 1998-2003 pour les salariés suisses	Table de survie 1998-2003 pour les salariés suisses
	Table de mortalité GAM 94 pour les salariés de la Barbade et des Bahamas	Table de mortalité GAM 94 pour les salariés de la Barbade	Table de mortalité GAM 94 pour les salariés de la Barbade

Les écarts actuariels sont constatés en contrepartie des capitaux propres.

Les taux d'actualisation ont été utilisés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie (notation minimale AA) sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Le calcul de sensibilité de la provision pour engagements à la variation d'un quart de point de pourcentage du taux d'actualisation, montre que le montant de l'obligation et des éléments de résultats ne seraient pas affectés significativement au regard du total reconnu au titre des avantages au personnel dans les comptes du Groupe.

Hypothèses de sensibilité (en milliers d'euros)	Provision pour engagements
Évaluation de la provision au 31/12/2013	15 932
Évaluation de la provision - taux d'actualisation en diminution de 0,25 %	16 590
Évaluation de la provision - taux d'actualisation en augmentation de 0,25 %	15 568

DÉTAIL DES ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Dette actuarielle des engagements non couverts par des actifs	12 232	22 000	16 667
Dette actuarielle des engagements couverts par des actifs	24 604	21 042	20 712
Valeur de marché des actifs de couverture	(23 875)	(26 616)	(25 150)
Déficit	12 961	16 426	12 229
Limitation des actifs (régimes surfinancés)	2 007	4 500	5 915
PROVISION CONSTITUÉE AU 31 DÉCEMBRE	14 968	20 926	18 144

ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Dettes actuarielles au 1^{er} janvier	43 043	37 379	30 042
Coût des services rendus de la période	1 803	1 830	1 561
Charge d'intérêt de la période	341	679	1 528
Prestations payées sur la période	(589)	(1 306)	(1 379)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	(2 947)	(1 042)	2 664
Entrées de périmètre et variation de pourcentage d'intérêt*	(3 876)	5 301	2 319
Écarts de conversion	(939)	200	645
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	36 836	43 043	37 379

* Constitué principalement par la dette actuarielle de l'Allemagne (sortie de périmètre).

ÉVOLUTION DES ACTIFS DE COUVERTURE

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Actifs de couverture au 1^{er} janvier	22 117	19 235	17 336
Entrées de périmètre		5 595	7 329
Écart de conversion	(500)	342	528
Rendement attendu des fonds	1 202	859	802
Prestations payées	(145)	(487)	(502)
Écarts actuariels	1 201	1 071	(343)
Actifs de couverture au 31 décembre	23 875	26 616	25 150
Limitation des actifs	(2 007)	(4 500)	(5 915)
ACTIFS RECONNUS AU 31 DÉCEMBRE	21 868	22 117	19 235

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES AVANTAGES AU PERSONNEL

(en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique
Hypothèses actuarielles	de 1,13 % à 9,65 %	de 3 % à 5,82 %	8,22 %
Provision pour retraite et couverture assurance maladie	3 508	11 156	303
Provision pour médailles du travail	635	330	

Note 5. Notes annexes au compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est détaillé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité et par zone d'implantation des sociétés consolidées.

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012		31/12/2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 934 331	100 %	1 729 799	100 %	1 160 160	100 %
Rubis Terminal	212 789	11,0 %	255 021	13,8 %	170 114	13,3 %
Rubis Énergie Europe	249 712	12,9 %	308 864	23,3 %	286 869	31,5 %
Rubis Énergie Caraïbes	1 424 005	73,6 %	1 104 193	59,6 %	638 492	50,1 %
Rubis Énergie Afrique	47 825	2,5 %	61 721	3,3 %	64 685	5,1 %
Société mère						
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	830 693	100 %	939 613	100 %	847 736	100 %
Rubis Terminal	138 611	16,7 %	129 136	13,7 %	115 860	13,7 %
Rubis Énergie Europe	274 018	33,0 %	360 824	38,4 %	365 937	43,3 %
Rubis Énergie Caraïbes	298 895	36,0 %	324 806	34,6 %	252 196	29,6 %
Rubis Énergie Afrique	119 169	14,3 %	124 844	13,3 %	113 744	13,4 %
Société mère			2			
TOTAL	2 765 024	-	2 669 412	-	2 007 896	-

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les opérations réalisées pour compte de tiers sont exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur (comme indiqué dans la note 2.21 relative aux principes comptables appliqués pour la reconnaissance du chiffre d'affaires).

Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur le résultat brut d'exploitation, le résultat opérationnel ou le résultat net (transactions réalisées sans marge). À des fins de comparaison, les données historiques ont été retraitées à hauteur de 122 millions d'euros pour 2012 et 115 millions d'euros pour 2011.

5.2. Achats consommés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Achat de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	232 143	213 911	203 640
Variation de stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(3 991)	15 063	(18 609)
Production stockée	1 285	(4 471)	(2 535)
Autres achats	12 085	8 940	9 385
Achats de marchandises	1 929 120	1 883 457	1 320 273
Variation de stocks de marchandises	(2 192)	(16 945)	3 454
Dotations nettes de reprises de dépréciations sur stocks de matières premières et marchandises	(284)	(204)	(2)
TOTAL	2 168 166	2 099 751	1 515 606



5.3. Frais de personnel

Les frais de personnel du Groupe se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements	75 843	75 417	68 719
Rémunération de la Gérance	2 200	2 145	2 109
Charges sociales	32 123	31 686	25 083
TOTAL	110 166	109 248	95 912

L'effectif moyen du Groupe se ventile comme suit :

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement par catégorie	31/12/2013
Cadres	296
Employés et ouvriers	873
Agents de maîtrise et techniciens	302
TOTAL	1 471

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31/12/2012	Entrées ⁽¹⁾	Sorties ⁽²⁾	31/12/2013
TOTAL	1 450	189	(168)	1 471

(1) Dont 85 au titre de l'entrée de périmètre de Rubis Energy Jamaica.

(2) Dont 36 au titre de la sortie de périmètre de Vitogaz Deutschland.

Quote-part de l'effectif moyen des sociétés intégrées proportionnellement	31/12/2013
TOTAL	155

5.4. Charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Locations et charges locatives	14 353	14 207	13 064
Rémunération intermédiaires et honoraires*	17 180	16 756	16 848
Autres services extérieurs	170 040	163 648	147 129
TOTAL	201 573	194 611	177 041

* Concerne essentiellement Rubis Antilles Guyane et Vitogaz France :

- rémunération des concessionnaires distributeurs de GPL ;
- primes versées aux indicateurs de nouveaux réservoirs ;
- commissions versées pour les stations-service GPL-c.

5.5. Amortissements et provisions nets

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	2 601	1 897	1 558
Immobilisations corporelles	63 602	59 734	50 145
Actifs circulants	6 161	5 931	3 002
Risques et charges d'exploitation	(8 326)	(3 316)	(2 903)
TOTAL	64 038	64 245	51 802

5.6. Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Subventions d'exploitation	11	34	723
Produits divers de gestion courante	3 954	4 882	6 723
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 966	4 916	7 446
Charges diverses de gestion courante	2 664	3 650	2 613
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 664	3 650	2 613
TOTAL	1 302	1 266	4 833

5.7. Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	553	761	1 189
Frais d'acquisition stratégiques	(149)	(1 038)	(3 525)
Autres charges et provisions	2 262	(2 092)	(2 200)
Impact des regroupements d'entreprises et cessions d'entreprises	199	9 032	6 250
TOTAL	2 865	6 663	1 714

5.8. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des équivalents de trésorerie	1 419	1 068	537
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	143	197	530
Intérêts sur emprunts et autres dettes financières	(13 987)	(14 419)	(13 009)
TOTAL	(12 425)	(13 154)	(11 942)

5.9. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Pertes de change	(7 785)	(3 311)	(6 199)
Gains de change	2 849	2 558	3 070
Autres résultats financiers	3 142	1 465	1 078
TOTAL	(1 795)	712	(2 051)

5.10. Impôts sur le résultat

5.10.1. CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES INTÉGRÉES FISCALEMENT

Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France.

Le taux de base de l'impôt en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égale à 3,3 % de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 %.

La loi de finances rectificative 2011 a instauré une contribution exceptionnelle de 5 % assise sur le montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution est applicable aux exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014. La loi de finances 2014 a porté cette contribution de 5 % à 10,7 % pour les exercices 2013 et 2014.

En conséquence, le résultat de l'intégration fiscale française est taxé au taux de 38 % contre 36,10 % en 2012.

L'entité SARA Antilles est également soumise à la contribution exceptionnelle de 10,7 %.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode décrite en note 2.25.

La contribution additionnelle de 10,7 % n'a pas eu d'impact significatif sur la position nette d'impôts différés.

5.10.2. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE CALCULÉ AVEC LE TAUX D'IMPÔT EN VIGUEUR EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPÔT RÉELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Résultat	Impôt	Taux
Résultat au taux normal	155 139	(53 414)	+ 34,43 %
Effet géographique		11 230	- 7,2 %
Impôt de distribution (quote-part F&C, RAS)		(2 110)	+ 1,4 %
Taxe spécifique de 3 % sur les distributions		(1 245)	+ 0,8 %
Contribution additionnelle France		(2 407)	+ 1,6 %
Différences permanentes		570	- 0,4 %
Impôt sur augmentations de capital		(854)	+ 0,6 %
Impact des opérations taxées à taux réduit		1 359	- 0,9 %
Divers autres		1 732	- 1,2 %
Résultat avant impôts et SME	155 139	(45 139)	+ 29,1 %
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat avant impôts	155 139	(45 139)	+ 29,1 %

Le taux d'impôt en vigueur en France a été maintenu à 34,43 %, la contribution additionnelle étant présentée comme une mesure transitoire.

5.11. Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont calculés comme suit :

- ♦ le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ;

- ♦ le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ; le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs.

Dans les deux cas, les actions prises en considération pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sont celles qui donnent un droit illimité aux bénéficiaires.

Sont présentés ci-dessous les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé part du Groupe	104 660	93 774	71 756
Effet résultat des stock-options	780	784	600
Résultat net consolidé après prise en compte de l'effet résultat des stock-options	105 440	94 558	72 356
Nombre d'actions à l'ouverture	32 427 973	30 404 825	28 139 150
PEE	31 058	34 765	23 854
Ligne de capital et Pacey	651 250	221 111	650 388
Droits préférentiels de souscription	358 251	103 680	200 083
Dividende en actions	619 055	490 680	516 277
Actions gratuites	217 171	175 078	115 061
Nombre moyen de stocks-options	1 141 991	1 118 593	1 016 743
Nombre moyen d'actions (y.c. stock-options)	35 446 749	32 548 732	30 661 556
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2,97	2,91	2,36
RÉSULTAT NON DILUÉ PAR ACTION (en euros)	3,07	3,00	2,43

5.12. Dividendes votés et proposés

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes en faveur de ses actionnaires, telle que le démontre le taux de distribution par rapport au bénéfice qui a représenté, pour les cinq dernières années, en moyenne 64 % des résultats nets part du Groupe.

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGM 03/06/2004	2003	6 586 911	1,42	9 353 413
AGM 08/06/2005	2004	6 847 306	1,50	10 270 959
AGO 13/06/2006	2005	8 450 594	1,90	16 056 129
AGO 14/06/2007	2006	8 727 872	2,14	18 677 646
AGO 12/06/2008	2007	9 931 546	2,45	24 332 287
AGM 10/06/2009	2008	10 295 269	2,65	27 282 463
AGO 10/06/2010	2009	11 042 591	2,85	31 471 384
AGM 09/06/2011	2010	14 534 985	3,05	44 331 704
AGM 07/06/2012	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013	2012	33 326 488	1,84	61 320 738

Pour rappel, la valeur nominale de chaque action a été divisée par deux en juillet 2011.

Note 6. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les associés-gérants).

6.1. Information par secteur d'activité

6.1.1. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires et les résultats 2013, 2012 et 2011. Chacune des colonnes des tableaux ci-dessous reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante ; les colonnes « éliminations » regroupent la suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs.

Au 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	351 400	2 413 624			2 765 024
Chiffre d'affaires inter-secteurs			4 421	(4 421)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	351 400	2 413 624	4 421	(4 421)	2 765 024
Coût de l'endettement financier	(4 526)	(8 965)	143	923	(12 425)
Charge d'impôt	(18 841)	(26 116)	(182)		(45 139)
Quote-part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence					
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80 723	157 015	(11 151)		226 587
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	60 891	115 966	(10 363)		166 494
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	61 775	117 948	(10 364)		169 359
RÉSULTAT NET GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	38 530	79 638	(8 168)		110 000

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	384 157	2 285 253	2		2 669 412
Chiffre d'affaires inter-secteurs			4 375	(4 375)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	384 157	2 285 253	4 377	(4 375)	2 669 412
Coût de l'endettement financier	(5 848)	(9 131)	418	1 408	(13 154)
Charge d'impôt	(18 021)	(24 571)	(58)		(42 648)
Quote-part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence		5			5
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	77 278	141 974	(10 448)		208 804
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	59 389	98 068	(10 583)		146 873
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	59 295	104 856	(10 614)		153 536
RÉSULTAT NET GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	36 465	69 541	(7 554)		98 451

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	285 974	1 721 923			2 007 896
Chiffre d'affaires inter-secteurs			4 253	(4 253)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	285 974	1 721 923	4 253	(4 253)	2 007 896
Coût de l'endettement financier	(5 216)	(10 345)	110	3 510	(11 942)
Charge d'impôt	(15 160)	(16 562)	(403)		(32 125)
Quote-part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence		(1)			(1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	67 863	106 820	(8 983)		165 700
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	51 884	77 450	(9 030)		120 304
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	51 767	79 286	(9 035)		122 018
RÉSULTAT NET GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	31 608	50 059	(5 768)		75 899

6.1.2. ÉLÉMENTS DU BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Au 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Actifs immobilisés	527 566	832 583	1 165		1 361 314
Titres de participation		25 917	571 508	(585 525)	11 900
Titres mis en équivalence		18 323			18 323
Actifs d'impôt différé	1 320	4 404			5 724
Actifs sectoriels	97 647	467 774	433 677	(180 525)	818 573
ACTIF TOTAL	626 533	1 349 001	1 006 350	(766 050)	2 215 833
Capitaux propres consolidés	316 672	445 234	987 716	(585 944)	1 163 678
Dettes financières	205 284	408 295	1 503		615 082
Passifs d'impôt différé	8 855	7 969	14 631		31 455
Passifs sectoriels	95 722	487 503	2 500	(180 106)	405 618
PASSIF TOTAL	626 533	1 349 001	1 006 350	(766 050)	2 215 833
Emprunts et dettes financières	205 284	408 295	1 503		615 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 606	77 542	250 159		345 307
DETTE FINANCIÈRE NETTE	187 678	330 753	(248 656)		269 775
INVESTISSEMENTS	60 929	57 944	122		118 995

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Actifs immobilisés	471 622	809 359	4 948		1 285 929
Titres de participation	21	74 185	521 670	(535 562)	60 314
Titres mis en équivalence		18 317			18 317
Actifs d'impôt différé	1 758	2 483			4 241
Actifs sectoriels	102 709	486 627	293 289	(156 997)	725 628
ACTIF TOTAL	576 110	1 390 971	819 907	(692 559)	2 094 429
Capitaux propres consolidés	260 701	439 532	805 210	(535 562)	969 881
Dettes financières	190 488	469 502	1 512		661 502
Passifs d'impôt différé	11 748	8 423	9 301		29 472
Passifs sectoriels	113 173	473 514	3 884	(156 997)	433 574
PASSIF TOTAL	576 110	1 390 971	819 907	(692 559)	2 094 429
Emprunts et dettes financières	190 488	469 502	1 512		661 502
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 396	111 449	136 358		272 203
DETTE FINANCIÈRE NETTE	166 092	358 053	(134 846)		389 299
INVESTISSEMENTS	55 073	56 421	243		111 737

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Actifs immobilisés	340 739	741 145	823		1 082 707
Titres de participation		17 537	461 877	(475 730)	3 684
Titres mis en équivalence		18 323			18 323
Actifs d'impôt différé	1 532	10 127	(4 667)		6 992
Actifs sectoriels	75 902	436 787	273 239	(140 622)	645 306
ACTIF TOTAL	418 173	1 223 919	731 272	(616 352)	1 757 012
Capitaux propres consolidés	189 272	419 508	724 264	(475 730)	857 314
Dettes financières	93 189	389 040	1 497		483 726
Passifs d'impôt différé	6 924	19 134	1 329		27 387
Passifs sectoriels	128 788	396 237	4 183	(140 622)	388 586
PASSIF TOTAL	418 173	1 223 919	731 272	(616 352)	1 757 012
Emprunts et dettes financières	93 189	389 040	1 497		483 726
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 836	88 588	132 348		231 772
DETTE FINANCIÈRE NETTE	82 353	300 452	(130 851)		251 954
INVESTISSEMENTS	46 878	46 318	119		93 315

6.2. Information par zone géographique (après élimination des opérations entre secteurs)

Au 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Chiffre d'affaires	875 130	1 722 900	166 994	2 765 024
Résultat brut d'exploitation	119 667	90 741	16 179	226 587
Résultat opérationnel courant	82 692	72 936	10 866	166 494
Résultat opérationnel	85 049	73 931	10 379	169 359
Investissements	78 964	34 363	5 668	118 995

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Chiffre d'affaires	1 053 848	1 428 999	186 565	2 669 412
Résultat brut d'exploitation	107 230	77 358	24 216	208 804
Résultat opérationnel courant	70 078	58 398	18 397	146 873
Résultat opérationnel	69 762	59 799	23 975	153 536
Investissements	76 379	24 514	10 844	111 737

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Chiffre d'affaires	939 715	889 752	178 429	2 007 896
Résultat brut d'exploitation	97 396	46 428	21 874	165 699
Résultat opérationnel courant	66 896	36 797	16 610	120 304
Résultat opérationnel	69 586	35 807	16 624	122 018
Investissements	72 202	12 078	9 035	93 315

Au 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Actifs sectoriels	487 474	293 759	37 340	818 573
Titres mis en équivalence	18 323			18 323
Titres de participation	8 960	2 940		11 900
Actifs immobilisés	882 674	417 610	61 030	1 361 314
Actifs d'impôt différé	1 404	3 907	413	5 724
ACTIF TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 398 834	718 216	98 783	2 215 833

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Actifs sectoriels	392 138	288 680	44 810	725 628
Titres mis en équivalence	18 317			18 317
Titres de participation	714	59 600		60 314
Actifs immobilisés	852 350	362 749	70 830	1 285 929
Actifs d'impôt différé	1 805	1 891	545	4 241
ACTIF TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 265 324	712 920	116 185	2 094 429

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Actifs sectoriels	340 461	242 957	61 888	645 306
Titres mis en équivalence	18 323			18 323
Titres de participation	754	2 930		3 684
Actifs immobilisés	720 536	284 094	78 077	1 082 707
Actifs d'impôt différé	1 484	4 630	878	6 992
ACTIF TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 081 558	534 611	140 843	1 757 012

Note 7. Autres informations

7.1. Engagements financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dettes garanties par des sûretés réelles	73 979	87 982	138 345
Engagements donnés	225 166	240 053	100 127
Avals et cautions	223 555	226 053	81 035
Plafond des garanties de passif liées à des litiges		14 000	14 000
Hypothèques et nantissements			1 397
Autres	1 611		3 695
Engagements reçus	407 734	266 024	481 756
Lignes de crédit confirmées	395 400	257 215	473 813
Avals et cautions	9 775	8 031	5 709
Effets escomptés non échus	259	330	163
Autres	2 300	448	2 071

Les avals et cautions donnés concernent essentiellement :

- ♦ des garanties bancaires accordées sur les emprunts souscrits par les filiales du Groupe ;
- ♦ des garanties demandées par des fournisseurs de produits pétroliers ;
- ♦ des garanties accordées aux autorités douanières.

Pour information, Rubis Caribbean Holdings Inc. s'est engagé à garantir au bénéfice de la Société Générale les actions composant 100 % du capital de Rubis Energy Jamaica Ltd, en garantie du prêt de 50 millions d'euros accordé par la Société Générale à Vitogaz France en décembre 2012 (l'encours au 31 décembre 2013 s'élève

à 38,4 millions d'euros). Le nantissement n'étant pas formellement signé au 31 décembre 2013, la garantie n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur de 243 millions d'euros (incluant 10 millions d'euros d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) sur un total de 519,9 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2013, représentant 47 % de ce montant.

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions et de cessions de filiales, le Groupe est amené à accorder ou à recevoir des garanties de passif qui ne présentent aucune spécificité quant à leur durée ou à leur montant.

7.2. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Obligations contractuelles au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme	533 683	289 642	229 149	14 892
Obligations en matière de location				
Financement	609	22	58	529
Contrats de location simple	8 984	3 610	4 766	608
Obligations d'achats irrévocables	57	32	25	
Autres obligations à long terme	1 621	370	451	800
TOTAL	544 954	293 676	234 449	16 829

Comme indiqué dans la partie 3.2 relative aux variations de périmètre, le Groupe a signé en août 2013 un protocole d'accord avec BP en vue du rachat de son activité de distribution de GPL au Portugal. Au 31 décembre 2013, un acompte de 11,5 millions d'euros a été versé. La réalisation définitive de la transaction interviendra au cours du premier semestre 2014, à l'issue des

travaux liés à l'organisation de cette cession et de la mise en place de l'informatique dédiée.

Les engagements commerciaux pris ou reçus par le Groupe ne sont pas significatifs.

7.3. Informations relatives aux co-entreprises

(en milliers d'euros)	SARA	Sigalnor	Stocabu	Delta Rubis Petrol et sa holding	ITC Rubis Terminal Antwerp	Total (100 %)
Résultat opérationnel	51 017	(276)	189	4 204	3 735	58 869
Résultat net	28 672	(191)	118	4 755	1 705	35 060
Actifs immobilisés	145 526	3 472	4 684	174 130	147 123	474 935
Actifs courants (y. c. disponibilités)	274 401	451	11	1 701	4 831	281 394
Emprunts et dettes financières	120 029	1 260	811	17 833		139 933
Passifs courants	40 703	388	(132)	15 600	97 758	52 373

7.4. Parties liées

7.4.1. TRANSACTIONS AVEC LES CO-ENTREPRISES

(en milliers d'euros)	SARA	Sigalnor	Stocabu	Delta Rubis Petrol et sa holding	ITC Rubis Terminal Antwerp
Actifs	21 830	131	373		
Passifs	11 355	38	66	5 607	47 025
Chiffre d'affaires	277 096	1 467	1 764		
Achats	146 538				
Charges externes	1 305	363	414	86	
Charges d'intérêts					580

7.4.2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour la période, à 2 503 milliers d'euros et comprend aussi bien la rémunération due au titre de la Gérance de la société mère (2 200 milliers d'euros pour laquelle les charges sociales correspondantes sont entièrement supportées par les gérants) que celle due au titre des fonctions de direction dans les filiales (soit 303 milliers d'euros bruts). Le montant des jetons de présence revenant aux membres du Conseil de Surveillance de la société mère est de 116 milliers d'euros pour l'exercice 2013.

7.4.3. DROITS DES ASSOCIÉS COMMANDITÉS SUR LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

La rémunération des associés commandités relève de l'article 56 des statuts. Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende calculé en fonction de la performance boursière globale des actions de Rubis. Ce dividende est plafonné à un pourcentage du résultat net part du Groupe de l'année. Pour l'année 2013, cette rémunération est nulle (9 550 milliers d'euros attribués au titre de l'année 2012).

7.4.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs	Chiffre d'affaires	Charges externes
Norgal (montant pris à 100 %)	(60)	3 494	750	507



COMPTES SOCIAUX 2013, ANNEXE ET AUTRES INFORMATIONS

BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 2013	Net 2012	Net 2011
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles et corporelles		1 579	731	848	856	749
Participation et titres relevant du régime des plus-values à long terme	3.1	571 589		571 589	521 712	461 920
Autres immobilisations financières	3.2	1 659		1 659	543	599
TOTAL (I)		574 827	731	574 096	523 111	463 268
Actif circulant						
Autres créances	3.4	183 331		183 331	156 829	140 685
Valeurs mobilières de placement	3.3	139 350		139 350	60 024	66 119
Disponibilités		110 381		110 381	80 011	65 912
Charges constatées d'avance		119		119	172	111
TOTAL (II)		433 181		433 181	297 036	272 827
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		1 008 008	731	1 007 277	820 147	736 095

PASSIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	2013	2012	2011
Capitaux propres				
Capital social		93 228	81 070	76 012
Primes d'émission		716 244	542 440	477 676
Réserve légale		9 323	8 107	7 601
Réserve indisponible		1 763	1 763	1 763
Autres réserves		94 626	94 626	94 626
Report à nouveau		17 519	23 697	17 412
Bénéfice de l'exercice		72 366	64 693	57 107
TOTAL (I)	3.5	1 005 069	816 396	732 197
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	3.6		1 038	1 038
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		169	176	162
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		172	456	89
Dettes fiscales et sociales		1 126	1 713	2 463
Autres dettes		741	368	146
TOTAL (III)	3.7	2 208	2 713	2 860
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		1 007 277	820 147	736 095

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	2013	2012	2011
Produits d'exploitation				
Prestations de services		4 255	4 156	4 085
Autres produits			3	46
Chiffre d'affaires net		4 255	4 159	4 131
Autres achats et charges externes		(3 535)	(3 313)	(3 344)
Impôts, taxes et versements assimilés		(199)	(164)	(165)
Frais de personnel		(2 336)	(2 186)	(1 897)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(138)	(101)	(78)
Dotations et reprises de dépréciations sur actif circulant				
Dotations et reprises de provisions pour litiges	3.6	1 038		14
Autres charges		(2 321)	(2 275)	(2 214)
Excédent brut d'exploitation		(1 815)	(1 504)	(1 275)
Résultat d'exploitation		(3 236)	(3 880)	(3 553)
Produits financiers de participation		68 083	62 091	55 226
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		1 208	1 079	761
Autres intérêts		2 289	2 693	3 948
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		(120)	278	318
Dotations aux provisions financières				(434)
Reprises de provisions financières		377	57	
Intérêts et charges assimilés		(1 387)	(845)	(921)
Résultat financier		70 450	65 353	58 898
Résultat courant avant impôts		67 214	61 473	55 345
Résultat exceptionnel		2	(34)	65
(Charge)/produit d'impôt sur les bénéfices	4.1	5 150	3 254	1 697
RÉSULTAT NET TOTAL		72 366	64 693	57 107



TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Activité opérationnelle			
Résultat de l'exercice	72 366	64 693	57 107
Amortissements et provisions	(1 277)	44	498
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		33	5
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (A)	71 089	64 770	57 610
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement d'exploitation (B) :	(26 948)	(16 364)	41 447
- Créances d'exploitation	(26 450)	(16 204)	42 057
- Dettes d'exploitation	(498)	(160)	(610)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A + B) (I)	44 141	48 406	99 057
Activité investissement			
Acquisitions de participations de l'exercice en cours :			
- branche Rubis Terminal ⁽¹⁾	(49 877)	(59 792)	(56 653)
- branche Rubis Énergie			(72 500)
Autres	(1 245)	(189)	28
Trésorerie affectée aux investissements (II)	(51 122)	(59 981)	(129 125)
Cash-flow généré par l'activité (I) + (II)	(6 981)	(11 575)	(30 068)
Financement			
Augmentation (diminution) des dettes financières	(7)	15	(1 918)
Augmentation des capitaux propres	187 178	70 328	80 400
Dividende mis en paiement	(70 871)	(50 821)	(50 014)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (III)	116 300	19 522	28 468
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE (I) + (II) + (III)	109 319	7 947	(1 600)
Trésorerie disponible au début de la période	140 412	132 465	134 065
Variation globale de la trésorerie	109 319	7 947	(1 600)
Trésorerie disponible à la fin de la période	249 731	140 412	132 465
Dettes financières	(169)	(177)	(162)
Trésorerie nette de dettes financières à la fin de la période	249 562	140 235	132 303

(1) Augmentation du capital de Rubis Terminal.



Plus utile qu'indispensable, je me sens fort « Vitogazien » sur deux points :

- *personnellement : étant presque le plus ancien de la Société, je revendique être le dernier détenteur de l'histoire de Vitogaz ;*
- *professionnellement : en tant que responsable des Services Généraux, en plus de la fonction d'acheteur, plus « anonyme », j'ai de multiples et bons contacts avec tous les collaborateurs de Vitogaz pour leur rendre service au quotidien.*

Pascal



Mon rôle est diversifié et s'étend de la gestion de l'agenda du Directeur général à l'organisation de voyages d'affaires et d'événements communautaires. Je m'assure que les membres du personnel sont bien informés des dernières informations concernant Rubis au niveau local et international. Cette cascade d'informations est cruciale pour le développement de la culture au sein de l'entreprise et permet à notre personnel de se sentir fier de la société pour laquelle ils travaillent.

Jennie



Au moyen d'une communication interne, nous développons une culture axée sur le client et une approche de communication proactive au sein de la communauté locale nous permet de mettre en avant notre activité. Cela permet au grand public de comprendre les convictions et les valeurs de la Société, ainsi que notre passion nous portant à placer les clients au cœur de nos actions.

Nick



Mon but : satisfaire le client et si le client est comblé, alors ma direction aura le sourire.

Laurent

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

SOMMAIRE DES NOTES

1.	Présentation de la Société	203
2.	Règles et méthodes comptables	203
3.	Notes relatives à certains postes du bilan	204
4.	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	208
5.	Autres informations	209

Note 1. Présentation de la Société

Le groupe Rubis exerce deux activités dans le domaine de l'énergie :

♦ l'activité **Rubis Terminal**, spécialisée dans le stockage et le négoce de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires, présente en Europe (France y compris Corse, Pays-Bas, Belgique et Turquie depuis le 18 janvier 2012), à travers sa filiale Rubis Terminal et les sociétés que celle-ci détient ;

♦ l'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits pétroliers, présente sur trois zones géographiques (Europe, Afrique et Caraïbes).

Note 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels de la société Rubis sont présentés en euros.

Cette présentation des comptes appelle, en outre, les précisions suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire sur le plan suivant :

	Durée
Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Agencements et installations	4 à 10 ans
Matériel de bureau	4 à 5 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

Il est notamment tenu compte pour la détermination de la valeur d'usage des différents éléments incorporels reconnus au moment de l'acquisition des titres et dont la valeur est suivie chaque année.

2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- ♦ pour les titres cotés ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;

- ♦ pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

2.4. Engagements en matière de retraite

L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées.

2.5. Chiffre d'affaires

Il est constitué par les redevances de gestion perçues des filiales.

2.6. Calcul de l'impôt

La ventilation de la charge d'impôt se fait entre impôt sur résultat courant et impôt sur résultat exceptionnel.

Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan

3.1. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2011
Titres de participations	571 589	521 712	461 920
Provisions sur titres			
TOTAL	571 589	521 712	461 920

L'augmentation du montant des titres de participation en 2013, soit 49 877 milliers d'euros, est liée à l'augmentation de capital intervenue dans la filiale Rubis Terminal.

3.2. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux actions propres, aux dépôts versés et aux prêts aux salariés.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2007 a autorisé le Collège de la Gérance, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions, en vue d'assurer

la liquidité ou l'animation du marché du titre Rubis dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Au 31 décembre 2013, Rubis possède 29 707 actions Rubis pour un prix d'achat de 1 340 milliers d'euros. Ce montant figure en « autres immobilisations financières » pour une valeur nette de 1 340 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été constatée.



3.3. Portefeuille de valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2013, le portefeuille des valeurs mobilières de placement s'élève à 139 350 milliers d'euros en valeur brute et 139 350 milliers d'euros en valeur nette :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2013	Valeur de marché au 31/12/2013*	Valeur brute au 31/12/2012	Valeur brute au 31/12/2011
Sicav	72 902	72 902	9 922	17 930
Actions	2	2	2	2
Fonds communs de placement	52 105	52 105	37 344	36 567
Intérêts à recevoir sur fonds communs de placement	14 341	14 341	13 133	12 054
TOTAL	139 350	139 350	60 401	66 553

* Valeur de marché définitive au 31 décembre 2013.

Les placements en fonds communs de placement n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2013. La dépréciation de 377 milliers d'euros correspondant à l'écart entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de marché au 31 décembre 2012 a été intégralement reprise au 31 décembre 2013.

3.4. Créances

3.4.1. ÉTAT DES ÉCHÉANCES

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Autres créances	183 331		

3.4.2. DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES

Les autres créances d'un montant de 183 331 milliers d'euros se décomposent de la façon suivante :

- ♦ 178 670 milliers d'euros de créances intragroupes ;
- ♦ 3 510 milliers d'euros de créances sur le Trésor Public français ;
- ♦ 1 151 milliers d'euros de créances diverses.

3.5. Capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Capitaux propres au début de l'exercice	816 396	732 197	644 703
Augmentation de capital	12 158	5 058	5 664
Augmentation de la prime d'émission	173 804	64 764	74 170
Dotation à la réserve légale imputée sur la prime d'émission	1 216	506	566
Distribution de dividende	(70 871)	(50 822)	(50 013)
Résultat de l'exercice	72 366	64 693	57 107
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	1 005 069	816 396	732 197

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 37 291 099 actions entièrement libérées (32 427 973 au 31 décembre 2012) de 2,50 euros chacune et s'élève à 93 228 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, Rubis possédait 29 707 actions d'autocontrôle.

Pour mémoire, le Collège de la Gérance, réuni le 8 juillet 2011, a ramené la valeur nominale de chaque action de 5 euros à 2,50 euros.

Les différentes opérations sur capital intervenues au cours de la période sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
Au 1^{er} janvier 2013	32 427 973	81 070	542 440
Païement du dividende en actions	1 245 026	3 113	48 481
Levée de stock-options	388 438	971	8 237
Actions gratuites			
Plan Épargne Entreprise	50 365	126	1 889
Paceo	850 000	2 125	38 609
Equity Line 2013 (BNP - Crédit Agricole CIB)			2
Augmentation de capital du 3 décembre 2013	2 329 297	5 823	79 196
Frais sur augmentations de capital			(1 394)
Imputation sur la réserve légale			(1 216)
AU 31 DÉCEMBRE 2013	37 291 099	93 228	716 244

En juillet 2011, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec la Société Générale pour une période de 24 mois et dans la limite autorisée de 1 652 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 5 %. Depuis sa signature, cette convention a donné lieu à l'émission de 1 650 000 actions nouvelles (dont 850 000 sur l'année 2013).

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention n'a pas donné lieu à émission d'actions nouvelles.

En novembre 2013, le Groupe a procédé à une augmentation de capital destinée non seulement au refinancement des dernières acquisitions et investissements en cours mais aussi au renforcement de ses moyens financiers. En effet, le Groupe, qui s'est toujours inscrit dans une dynamique de développement, souhaite disposer d'une situation financière solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités dans un environnement particulièrement actif.

La souscription s'est soldée par une demande totale supérieure de 199,1 millions d'euros à l'objectif visé, soit un taux de souscription de 334,2 %. À l'issue de l'opération, 2 329 297 actions nouvelles ont été souscrites à un prix unitaire de 36,50 euros.

Les actions nouvelles ont été assimilées aux actions existantes dès leur émission et confèrent les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

Les modalités des plans d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2013 sont illustrées dans les tableaux ci-après. Suite à la division par deux de la valeur nominale des actions décidée en juillet 2011, le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions ainsi que le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être acquises ont été multipliés par deux et le prix d'exercice des options et les conditions de cours de ces plans ont été réajustés au centième d'euro inférieur.

De même, suite à l'augmentation de capital réalisée en novembre 2013 (règlement – livraison le 3 décembre 2013), les nombres d'options et d'actions gratuites ainsi que le prix d'exercice des options ont été revus pour corriger les effets dilutifs.



OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice ajusté en raison de l'augmentation de capital du 03/12/2013 (en euros)	Nombre d'options caduques ou annulées au 31/12/2013	Nombre d'options exercées au 31/12/2013	Nombre d'options attribuées en 2013	Ajustement du nombre d'options lié à l'augmentation de capital	Nombre d'options non exercées au 31/12/2013
19 janvier 2004	37 815	13,42	13,24		28 635		328	9 508
12 juillet 2005	6 487	22,41	22,11		6 107		6	386
29 août 2007	8 314	28,07	NA		8 314			
22 juillet 2009	748 176	24,06	23,74	14 548	423 417		4 309	314 520
28 avril 2011	77 800	39,52	38,99				1 056	78 856
9 juillet 2012	532 060	37,60	37,10				7 222	539 282
TOTAL	1 410 652			14 548	466 473		12 921	942 552

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options (après ajustement)	Date limite d'exercice	Prix d'exercice ajusté en raison de l'augmentation de capital du 03/12/2013 (en euros)	Nombre d'options (après ajustement)	Prix d'exercice (en euros)
19 janvier 2004	9 508	18/01/2014	13,24	9 508	13,24
12 juillet 2005	386	11/07/2015	22,11	386	22,11
29 août 2007		28/08/2013	NA		28,07
22 juillet 2009	314 520	21/07/2014	23,74	314 520	23,74
28 avril 2011	78 856	27/04/2016	38,99		38,99
9 juillet 2012	539 282	08/07/2017	37,10		37,10
TOTAL	942 552			324 414	

Le 22 juillet 2009, le Collège de la Gérance a décidé de décaler d'un an l'ouverture des périodes d'exercice des options du plan du 29 août 2007.

ACTIONS GRATUITES

Date du Collège de la Gérance	Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées	Nombre d'actions caduques ou annulées au 31/12/2013	Ajustement du nombre d'options lié à l'augmentation de capital	Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées après ajustement
22 juillet 2009	5 614		77	5 691
28 avril 2011	11 200		156	11 356
9 juillet 2012	189 849		2 590	192 439
18 juillet 2012	1 400		19	1 419
18 septembre 2012	3 500		48	3 548
9 juillet 2013	11 050		152	11 202
TOTAL	222 613		3 042	225 655

3.6. Provisions pour risques et charges

Une provision d'un montant de 1 038 milliers d'euros couvrant l'appréciation de risques dans le cadre de litiges liés à la cession, en 2006, des titres de la société IPEM, a été intégralement reprise au 31 décembre 2013. Les litiges se sont favorablement soldés pour le Groupe.

3.7. Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 972 milliers d'euros dont 79 milliers d'euros concernent des fournisseurs, 169 milliers d'euros les intérêts courus et 724 milliers d'euros les dettes fiscales et sociales. Ces charges à payer ont le caractère de charges d'exploitation et de charges financières.

Toutes les dettes inscrites au bilan ont des échéances inférieures à un an.

Par ailleurs, comme en 2012, les dettes fournisseurs qui figurent au bilan pour un montant de 87 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à 3 mois.

3.8. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2013
Créances	178 670
Dettes	741
Produits de participations	68 083
Produits financiers et charges financières nets	922

Note 4. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Assiette	Taux	Impôt brut	Crédit	Impôt net
IS sur résultat courant au taux de droit commun		38,00 %		(242)	(242)
IS calculé sur frais relatifs aux augmentations de capital imputés sur la prime d'émission	2 249	38,00 %	854		854
Contribution sur les revenus distribués			583		583
Charge/(produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale			(6 345)		(6 345)
TOTAL			(4 908)	(242)	(5 150)

Rubis bénéficie du régime fiscal des sociétés mères et filiales, qui prévoit l'exonération des dividendes versés par les filiales, dans les conditions prévues par la loi de finances pour 2001.

À compter du 1^{er} janvier 2001, Rubis a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'évolution du périmètre est la suivante :

Date d'entrée des sociétés dans le périmètre d'intégration fiscale	
1 ^{er} janvier 2001	Rubis Rubis Terminal
1 ^{er} janvier 2006	Rubis Énergie (anciennement Vitogaz) Rubis Antilles Guyane SIGL HP Trading (absorbée par Rubis Énergie le 31 décembre 2013) Sicogaz Starogaz
1 ^{er} janvier 2011	Frangaz ViTO Corse
1 ^{er} janvier 2012	Société Antillaise des Pétroles Rubis (SAPR) Rubis Guyane Française (RGF) Rubis Caraïbes Françaises (RCF)
1 ^{er} janvier 2013	Wagram Terminal Coparef Vitogaz France (anciennement Cofidevic)

Dans le cadre de ces conventions, chaque société calcule son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'IS.

Rubis est la société mère du groupe d'intégration fiscale.

La convention de répartition de l'impôt est la suivante (sauf convention particulière) :

- ♦ les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;

- ♦ les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat par la société mère ;
- ♦ les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du Groupe.

Note 5. Autres informations

5.1. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2013 est de 14 personnes.

5.2. Engagements hors bilan

5.2.1. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Le montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est de 111 milliers d'euros, charges sociales comprises. La méthode d'évaluation est décrite en note 2.4.

5.2.2. ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Filiale	
Lettre d'intention	Kelsey	2 900
	Rubis Terminal	463

5.2.3. ENGAGEMENTS REÇUS

Rubis dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant de 345 millions d'euros au 31 décembre 2013.

5.3. Rémunération allouée aux membres des organes de Direction et de Surveillance

La rémunération de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour l'exercice 2013, à 2 200 milliers d'euros. Les charges sociales correspondantes sont entièrement supportées par les gérants.

Le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance est de 116 milliers d'euros.



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales : 50 % au moins de capital détenu par Rubis.

(en milliers d'euros)	Rubis Énergie (anciennement Vitogaz SA)	Rubis Terminal SA	Kelsey ⁽¹⁾	Coparef SA
Capital	260 000	7 720	1	40
Capitaux propres autres que le capital	147 383	217 956	3 270	253
Subventions d'investissement et provisions réglementées	5 407	5 124		
Quote-part du capital détenu	100,00 %	99,30 %	100,00 %	99,97 %
Valeur brute comptable des titres détenus	322 503	249 048	4	34
Valeur nette comptable des titres détenus	322 503	249 048	4	34
Prêts et avances consentis par Rubis et non remboursés	174 000	1 538		4
Montant des cautions et avals donnés par la Société		463	2 900	
Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	187 297	278 316	84 360	
Résultat net du dernier exercice clos	89 674	23 410	3 346	80
Dividendes encaissés par Rubis au cours de l'exercice 2013	38 064	26 082	3 937	

(1) Les comptes de la Société sont tenus en USD. Les taux de conversion suivants ont été retenus :

- capitaux propres : taux de clôture (1 € = 1,3791 \$) ;
- chiffre d'affaires et résultat net : taux moyen (1 € = 1,3282 \$).

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le groupe Rubis détient en propriété ses établissements industriels (bâtiments, réservoirs, équipements) exception faite, dans la branche Rubis Terminal, de certains terrains portuaires pris en concession auprès des autorités portuaires de Rouen, Dunkerque, Strasbourg et Brest. Les informations concernant ces propriétés immobilières sont fournies dans le tableau ci-après.

Rubis Terminal

Les propriétés immobilières de cette branche d'activité sont des dépôts situés en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Turquie, ayant tous pour objet le stockage de produits liquides.

Sociétés	Sites	Terrains	Immobilier, bacs et bâtiments
Rubis Terminal	Rouen (76)	Propriété et concession	Propriété
	Dunkerque (59)	Concession	Propriété
	Salaise-sur-Sanne (38)	Concession	Propriété
	Villeneuve-la-Garenne (92)	Propriété	Propriété
	Village Neuf (68)	Propriété et concession	Propriété
	Strasbourg (67)	Concession	Propriété et concession
SES	Strasbourg (67)	Concession	Propriété
SDSP	Saint-Priest (69)	Propriété	Propriété
StockBrest	Brest (29)	Propriété	Propriété
		et convention d'affermage	et convention d'affermage
Wagram Terminal	Reichstett/Vendenheim/ Strasbourg (67)	Propriété et concession	Propriété
ITC Rubis Terminal Antwerp	Anvers (Belgique)	Concession	Propriété
Rubis Terminal BV	Rotterdam (Pays-Bas)	Concession	Propriété
DPLC	Ajaccio (Corse)	Propriété	Propriété
	Bastia (Corse)	Baux	Propriété
Delta Rubis Petrol	Ceyhan (Turquie)	Propriété	Propriété

Rubis Énergie

Zones géographiques	Sites	Activité	
FRANCE	Vitogaz France (anciennement Cofidevic) <i>Sainte-Florence (85)</i> <i>Gambshheim (67)</i> <i>Bourgbarre (35)</i> <i>Montereau (77)</i> <i>Soreze (81)</i> <i>Gemozac (16)</i> <i>Massiac (15)</i>	Trading et distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) ▪ 7 dépôts relais de GPL (terrains en location)	
	Frangaz <i>Port-la-Nouvelle (11)</i> <i>Sillery (51)</i>	Distribution de GPL (bouteilles) ▪ 2 dépôts et 1 centre emplisseur de bouteilles	
	Sicogaz <i>Quéven (56)</i> <i>Brûlon (72)</i>	Dépôts de stockage de GPL ▪ 2 dépôts dont 1 en pleine propriété	
	Sigalnor (JV) <i>Le Havre (76)</i> <i>Hauconcourt (57)</i> <i>Saint-Marcel (27)</i>	Dépôts de stockage et centre emplisseur de GPL ▪ 1 centre emplisseur de bouteilles sur terrain du Port Autonome ▪ 1 dépôt sur terrain en pleine propriété ▪ 1 dépôt sur terrain en location	
	ViTO Corse <i>Bastia (20)</i>	Distribution de produits pétroliers ▪ 41 stations-service dont 4 sur terrains en pleine propriété	
	Rubis Antilles Guyane <i>Abymes (Guadeloupe)</i> <i>Kourou (Guyane française)</i>	Distribution produits pétroliers et de GPL : ▪ 52 stations-service dont 46 sur terrains en pleine propriété ▪ 2 dépôts de bitumes dont 1 sur terrain en pleine propriété ▪ 2 dépôts de produits blancs dont 1 sur terrain en pleine propriété ▪ 3 dépôts aviation en JV	
	Société Antillaise des Pétroles Rubis <i>Fort-de-France (Martinique)</i>	Distribution de produits pétroliers ▪ 20 stations-service dont 19 sur terrains en pleine propriété	
	Rubis Guyane Française <i>Cayenne</i>	Distribution de produits pétroliers ▪ 6 stations-service sur terrains en pleine propriété ▪ 1 dépôt aviation en JV	
	Stocabu <i>(Guadeloupe)</i>	Dépôt de stockage de GPL (terrain du Port Autonome)	
	SIGL <i>(Guadeloupe)</i>	Centre emplisseur de GPL (terrain du Port Autonome)	
	EUROPE	Vitogas España <i>Barcelone – Tarragone – Totana – Sober – Puig Reig</i>	Distribution de GPL (vrac et GPL-carburant) ▪ 4 dépôts de GPL dont 3 sur terrains loués
		Vitogaz Switzerland <i>Cornaux – Niederhasli – Wintherthur – Rancate</i>	Distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) ▪ 4 dépôts de GPL et 3 centres emplisseurs de bouteilles
		Fuel Supplies C. I. <i>Guernesey – Jersey</i>	Distribution de produits pétroliers ▪ 29 stations-service ▪ 2 dépôts de produits blancs ▪ 2 dépôts aviation
AFRIQUE	Easigas South Africa (Pty) <i>Johannesburg, Durban, Port Elisabeth, Cape Town, Nigel, East-London, Bloemfontein, Kimberley, Nelspruit</i>	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) ▪ 7 dépôts de GPL et 8 centres emplisseurs de bouteilles	
	Easigas Botswana (Pty) <i>Phakalane, Serule</i>	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) ▪ 2 dépôts de GPL et 2 centres emplisseurs de bouteilles	
	Vitogaz Maroc <i>Casablanca</i>	Distribution de GPL (vrac)	
	Lasfargaz <i>Jorf Lasfar</i>	Terminal d'importation de GPL sur terrains en pleine propriété	
	Vitogaz Madagascar <i>Antananarivo</i> <i>Mahajanga</i>	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) ▪ 1 terminal d'importation de GPL avec centre emplisseur de bouteilles ▪ 1 second dépôt avec centre emplisseur de bouteilles	
	Vitogaz Comores <i>Moroni (Grande Comore)</i>	Distribution de GPL (bouteilles)	

Zones géographiques	Sites	Activité
BERMUDES	Rubis Energy Bermuda Saint-Georges	Distribution de produits pétroliers y compris GPL <ul style="list-style-type: none"> 12 stations-service dont 2 sur terrains en pleine propriété 2 dépôts de produits blancs dont 1 avec dépôt GPL et centre emplisseur de bouteilles
CARAÏBES	Rubis Eastern Caribbean La Barbade	Trading de produits pétroliers y compris GPL
	Rubis West Indies Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les-Grenadines, Trinidad	Distribution de produits pétroliers y compris GPL <ul style="list-style-type: none"> 66 stations-service dont 33 sur terrains en pleine propriété 5 dépôts de stockage de produits blancs dont 1 avec dépôt de GPL et 3 avec dépôts de GPL et centre emplisseur de bouteilles 2 dépôts de GPL dont 1 avec centre emplisseur de bouteilles 6 dépôts aviation dont 3 en pleine propriété et 3 en JV
	Rubis Western Caribbean Bahamas, îles Caïmans, îles Turques-et-Caïques	Distribution de produits pétroliers <ul style="list-style-type: none"> 39 stations-service dont 9 sur terrains en pleine propriété 6 dépôts de stockage de produits blancs 4 dépôts aviation dont 3 en pleine propriété et 1 en JV
	Rubis Energy Jamaica Kingston	Distribution de produits pétroliers <ul style="list-style-type: none"> 54 stations-service dont 46 sur terrains en pleine propriété 1 dépôt de stockage de produits blancs

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

	Nombre de parts ou d'actions	Valeur nette au 31/12/2013 (en milliers euros)
I - Actions et parts sociales		
Titres de participations français :		
Coparef	2 494	34
Rubis Terminal	502 714	249 048
Rubis Énergie (anciennement Vitogaz)	10 399 994	322 503
Titres de participations étrangers :		
Kelsey	1 000	4
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		571 589
II - OPCVM :		
SICAV SG Monétaire Plus	3 028	71 956
SICAV CPR Cash	42	946
Autres :		
Fonds AGIPI		16 956
Fonds Open Capital		24 861
Fonds HR Patrimoine Capitalisation		20 068
FCP Union Monecourt 3D		3 574
FCP BNP Paribas Cash Invest		987
Actions diverses		2
TOTAL OPCVM ET ASSIMILÉS		139 350

RÉSULTATS FINANCIERS DE RUBIS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	54 109	70 348	76 012	81 070	93 228
Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	10 821 744	14 069 575	30 404 825	32 427 973	37 291 099
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 964	4 028	4 085	4 156	4 255
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	25 664	61 483	55 907	61 483	65 939
Impôt sur les bénéfices	571	524	1 697	3 254	5 150
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	28 462	62 020	57 107	64 693	72 366
Montant des bénéfices distribués aux associés	36 224	50 013	50 821	70 871	73 504 ⁽²⁾
Résultat des opérations réduit à une seule action ⁽¹⁾ (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,42	4,41	1,89	2,00	1,91
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2,63	4,41	1,88	1,99	1,94
Dividende attribué à chaque action	2,85	3,05	1,67	1,84	1,95 ⁽²⁾
Personnel					
Nombre de salariés	8	8	11	12	14
Montant de la masse salariale	947	953	1 373	1 245	1 468
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	493	548	658	769	750

(1) En date du 8 juillet 2011, le Collège de la Gérance a divisé par deux la valeur nominale de chaque action, la ramenant de 5 € à 2,50 €.
(2) Montant proposé à l'AGM du 5 juin 2014.



HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

(en milliers d'euros)	MAZARS					
	Montant HT			%		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Audit						
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	299	276	235	30,9 %	31,7 %	19,2 %
Filiales intégrées globalement	605	576	618	62,6 %	66,1%	50,5 %
Rubis Énergie	523	495	544			
Rubis Terminal	82	81	74			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes						
Émetteur	51			5,3 %		
Filiales intégrées globalement	12		371	1,2 %		30,3 %
Rubis Énergie	12		301			
Rubis Terminal			70			
SOUS-TOTAL	967	852	1 224	100,0 %	97,7 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social		20				
Autres						
SOUS-TOTAL		20			2,3 %	
TOTAL	967	872	1 224	100 %	100 %	100 %

(en milliers d'euros)	SCP MONNOT & GUIBOURT					
	Montant HT			%		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Audit						
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	149	138	120	60,8 %	57,7 %	58,3 %
Filiales intégrées globalement	91	101	86	37,1 %	42,3 %	41,7 %
Rubis Énergie	33	56	47			
Rubis Terminal	58	45	39			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes						
Émetteur	5			2,0 %		
Filiales intégrées globalement						
Rubis Énergie						
Rubis Terminal						
SOUS-TOTAL	245	239	206	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social						
Autres						
SOUS-TOTAL						
TOTAL	245	239	206	100 %	100 %	100 %

(en milliers d'euros)	AUTRES					
	Montant HT			%		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Audit						
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement	564	375	310	100,0 %	100,0 %	92,5 %
Rubis Énergie	558	369	287			
Rubis Terminal	6	6	23			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement			25			7,5 %
Rubis Énergie			25			
Rubis Terminal						
SOUS-TOTAL	564	375	335	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social						
Autres						
SOUS-TOTAL						
TOTAL	564	375	335	100 %	100 %	100 %



Quand on me demande ce que je fais au sein de Rubis, j'ai l'habitude de dire que « je remplis les bacs » et immédiatement j'ajoute « je veille aussi à les vider rapidement ».

Pour aller plus dans le détail, le rôle premier du service commercial est d'être à l'écoute du marché et en particulier de nos clients afin de leur donner satisfaction, pour les fidéliser, anticiper les besoins futurs et élargir si possible le champ d'activité.

En second lieu, nous devons nous assurer que l'outil de Rubis Terminal est optimisé en termes de revenus. Pour cela, nous devons veiller à assurer un bon équilibre entre les installations mises à disposition et les prestations rendues, d'une part, et les recettes, d'autre part.

Tout cela ne peut se faire sans l'appui d'une équipe commerciale impliquée, réactive et responsable.

Mon rôle est aussi d'animer cette équipe et de m'assurer que chacun contribue au mieux à l'atteinte des objectifs communs, en s'épanouissant dans son travail.

Valérie

NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2013
Dettes garanties par des sûretés réelles	73 979
Dettes garanties par des avals, cautions et autres garanties	67 590
Avals, cautions et autres garanties donnés	157 576
TOTAL	299 145

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2013
Avals, cautions et autres garanties reçus	12 334
Lignes de crédit confirmées	395 400
TOTAL	407 734

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur de 243 millions d'euros (incluant 10 millions d'euros d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) sur un total de 520 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2013, représentant 47 % de ce montant.



NANTISSEMENT D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Dettes garanties	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste d'actif en valeur brute (b)	% a/b
Sur immobilisations corporelles						
Vitogaz Maroc	05/11/09	05/11/29	326	714		
TOTAL VITOGAZ MAROC			326	714	11 658	6 %
Delta Rubis Petrol	15/09/08	15/09/17	8 701	20 394		
TOTAL DELTA RUBIS PETROL (données communiquées en quote-part du Groupe)			8 701	20 394	118 393	17 %
Sur immobilisations financières						
Rubis Énergie ⁽¹⁾	21/09/11	31/10/14	40 000	79 635		
TOTAL RUBIS ÉNERGIE			40 000	79 635	843 882	9 %
Rubis Antilles Guyane ⁽²⁾	12/12/11	25/07/18	6 840	6 742		
TOTAL RUBIS ANTILLES GUYANE			6 840	6 742	11 712	58 %
Rubis Terminal ⁽³⁾	01/01/08	16/03/14	15 000	45 072		
TOTAL RUBIS TERMINAL			15 000	45 072	171 387	26 %
TOTAL DES DETTES GARANTIES			70 868			

Les nantissements d'immobilisations corporelles mentionnés en note 4.10.1 correspondent aux biens pris en location-financement. Ils ne sont pas repris ci-dessus.

Les actifs nantis représentent 7 % du bilan consolidé de Rubis au 31 décembre 2013.

	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
<i>Filiales nanties</i>		
(1) Rubis Eastern Caribbean	1 000	100 %
(2) Société Antillaise des Pétroles Rubis	35 000	100 %
(3) Rubis Terminal BV	37 720	100 %



NANTISSEMENTS D' ACTIONS DES FILIALES NANTIES**RUBIS EASTERN CARIBBEAN**

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	Nombre d'actions nanties de l'émetteur (en %)
Rubis Énergie	Société Générale	21/09/11	31/10/14	Remboursement total de l'emprunt	1 000	100 %
TOTAL					1 000	100 %

SOCIÉTÉ ANTILLAISE DES PÉTROLES RUBIS

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	Nombre d'actions nanties de l'émetteur (en %)
Rubis Antilles Guyane	BRED Banque Populaire LCL	12/12/11	25/07/18	Remboursement total de l'emprunt	35 000	100 %
TOTAL					35 000	100 %

RUBIS TERMINAL BV

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	Nombre d'actions nanties de l'émetteur (en %)
Rubis Terminal	BNP Paribas	01/01/08	16/03/14	Remboursement total de l'emprunt	37 720	100 %
TOTAL					37 720	100 %





Nous intervenons dans la promotion et la planification de stations-services et de projets commerciaux importants, ceci grâce aux connaissances et à l'expertise du groupe Rubis. En répondant aux besoins des clients, nous pouvons développer des relations sur le long terme.

Steve

Chargée de clientèle au sein du Centre de Service à la Clientèle, je considère que ce poste est déterminant en ce qui concerne l'image de la Société et du Groupe.

En effet, nous sommes en lien direct et quotidien avec la clientèle domestique, professionnelle, élevage, GPL-c, réseaux. La relation que le client entretient avec Vitogaz dépend grandement de la relation qu'il noue avec les chargées de clientèle. Nous sommes amenées à les conseiller, les rassurer et les écouter. Nous prenons en charge tous les aspects du contrat et nous nous investissons un peu plus chaque jour pour tenter de gérer au mieux la clientèle Vitogaz.

Anissa



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.3.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- ♦ le contrôle des comptes consolidés de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ♦ la justification de nos appréciations ;
- ♦ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux nouvelles normes, interprétations et amendements, que la Société applique au 1^{er} janvier 2013, et en particulier au changement de méthode résultant de l'application des amendements de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » et son incidence sur les états financiers 2013.

Nous attirons également votre attention sur la note 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux modalités de reconnaissance des opérations pour le compte de tiers qui sont depuis 2013 exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ♦ comme indiqué aux notes 2.10 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».
Dans le cadre de nos travaux, nous avons procédé à l'analyse de la méthodologie adoptée et de sa mise en œuvre et apprécié le caractère raisonnable des appréciations retenues ;
- ♦ nous avons examiné les modalités de constitutions des « autres provisions » et des « engagements envers le personnel » ainsi que les hypothèses retenues pour les évaluer ;
- ♦ nous nous sommes assuré que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les notes 2.19 et 2.20 de l'annexe aux comptes consolidés et nous avons revu le caractère approprié des informations figurant dans les notes 4.11 et 4.12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 16 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT



Jean-Louis Monnot

MAZARS



Daniel Escudeiro



Pierre Sardet

9.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- ♦ le contrôle des comptes annuels de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ♦ la justification de nos appréciations ;
- ♦ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ♦ la note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Nous avons par ailleurs vérifié l'application des dispositions de l'article 56 des statuts relatives à la détermination des droits des associés commandités aux résultats de l'exercice.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 16 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT



Jean-Louis Monnot

MAZARS



Daniel Escudeiro



Pierre Sardet

9.3.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance :

1. Avenant n° 5 à la convention de compte courant avec Rubis Énergie (anciennement Vitogaz) du 5 juin 1997

Le Conseil de Surveillance du 13 mars 2014 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de compte courant entre votre Société et Rubis Énergie. Suite à la signature de l'avenant n° 5 le 13 mars 2014, le montant des avances autorisées par votre Société est porté à un montant maximum de 180 millions d'euros à compter du 1^{er} décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, en application de la convention en vigueur au cours de l'exercice, les avances consenties par votre Société s'élèvent à 174 millions d'euros et les intérêts perçus au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 823 677 euros.

Personne concernée

Jacques Riou (Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis, Président du Conseil d'Administration de Rubis Énergie).

2. Avenant n° 3 à la convention d'intégration fiscale du 9 juin 2006

Le Conseil de Surveillance du 13 mars 2014 a autorisé la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale du 9 juin 2006. La convention d'intégration fiscale du 9 juin 2006, modifiée par l'avenant n° 1 du 9 septembre 2011 et par l'avenant n° 2 du 3 septembre 2012, a été modifiée par l'avenant n° 3 signé le 13 mars 2014 pour prendre en compte l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale, dont votre Société est société mère, des sociétés Wagram Terminal, Coparef et Vitogaz France (anciennement Cofidevic) à compter du 1^{er} janvier 2013 et de la société Rubis Restauration et Services à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les modalités de la convention d'intégration fiscale n'ont pas évolué suite à la signature de cet avenant. Les sociétés intégrées versent à Rubis, au titre de leur participation au paiement de l'impôt du Groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés concernées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'assistance avec Rubis Terminal du 30 juillet 1993

Une convention d'assistance administrative, financière, commerciale et juridique a été signée le 30 juillet 1993 et modifiée par l'avenant n° 1 du 18 décembre 1996, l'avenant n° 2 du 8 novembre 1999, l'avenant n° 3 du 9 mars 2004 et l'avenant n° 4 du 10 septembre 2009.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société perçoit de la société Rubis Terminal une redevance forfaitaire. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le montant comptabilisé par votre Société en application de ce contrat est un produit de 2 040 018 euros.

2. Convention d'assistance avec Rubis Énergie (anciennement dénommée Vitogaz) du 23 décembre 1994

Une convention d'assistance administrative, financière, commerciale et juridique a été signée le 23 décembre 1994 et modifiée par l'avenant n° 1 du 9 décembre 1996, l'avenant n° 2 du 8 octobre 1999, l'avenant n° 3 du 19 novembre 2001, l'avenant n° 4 du 30 juin 2006, l'avenant n° 5 du 13 novembre 2007 et l'avenant n° 6 du 25 septembre 2009.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société perçoit de la société Rubis Énergie, une redevance forfaitaire. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le montant comptabilisé par votre Société en application de ce contrat est un produit de 2 211 150 euros.

3. Contrat de rétrocession de marques conclu avec Rubis Énergie (anciennement Vitogaz)

Le Conseil de Surveillance du 14 mars 2012 a autorisé la signature d'un contrat de rétrocession de marques entre votre Société et Rubis Énergie. Ce contrat, signé le 20 juin 2012, a pour objectif la rétrocession par Rubis Énergie à votre Société de la propriété pleine et entière des marques contenant la dénomination « Rubis ». La rétrocession est consentie moyennant le dédommagement à Rubis Énergie des frais engagés lors des dépôts des marques.

Cette convention n'a pas d'effet sur les comptes de votre Société au titre de l'exercice 2013.

Personne concernée

Jacques Riou (Gérant d'Agema, société co-gérante de Rubis, Président du Conseil d'Administration de Rubis Énergie).

4. Contrat de mise à disposition gratuite de marques conclu avec Rubis Énergie (anciennement Vitogaz)

Le Conseil de Surveillance du 14 mars 2012 a autorisé la signature d'un contrat de mise à disposition gratuite de marques par la Société à Rubis Énergie. Ce contrat a pour objet la mise à disposition gratuite à Rubis Énergie, de marques comportant la dénomination « Rubis » sur l'ensemble des territoires où celles-ci ont été enregistrées/déposées.

Ce contrat a été signé le 20 juin 2012 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même durée et aux mêmes conditions, à la demande de Rubis Énergie SA.

Cette convention n'a pas d'effet sur les comptes de votre Société au titre de l'exercice 2013.

Personne concernée

Jacques Riou (Gérant d'Agema, société co-gérante de Rubis, Président du Conseil d'Administration de Rubis Énergie).

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 22 avril 2013.

Avenant n° 2 à la convention de compte courant avec Rubis Terminal du 30 juillet 1999

Le Conseil de Surveillance du 14 mars 2013 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de compte courant entre votre Société et Rubis Terminal. Suite à la signature de l'avenant n° 2 le 15 mars 2013, le montant des avances autorisées par votre Société est porté à un montant maximum de 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, en application de la convention en vigueur au cours de l'exercice, les avances consenties par votre Société s'élèvent à 1 538 747 euros et les intérêts perçus au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 97 953 euros.

Personne concernée

Jacques Riou (Gérant d'Agema, société co-gérante de Rubis, Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal).

Fait à Meudon et Courbevoie, le 16 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT



Jean-Louis Monnot

MAZARS



Daniel Escudeiro



Pierre Sardet





10

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1	Attestation des personnes responsables	228
10.2	Incorporation par référence	230
10.3	Documents accessibles au public	231
10.4	Table de concordance du Document de Référence	232
10.5	Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion	235
10.6	Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales (RSE)	237



ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Gobin : Associé-gérant

Jacques Riou : Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CONTENANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion du Rapport Financier Annuel défini à la section 10.5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant en section 9.3.1 du Document de Référence, contient deux observations techniques (cf page 219 du Document de Référence).

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 206 et 207 du Document de Référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D. 13-0433, qui ne contient aucune observation particulière.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 196 et 197 du Document de Référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D. 12-0419, qui contient une observation.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Meudon et à Paris, le 22 avril 2014



Jacques Riou
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis



Gilles Gobin
Associé-gérant

INFORMATION CONCERNANT LES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Commissaires aux Comptes titulaires

	Date de nomination	Date d'expiration
SCP JL MONNOT & L GUIBOURT 2 bis A, avenue Le Corbeiller 92190 Meudon représentée par Jean-Louis Monnot	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016
MAZARS Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie représentée par Daniel Escudeiro et Pierre Sardet	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016

Commissaires aux Comptes suppléants

	Date de nomination	Date d'expiration
Pascal Faramarzi 7, rue Beccaria 75012 Paris	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016
Manuela Baudoin-Revert Mazars Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016



INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

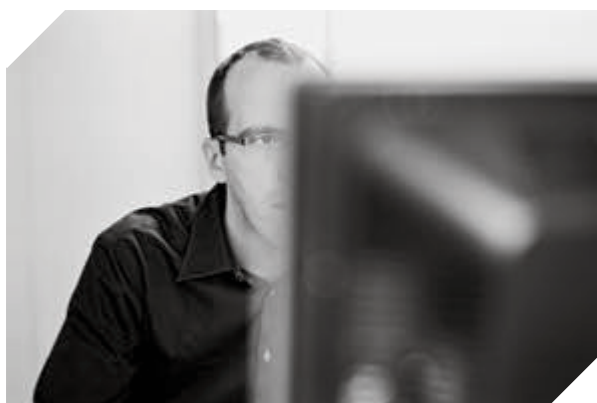
Conformément à l'article 28 (se rapportant au point 24 de l'annexe 1) du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2012

- ◆ Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2013, répertorié sous le n° D. 13-0433, aux pages 135 à 182 et aux pages 206 à 207.
- ◆ Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2013, répertorié sous le n° D. 13-0433, aux pages 184 à 203 et aux pages 208 à 211.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2011

- ◆ Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012, répertorié sous le n° D. 12-0419, aux pages 125 à 171 et aux pages 196 à 197.
- ◆ Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012, répertorié sous le n° D. 12-0419, aux pages 173 à 193 et aux pages 198 à 201.



DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les responsables du présent Document de Référence 2013 attestent que pendant la durée de celui-ci, les documents suivants pourront être consultés par toute personne sur le site internet de la Société (www.rubis.fr) sous les rubriques suivantes, ainsi qu'au siège social de la Société :

DERNIÈRES PRÉSENTATIONS PUBLIQUES

- ◆ Présentations des résultats semestriels et annuels 2013.

RELATIONS INVESTISSEURS

- ◆ Information réglementée – information périodique :
- ◆ Rapports Financiers Semestriels des trois derniers exercices ;
- ◆ Documents de Référence contenant un Rapport Financier Annuel des trois derniers exercices.
- ◆ Information réglementée :
- ◆ opérations sur titres des dirigeants.

RELATIONS ACTIONNAIRES

- ◆ Titre et actionariat :
- ◆ informations mensuelles sur le capital et les droits de vote ;
- ◆ contrat de liquidité.
- ◆ Assemblée Générale :
- ◆ documents d'Assemblées Générales relatifs aux trois derniers exercices.
- ◆ Dividende :
- ◆ dividende.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

- ◆ Statuts à jour.
- ◆ Composition du Conseil de Surveillance.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004 pris en application de la Directive européenne dite « Prospectus » 2003/71/CE.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004	Chapitres	Pages
1 Personnes responsables		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	10.1	228
1.2 Attestation des personnes responsables	10.1	228
2 Contrôleurs légaux des Comptes	10.1	229
3 Informations financières sélectionnées	1.3	10 - 11
4 Facteurs de risques	4	48 à 57
5 Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société	8.1	146
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	8.1	146
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	8.1	146
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	8.1	146
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse du siège social	8.1	146
5.1.5 Événements importants dans l'exercice des activités	9.1	154 - 155
5.2 Investissements	3	34 à 47
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	9.1	158 - 171 - 172
5.2.2 Principaux investissements en cours	9.1	172
6 Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	2	20 à 47
6.2 Événements exceptionnels	3	38
7 Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur dans le Groupe	1.5 - 9.1	15 - 168 à 171
7.2 Liste des principales filiales	1.5 - 9.1	15 - 168 à 171
8 Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	9.2	212 à 215
9 Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	3 - 9.1	34 à 47 - 154 à 159
9.2 Résultat brut d'exploitation	1.3 - 3 - 9.1	10 - 36 - 156
9.2.1 Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3	34 à 47
9.2.2 Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	3 - 4.1	38 - 51 à 54
10 Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux propres	9.1	154 à 157
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	9.1	158 à 179
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement	9.1	181 à 186
10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	n/a	n/a
10.5 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	9.1	173
11 Recherche et développement, brevets et licences	9.1	174 - 175
12 Information sur les tendances et perspectives	3	46
13 Prévisions ou estimation du bénéfice	n/a	n/a

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004		Chapitres	Pages
14	Organes de Direction et de Surveillance		
14.1	Informations concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance	6.3	94 à 103
14.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	6.3.4	103
15	Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance		
15.1	Rémunérations versées et avantages en nature	6.6 - 9.1	112 à 115 - 199
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	6.6 - 9.1	112 - 187 à 189
16	Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	6.3	94 à 103
16.2	Contrats de service liant les membres du Conseil de Surveillance	6.3.4.2	103
16.3	Informations sur les Comités	6.4.2.3	107 - 108
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	6.2	93
17	Salariés		
17.1	Effectif	1.3 - 5.1.1 - 9.1	11 - 62 à 63 - 191
17.2	Participations au capital et stock-options	6.7 - 7.3 - 9.1	116 à 121 - 139 - 140 - 180 - 181
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	9.1	180 - 181
18	Principaux actionnaires		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.3	139 - 140
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	n/a	n/a
19	Opérations avec des apparentés	6.8 - 9.1	122 - 199
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	9.2	200 à 202
20.2	Informations financières pro-forma	n/a	n/a
20.3	États financiers annuels consolidés	9.1	154 à 199
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	9.3	219 à 224
20.4.1	Vérification des informations financières historiques	9.3	219 à 224
20.4.2	Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	9.2	214 à 218
20.4.3	Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés par l'émetteur	n/a	n/a
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées		31 décembre 2013
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n/a	n/a
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a	n/a
20.6.2	Informations financières intermédiaires des 6 premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a	n/a
20.7	Politique de distribution de dividendes	7.2	138
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.2	53 - 54
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n/a	n/a

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004		Chapitres	Pages
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	7.1	136 - 137
21.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	7.1 - 9.2	136 - 137 - 205 à 207
21.1.2	Actions non représentatives du capital	n/a	n/a
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.3 - 9.1	139 - 179
21.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	n/a	n/a
21.1.5	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	7.3 - 7.5 - 9.2	139 - 140 - 142 - 143 - 213
21.2	Acte constitutif et statuts	8.1	146 à 149
21.2.1	Objet social de l'émetteur	8.1.3	146
21.2.2	Dispositions statutaires et charges concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance	8.1.4 à 8.1.6	146 à 147
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	n/a	n/a
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n/a	n/a
21.2.5	Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	8.1.7	148
21.2.6	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	n/a	n/a
21.2.7	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	8.1.9	149
22	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a	n/a
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	n/a
24	Documents accessibles au public	10.3	231
25	Informations sur les participations	1.5 - 9.1 - 9.2	15 - 168 à 171 - 210



TABLES DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

10.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Rapport Financier Annuel, établi en application de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, comprend les documents, rapports et informations figurant dans le présent Document de Référence aux parties susvisées.

Le Collège de la Gérance expose dans un document séparé (l'Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2014) le projet des résolutions soumis au vote des actionnaires, ainsi que leur présentation.

	Chapitres	Pages
- Comptes annuels 2013	9.2	200 à 218
- Comptes consolidés 2013	9.1	154 à 199
- Rapport de gestion	10.5.2	236
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	9.3.2	221 - 222
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	9.3.1	219 - 220
- Attestation des personnes responsables	10.1	228
- Honoraires des Commissaires aux Comptes	9.2	214 - 215
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce	6.10	128 à 131
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	6.11	132 - 133



10.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion du Groupe est constitué des informations présentées dans le présent Document de Référence contenant le Rapport Financier Annuel sous les chapitres 1 à 8.

	Chapitres	Pages
- Activité et situation financière	1.3 - 2 - 3 - 9.2	10 - 11 - 20 à 33 - 34 à 46 - 200 à 218
- Événements récents, tendances et perspectives	3.2 - 9.1	46 - 171 - 172
- Recherche et développement	n/a	n/a
- Principaux risques, gestion et couverture (dont utilisation des instruments financiers)	4 - 9.1	48 à 56 - 175 à 178
- Informations sociales et environnementales	5	58 à 89
- Mandataires sociaux et dirigeants (mandats, rémunération, transactions sur titres)	6	90 à 127
- Capital social et actionnariat salarié	7	134 à 143
- Autocontrôle	7.1.3	136
- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	6.3.4	103
- Filiales et participations	1.5 - 9.1	15 - 168 à 171
- Délégations accordées par l'Assemblée Générale	8.2	150 - 151
- Tableau des résultats financiers sur les 5 derniers exercices	9.2	213
- Informations complémentaires	9.1 - 9.2	
- principes comptables		161 à 167 - 203 - 204
- dividendes		157 - 179 - 205 - 206
- délais de paiement		178 - 204



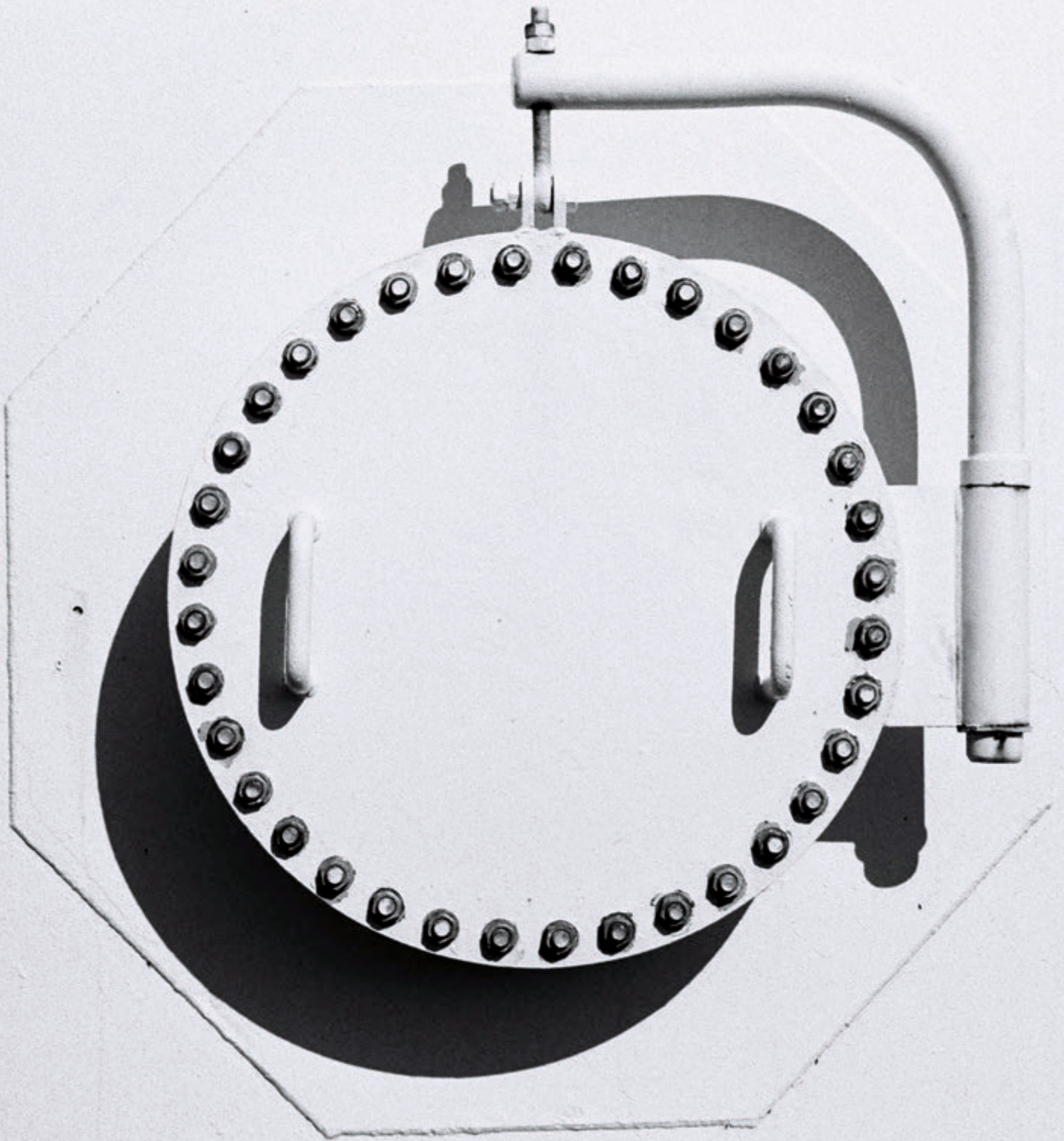
TABLE DE CONCORDANCE

DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES (RSE)

Articles du Code de commerce R. 225-104 et R. 225-105 et du décret n° 12-022 du 24 avril 2012 en application de la loi n° 2010-788 du 10 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »	Chapitres	Pages
Informations sociales	5.1	62 à 72
Emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	5.1.1	62 - 63
Embauches	5.1.1	63 - 69
Licenciements	5.1.1	63
Rémunérations et leur évolution	5.1.7	70 à 72
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail	5.1.2	64 - 65
Absentéisme	5.1.2	65
Relations sociales		
Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	5.1.3	66
Bilan des accords collectifs	5.1.3	66
Santé et sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	5.1.4	66 - 67
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	n/a	n/a
Accidents du travail (fréquence et gravité) et maladies professionnelles	5.1.4	66 - 67
Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation	5.1.5	67 - 68
Nombre total d'heures de formation	5.1.5	68
Égalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5.1.6	68 à 70
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5.1.6	70
Politique de lutte contre les discriminations	5.1.6	68 à 70
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)		
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5.1.8	72
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5.1.8	72
Élimination du travail forcé ou obligatoire	5.1.8	72
Abolition effective du travail des enfants	5.1.8	72
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale	5.2.2	73 à 75
Organisation relative à la prise en compte des questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	5.2.2	73 à 75
Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	5.2.2	73 à 75
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.2.2	75
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	4.1 et 5.4	51 à 54 - 85 à 87

Articles du Code de commerce R. 225-104 et R. 225-105 et du décret n° 12-022 du 24 avril 2012 en application de la loi n° 2010-788 du 10 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »	Chapitres	Pages
Pollution et gestion des déchets		
Mesures de prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.2.3	75 à 77
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	5.2.5	77 - 78
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.2.4	77
Utilisation durable des ressources		
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	5.2.6	78
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5.2.6	78
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	5.2.6	78
Utilisation des sols	5.2.6	78
Changement climatique		
Rejets de gaz à effet de serre	5.2.7	79
Adaptation aux conséquences du changement climatique	5.2.7	79
Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.2.8	79
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	5.3	80 à 84
Impacts territorial, économique et social de l'activité		
Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional	5.3.1	80 - 81
Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales	5.3.1	81
Relations avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité		
Conditions du dialogue avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité	5.3.2	81 à 83
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	5.3.2	81 à 83
Sous-traitance et fournisseurs		
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.3.3	83
Importance de la sous-traitance et prise en compte, dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	5.3.3	83
Loyauté des pratiques		
Actions engagées pour prévenir la corruption	5.3.4	84
Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs	5.3.4	84
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	5.3.5	84
Vérification des informations sociales, environnementales et sociétales (RSE)	5.5	88 - 89





*Ce reportage photos nous permet de rendre hommage aux enfants de Rubis,
qui nous accompagnent au quotidien...*



*... et dont la présence nous rappelle sans cesse
que notre âme d'enfant n'est jamais loin !*



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

*Nous remercions tous les collaborateurs du Groupe qui ont eu la gentillesse
et la patience de participer au reportage photos.*

*Nous tenons à remercier chaleureusement notre photographe
Cyprien Clément-Delmas (www.clement-delmas.fr)
pour avoir assuré ce travail avec professionnalisme, convivialité et bonne humeur,
allant même jusqu'à prendre quelques risques...*



... sans oublier Christophe Bogula (Rubis Terminal Strasbourg),



qui a su immortaliser notre photographe lors de son passage à Strasbourg.



Siège social

105, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
784 393 530 RCS Paris
Tél.: +33 (0) 1 44 17 95 95 - Fax: +33 (0) 1 45 01 72 49

Relations actionnaires

+33 (0) 1 45 01 99 51

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

